

RECHERCHES

SUR

LA POPULATION, LES NAISSANCES,

LES DÉCÈS, LES PRISONS,

LES DÉPOTS DE MENDICITÉ, ETC.,

DANS

LE ROYAUME DES PAYS-BAS.

IMPRIMERIE DE M. HAYEZ.

RECHERCHES

SUR

LA POPULATION, LES NAISSANCES, LES DÉCÈS, LES PRISONS, Les Dépôts de Mendicité, etc.,

DANS

LE ROYAUME DES PAYS-BAS,

PAR

Mr. A. Quetelet,

Secrétaire de la commission de statistique du Brabant méridional, professeur a l'Athénée royal et au Musée des sciences et des lettres de Bruxelles, membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres, correspondant de la Société philomatique de Paris, de l'Institut des Pays-Bas, etc.

BRUXELLES,

CHEZ H. TARLIER, LIBRAIRE,

RUE DE LA MONTAGNE, N° 306.

M DCCC XXVII.


WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

RECHERCHES

SUR

LA POPULATION, LES NAISSANCES, LES DÉCÈS, LES PRISONS, LES DÉPOTS DE MENDICITÉ, ETC.,

DANS

LE ROYAUME DES PAYS-BAS.

CET ouvrage renferme l'ensemble des recherches que j'ai insérées successivement dans les volumes 3 et 4 des *nouveaux Mémoires* de l'Académie Royale de Bruxelles. Quelques nouveaux matériaux que j'ai eu occasion de me procurer, rendront mon travail moins incomplet. Je ne regretterai pas les peines que je me suis données pour réunir et discuter tous ces documens, s'ils peuvent inspirer à d'autres le goût et la patience nécessaires, pour donner plus d'extension à cet essai sur un sujet que nous avons trop long-temps négligé et qui mérite cependant toute notre attention.

Je m'occuperai d'abord de l'état de la population dans notre Royaume; je passerai ensuite à ce qui concerne les naissances et les décès, et j'exposerai les variations singulières qu'ils semblent subir pendant le cours de l'année et même aux différens instans du jour. Cette recherche me donnera l'occasion de citer quelques faits curieux résultant d'observations nouvellement faites. J'ai réuni à la table de *Kerseboom*, la

1

seule que l'on eût jusque dans ces derniers temps pour notre Royaume, trois autres tables de mortalité, que l'on ne verra peut-être pas sans intérêt, aujourd'hui qu'on s'occupe particulièrement des sociétés d'assurance sur la vie. Enfin, j'ai puisé dans des Mémoires manuscrits qui m'ont été communiqués par M. le baron *De Keverberg*, des détails intéressans sur les enfans trouvés et sur les détenus dans les dépôts de mendicité et dans les prisons du Royaume. Je le répète, je m'estimerai fort heureux, si ces nouvelles recherches peuvent engager des amis des sciences à en faire d'autres de leur côté, et à les multiplier de manière à donner aux aperçus que je présente, cette précision qui, seule, peut leur assurer un caractère d'utilité générale (1).

Population du Royaume.

D'après des renseignemens officiels, on estimait, qu'au 1er janvier 1825, la population du Royaume des Pays-Bas et du grand-duché de Luxembourg, s'élevait à 5,992,666 âmes. Cette estimation était basée sur deux recensemens partiels, faits antérieurement, l'un sous le gouvernement impérial, et l'autre vers le commencement du gouvernement actuel. On s'est borné depuis, pour avoir la population au commencement de

(1) Le gouvernement, en créant une commission de statistique, a fait espérer la publication des documens précieux qu'il possède. Ces élémens soumis à la discussion des savans, présenteront des résultats qui ne pourront manquer de tourner au profit de la science et de la société.

chacune des années suivantes, à ajouter à la population de l'année qui précédait, l'excès des naissances sur les décès; mais, outre les inexactitudes que peuvent présenter les anciens relevés de la population par le dénombrement, opération pénible et difficile à faire avec exactitude (1), on ne doit pas perdre de vue que beaucoup d'étrangers, appelés par les avantages politiques qu'offre ce pays, sont venus s'y fixer et y ont apporté leurs richesses et leur industrie, deux sources puissantes de fécondité. Il serait donc à désirer que le gouvernement fît faire un nouveau dénombrement, d'après la méthode proposée par M. *De La Place;* les données que nous avons jusqu'à présent, ne peuvent être considérées que comme provisoires et ont besoin d'être rectifiées.

En faisant usage du rapport $31\frac{2}{3}$ trouvé dernièrement en France (2), entre la population et les naissances, et en l'appliquant à notre pays, où le nombre des naissances s'élevait en 1824, à 218,666, on trouve pour valeur de la population 6,924,424. En faisant usage du rapport $39\frac{2}{3}$ entre la population et les décès dans le même pays, on trouve pour le nôtre, où les décès en 1824 se sont élevés à 134,915, le nombre 5,351,628. La première de ces deux valeurs surpasse de beaucoup l'estimation que nous avons donnée plus haut; la seconde au contraire lui est inférieure; la moyenne 6,138,026

(1) *Essai phil. sur le calcul des probabilités*, par M. *De La Place*.
(2) *Revue encyclopédique*, 94e et 95e cahier, tom. XXXII, octobre et novembre 1826.

excède encore notre population de 145,360 âmes. Nous verrons bientôt qu'en considérant l'estimation de notre population comme exacte, les rapports précédens pour notre pays, sont 27 et 42,4. L'inégalité de ces nombres prouverait un accroissement de population plus considérable dans notre pays qu'en France; ce qui paraît du reste hors de doute. Le moyen accroissement de la population en France est de 6,36 sur 1000 par an, et chez nous de 62 en cinq ans, ou de 12,4 par an, c'est-à-dire, à peu près double de ce qu'il est en France; le tableau suivant offre les populations des différentes provinces, en même temps que le rapport de l'accroissement (1) pour cinq années.

(1) Ces données ont été tirées de l'annuaire (*Jaarboekje over* 1826), par M. *Lobatto*.

PROVINCES.	POPULATION.		RAPPORT de l'accroissement.
	En 1820.	En 1825.	
Nord-Hollande . . .	376188	391187	0,040
Flandre-Orientale . .	651892	685303	0,051
Limbourg	305151	321247	0,053
Anvers	307941	325147	0,056
Zélande	122859	129715	0,056
Nord-Brabant. . . .	306053	324071	0,059
Namur	178126	189189	0,062
Liége	313023	333318	0,065
Utrecht.	110239	117743	0,068
Sud-Brabant	453240	483858	0,068
Gueldre.	264088	282272	0,069
Sud-Hollande . . .	406599	435167	0,070
Overyssel	150330	160991	0,071
Flandre-Occidentale .	536289	562414	0,073
Hainaut	509192	546245	0,073
Groningue.	144754	156093	0,078
Luxembourg	270407	292155	0,080
Frise	186637	202687	0,086
Drenthe	49544	53868	0,087
	5,642,552	5,992,666	moy. 0,062

De ces résultats, nous pouvons conclure que la population est croissante dans toute l'étendue de la Belgique, et que la valeur moyenne de cet accroissement a été de $\frac{62}{1000}$ de la population dans l'espace de 5 ans, ou de $\frac{1}{77}$ environ par an.

Décès, Naissances, Mariages, Fécondité.

A ce premier aperçu, nous allons faire succéder les rapports de la population aux décès, aux naissances et aux mariages, ainsi que les rapports des naissances masculines aux naissances féminines, et les rapports des naissances aux mariages, rapports que l'on considère ordinairement comme les mesures de la fécondité. Nous avons cru inutile de donner le nombre des naissances, des décès et des mariages, que l'on peut toujours retrouver au besoin, au moyen des rapports précédens et de la population.

Pour rendre tous ces rapports plus sensibles, nous avons joint aux tableaux numériques, une planche dans laquelle différentes lignes courbes représentent, par leurs sinuosités, les variations de ces quantités, dans les différentes provinces du Royaume. Cette méthode est à peu près celle qu'adoptent les physiciens pour exprimer les variations thermométriques et barométriques, par les variations des ordonnées d'une courbe. Nous avons suivi aussi le même procédé pour représenter l'intensité de la mortalité et celle des naissances aux différens mois de l'année, pour les comparer aux oscillations thermométriques avec lesquelles elles ont de singuliers rapports.

Les moyennes n'ont pas été prises, en divisant la somme des élémens relatifs à chaque province, par le nombre des provinces, ce qui exigerait que la population de chaque province fût la même, mais en opérant

sur la population entière du Royaume et sur les totaux, pour les naissances, les décès et les mariages.

PROVINCES.	RAPPORTS					
	de la POPULATION.	De la pop. aux décès.	De la pop. aux naiss.	De la pop. aux mariages.	Des naissances fémin. aux naiss. masc.	Des naiss. aux mariages.
Zélande . .	128,045	31,4	20,7	113,7	0,960	5,49
Nord-Hollan.	385,696	34,5	23,2	104,4	0,956	4,50
Sud-Holland.	429,019	35,0	23,9	113,3	0,959	4,74
Utrecht . .	115,980	36,3	24,3	118,2	0,939	4,86
Brab-Méridio.	478,005	38,2	26,1	142,2	0,970	5,45
Fland.-Occid.	556,459	40,7	27,5	137,7	0,930	5,01
Overyssel . .	158,453	43,5	26,5	121,9	0,937	4,60
Fland.-Orien.	679,525	44,8	28,4	165,3	0,946	5,82
Frise . . .	199,492	46,1	27,1	128,7	0,944	5,75
Liége . . .	329,119	46,2	28,9	154,1	0,942	5,33
Limbourg .	317,388	47,5	29,2	90,3	0,956	3,09
Anvers. . .	320,362	48,8	30,7	142,9	0,960	4,65
Groningue. .	153,908	49,3	28,9	149,3	0,898	5,17
Hainaut . .	538,105	51,1	27,4	136,5	0,921	4,98
Brab-Septent.	319,371	51,4	29,2	150,0	0,974	5,14
Gueldre . .	277,135	53,7	27,6	131,1	0,952	4,75
Luxembourg.	287,351	53,8	27,9	149,9	0,967	5,37
Drenthe . .	52,926	55,0	27,8	130,3	0,895	4,69
Namur. . .	187,207	57,9	29,8	150,9	0,907	5,06
Pour 1824. .	5,913,526	43,8	27,0	132,4	0,947	4,90
Pour 1825. .	6,059,506	41,0	27,1	127,2	0,943	4,70

La fécondité est en Belgique à peu près la même qu'en France, où l'on compte, pour 100 mariages, 408 naissances d'enfans légitimes, et 68 d'enfans naturels, en tout 476 naissances; ici, nous comptons 480 naissances pour 100 mariages. Il est remarquable que la fécondité dans les provinces méridionales est plus grande que dans la partie septentrionale du Royaume; on compte d'une part 5,21 enfans par mariage, et de l'autre 4,87 (1). Les rapports des naissances masculines aux naissances féminines diffèrent aussi très-peu; ils sont pour la France de 1000 à 938, et pour notre pays de 1000 à 945. Quant au rapport moyen de la population aux mariages, il est pour la France de 138 à 1; et pour ici, de 130 à 1. Nous avons déjà fait l'ob-

---

(1) Depuis la composition de ce Mémoire, il a paru dans les *Annales des Sciences naturelles*, une notice fort intéressante sur l'intensité de la fécondité en Europe, au commencement du 19e siècle, par M. *Benoiston de Chateauneuf*. L'auteur, cherchant à s'expliquer l'inégalité de fécondité dans les deux parties du Royaume, croit reconnaître que « le climat particulier à la Hollande triomphe ici des précautions prises par les habitans pour se préserver de sa dangereuse influence; que malgré tous leurs efforts, ils ne peuvent empêcher que l'atmosphère brumeuse, humide, dans laquelle ils sont constamment plongés, ne développe chez eux une prédominance très-marquée du système lymphatique sur tous les autres; n'entretienne un état de langueur et d'obésité qui enlève aux organes une partie de leur énergie, affaiblit le corps, en énerve la vigueur. Ces conditions remarquables de température et de localité, n'existent point au même degré dans les deux Flandres, orientale et occidentale, où un air moins humide, un terrain plus sec, une agriculture plus riche, donnent aux individus une constitution plus forte. » J'avais déjà remarqué dans ma *lettre à M. Villermé,* qu'il existait aussi une distinction à faire entre nos provinces catholiques et protestantes, pour les rapports des mariages à la population, et que dans les premières, ce rapport était d'environ 1 à 148, et dans les secondes, de 1 à 123.

servation que proportionnellement les naissances sont ici plus nombreuses et les décès moins nombreux qu'en France, ce qui annonce un état de prospérité plus grand pour notre pays. Il est à remarquer que dans les seize villes les plus considérables du Royaume, la différence entre les naissances et les décès est moins forte que dans le reste du Royaume : le rapport entre ces deux élémens a été en 1824, pour les villes, de 1 à 0,7469, et pour le Royaume entier, de 43, 8 à 27 ou de 1 à 0,6164 environ. Dans une planche qui se trouve à la fin de ce Mémoire, nous avons tâché de rendre sensibles à l'œil, par des lignes, les résultats des tableaux précédens.

Causes de Mortalité.

M. *Villermé*, en comparant entre eux les résultats consignés dans les *Recherches statistiques* sur Paris (1), a fort bien fait ressortir combien l'aisance et la propreté avaient d'influence pour diminuer la mortalité. C'est en effet par une nourriture saine et abondante, au milieu des produits qu'amasse une industrie libre et active, et dans un pays où les besoins du peuple sont au-dessous de ses revenus, qu'une population croît et se développe avec rapidité. Cependant des causes locales peuvent, sinon arrêter, du moins ralentir ces développemens. Comme nous l'avons déjà fait observer ail-

---

(1) Ces recherches réunies par M. *Villot*, se publient à Paris, in-4°, sous les auspices du comte *de Chabrol*, préfet de la Seine.

leurs (1), on peut ranger parmi les provinces les plus riches de notre Royaume, les deux Hollandes, les deux Flandres, le Brabant méridional; et parmi celles qui le sont le moins, le Luxembourg et le Namurois. Cependant, il est remarquable que ce soit justement dans ces dernières provinces que la mortalité s'est trouvée être la moins grande : il est vrai que, dans le Luxembourg surtout, le peuple sans être généralement riche, est pourtant loin de se trouver dans un état d'indigence, et que c'est là plutôt ce qui constitue l'état d'aisance.

Parmi les causes locales de mortalité qui paraissent avoir une influence marquée dans notre pays, je crois pouvoir assigner l'inégalité de population selon les lieux et surtout l'humidité plus ou moins grande, dépendante de l'abaissement du terrain, ainsi que les variations continuelles de température qu'on éprouve dans le voisinage de la mer. Il suffit en effet, de jeter les yeux sur le tableau précédent, pour reconnaître que les provinces les plus populeuses et les plus voisines de la mer sont les plus exposées à la mortalité. Le Luxembourg et la province de Namur, au contraire, qui ont une population peu nombreuse et qui présentent les points les plus élevés du Royaume, ont une mortalité moindre. Il est remarquable que le principe de *Malthus* retrouve ici son application ; car on

(1) *Lettre à M. Villermé*, brochure in-8°, imprimée à Gand, chez *Van de Kerckhoven*.

peut voir que les provinces les plus exposées à la mortalité, sont aussi celles où les naissances sont les plus nombreuses : de cette manière, les vides de la population se comblent presqu'en se formant. Mais ces successions rapides se font au détriment de la société, qui, proportion gardée, doit compter moins d'hommes faits, en état de produire et de contribuer à son bien-être.

Lois des Décès et des Naissances pendant l'année.

J'ai déjà fait remarquer dans mon Mémoire précédent *sur les lois des naissances et de la mortalité* à Bruxelles, que le principe de *Malthus* paraît se vérifier même pendant les différentes saisons de l'année. J'avais trouvé, d'après 18 années d'observations, que le nombre des décès croissait et décroissait successivement, et que ce nombre atteignait son *maximum* vers le mois de janvier et son *minimum* six mois après, en juillet. J'avais fait remarquer de plus, que le nombre des naissances croissait également et décroissait d'une manière continue, pendant le cours d'une année, et atteignait son *maximum* et son *minimum* vers les mêmes époques que le nombre des naissances; le *maximum* pour les naissances tombe cependant plus particulièrement en février, et se rapproche ainsi de l'époque du *minimum* qui a lieu en juillet. Ces observations ont été répétées depuis, par M. *Lobatto*, d'après des données officielles, et pour cinq des principales villes du Royaume; M. *Lemaire* s'est aussi occupé de cette

recherche, d'après 20 ans d'observations faites à Tournai.

Voici les différens résultats pour les décès :

MOIS.	BRUXEL.	AMST.	GAND.	ROTT.	ANV.	LA HAYE.	TOURN.	LE ROY.(1)
Janvier . . .	1,172	1,285	1,178	1,256	1,137	1,210	1,272	1,04
Février . . .	1,110	1,097	1,072	1,165	1,113	1,101	1,155	1,20
Mars. . . .	1,100	1,005	1,039	1,052	1,131	1,016	1,235	1,25
Avril. . . .	1,068	0,972	0,991	1,034	1,049	1,013	1,055	1,08
Mai.	0,995	0,942	0,913	1,921	1,025	0,905	0,942	0,95
Juin. . . .	0,916	0,863	0,906	0,928	0,918	0,880	0,878	0,88
Juillet. . . .	0,806	0,773	0,849	0,874	0,879	0,878	0,780	0,85
Août. . - .	0,844	0,803	0,957	0,825	0,880	0,921	0,800	0,88
Septembre . .	0,884	0,921	1,000	0,865	0,921	0,948	0,860	0,94
Octobre. . .	0,954	1,037	1,000	0,929	0,977	0,934	0,867	0,99
Novembre. .	0,975	1,099	0,989	1,007	0,951	1,048	0,989	0,96
Décembre . .	1,172	1,200	1,104	1,141	1,017	1,143	1,167	0,92

On remarquera sans doute qu'au milieu des petites anomalies que présentent ces résultats, le *minimum* arrive presqu'invariablement en juillet.

Voici les résultats correspondans pour les naissances :

MOIS.	BRUXEL.	AMST.	GAND.	ROTT.	ANV.	LA HAYE.	TOURN.	LE ROYAU.
Janvier . .	1,040	1,055	1,046	1,093	1,077	1,026	1,011	1,08
Février . .	1,157	1,109	1,059	1,120	1,107	1,169	1,119	1,18
Mars . . .	1,099	1,104	1,082	1,097	1,095	1,119	1,081	1,17
Avril . . .	1,079	1,503	1,061	1,081	1,026	1,015	1,130	1,08
Mai. . . .	0,989	1,013	0,978	0,971	0,987	0,975	1,114	1,96
Juin . . .	0,956	0,984	0,946	0,926	0,856	0,916	0,965	0,86
Juillet . . .	0,901	0,932	0,934	0,928	0,863	0,897	0,927	0,82
Août. . . .	0,903	0,893	0,921	0,941	0,948	0,942	0,926	0,89
Septembre. .	0.940	0,918	0,952	0,957	1,001	0,961	0,859	0,97
Octobre . .	0,949	0,941	0,966	0,927	1,033	0,994	0,929	0,98
Novembre. .	0,968	0,976	1,012	0,955	1,021	1,006	0,931	0,99
Décembre. .	1,172	1,016	1,040	1,005	0,985	0,976	0,970	0,97

(1) Les résultats de cette colonne et ceux pour les naissances, ainsi que les nombres consignés dans le tableau précédent, sont tirés du *Jaarboekje*, publié par M. *Lobatto*.

On voit que tous ces résultats, que nous avons représentés par des lignes à la fin de ce Mémoire, s'accordent assez bien pour montrer que les nombres des naissances et des décès croissent et décroissent d'une manière continue pendant le cours d'une année, et que les *maxima* et les *minima* se trouvent à peu près à six mois de distance. M. *Villermé*, secrétaire de l'Académie royale de médecine de Paris, a eu la bonté de me communiquer depuis, les résultats des recherches faites à Livourne par MM. *Gordini* et *Orsini*. Ces résultats s'accordent fort bien avec les précédens, et semblent confirmer ce que j'avais avancé dans mon premier Mémoire (1) que ces nombres suivent, par un nouveau rapprochement assez singulier, à peu près les variations du thermomètre, mais prises dans un sens opposé : c'est-à-dire qu'à l'époque où le nombre des degrés de l'échelle thermométrique est le plus fort, le nombre des naissances et des décès est le plus faible. C'est aussi la remarque faite par M. *Villermé* pour la ville de Livourne où le *minimum* des naissances a lieu en juin et non en juillet (2). « Rappelez-vous, » ajoute ce savant, les résultats que je vous ai fait » voir sur mes tableaux manuscrits, qui prouvent que » l'époque de ce *minimum* avance dans les pays méri- » dionaux, retarde dans les pays septentrionaux, et

---

(1) Mémoire de l'Académie de Bruxelles, tom. III, pag. 501.

(2) *Correspondance mathématique et physique*, par MM. Garnier et Quetelet, tom. II, pag. 286.

» rappelez-vous aussi que la ville de Livourne se
» trouve sous le 44ᵉ degré de latitude. Ainsi, la même
» loi se montre toujours; et si à Livourne le *minimum*
» des naissances ne s'observe pas en juillet comme à
» Bruxelles, à La Haye, à Gand, à Amsterdam, etc., c'est
» à la marche de la température et à son intensité qu'il
» faut l'attribuer. Vous savez que plus les latitudes de-
» viennent basses, plus tôt le *maximum* des chaleurs
» se fait sentir; cette observation doit être rattachée
» au cas dont il s'agit. Je suis loin de prétendre tou-
» tefois que la température amène, seule et directe-
» ment, une moindre aptitude à nous reproduire : je
» sais que dans nos régions tempérées, les mois d'a-
» vril, mai, juin et juillet, suivant que l'on marche
» du midi vers le nord, sont justement ceux des plus
» nombreuses conceptions. Ce que je veux dire seule-
» ment, c'est qu'il existe un rapport bien certain entre
» la marche des saisons, le climat, d'une part, et
» d'une autre part, l'intensité de la fécondité dans les
» différens mois. Quelques institutions sociales, l'épo-
» que des travaux, et la nourriture ont d'ailleurs une
» part réelle dans le phénomène qui m'occupe : ainsi,
» en Suède et en Finlande, c'est en décembre, saison
» du repos, des longues nuits, et, depuis quelques
» temps, d'une nourriture abondante, qu'a lieu le *mi-*
» *nimum* des conceptions (1). »

---

(1) M. *Villermé* a fait depuis de nouvelles recherches dans le midi de l'Europe, qu'il a eu la bonté de nous communiquer. On sera sans doute charmé de les trouver ici.

Nous citerons ici, à l'appui des conjectures précédentes, les indications moyennes du thermomètre de Réaumur, pendant les douze mois de l'année et pour trois points éloignés de notre Royaume.

MOIS.	BRUXELLES.	ARNHEIM.	MAESTRICHT.
Janvier	1°,00	0°, 8	0°,56
Février	2, 75	2, 1	2, 40
Mars	6, 20	5, 3	4, 68
Avril	8, 25	8, 3	8, 58
Mai.	11, 75	11, 0	12, 02
Juin	14, 23	14, 8	14, 85
Juillet.	16, 50	15, 0	16, 18
Août	14, 50	14, 1	15, 65
Septembre	11, 00	12, 1	12, 99
Octobre.	8, 55	7, 3	8, 66
Novembre	5, 30	3, 8	5, 22
Décembre	2, 25	0, 4	2, 66
Moyenne	8°,52	7°, 9	8°,71

Je vous adresse des résultats sur les naissances, dans la ville de Palerme, qui doivent d'autant plus vous intéresser, que nous ne possédions rien jusqu'ici pour la Sicile. Je les extrais de tableaux qui ont été rédigés par M. le docteur *François Calcagni*, et publiés par ordre des autorités. On doit les regarder comme très-authentiques. Ils sont intitulés : *Tavole Sinottiche sulla Popolazione di Palermo, da Settembre* 1805 *a tuto Dicembre* 1825. J'ai eu soin, dans l'addition générale que j'ai faite, de compter les naissances de chacun des douze mois un même nombre de fois. Les résultats de mon addition sont qu'il y a eu, savoir :

	NAISSANCES réelles	En ramenant, comme vous le faites, toutes les naissances à 12,000, et tous les mois à 31 jours.
En Janvier	12,603	1,089
Février	11,650	1,105
Mars	12,252	1,058
Avril	11,276	1,006

Doit-on conclure de ce qui précède, que la température est effectivement une cause directe de fécondité plus ou moins grande? d'une autre part, la confirmation de la loi de *Malthus* n'est-elle pas plus apparente

Mai.	10,710	925
Juin	9,933	887
Juillet.	10,654	920
Août	10,914	942
Septembre	11,149	994
Octobre	11,549	997
Novembre	11,547	1,031
Décembre	12,100	1,045
	136,437	

Il est assez curieux de comparer ces rapports à ceux que l'on a observés pour Livourne et à ceux que M. *Lastri* a trouvés pour la ville de Florence, pendant une période de trois siècles, de 1451 à 1774. Comme vous pouvez ignorer les résultats de Florence dont il s'agit, les voici :

Janvier	80,574	1,120
Février	78,106	1,193
Mars.	81,735	1,136
Avril.	70,670	1,018
Mai	65,034	904
Juin	58,131	835
Juillet	61,734	858
Août.	66,813	929
Septembre.	66,187	951
Octobre.	74,209	1,032
Novembre.	74,785	1,074
Décembre (1).	68,191	948
	847,172	

(1) Il est à remarquer que ce *minimum*, qui forme une anomalie à notre principe, se présente neuf mois après l'époque du carême, circonstance qui avait déjà été remarquée pour la France par M. *Villermé*, dans une autre lettre que ce savant m'avait adressée en 1826 (Vol. II de la *Corresp.*, page 282).

que réelle? Il serait difficile de répondre à ces deux questions avec quelque assurance, et en s'appuyant sur les seules données que nous avons pu recueillir; nous croyons néanmoins qu'on nous permettra quelques conjectures en faveur de l'intérêt que portent avec elles ces sortes de questions. Si nous ne parvenons à saisir la vérité, nous exciterons peut-être l'attention d'autres observateurs plus heureux que nous.

Il nous paraît hors de doute que l'inégalité de tem-

(Nous donnerons ici un extrait d'une autre lettre de M. *Villermé*, qui confirme de plus en plus, par l'autorité irrésistible des nombres, la relation singulière que j'avais observée entre les naissances et les décès aux différens mois de l'année. Les observations de M. *Villermé*, par leur quantité, ne paraissent plus laisser aucun doute sur ce point important, et les renseignemens que j'ai pu recueillir depuis en donnent une nouvelle confirmation, comme on pourra le voir plus loin).

J'ai, depuis ma lettre, dressé des tableaux de naissances, mois par mois. Ces tableaux, non-seulement ceux que je vous ai montrés, mais encore tous ceux que j'ai pu me procurer, comprennent 12,890,000 naissances. J'ai adopté votre méthode : je ramène les nombres de chaque lieu et de chaque période à 12,000, que, par une règle de proportion, je distribue ensuite entre les 12 mois, en ayant égard à leur inégale longueur. De cette manière, on peut déduire :

1° L'influence des saisons, et, dans quelques cas, de leur marche extraordinaire (j'ai, pour confirmer cette influence, des résultats de la Suède, du Danemarck, de l'Allemagne, de la France, de l'Italie, des Antilles et même de l'autre côté de la ligne. Il est bien entendu que je me sers aussi de ceux que vous avez publiés);

2° L'influence de certains climats particuliers;

3° Celle de certaines institutions (du carême, de l'époque des fêtes, d'une nourriture abondante);

4° L'influence de l'époque des mariages les plus ou les moins nombreux.

Je me propose de rattacher à ce travail les rapports des naissances avec le lever, la culmination, le coucher et l'absence du soleil.

Paris, 28 novembre 1826.

pérature entraîne une inégalité dans le nombre des décès et des naissances; d'une autre part, notre existence ne se soutient que par une nourriture saine, que par les moyens, que nous fournit l'aisance, d'écarter les causes des maladies et de pourvoir abondamment à tous nos besoins, lorsque nous nous trouvons indisposés, ou lorsque la faiblesse de l'âge nous contraint de recourir à des secours étrangers. Or, c'est surtout pendant les rigueurs de l'hiver, que faute de ces ressources, si difficiles à acquérir, notre existence se trouve le plus exposée; c'est alors que le peuple, forcé de lutter contre l'intempérie de l'air, et de renoncer à des avantages qu'il peut se procurer plus facilement par son travail à tout autre époque, se trouve condamné à une inactivité désespérante, qui compromet ses jours et ceux d'une famille aux besoins de laquelle il devient incapable de pourvoir. Cet état pénible qui influe sur le moral de l'homme, et par suite sur ses facultés physiques, aura encore un autre effet, celui de l'exciter moins à se reproduire; avant même d'avoir éprouvé le mal dans toute son étendue, par un calcul bien naturel et auquel sa volonté ne prendra peut-être même aucune part directe, il se trouvera arrêté par la crainte d'ajouter à ses maux, en voyant croître sa famille. Cette crainte diminuera à mesure que la terre, par ses produits, et l'industrie, par l'espoir d'un juste salaire, lui laisseront entrevoir les moyens de pourvoir à ses premiers besoins. Le sentiment de son bien-être physique qui se révèle avec

tant d'empire et de charmes, au retour du printemps, exercera de son côté une nouvelle influence, peut-être plus grande encore. C'est ainsi qu'aux mois d'avril, de mai et de juin, comme l'indiquent nos tableaux, se feront le plus de conceptions, tandis que six mois après le contraire aura lieu (1). Les institutions civiles et religieuses peuvent apporter quelques modifications dans nos résultats ; par exemple, on a remarqué qu'en France, quand on observait avec rigueur l'abstinence du carême, le mois de mars était moins chargé de conceptions, tandis que le contraire a eu lieu vers la fin du règne de Louis XV. Comme l'observe M. *Villermé* (2), les mœurs d'un peuple, la mesure de ses opinions, sont quelquefois écrites dans les résultats

---

(1) Les conjectures que nous émettons ici, se rapportent assez à celles qui ont été émises par M. *Benoiston de Chateauneuf*, dans son Mémoire sur l'*intensité de la fécondité en Europe*, et par M. *Fodéré* dans son *Voyage aux Alpes*, tom. II. Voici comment s'exprime ce savant. « Ici, le tableau des naissances coïncide parfaitement avec le temps des travaux champêtres et des récoltes. On y voit les conceptions se multiplier, lorsque le cultivateur ajoute à ses moyens de subsistance par la vente de son huile; mais quand elle est vendue, quand déjà son produit en argent a disparu, et lorsqu'on est parvenu à cette saison, celle de l'été, où les grands travaux exigeraient précisément ce qui manque et ce que l'on ne peut plus se procurer, des alimens nourrissans et en abondance, alors nécessairement le penchant se tait, le rapprochement des sexes devient plus rare, et les naissances, dont l'origine appartient à cette saison, ont lieu, pour la plus grande partie, dans les villes de Nice et de Menton, où l'on travaille moins et où la subsistance est presque toujours assurée. »

Les êtres organisés se reproduisent assez généralement à des époques fixes; il semblerait que ces époques s'effacent plus ou moins, selon l'organisation plus ou moins parfaite des individus.

(2) *Correspondance mathématique et physique*, tom. II, pag. 286.

de la statistique; il ne faut que savoir les lire. Les époques des mariages, plus ou moins nombreux, sont encore des motifs qui doivent modifier nos résultats, et même d'une manière plus puissante que je ne l'avais pensé d'abord. Cette observation peut se faire d'une manière assez curieuse en examinant le tableau suivant, qui a été dressé pour Paris et pour les années comprises entre 1670 et 1787, c'est-à-dire pour plus d'un siècle (1). Malgré les irrégularités que doivent apporter dans les résultats, les mouvemens d'une population qui augmente surtout vers les approches de l'hiver, ainsi que les changemens qu'ont subis pendant plus d'un siècle, les institutions civiles et sociales, on reconnaîtra fort bien que le *maximum* des conceptions a eu lieu pendant les mois d'avril, de mai et de juin. On reconnaîtra aussi que les mariages, moins nombreux pendant le carême, ont diminué le nombre des conceptions. Mais cette diminution semble tenir plus encore des habitudes religieuses; car on ne remarque pas que le peu de mariages du mois de décembre, ait eu la même influence (2).

---

(1) *Recherches statistiques de Paris*, vol. II et III.

(2) Pendant l'impression de ce Mémoire, nous recevons de M. *Villermé* une Notice *sur la fécondité dans la ville de Paris*, où ce savant énonce une opinion entièrement semblable à la nôtre : « Les époques du *maximum* et du *minimum* des mariages, n'ont point d'influence *bien marquée* sur la distribution des conceptions. On dirait que l'entrée des nouvelles femmes dans la classe de celles qui peuvent devenir enceintes, n'augmente pas la proportion, je ne dis point le nombre, de celles qui le deviennent.... Le très-petit nombre de naissances du mois de décembre, qui a pour neuvième antécédent le mois de mars, est l'effet des *abstinences* du carême. »

MOIS	NAISSANCES.	CONCEPTIONS.	MARIAGES. (1).
Janvier	1,000	922	1,000
Février	1,056	901	1,389
Mars	1,010	857	231
Avril	968	1,000	714
Mai	915	1,056	956
Juin	862	1,010	826
Juillet	878	968	868
Août	929	915	799
Septembre	941	862	850
Octobre	922	878	888
Novembre	901	929	1,206
Décembre	857	941	132

Naissances pendant le jour.

D'après les singuliers rapports qui existent entre les saisons et les nombres des naissances, M. *Villermé* a eu la curiosité de rechercher s'il n'existait pas aussi une plus grande facilité de naissances pendant certaines heures du jour. Ayant eu communication des résultats recueillis pour lui, à l'hôpital de la Maternité de Paris, j'ai tâché de m'en procurer de semblables pour Bruxelles. Je les ai obtenus sans peine de M. *Guiette*, docteur en médecine, attaché à la maternité de l'hôpital St.-Pierre; ce sont les résultats de onze années d'observations, depuis 1811 jusqu'à la fin de 1822. Je les ai communiqués depuis à M. *Villermé*, qui les a trouvés parfaitement analogues aux résultats obtenus à l'hôpital de la Maternité de Paris. Quoique ces ob-

(1) On conçoit qu'il ne faut considérer dans ces nombres que les rapports.

servations soient peu nombreuses, je les consigne ici à cause de l'intérêt qu'elles présentent. On trouve en même temps l'indication du nombre des enfans morts-nés. Le total s'élève à 2,680 naissances dont 1,408 masculines et 1,272 féminines. On s'étonnera peut-être de trouver si peu de naissances entre 11 heures et minuit, on croit pourtant pouvoir garantir que les annotations ont été faites soigneusement. On conçoit que l'utilité de pareilles observations doit nécessairement dépendre de leur extrême exactitude.

	MATIN.		SOIR.	
HEURES.	NAISSANCES.	MORTS-NÉS.	NAISSANCES.	MORTS-NÉS.
1	142	6	94	9
2	173	9	97	11
3	130	10	88	8
4	122	14	91	9
5	120	9	104	11
6	111	5	100	11
7	112	5	121	15
8	99	5	97	5
9	88	6	133	10
10	130	13	115	10
11	137	16	224	15
12	48	6	4	»

M. *Guiette* nous a communiqué encore un tableau indiquant les décès aux différentes heures du jour, d'après 30 ans d'observations. Nous devons prévenir que le nombre des décès est trop faible à midi, par un motif assez remarquable; c'est que les exécutions à Bruxelles, ayant lieu à cette heure, par une espèce de concession faite aux préjugés, on a permis souvent

de porter sur les heures voisines les indications des décès qui avaient eu lieu à midi.

DÉCÈS.

HEURES.	MATIN.	SOIR.
1	228	257
2	253	233
3	230	217
4	242	237
5	231	281
6	213	233
7	217	204
8	248	194
9	207	199
10	228	220
11	311	243
12	110	14

Nous laisserons au lecteur le soin de déduire des conclusions des résultats précédens; nous observerons cependant, qu'ils sont en trop faible quantité pour qu'on ne doive pas désirer des recherches ultérieures sur le même sujet.

De la Mortalité.

Quand je publiai mon premier Mémoire sur la population de Bruxelles, la table de mortalité de *Kerseboom,* dressée pour les rentiers viagers de la Hollande, était, du moins à ma connaissance, la seule que nous eussions encore pour ce Royaume. Elle a été souvent citée par les savans; mais comme elle est généralement peu connue, nous avons cru faire plaisir, en la reproduisant ici:

TABLE DE MORTALITÉ DE KERSEBOOM.

ANS.		ANS.		ANS.	
0	1400	33	675	66	301
1	1125	34	625	67	287
2	1075	35	255	68	273
3	1030	36	645	69	259
4	993	37	635	70	245
5	964	38	625	71	231
6	947	39	615	72	217
7	930	40	605	73	203
8	913	41	596	74	189
9	904	42	587	75	175
10	895	43	578	76	160
11	886	44	569	77	145
12	878	45	560	78	130
13	870	46	550	79	115
14	863	47	540	80	100
15	856	48	530	81	87
16	849	49	518	82	75
17	842	50	507	83	64
18	835	51	495	84	55
19	826	52	482	85	45
20	817	53	470	86	36
21	808	54	458	87	28
22	800	55	446	88	21
23	792	56	434	89	15
24	783	57	421	90	10
25	772	58	408	91	7
26	760	59	395	92	5
27	747	60	382	93	3
28	735	61	369	94	2
29	723	62	956	95	1
30	711	63	343	96	0
31	699	64	329		
32	687	65	315		

On a observé avec raison, que cette table a été dressée pour des individus dont la position ne peut

guère être assimilée à celle des hommes pris dans l'état ordinaire de la société; et que, par là même, elle devient moins propre à déduire des conclusions sur la véritable marche de la nature.

Comparons maintenant aux résultats de la table de *Kerseboom*, ceux qu'on obtient par la table que j'ai culculée pour Bruxelles, et ceux que donne la table qu'à ma prière M. *Verhulst* a calculée depuis, par la méthode des interpolations, en se servant des données que M. *Lobatto* a consignées dans son annuaire *(Jaarboekje)*. L'une et l'autre établit la distinction des sexes; chose importante à observer, mais difficile dans son exécution.

TABLE

DE MORTALITÉ POUR LA VILLE DE BRUXELLES.

AGES.	HOMMES.	FEMMES.	AGES.	HOMMES.	FEMMES.	AGES.	HOMMES.	FEMMES.
0	7418	6843	35	2921	2977	70	835	1096
1	5674	5536	36	2873	2928	71	767	4023
2	5023	4942	37	2824	2879	72	699	948
3	4654	4614	38	2774	2830	73	631	872
4	4431	4409	39	2723	2780	74	564	797
5	4304	4225	40	2671	2730	75	498	723
6	4194	4209	41	2618	2680	76	433	650
7	4138	4137	42	2564	2629	77	369	581
8	4089	4100	43	2509	2578	78	319	517
9	4051	4069	44	2453	2527	79	269	457
10	4026	4039	45	2396	2476	80	234	402
11	4005	4006	46	2338	2425	81	202	352
12	3986	3992	47	2280	2374	82	172	307
13	3968	3967	48	2222	2323	83	144	268
14	3951	3941	49	2164	2272	84	119	232
15	3935	3914	50	2105	2221	85	97	198
16	3915	3887	51	2046	2170	86	76	165
17	3893	3859	52	1987	2119	87	54	133
18	3863	3830	53	1928	2068	88	42	101
19	3826	3799	54	1869	2017	89	30	73
20	3781	3766	55	1809	1966	90	21	55
21	3714	3721	56	1749	1915	91	14	41
22	3647	3673	57	1689	1864	92	9	30
23	3581	3620	58	1629	1813	93	6	22
24	3518	3563	59	1568	1762	94	4	17
25	3455	3505	60	1506	1711	95	3	14
26	3394	3448	61	1444	1659	96	2	11
27	3333	3392	62	1381	1606	97	1	8
28	3273	3337	63	1316	1550	98		5
29	3218	3283	64	1249	1492	99		2
30	3166	3230	65	1181	1431	100		1
31	3116	3178	66	1112	1368	101		1
32	3067	3127	67	1042	1303	102		1
33	3018	3077	68	973	1236			
34	2969	3027	69	904	1167			

TABLE

DE MORTALITÉ POUR LA VILLE D'AMSTERDAM.

AGES.	HOMMES.	FEMMES.	AGES.	HOMMES.	FEMMES.	AGES.	HOMMES.	FEMMES.
0	10000	10000	35	4130	4937	70	1040	1698
1	7417	7909	36	4048	4856	71	946	1565
2	6713	7292	37	3962	4772	72	849	1429
3	6323	6895	38	3872	4686	73	763	1290
4	6103	6696	39	3784	4606	74	681	1165
5	5973	6550	40	3702	4532	75	607	1049
6	5873	6451	41	3624	4461	76	534	935
7	5804	6384	42	3551	4394	77	462	822
8	5754	6344	43	3479	4329	78	400	710
9	5711	6305	44	3405	4262	79	345	611
10	5660	6264	45	3326	4191	80	296	526
11	5611	6232	46	3244	4119	81	251	446
12	5620	6209	47	3161	4047	82	210	370
13	5597	6194	48	3077	3974	83	173	298
14	5573	6171	49	2993	3899	84	140	238
15	5546	6143	50	2908	3819	85	116	192
16	5515	6116	51	2822	3738	86	96	152
17	5480	6090	52	2734	3635	87	79	120
18	5441	6065	53	2645	3569	88	66	95
19	5398	6028	54	2555	3480	89	55	75
20	5351	5982	55	2464	3387	90	47	58
21	5294	5922	56	2371	3293	91	40	45
22	5223	5871	57	2276	3198	92	34	35
23	5138	5808	58	2181	3100	93	29	27
24	5039	5743	59	2086	2997	94	24	21
25	4925	5677	60	1991	2891	95	21	16
26	4825	5607	61	1896	2783	96	18	12
27	4732	5535	62	1800	2673	97	15	8
28	4645	5461	63	1702	2560	98	13	4
29	4563	5387	64	1606	2445	99	11	3
30	4483	5314	65	1511	2326	100	9	2
31	4412	5240	66	1416	2205	101	3	0
32	4342	5166	67	1321	2081			
33	4275	5091	68	1224	1955			
34	4205	5015	69	1130	1827			

En substituant aux nombres des figures qui peignent, pour ainsi dire, la loi de la mortalité, on trouve des lignes qui ne s'écartent pas sensiblement de celles qu'on a construites dans plusieurs autres pays.

Si l'on cherche quelle est la vie probable, c'est-à-dire, le nombre d'années après lequel la probabilité d'exister et celle de ne pas exister sont les mêmes, on trouve que ce terme, à compter de la naissance, tombe à Paris entre 8 et 9 ans; à Londres, un peu avant 3 ans; à Vienne, un peu avant 2; un peu après, à Berlin: tandis que pour Bruxelles, ce terme tomberait vers 21 ans pour les garçons, entre 26 et 27 pour les filles, et après 23 ans, quand on ne fait aucune distinction de sexes, et pour Amsterdam, après 24 ans pour les garçons et après 34 pour les filles. « La table de l'*annuaire*, moyenne pour toute la France, le place entre 20 et 21 ans; celle d'Angleterre, entre 27 et 28; celle de Brandebourg, entre 25 et 26; celle de la Hollande à 31, et celle de Suisse, à 41 ans. Cette prodigieuse différence entre les campagnes et la ville, ne saurait être attribuée qu'aux suites de l'extrême misère, à la malpropreté, au resserrement des demeures et à l'insalubrité qui en est la conséquence dans les capitales (1). » Cette grande disproportion ne peut-elle pas tenir encore à une loi de la nature, qui permet d'autant moins à une population de se multiplier, que le

---

(1) Voyez le calcul des probabilités par M. *Lacroix*, à qui nous empruntons la plupart de ces données.

terrain qu'elle couvre, est déjà plus peuplé. Nous ignorons les moyens qu'elle emploie pour parvenir à ces fins ; nous ne savons si le principe destructeur se trouve dans l'air même que nous respirons ; mais à en juger par les effets, il en est de nous à peu près comme des arbres d'une forêt, qu'on ne saurait multiplier au-delà de certaines limites dépendantes de la surface du sol qui les nourrit. Il est à remarquer d'ailleurs que la mortalité la plus grande atteint surtout les enfans au moment où ils entrent dans la vie.

Dans l'hypothèse d'une population stationnaire, à l'âge de 5 ans, la vie probable est à son *maximum* à Bruxelles ; elle est de plus de 44 ans pour les garçons, et de plus de 47 pour les filles : quand on ne fait aucune distinction de sexes, elle est d'environ 45 ans et demi. A l'âge de 30 ans, la vie probable est encore de 32 ans ; à l'âge de 50, de 18 ; et à l'âge de 70, d'environ 7 ans.

A l'âge de 40 ans, la vie probable est à Paris, de plus de 21 ans ; en France, terme moyen, 23 ans ; en Hollande, 26 ; à Londres, 18 ; à Vienne, plus de 19 ans ; à Berlin de même ; en Suisse, près de 25. A Bruxelles, la vie probable à la même époque, est d'environ 23 ans, pour les hommes, de près de 26 pour les femmes, et d'environ 24, quand on ne fait point de distinction de sexes. A Amsterdam, elle est de moins de 22 ans, pour les hommes et de plus de 25 pour les femmes.

Selon *Price*, la probabilité de parvenir à 80 ans,

est de $\frac{2}{43}$ dans le pays de Vaud, $\frac{2}{45}$ en Brandebourg; $\frac{1}{30}$ à Breslaw, $\frac{1}{37}$ à Berlin, $\frac{1}{40}$ à Londres, $\frac{1}{41}$ à Vienne. A Bruxelles, nous trouvons que cette même probabilité a pour valeur $\frac{1}{29}$ pour les hommes, $\frac{1}{17}$ pour les femmes, et $\frac{1}{27}$ quand on ne fait point de distinction de sexes.

On pourra, au moyen de nos tables, pousser ces rapprochemens plus loin, et l'on trouvera presque toujours que la mortalité dans notre Royaume, est moins forte que dans les autres pays.

La table de mortalité dressée d'après les registres de la ville de Bruxelles, est calculée sur 14,261 décès. Quoique ce nombre d'observations soit assez faible, la table s'accorde cependant bien avec celle des pays voisins, et semblerait offrir des garanties suffisantes pour servir de table de mortalité provisoire. Je l'ai combinée depuis, avec deux autres dressées, l'une d'après 8,413 décès, observés pendant 15 ans à Maestricht (1), l'autre d'après 8,771 décès, recueillis par M. *Lemaire* sur les registres de l'état-civil de Tournai, et calculés sous ses yeux par M. *A. Leschevain*. J'ai fait disparaître les petites inégalités produites par des déclarations de décès portées en trop grand nombre sur certaines années, aux dépens des années voisines (2); et j'ai fait les calculs, en partant d'un nombre

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de la province de Limbourg, année 1824.

(2) Plusieurs personnes, par exemple, en faisant la déclaration d'un décès, diront 60 ans au lieu de 59 ou 61 ans.

rond 100,000. Voici les résultats auxquels je suis parvenu.

Table de Mortalité pour les provinces Méridionales des Pays-Bas.

ANS.		ANS.		ANS.		ANS.	
0	100,000	28	45,866	56	27,155	84	2,929
1	77,507	29	45,284	57	26,357	85	2,429
2	69,470	30	44,709	58	25,547	86	2,000
3	64,799	31	44,147	59	24,727	87	1,619
4	61,899	32	43,589	60	23,890	88	1,285
5	59,864	33	43,023	61	23,041	89	998
6	58,726	34	42,448	62	22,176	90	744
7	57,800	35	41,857	63	21,296	91	537
8	57,129	36	41,249	64	20,402	92	378
9	56,557	37	40,629	65	19,493	93	267
10	56,077	38	39,990	66	18,571	94	204
11	55,660	39	39,335	67	17,636	95	150
12	55,409	40	38,670	68	16,688	96	105
13	54,919	41	37,999	69	15,731	97	76
14	54,569	42	37,322	70	14,761	98	54
15	54,226	43	36,638	71	13,769	99	38
16	53,883	44	35,948	72	12,781	100	25
17	53,533	45	35,252	73	11,718	101	19
18	53,167	46	34,549	74	10,697	102	16
19	52,643	47	33,840	75	9,679	103	13
20	51,956	48	33,125	76	8,706	104	10
21	51,132	49	32,406	77	7,810	105	7
22	50,309	50	31,671	78	6,977	106	4
23	49,498	51	30,940	79	6,213	107	2
24	48,703	52	30,199	80	5,501	108	1
25	47,939	53	29,452	81	4,798	109	0
26	47,218	54	28,698	82	4,131		
27	46,528	55	27,871	83	3,504		

Je m'abstiendrai de déduire des conséquences de cette table ; elles se présenteront assez d'elles-mêmes.

Je me contenterai de faire observer qu'ici, comme dans les pays voisins; un peu moins du quart des enfans naissans, sont enlevés dès la première année; et que la plus grande mortalité retombe surtout sur le mois qui suit la naissance. Voici les nombres que j'ai trouvés pour Bruxelles et pour les douze mois de la première année 1044, 390, 231, 185, 156, 156, 162, 152, 140, 153, 142, 140. Ainsi, il meurt plus d'enfans pendant les trois mois qui suivent la naissance, que pendant le reste de l'année; car ces nombres sont dans le rapport de 1665 à 1384. Je trouve que les nombres correspondans, sont dans le rapport de 1764 à 693, pour Paris, et pendant l'année 1823 (1), les discordances entre ces deux rapports, mériteraient d'être observées attentivement; elles apprendraient sans doute des choses d'une utilité générale. En consultant les autres *Annuaires du bureau des longitudes*, ainsi que *les Recherches statistiques sur Paris*, je trouve presque partout qu'il meurt, pendant les trois premiers mois qui suivent la naissance, plus du double et près du triple des enfans qui meurent pendant le reste de l'année. De semblables remarques ont déjà été faites par d'autres écrivains, qui ont cru trouver la cause de la disproportion des décès dans l'habitude où sont les mères de nourrir elles-mêmes, ou d'abandonner leurs enfans à des nourrices. Voici ce que dit à cet égard, M. *Benoiston de Chateauneuf*, dans son excel-

(1) *Annuaire du bureau des longitudes*, pour 1826.

lent ouvrage sur les enfans trouvés. « Il est vrai que pour conserver la vie des enfans, les soins font tout, et le climat rien ou peu de chose; que la Suisse et la Hollande sont les pays où il en meurt le moins. L'explication de ce fait, déjà remarqué par *Muret*, serait-elle dans l'habitude qu'ont toutes les mères, au pied des Alpes comme sur les bords de l'Amstel, de nourrir elles-mêmes leurs enfans, nous l'ignorons; mais, nous dirons seulement qu'ayant été curieux de comparer la mortalité en nourrice avec celle des enfans élevés à Paris, nous avons eu le résultat suivant : sur cent enfans nourris par leur mère, il en meurt dix-huit durant la première année; sur le même nombre mis en nourrice, il en périt vingt-neuf. »

Hospices des enfans trouvés et abandonnés.

Pour mieux faire ressortir les observations précédentes, je donnerai ici des renseignemens assez étendus sur les enfans trouvés et abandonnés : je les ai coordonnés avec soin, et j'en ai déduit le tableau suivant, qui donne les résultats moyens de huit années, savoir de 1815 à 1822. Ces résultats s'écartent généralement peu de ceux que chaque année donne en particulier.

HOSPICES.	POPULATION AU 1er JANVIER.	ENTRÉS.	SORTIS				POPULATION MOYENNE PENDANT l'année.	RAPPORT de la population moyenne AUX DÉCÈS.	RAPPORT des décès à 100 entrées.
			PAR DÉCÈS.	RÉCLAMÉS.	A cause de l'âge ou pour d'autres motifs.	TOTAL.			
Bruxelles .	1793	470	312	42	161	515	1771	5,68	66,38
Louvain . .	597	121	63	9	49	121	603	9,57	52,07
Maestricht .	278	85	33	23	9	65	292	8,85	38,82
Liége . . .	235	49	12	2	28	42	236	19,67	24,49
Gand . . .	643	168	102	14	45	161	650	6,37	60,71
Oudenaerde .	50	17	4	1	1	6	55	13,75	23,53
Termonde .	40	5	1	1	»	2	42	42,00	20,00
Bruges . .	151	55	6	24	5	35	161	26,83	10,91
Ypres . . .	43	13	1	»	2	3	48	48,00	7,69
Courtrai . .	135	37	1	1	9	11	148	148,00	2,70
Furnes . .	13	3	1	»	1	2	14	14,00	3,33
Mons . . .	938	255	148	18	30	196	969	6,55	58,04
Tournai . .	410	134	62	28	18	108	424	6,84	46,27
Amsterdam .	3855	713	356	236	268	860	3782	10,62	49,93
Namur . .	941	484	119	7	326	452	957	8,04	24,59
Anvers. . .	1651	326	131	51	36	218	1707	13,03	40,18
Malines. . .	481	93	29	10	20	59	499	17,21	31,19
Lierre. . .	69	21	2	4	5	11	75	37,50	8,33
Luxembourg.	101	28	5	»	11	16	105	21,00	17,86
TOTAL . .	12424	3080	1388	471	1024	2883	12538	9,03	45,07

Si nous considérons d'abord la population moyenne des hospices des enfans trouvés et abandonnés, nous verrons que le rapport de cette population aux décès est sensiblement égal au rapport que nous obtenons

plus loin pour les hospices de mendicité; car ce dernier vaut 8,91, tandis que nous venons de trouver pour l'autre 9,03. Pour nous faire une idée plus exacte encore sur le degré de confiance que nous pouvons avoir dans les valeurs moyennes données précédemment, prenons les valeurs générales, d'année en année, depuis 1815 jusqu'à 1822.

Années.	Population au 1er janvier.	Entrés.	Sortis: Par décès.	Sortis: Réclamés.	Sortis: Par l'âge ou d'autres motifs.	Total.	Population moyenne.	Rapport de la population moyenne aux décès.	Rapport des décès à 100 entrées.
1815	10739	2918	1597	235	649	2481	10953	6,88	54,73
1816	11176	3075	1459	262	701	2422	11497	7,88	47,45
1817	11829	3943*	1793	271	895	2959	12315	6,87	45,47
1818	12813	3241	1290	549	2967	2806	13026	10,10	39,80
1819	13248	3148	1346	583	1023	2952	13342	9,91	42,76
1820	13444	3001	1200	749	1194	3143	13366	11,14	39,99
1821	13302	2636	1200	584	1317	3101	13065	10,89	45,52
1822	12837	2688	1160	467	1305	2932	12700	10,95	43,15
Total.	99388	24650	11045	3700	8051	22796	100264	9,03	45,07

Les écarts sont assez sensibles et proviennent sur-

(*) Le nombre des entrées en 1817, n'a pas été en rapport avec celui des autres années; mais on se rappellera aussi que la disette s'est fait ressentir plus vivement pendant cette année.

tout de ce que la mortalité a diminué dans les hospices depuis 1815 jusqu'en 1822. Nous voyons effectivement qu'à la première époque, sur sept enfans, il en mourait annuellement un, tandis que plus tard, il n'en mourait qu'un seul sur onze.

Nous aurons occasion de remarquer une semblable diminution de mortalité dans les dépôts de mendicité, à partir des mêmes époques. Si l'on cherche à savoir quel est, dans les provinces méridionales du Royaume, le rapport de la population moyenne des enfans âgés de moins de 12 ans aux décès, on trouve, d'après la table de mortalité que nous avons donnée plus haut que sur 815,488 enfans, il en meurt annuellement 44,340. On déduit de là le rapport 18,39 est à 1, qui est le double du rapport trouvé pour les hospices. Nous avons regardé comme terme du séjour dans ces derniers établissemens, douze ans; cependant dans quelques-uns d'entre eux, le terme du séjour est plus long, et conséquemment le rapport en devrait devenir plus grand, car au-dessus de 12 ans, la mortalité est moins forte que pour les enfans en bas âge. Il faut observer encore que les enfans qui entrent dans les hospices, par cela même qu'ils vivent, ont échappé aux premiers dangers qui entouraient leur naissance; plusieurs même n'y entrent qu'après plusieurs mois d'existence. Il faut ajouter, il est vrai, à ces observations, qu'un assez bon nombre d'enfans sont réclamés, après avoir passé dans les hospices leurs premières années, qui sont les plus critiques; et qu'ils diminuent ainsi la partie de la population la moins exposée à la morta-

lité. D'une autre part, les enfans trouvés ou abandonnés portent souvent les traces des vices de leurs parens, ou sont présentés dans l'état le plus déplorable, de même que les individus qui entrent dans les dépôts de mendicité.

M. *Benoiston de Chateauneuf*, dans ses *Considérations sur les enfans trouvés* dans les principaux États de l'Europe (1), a recherché quel était, d'après les documens les plus authentiques, la mortalité des enfans en Europe de 0 à un an et de 0 à 10 ans : voici les résultats auxquels il est parvenu.

DE 0 à 1 AN.	PERTE SUR 100.	DE 0 A 10 ANS.	PERTE SUR 100.
En Suisse	19,109	En Suisse.	34,871
En Hollande	19,642	En Hollande	36,214
A Geneve	19,507	A Geneve.	39,329
A Paris.	21,287	A Pétersbourg	41,974
En France (2)	23,248	En France	44,452
En Provence	24,211	En Provence.	47,024
A Pétersbourg	27,897	A Londres	48,453
En Suède	28,393	En Suède.	50,044
A Londres.	36,371	A Paris	52,501
A Berlin	39,538	A Berlin	54,108
A Vienne.	45,594	A Vienne	55,578

Si nous comparons ces résultats à ceux que nous obtenons par nos tables de mortalité, nous trouvons

---

(1) A Paris, chez *Martinet*, rue du Coq Saint-Honoré, nº 15, in-8º, 1824.
(2) Nous avons ajouté les nombres relatifs à la France, d'après l'*annuaire* du bureau des longitudes.

que dans les provinces méridionales du Royaume, la perte sur 100, depuis 0 à 1 an, est de 22,49, et pour Bruxelles de 21,30. La perte sur 100, de 0 à 10 ans, est de 43,44 pour la partie méridionale du Royaume, et de 42,97 pour Bruxelles.

D'après ce qui précède, la mortalité parmi les enfans est généralement moins forte dans notre royaume que dans les autres pays. Cette mortalité moins forte, peut en effet tenir à ce que les femmes sont ici assez généralement dans l'habitude de nourrir elles-mêmes leurs enfans. M. *Benoiston de Chauteauneuf*, pour juger du degré de mortalité parmi les enfans trouvés ou abandonnés, a pris, comme nous l'avons fait, le rapport entre les décès et les entrées dans les hospices. Ce zélé philanthrope a trouvé de cette manière, que pour toute la France, en 1821, la perte sur 100 enfans entrés était de 57,63; nous avons trouvé que ce même rapport moyen était 100 à 45,07 pour nos provinces; et que pendant huit années, ce rapport avait eu pour limites extrêmes 100 est à 39,80 et 100 est à 54,73. La mortalité a donc été toujours moins forte qu'en France; cependant, elle a été assez considérable dans les hospices de quelques grandes villes, telle que *Mons*, *Gand* et *Bruxelles*. La perte moyenne pour cette dernière ville, est de 66,38 sur 100; elle était de 79 sur 100, de 1812 à 1817, comme le remarque M. *Benoiston*. A cette époque, l'hospice peu vaste, mal aéré, malsain, fut transporté dans un autre quartier de la ville, et depuis lors on a remarqué un abaissement dans le nombre des décès. Quand on songe qu'en 1811,

il mourait dans les hospices de Vienne, 92 enfans sur 100, on demeure épouvanté des ravages qu'exerce la mortalité sur l'enfance.

Les tableaux précédens nous montrent que sur 22796 enfans sortis des hospices, on doit en compter 11045 qui y sont morts, 3700 qui ont été réclamés et 8051 qui sont sortis par l'âge ou d'autres motifs. Ces nombres sont dans les rapports de 100 à 48,44, de 100 à 16,23, de 100 à 35,31. Ainsi la moitié des enfans qui entrent aux hospices n'en sortent que par suite de décès, et la moitié environ de ceux qui restent, sont réclamés.

Nous ferons succéder à ces aperçus un tableau indiquant les paiemens moyens que les différens hospices des provinces méridionales font, année par année, pour les enfans trouvés et abandonnés qu'ils placent à la campagne. La ville d'*Amsterdam* n'envoie que fort peu d'enfans au dehors, et alors les prix d'entretien ne sont pas estimés d'après l'âge des enfans, mais d'après la durée de la pension : ainsi l'on paie généralement, pour les 2 ou 3 premières années, 50 florins pour nourriture et vêtemens ; et pour les années suivantes, 40, 30 ou 20 florins, selon le degré de force et d'intelligence de chaque enfant. Quelques hospices paient la gratification de 50 francs allouée aux nourrices, après le terme de la pension; d'autres fournissent aux enfans qui sortent, un trousseau d'émancipation de la valeur de 9 à 22 florins. Nous avons indiqué les premiers, par les lettres *a*, et les seconds, par la lettre *b*. Il faut observer aussi que la durée de l'entretien

n'est pas la même dans tous les hospices; elle est généralement de 12 ans; cependant à *Courtrai*, à *Mons* et à *Anvers*, elle est de 18 ans, et va à *Maestricht* jusqu'à 21 ans.

HOSPICES.	TOTAL par tête.	PRIX MOYEN par année.
Bruxelles [a,b]	343fl, 87	28fl, 65
Louvain [b]	457, 44	35, 18
Maestricht [b]	245, 40	13, 63
Liége	571, 36	43, 95
Gand [a]	391, 46	32, 62
Oudenaerde. [a]	405, 20	33, 76
Termonde [a]	680, 40	56, 70
Bruges	490, 42	40, 86
Ypres [a]	639, 33	53, 27
Courtrai	963, 25	53, 51
Furnes [b]	804, 59	53, 61
Mons	547, 29	30, 40
Tournai [b]	522, 23	34, 81
Namur	473, 93	39, 49
Anvers	393, 90	21, 88
Malines	443, 88	27, 74
Lierre [b]	455, 73	32, 55
Luxembourg	612, 36	51, 03
PRIX MOYEN	524fl, 66	37fl, 98

Prix moyens payés par an.

Moins d'un an	47fl, 93	De 9 à 10 ans	36fl, 65
De 1 à 2 ans	42 , 69	De 10 à 11 ans. . . .	35 , 63
De 2 à 3 ans	40 , 08	De 11 à 12 ans. . . .	35 , 71
De 3 à 4 ans	39 , 84	De 12 à 13 ans. . . .	29 , 48
De 4 à 5 ans	39 , 96	De 13 à 14 ans. . . .	24 , 44
De 5 à 6 ans	39 , 92	De 14 à 15 ans. . . .	21 , 59
De 6 à 7 ans	38 , 79	De 15 à 16 ans. . . .	24 , 18
De 7 à 8 ans.	37 , 50	De 16 à 17 ans. . . .	22 , 16
De 8 à 9 ans	37 , 20	De 17 à 18 ans. . . .	23 , 91

Dépôts de Mendicité.

Nous avons considéré jusqu'ici l'homme dans l'état de société, et jouissant de sa liberté et du produit de son travail; nous allons nous occuper maintenant de son sort dans les hospices de mendicité et dans les prisons de l'État. Les documens dont nous nous servirons, sont extraits de deux excellens rapports rédigés par M. le baron *De Keverberg*, conseiller-d'état, qui a bien voulu nous les communiquer. Ces rapports ont servi de base aux travaux qui ont été soumis en 1821 et 1822 à S. M. le Roi des Pays-Bas. Ils sont donc de nature à inspirer de la confiance, et ils ne seront sans doute pas dépourvus d'intérêt pour l'ami de l'humanité, qui s'occupe du sort des malheureux que la société doit prendre sous sa surveillance, ou qu'elle prive de leur liberté.

Il est sans doute du devoir de l'homme aisé de secourir son semblable qui gémit dans l'indigence, surtout si cette indigence est la suite de malheurs non

mérités, ou le résultat d'infirmités ou d'un grand âge, qui rendent inhabile au travail. Mais il ne faut pas qu'un acte de bienfaisance, qui doit être l'effet du plus libre arbitre, soit exigé avec importunité ou même avec contrainte. La mendicité comme l'observe M. *De Keverberg*, devient alors un véritable délit, non-seulement parce que des lois positives la rangent dans cette catégorie, mais aussi parce qu'elle trouble réellement le repos des citoyens, et qu'elle compromet la sûreté publique. Malheureusement parmi les mendians de profession, l'on ne trouve que trop souvent des hommes valides, qui, surtout dans les campagnes, vivent du travail des autres et appauvrissent la société en prenant part à la consommation, sans ajouter aux revenus; la part qu'ils obtiennent est quelquefois même d'autant plus injuste, qu'elle n'est que le prix de la terreur qu'ils inspirent. On conçoit alors que les moyens de répression deviennent d'autant plus salutaires, qu'ils arrêtent des malheureux sur le bord du précipice; et, tout en prévenant de grands crimes peut-être, ils les ramènent à l'habitude du travail et les rendent propres à reparaître honorablement dans la société.

Il existe actuellement en Belgique sept dépôts de mendicité, où l'on recueille les mendians de profession, et où l'on reçoit aussi les indigens qui demandent un asile.

Le premier de ces établissemens fut formé à *Bruges* en 1805, par M. *Chauvelain*, alors préfet du département de la Lys, qui l'organisa, à ce qu'il paraît, de son propre chef.

Trois ans après, le gouvernement, par décret impérial du 5 juillet 1808, généralisa le principe de cette mesure. En 1809, des lettres de création furent données pour les dépôts de *Mons*, *Hoogstraeten*, *Reckheim* et *Namur*. En 1810, celui de *La Cambre* près de Bruxelles, fut décrété; et le Roi des Pays-Bas ordonna l'organisation de celui de *Hoorn*, par un arrêté du mois de décembre 1817.

Aujourd'hui, il n'y a plus de province dans le Royaume à laquelle l'un ou l'autre de ces établissemens ne soit ouvert.

Nous commencerons par faire connaître la population des dépôts de mendicité, au 31 décembre 1821, époque à laquelle se rapportent tous les nombres suivans. La distinction des sexes et des âges a été conservée ainsi que celle des dépôts.

AGE.	SEXE.	La Cambre.	Hoorn.	Hoogstraeten.	Bruges.	Namur.	Mons.	Reckheim.	Totaux.
Au-dessus de 6 ans.	Masculin.	4	»	7	9	»	»	6	26
	Féminin.	1	4	5	6	1	»	8	25
Total. . . .		5	4	12	15	1	»	14	51
De 6 à 12 ans.	Masculin.	8	6	9	19	3	1	2	48
	Féminin.	10	4	7	7	2	2	7	39
Total. . . .		18	10	16	26	5	3	9	87
De 12 à 18 ans.	Masculin.	55	20	13	20	8	1	10	127
	Féminin.	26	17	5	10	7	1	9	75
Total. . . .		81	37	18	30	15	2	19	202
De 18 à 25 ans.	Masculin.	25	41	17	5	2	1	5	96
	Féminin.	15	35	19	19	9	0	5	102
Total. . . .		40	76	36	24	11	1	10	198
De 25 à 50 ans.	Masculin.	46	149	47	20	20	14	13	309
	Féminin.	80	79	63	44	45	18	25	354
Total. . . .		126	228	110	64	65	32	38	663
De 50 à 65 ans.	Masculin.	56	22	54	29	7	18	16	202
	Féminin.	56	21	22	8	15	24	10	156
Total. . . .		112	43	76	37	22	42	26	358
Au-dessus de 65 ans.	Masculin.	76	6	33	7	30	42	5	199
	Féminin.	73	4	10	5	40	62	3	197
Total. . . .		149	10	43	12	70	104	8	396
Nombre total par sexe.	Masculin.	270	241	180	109	70	77	57	1007
	Féminin.	261	161	131	99	119	107	67	948
Total général. .		531	408	311	208	189	184	124	1955
Popul. moy. de l'année.		547	408	265	225	187	195	123	2022

Ainsi le total général, au 31 décembre 1821, ne différait de la population moyenne de l'année, que du nombre 67.

En partageant la population entière en trois grandes classes, d'après le degré d'aptitude au travail, on trouve 447 individus qui avaient plus de 65 ans ou moins de 6, et qui sont conséquemment inhabiles au travail; 445 individus qui ont de 6 à 12 ans ou de 50 à 65, et qui ne sont guère en état de pourvoir entièrement à leur subsistance; enfin, 1063 individus dans la force de l'âge, et qui pourraient vivre du produit de leur travail. Les derniers, qui composent plus de la moitié de la population, n'auraient dû rien coûter aux communes; et la moitié des autres n'aurait dû coûter que la moitié d'une subsistance réglée d'après les besoins de leur âge.

On aura pu remarquer aussi, par le tableau précédent, que le nombre des femmes, dans les dépôts de mendicité, était à peu près égal à celui des hommes; et que les enfans ne formaient qu'une faible partie de la population, puisque leur nombre n'en était que les 0,026.

A ce premier aperçu, nous allons faire succéder le relevé de l'état de la population dans les dépôts de mendicité, depuis la création de ces établissemens. Nous indiquerons aussi les décès annuels et le rapport de la population moyenne aux décès. Les trois dernières colonnes serviront à indiquer les journées d'entretien dans les divers établissemens, en même temps que les journées de maladie et les rapports de ces nombres.

ANNÉES.	POPULATION moyenne.	DÉCÈS.	RAPPORT de la population aux décès.	JOURNÉES d'entretien.	JOURNÉES de maladie.	RAPPORT des journées d'entretien à celles de maladie.
1811	514	58	8,862	187610	11724	16,00
1812	717	97	7,392	262422	18801	13,96
1813	777	93	8,355	283605	22418	12,66
1814	518	68	7,618	188350	11308	16,65
1815	940	114	8,246	343100	23931	14,34
1816	1066	115	10,152	390056	23507	16,59
1817	1805	329	5,486	658835	26910	11,58
1818	2588	381	6,793	954620	97635	9,78
1819	2546	274	9,292	929290	82775	11,09
1820	2376	195	12,182	869816	43595	19,95
1821	2022	136	14,867	739310	36706	20,14
1822	1843	127	14,512	673295	35096	19,19
TOTAL .	17712	1987	8,914	6480309	464406	13,95

Nous allons maintenant donner ces mêmes valeurs par rapport aux dépôts, et pour les différentes années depuis leur existence.

DÉPOTS.	POPULATION.	DÉCÈS.	RAPPORT.	JOURS d'entretien.	JOURS de maladie.	RAPPORT.
Mons . . .	3681	551	6,681	1344490	21595	62,26
Hoogstraeten .	3389	423	8,012	1237620	150881	22,29
Namur . . .	2118	241	8,788	773508	77223	8,20
La Cambre .	4342	320	13,568	1586497	147199	10,78
Bruges . . .	1165	52	22,404	436028	. . . .	. . .
Hoorn . . .	2677	391	6,847	977984	59302 (*)	16,49
Reekheim . .	340	9	37,778	124182	8206	15,14
TOTAL . . .	17712	1987	8,914	6480309	464406	13,95

(*) Ces nombres ne sont pas très-exacts, parce que les données pour *Bruges* et *Hoorn* étaient défectueuses pour ce qui concernait les jours de maladie.

Ce qui mérite de fixer notre attention, dans ces différens résultats, c'est la petitesse effrayante du rapport de la population des dépôts de mendicité aux décès. La valeur moyenne de ce rapport, en 12 ans de temps, n'a jamais dépassé 14,867, et la moyenne de tous les résultats, ne s'élève qu'à 8,914 ; tandis que le rapport, pour toute la Belgique, s'élève à environ 43,8. A nombres égaux, il est donc mort, dans les dépôts de mendicité, quatre fois et demie autant d'individus que dans le reste du Royaume. Ce résultat est bien propre à confirmer l'observation de M. *Villermé*, relativement à la grande influence qu'exerce sur la mortalité le degré plus ou moins grand de l'aisance. Il faut observer encore que les individus qui entrent dans les dépôts de mendicité, y arrivent le plus souvent avec des maladies déjà contractées d'avance, et que c'est par suite de ces maladies qu'ils ont été mis hors d'état de pourvoir à leurs besoins. La mortalité est néanmoins loin d'être la même dans tous les dépôts; elle a été beaucoup moindre à *Reckheim* et à *Bruges* que partout ailleurs; mais le nombre d'observations pour ces deux places est trop petit pour qu'on puisse y avoir confiance. Il n'en est pas de même de l'établissement de *La Cambre* près de Bruxelles; les observations y portent sur un plus grand nombre d'individus, et l'on y trouve que le rapport de la population aux décès, y a une valeur moyenne de 13,568. Ce rapport, à *Hoorn* et à *Mons*, ne s'élève pas au delà de 6,85. Il est à remarquer cependant, que d'année en année, le rapport est devenu plus grand; ce qui semble annoncer des

améliorations dans le régime intérieur de ces établissemens. Nous devons en dire autant du rapport du nombre des jours d'entretien à celui des jours de maladie; dans les derniers temps, il était bien au-dessus de la valeur moyenne prise sur toutes les années qui avaient précédé. Cette valeur moyenne était de 13,95, c'est-à-dire, que sur environ 14 jours d'entretien, il fallait en compter un de maladie. Il est assez remarquable qu'à *Mons*, où la mortalité est si forte, le rapport des jours d'entretien aux jours de maladie soit si grand. Ceci tient sans doute à des causes de mortalité particulières, qui font succomber le malade plus rapidement qu'ailleurs; ces causes paraissent de plus devoir être locales, puisque le rapport de la population aux décès, pour la province entière, est de 51,1.

On compte que les détenus ne font guère dans les dépôts de mendicité qu'un séjour de sept à huit mois; et si l'on a même égard au grand nombre de vieillards qui sont dans ces établissemens, et qui n'en sortent guère lorsqu'ils y sont une fois entrés, on est autorisé à penser que le séjour moyen des hommes valides, est tout au plus de six mois. En 1821, les termes moyens du séjour ont été

à Mons de.	301	à	302	jours.
à Namur de	281	à	282	—
à Reckheim de . . .	275	à	276	—
à La Cambre de. . .	247	à	248	—
à Hoogstraeten de . .	225	à	226	—
à Bruges de	221	à	222	—
à Hoorn de	210	à	211	—

M. *De Keverberg* observe avec raison qu'un si court espace de temps ne suffit pas pour contracter le goût du travail, l'aptitude nécessaire pour le rendre productif, ni en général, des habitudes honnêtes; et il ajoute : « Ce qui distingue essentiellement le mendiant du bon citoyen, c'est qu'il méconnaît la première des lois sociales; celle qui l'appelle à employer ses forces dans l'intérêt de sa subsistance. Il faut que dans ces établissemens qui ont pour objet de le guérir de cette maladie morale, il apprenne à vivre à ses propres dépens. Ainsi il faut le forcer à gagner, jour par jour, sa nourriture, qui, parmi les articles dont son entretien se compose, est celui auquel il tient ordinairement le plus. A la vérité, toute espèce d'aliment ne peut lui être refusée, lors même que, par la plus coupable opiniâtreté, il persiste dans sa paresse. Dans la position où il se trouve, sa vie est un dépôt sacré dans les mains de la société. L'humanité s'oppose à ce qu'elle soit compromise. »

Prisons du Royaume.

Si nous passons maintenant à ce qui concerne les détenus dans les prisons de l'État, nous trouvons qu'au 1er mars 1821, époque à laquelle se rapporte tout ce qui va suivre, il existait en Belgique 117 établissemens destinés, soit à la garde des prévenus, soit à la punition des condamnés. Ces établissemens pouvaient être classés de la manière suivante :

96 Prisons civiles.	54	Maisons d'arrêt.
	9	— de justice.
	3	— de correction.
	26	— de force.
	4	— de dépôt servant quelquefois de maison de punition.
21 Prisons militaires. . . .	17	Maisons de prévôtales.
	4	— de détention militaire.

Dans ce nombre n'étaient point compris les établissemens servant de dépôts provisoires ou de logemens pour des prisonniers que l'on transférait. Quarante de ces prisons étaient des propriétés communales ou particulières, dont les unes étaient occupées de fait et sans aucune indemnité, et dont les autres coûtaient au gouvernement des sommes plus ou moins fortes de loyer. Le grand nombre des prisons entièrement disproportionné avec celui des détenus, et d'ailleurs le mauvais état de la plupart d'entre elles, appelait une réforme qui fut signalée par la commission chargée de vérifier l'état des prisons.

Le nombre des détenus dans toute l'étendue du Royaume s'élevait en 1821, à 10557 âmes. En comparant ce nombre à celui des années précédentes, on trouve une diminution sensible dans la population des prisons civiles. Voici les résultats obtenus à trois époques différentes :

	Années. . . .	1817	1819	1821
Prisonniers . .	Civils	9791	8939	8618
	Militaires . . .	1938	2414	1939
	Totaux . . .	11,729	11,353	10,557

En 1821, on comptait, parmi les prisonniers civils, 6337 hommes, 2030 femmes et 251 enfans des deux sexes; en tout 8618. Le nombre était donc plus que triple de celui des femmes, et égalait environ 25 fois celui des enfans. A la même époque, on estimait la population de tout le Royaume à près de 5,700,000 âmes: et il se trouvait conséquemment que les détenus civils et militaires formaient les 0,00185 de la population de la Belgique, ou bien encore que l'on comptait un détenu par 540 âmes. Nous avons aussi vu précédemment que le nombre d'individus renfermés dans les dépôts de mendicité, s'élevait à 2022, et formait conséquemment, les 0,000355 de la population. L'on doit donc compter que dans notre Royaume les 0,0022 de la population, se trouvent renfermés dans les dépôts de mendicité et dans les prisons.

Parmi les condamnés civils, il se trouvait 1539 récidives, dont 212 avaient été graciés précédemment; et, parmi les condamnés militaires, on en comptait 793, dont 11 seulement avaient été graciés par le Roi. Il se trouvait donc en tout 2332 récidives et 223 graciés, parmi 9182 condamnés; c'est-à-dire que sur 4 de ces derniers, il s'en trouvait au moins un dans le cas de récidive; et que sur 41, il s'en trouvait au moins un qui avait été gracié précédemment.

Voici un état plus circonstancié de la population des prisons, au premier mars 1821.

		PRISONNIERS CIVILS.	MILITAIRES.	TOTAUX.
NON JUGÉS.	Prévenus	612	142	784
	Accusés	393	189	582
	TOTAL	1035	331	1366
CONDAMNÉS.	Correctionnellement. .	3393	174	3567
	CRIM. A la réclusion .	2763	165	2928
	CRIM. Aux trav. forc. .	1389	1260	2649
	TOTAL . . .	4152	1425	5577
	TOTAL des condamnés .	7345	1599	9144
TOTAL GÉNÉRAL des détenus . .		8580	1930	10510

Ce nombre ne s'accorde pas tout-à-fait avec celui (10557) que nous avons donné plus haut. Cela provient de ce qu'il s'est trouvé, par un abus assez grave, parmi les détenus, un certain nombre d'insensés que l'on avait placés provisoirement dans les prisons civiles.

En comparant le nombre des individus non jugés à celui des individus condamnés, on trouve à peu près le rapport 10 à 67. Ainsi, les prisonniers non jugés forment un peu moins du septième de la population des prisons. La valeur de ce rapport pourrait donner une idée assez juste de la promptitude avec laquelle la justice est administrée dans un Royaume.

Il peut encore être intéressant de connaître quels sont les crimes ou délits qui se sont reproduits le plus fréquemment. De pareils résultats méritent de fixer l'attention de l'homme dont les méditations se tournent vers les moyens de faire disparaître les fléaux qui

nuisent le plus à la société. On peut y trouver aussi un indice de la sévérité avec laquelle tel ou tel crime ou délit se trouve puni dans un État. Voici les documens que nous fournissent à cet égard les relevés obtenus en Belgique :

DÉLITS OU CRIMES.	DÉTENUS.		DURÉE DE LA PEINE.		
	CIVILS.	MILIT.	moins d'un an.	de 1 à 5 ans.	plus de 5 ans.
Vol	5304	386	484	2493	2713
Désertion	226	999	25	1045	155
Sévices	498	20	251	173	94
Mendicité et vagabondage	279	1	191	86	3
Rixes et voies de fait	170	23	83	85	25
Escroquerie et filouterie	166	4	19	114	37
Recèlement d'effets volés	157	»	20	32	105
Homicide	132	7	2	21	116
Insubordination	27	100	5	78	44
Viol et outrage à la pudeur	97	13	17	35	58
Faux	99	4	»	43	60
Abus de confiance	39	8	14	32	1
Débauche	38	»	6	32	»
Incendie et lettres incendiaires	37	»	»	11	26
Faux témoignage	31	2	2	16	15
Contrav. à des règlem. d'ordre	29	»	17	9	4
Menaces	19	»	»	5	3
Rébellion contre la force publ.	11	7	10	7	1
Embauchage	12	5	2	11	4
Délits forestiers	16	»	13	3	»
Achats et ventes d'effets milit.	1	10	6	5	»

DÉLITS OU CRIMES.	DÉTENUS.		DURÉE DE LA PEINE.		
	CIVILS.	MILIT.	moins d'un an.	de 1 à 5 ans.	plus de 5 ans.
Calomnie	10	»	2	4	4
Destruction de propriété	13	»	6	5	2
Enlèvement	11	»	1	8	2
Fausse-monnaie	10	1	»	2	9
Infanticide	13	»	»	3	10
Insolvabilité (pour amendes).	10	»	6	6	»
Concussion	2	6	»	3	5
Adultère et bigamie	3	»	1	2	»
Injures et outrages	5	»	5	»	»
Menées séditieuses	7	»	1	4	2
Mise en surveillance violée	7	»	7	»	»
Empoisonnement	1	»	»	»	1
Délit non-suffisamment spéc.	58	»	25	29	4

Dans le tableau précédent ne sont pas mentionnés les individus punis pour corruption, délits ruraux, exposition d'enfans, trouble à l'ordre public, etc., parce que pour chacune de ces catégories, le nombre ne dépassait pas 1 ou 2.

Il est remarquable que, proportion gardée, les crimes contre les individus sont en bien moins grande quantité chez nous que chez nos voisins.

En faisant le relevé général, pour connaître les durées des détentions, l'on trouve 1226 détenus pour moins d'un an; 2306 pour 1 à 3 ans; 2114 pour 3 à 5; 2381 pour 5 à 10, et 131 pour plus de dix ans. Si l'on considère la durée de chaque détention, en ayant égard à la correction à faire pour les différentes années, en prenant, par exemple, 18 mois pour le terme moyen de la réclusion de chacun des 1116 individus condamnés de 1 à 2 ans, on trouve 47226,63 ans, pour la

somme des années de réclusion auxquelles sont condamnés les 9144 individus qui se trouvaient dans les prisons de l'État. On déduit de là, que la durée moyenne des détentions dans les prisons de la Belgique, était en 1821, de 5,165 ans. Il se trouvait dans le nombre des 9144 prisonniers, 176 individus condamnés à perpétuité; nous avons alors estimé la durée de la peine, d'après la durée de la vie probable de l'homme âgé de 35 ans.

Nous regrettons de ne pouvoir donner ici les élémens concernant la mortalité dans les prisons, comme nous l'avons fait pour les dépôts de mendicité. Nous nous bornerons à donner ce qui concerne les revenus et l'entretien de ces établissemens.

Dépôts de Mendicité.

Les revenus des dépôts de mendicité comprennent trois parties différentes, savoir : le produit du travail des réclus; le montant des pensions qui est annuellement réglé par le Ministre de l'intérieur, sur la proposition des conseils-généraux d'inspection et de surveillance des dépôts, et sur les avis des États Députés des provinces, et enfin de différentes rentrées provenant de biens fonciers. Voici un tableau qui présente la valeur moyenne, par jour, pour chacun de ces revenus et pour chacun des dépôts.

	LA CAMBRE.	MONS.	HOOGSTRAETEN.	NAMUR.	BRUGES.	HOORN.	RECKHEIM.	MOYENNE.
Produit du travail . . .	6^c,592	2^c,018	9^c,980	3^c,387	13^c,934	11^c,300	5^c,174	7^c,488
Montant des pensions .	22 ,000	22 ,000	26 ,000	23 ,000	18 ,000	25 ,000	26 ,000	23 ,160
Revenus divers . . .	0 ,101	0 ,305	1 ,794	0 ,228	0, 000	0 ,217	13 ,898	2 ,363
Totaux. . . .	28^c,693	24^c,323	37^c,774	26^c,615	31^c,934	36^c,517	45^c,072	33 ,011

Dépenses des dépôts.

Nous ferons succéder à ce tableau celui qui comprend les dépenses estimées également par journée et pour l'exercice de 1821.

	LA CAMBRE.	MONS.	HOOGSTRAETEN.	NAMUR.	BRUGES.	HOORN.	RECKHEIM.	MOYENNE.
Entretien des bâtimens.	0^c,264	0^c,465	2^c,428	0^c,620	0^c,408	0^c,735	0^c,710	0^c,804
Frais des ateliers . . .	5 ,444	0 ,775	3 ,635	1 ,577	5 ,437	4 ,489	4 ,069	3 ,632
Nourriture	9 ,536	12 ,182	12 ,762	13 ,420	9 ,378	20 ,000	18 ,614	13 ,699
Vêtemens	2 ,913	2 ,532	1 ,855	2 ,776	2 ,639	1 ,603	3 ,202	2 ,503
Casernement	0 ,700	0 ,368	0 ,120	0 ,728	0 ,719	0 ,164	0 ,296	0 ,442
Mobilier.	0 ,170	0 ,000	0 ,126	0 ,213	0 ,331	0 ,150	0 ,930	0 ,274
Chauffage	0 ,500	1 ,031	1 ,027	0 ,796	0 ,886	0 ,230	0 ,000	0 ,679
Éclairage	0 ,157	0 ,294	0 ,212	0 ,384	0 ,325	0 ,000 (*)	0 ,000 (**)	0 ,196
Infirmerie	1 ,375	0 ,484	0 ,730	2 ,038	2 ,915	2 ,839	1 ,464	1 ,692
Culte et instruction . .	0 ,410	0 ,265	0 ,258	0 ,491	0 ,242	0 ,423	1 ,001	0 ,442
Administration . . .	3 ,398	7 ,675	3 ,556	2 ,588	3 ,660	2 ,506	4 ,694	4 ,011
Dépenses diverses. . .	0 ,000	0 ,000	0 ,621	2 ,131	0 ,000	0 ,653	13 ,372 (***)	2 ,397
Totaux. . . .	24^c,867	26^c ,071	27^c ,330	27^c ,762	26^c,940	33^c,792	48^c.352	39^c,771

(*) Dépense extraordinaire pour une nouvelle grange construite en 1821.

(**) Cette dépense et celle de l'éclairage sont comprises dans le prix de la nourriture.

(***) Un emprunt de 6000 francs fait à la ville de Maestricht.

On voit que le produit du travail est loin de couvrir les dépenses du détenu dans les dépôts de mendicité. Il est vrai que dans le nombre des détenus se trouvent des vieillards, des enfans et des infirmes, hors d'état de travailler, et qui prennent cependant part à la consommation. Il se trouve d'ailleurs des individus valides qui ne connaissent aucun métier; et les journées de l'ouvrier y sont moins longues puisqu'on n'y fait pas emploi de lumières pour le travail. Deux dépôts seulement sont administrés par la voie de l'*entreprise ;* ce sont ceux justement où les prix d'entretien se sont élevés le plus haut.

Prix de l'Entretien dans les Prisons.

C'est par la voie de l'entreprise aussi qu'il est généralement pourvu à l'entretien des détenus dans les prisons. La maison de détention de *Gand* et la maison de force de *Leuwarden* font exception à cette règle. En 1817, le prix de l'entreprise variait dans les différentes localités depuis environ 25 à plus de 62 cents par journée de détention, et le prix moyen s'élevait à 29,75. Cependant le prix de l'entretien des prisonniers, en y comprenant les fournitures qui furent faites, s'éleva en effet à près de 30,90. En 1821, toutes les entreprises ont été renouvelées et le prix des journées variait de 18 jusqu'à près de 40 cents, le prix moyen était de 27^c^,072 pour la totalité des prisons. A la même époque, le prix de la journée du détenu à *Gand*, était de 15^c^,655, et à *Leuwarden*, où l'on suit également le système de la régie, le prix était de

23c,675. Cette différence doit suffire pour montrer l'avantage du système de la régie, sur le système de l'entreprise. On a compté qu'en 1818, la journée des vieillards, dans les hospices de *Bruxelles*, ne s'élevait qu'à 31c,471 malgré les soins et les frais divers que nécessite leur âge. Pendant la même année, le prix de la journée était, au dépôt de mendicité de *Mons*, de 24c,266; et, en 1815, il était au dépôt de mendicité de *Hoogstraeten*, de 20c.

L'évaluation de la dépense, en 1821, calculée sur la population du 1er mars de cette année, était la suivante :

		CIVILS.	MILITAIRES.
ENTRETIEN DES DÉTENUS.	Prix moyens par jour.	24c,330	31c,287
	» par an .	88fl,801	114fl,198
Valeur de l'entretien.		765332fl,32	221429fl,04
Traitement des méd., chirur., aumô. et autres frais.		35777 ,64	»
Frais de garde et de surveillance		111031 ,06	14252 ,00
Frais de locations et de réparations		63258 ,44	»
TOTAL GÉNÉRAL.		975402fl,46	235681fl,04

Avant l'époque à laquelle fut composé le rapport dont nous extrayons ces documens, les détenus étaient dans un état d'oisiveté dans la plupart des prisons. L'exercice de 1819, se compose d'environ 4,000,000 journées de détention, et le nombre des journées de travail y reste en dessous de 900,000. La commission n'a pu recueillir que des résultats peu satisfaisans sur le prix de la journée de travail du prisonnier. Il paraît que ce prix moyen est d'environ 12 cents dans la mai-

son centrale de *Gand*, et qu'il pourrait généralement s'élever plus haut.

Établissemens de Bienfaisance.

Indépendamment des dépôts de mendicité dont nous avons parlé plus haut avec assez de détails, il existe en Belgique plusieurs autres établissemens de bienfaisance, tels que des hospices, des institutions pour les secours à domicile, des écoles gratuites, des ateliers de charité, deux sociétés de bienfaisance qui ont établi plusieurs colonies, et qui suppléent aux dépôts de mendicité, etc. D'après un rapport fait aux États-Généraux, la population des hospices, en 1822, se divisait de la manière suivante : 7988 malades, 9463 vieillards, 4345 infirmes, 8893 enfans; en tout 30,689 individus. On comptait, à la même époque, 10,720 enfans trouvés et 2500 enfans abandonnés; les frais d'entretien se composent principalement des pensions que l'on paie aux artisans ou aux habitans des campagnes, chez lesquels les enfans sont placés. Parmi les individus secourus à domicile, 332,623 pourvoyaient à leurs besoins pour plus de moitié, 178,338 pour moins de moitié, et 125,030 étaient hors d'état d'y pourvoir.

Le tableau suivant, plus circonstancié, présente tous les détails qu'on peut désirer relativement à ces institutions.

	ÉTABLISSEMENS.	DÉPENSES.	INDIVIDUS.	DÉPENSES par individu.
Hospices	710	3,805,422	30,689	124fl,00
Enfans trouvés.	19	760,233	13,220	57 ,50
Secours à domicile . . .	5336	5,095,962	635,991	8 ,01
Écoles pour les pauvres . .	316	238,804	52,622 (*)	4 ,54
Ateliers de charité . . .	39	392,285	6,083	64 ,49
Dépôts de mendicité . . .	8	223,227	2,285	97 ,69
	fl.	10,515,933	688,268	356c,23

A l'époque à laquelle se rapporte ce tableau, la population du Royaume se composait de 5,721,714 âmes; ainsi environ les 0,12 de cette population vivaient aux dépens du reste, dont il faut retrancher encore près de 10,000 individus enfermés dans les prisons.

Nous avons fait observer précédemment que l'accroissement rapide de la population qui a lieu en Belgique, semble annoncer que le peuple y jouit généralement d'une aisance qui est en rapport avec ses besoins; cependant, les résultats précédens paraissent contraires à cette conclusion. Nous ne chercherons pas à savoir d'où peuvent provenir les causes qui plongent un assez grand nombre de familles dans l'indigence; nous ne chercherons pas non plus à savoir si les secours ne sont pas répandus avec une libéralité respectable même dans ses excès; nous remarquerons seulement qu'un pays est riche quand l'artisan peut gagner par son travail, au delà de ce qui est nécessaire à ses be-

(*) Ces nombres ne sont pas compris dans le total, pour ne pas les compter deux fois.

soins; or, chez nous, l'artisan peut gagner le triple de ce qui est nécessaire à son entretien. D'après un état communiqué par le Ministre de l'industrie nationale, le prix moyen de la main d'œuvre, tel qu'il était en 1816, s'élevait dans la province de Liége à 100 cents; dans la nord-Hollande à 90; dans la Frise à 80; dans le sud-Brabant, la Flandre orientale et le Hainaut, à 75; dans la province d'Anvers à 70; dans la Gueldre à 65; dans le nord-Brabant et l'Overyssel à 60. Le prix moyen, dans ces dix provinces était donc de 75 cents, et ce prix n'a fait qu'augmenter depuis. Nous avons vu d'une autre part que, dans les dépôts de mendicité, en y comprenant des frais étrangers, tels que ceux d'administration, de culte, etc., le prix moyen d'entretien, était de 30c914, et dans les prisons de 27c,072. Cependant ces prix, qui se trouvent surchargés de 5 à 6 cents de frais accessoires, ont paru beaucoup trop élevés, et l'on observait que dans les hospices de *Bruxelles*, où tant de menues dépenses deviennent nécessaires, la journée du vieillard ne s'élevait qu'à 31c,471. M. le baron *De Keverberg*, dans un Mémoire *sur les besoins et les ressources de l'homme vivant du travail de ses mains*, estime, d'après de nombreux documens, que les besoins de l'homme peuvent être évalués à 17 cents par jour (1), en établissant les cho-

(1) Dans plusieurs établissemens des provinces méridionales, le prix est même inférieur; par exemple, dans la maison de détention de *Gand*, qui est à la vérité sous le régime de la régie, le prix ne s'élève qu'à 15c,655 millièmes.

ses au prix du commerce et à environ $15^c,80$, en laissant hors de compte le bénéfice du fabricant ou du fournisseur. Si l'on ajoute le prix du loyer de l'homme libre, le père de famille devra compter environ 20^c par jour, ou 73 florins par an, ce qui forme le *maximum* auquel tous ses besoins réunis peuvent s'élever.

Pour compléter autant que possible l'esquisse que nous venons de présenter, nous ajouterons ici quelques aperçus sur l'état de l'instruction dans ce pays; les nombres dont nous ferons usage sont extraits d'un rapport sur les écoles du Royaume (1), adressé aux États-Généraux par le Ministère de l'instruction. Il résulte de ce rapport que le nombre des élèves envoyés aux écoles primaires, dans toute l'étendue du Royaume, s'élevait, pendant l'année 1825, à 557,211, pour une population de 6,157,286 âmes : ce qui forme un onzième de cette population; encore ne comprend-on pas dans ce nombre, les enfans qui vont aux petites écoles, et aux écoles de travail, dont le total s'élève alors à 76,648. En tenant compte de ce dernier nombre, on trouve que plus du dixième de la population, ou bien 103 sur 1,000 individus fréquentaient les écoles primaires. Or, M. *Dupin* a trouvé par ses calculs que, sur 1,000 habitans, le nord de la France envoie 57 enfans à l'école, et que le midi n'en envoie que 21. Ainsi l'instruction primaire est deux fois aussi étendue dans notre Royaume,

(1) A Bruxelles, chez Weissenbruch, imp. du Roi, in-8°, 1827.

que dans le nord de la France, et cinq fois plus que dans le midi.

Si l'on établit le rapport du nombre d'élèves des provinces septentrionales à la population totale de ces provinces, on trouve que, sur 1,000 de population, elles offrent 109,21 élèves. Les provinces méridionales ne donnent sur 1,000 de population que 79,44 élèves. On voit qu'il y a gradation dans les nombres, en allant du midi de la France au nord des Pays-Bas.

Les élèves étaient répartis dans des écoles *communales* et dans des écoles *particulières*, de la manière suivante :

	Prov. Sept.	Prov. Mérid.
Dans les écol. comm.	53383	119858
Dans les écoles part.	196248	187722
	249631	307580

Voici quel était, à la même époque, le rapport des écoles communales aux communes :

	Prov. Sept.	Prov. Mérid.
Écoles comm.	1835	2054
Communes.	1073	2646
Rapports.	1,71	0,77

Ainsi le nombre des écoles communales, pour le nord, est plus que double de ce même nombre pour le midi du Royaume, le terme moyen de la population d'une école communale est dans les provinces septentrionales de 107 élèves, et dans les provinces méridionales de 91.

Il est remarquable que, quand on observe l'état de l'instruction dans les villes ou communes, de population différente, on trouve que l'instruction est embrassée avec plus de généralité là où la population est moyenne. Ainsi dans les villes ou communes d'une population supérieure à 6,000 âmes, on compte 91,28 élèves par 1,000 individus; pour une population comprise entre 6,000 et 1,200 âmes, on trouve le rapport 101,73 à 1,000; et enfin pour une population inférieure à 1,200 âmes, le rapport est 99,29 à 1,000.

Dans les provinces septentrionales, on compte 5,50 individus seulement sur 1,000, entièrement dénués de moyens d'instruction; et dans les provinces méridionales, on en compte jusqu'à 59. Il y a donc, d'une part, dix fois plus de facilité pour s'instruire que de l'autre.

L'instruction est généralement plus suivie en hiver qu'en été, surtout dans les provinces méridionales. Voici ce qu'on observe à cet égard :

	Prov. Sept.	Prov. Mérid.
Élèves en hiver	177365	215524
— en été	135883	84354
Différence	41482	131170

Cette différence doit influer sur les résultats de l'instruction générale. On trouve encore que, dans le nord, le nombre des élèves qui fréquentent les écoles des pauvres, est de 24,35 sur 1,000 âmes, et dans le midi, de 26,23.

Si l'on considère maintenant le nombre des élèves envoyés aux *petites écoles* et aux *écoles de travail*, on trouve qu'il était 30,886 pour le nord, et 45,762, pour le sud du Royaume; ces nombres offrent à peu près le même rapport que celui qui existe entre les deux populations. Si l'on ne considère que les élèves qui fréquentent les écoles de travail, on trouve que la Flandre occidentale en fournit à elle seule deux fois autant que le reste du Royaume.

En classant les provinces, d'après leur rapport le plus favorable entre la population et le nombre des élèves, y compris ceux qui fréquentent les petites écoles et les écoles de travail, elles se présentent dans l'ordre suivant : Overyssel, Drenthe, Groningue, Frise, Luxembourg, Nord-Hollande, Gueldre, Nord-Brabant, Namur, Sud-Hollande, Utrecht, Hainaut, Zélande, Anvers, Sud-Brabant, Flandre Occidentale, Flandre Orientale, Limbourg et Liége. Le terme moyen 103 sur 1,000, tombe entre la Zélande et Anvers, et les limites extrêmes sont 164,62 et 69,12 sur 1,000. On remarquera sans doute que ce sont presque toutes nos provinces manufacturières qui tombent en dessous de la limite; ce qui ne s'accorde guère avec les observations de M. *Dupin*, du moins sous certains rapports. Ce qui pourra paraître extraordinaire, c'est de voir la Flandre Orientale, qui renferme la ville qu'on a surnommée un peu pompeusement l'*Athène moderne*, se placer tout à côté de la limite inférieure; on doit en conclure, ou que ce titre est usurpé, ce que j'entreprendrais de réfuter si je ne craignais de paraître

citoyen trop intéressé (1), ou que peu de moyens d'instruction y produisent de grands résultats (ce que je ne puis admettre, parce que je crois peu à ces sortes de priviléges); ou enfin parce qu'il y a erreur dans les nombres. Cette dernière hypothèse me paraît la plus vraisemblable. On sait en effet quel esprit domine généralement dans cette province, et combien le Gouvernement a eu de peine à y établir un système d'instruction qui fût en harmonie avec nos besoins et avec les progrès des lumières. Delà, se sont formées un grand nombre d'instructions à l'insçu des autorités, d'autres ont été formées à l'étranger; quelques parens même sont assez aveugles pour refuser de confier leurs enfans à des instituteurs contre lesquels on les prévient. Cette observation devient surtout sensible quand on considère l'instruction dans les colléges ou écoles latines : on sait en effet combien la Flandre Orientale fournit, pour sa part, d'élèves à *St.-Acheul*. Il ne faut

---

(1) Je remarquerai que la plupart des noms les plus honorables de notre pays, appartiennent aux deux Flandres. Ainsi, sans compter les professeurs ordinaires et extraordinaires de l'Université de Gand, qui forment à peu près la moitié du personnel de cet établissement, je pourrais citer dans les différentes branches MM. *De Nieuport*, *Van Praet*, *Rapsaet*, *Lesbroussart*, *Van Hulthem*, *De Bast*, *Odevaere*, *Ducq*, *Paelinck*, *Hanselaere*, *Kinson*, *Verboeckhoven*, *Braemt*, *Suys*, *Roelands*, *Depotter*, *Calloigne*, *Mengal*, *De Volder*, *Peelaert*, *Meulemeester*, *Reyphins*, *Pycke*, *Beyts*, *Van Crombrugghe*, etc., je n'ai point cité M. *Cornelissen*, qui appartient cependant plutôt à Gand qu'à Anvers, par les nombreux services qu'il a rendus à la première de ces deux villes, et M. *Dandelin*, qui, élevé parmi nous dès sa plus tendre enfance, me saurait très-mauvais gré de l'avoir rayé du nombre des flamands.

donc conclure qu'avec circonspection des résultats qu'a pu obtenir le Gouvernement.

Une autre remarque qui mérite également d'être faite, c'est que le nombre des colléges est généralement plus grand dans les provinces méridionales que dans les provinces septentrionales ; on en compte d'une part 5,498 et 1,550 de l'autre. Dans les universités septentrionales, on compte 305 élèves en droit, et 502, dans les universités méridionales; ainsi l'on compte un élève en droit par 7,494 individus, d'une part; et un par 7,712 de l'autre part. Pour les élèves en médecine, les rapports sont de un sur 21,162 pour le nord; et de un sur 14,555 pour le midi; pour les sciences, le nord fournit un étudiant sur 51,944 individus; et le midi un sur 21,272; enfin, pour la philosophie et la littérature, on trouve un élève par 1,869 individus dans les provinces septentrionales, et un par 3,065, dans les provinces méridionales. D'où il suivrait qu'on s'occupe dans le nord plus particulièrement de la philosophie et de la littérature; et, dans la partie méridionale, de la médecine et des sciences. Le droit est suivi à peu près de la même manière de part et d'autre. Nous n'avons pas compris parmi les étudians en philosophie, 150 jeunes gens qui fréquentaient le *collége philosophique.*

Nous conclurons de tout ce qui précède que, quoique la population de la Belgique ne soit pas déterminée avec toute la précision désirable, elle offre cependant un état d'accroissement très-sensible; que cet état provient surtout de ce que le peuple peut s'y procurer

par son travail, des revenus qui sont bien au-dessus de ses besoins; et de ce qu'aidé de l'accroissement des lumières et soutenu par cette noble confiance qu'inspire toujours un Gouvernement sage et paternel, il ne craint pas de donner à son industrie une extension qu'elle n'avait pas d'abord, et qu'encouragent encore plusieurs établissemens de création récente. Il faut l'assurance de ces biens pour que l'homme cherche à se reproduire; et pour saisir cette observation, nous n'avons pas eu besoin de recourir aux annales d'un siècle, nous n'avons qu'à consulter les registres de l'état-civil et suivre les naissances et les décès pendant le cours d'une année. Ainsi se confirme de plus en plus, cette vérité importante, que le moyen le plus sûr de multiplier la population d'un État, sans lui porter préjudice, c'est de faciliter les moyens de multiplier les produits de l'agriculture et de l'industrie, et de lui assurer une sage liberté qui soit un garant pour la confiance publique. Encourager à la reproduction, sans assurer au peuple les moyens d'augmenter sa subsistance, c'est appauvrir l'État et favoriser la mortalité.

NOTES

PAR

M. LE BARON DE KEVERBERG,

CONSEILLER-D'ÉTAT, ETC.

Note A. (Voyez page 3.)

L'Annuaire du bureau des longitudes, pour 1827, reproduit les tables de la mortalité et de la population en France, que M. *Duvillard* a publiées en 1806, et qui ont été insérées depuis cette époque, chaque année, dans ce recueil. Cette fois-ci, ce travail remarquable, a subi quelques corrections et quelques développemens nouveaux, par les soins de M. *Mathieu*. Ce savant ajoute que depuis l'époque précitée — « on remarque des » changemens notables dans les divers élémens de la popula- » tion, et qu'il est à désirer, que l'on rassemble tous les docu- » mens nécessaires pour construire bientôt une nouvelle table, » qui convienne mieux à l'état actuel de la France. »

M. le professeur *Quetelet* tient à peu près le même langage dans l'intéressant Mémoire, auquel cette note et les suivantes se réfèrent. — « Il serait, dit-il, bien à désirer que le Gouver- » nement fît faire un nouveau dénombrement d'après la mé- » thode de M. *De Laplace;* les données que nous avons jus- » qu'à présent (ajoute-t-il), ne doivent être considérées que » comme provisoires et ont besoin d'être rectifiées. »

Personne plus que moi n'est convaincu de l'utilité des recherches statistiques. Ce sont elles qui nous font connaître les ressources et les besoins des peuples et des États. Il serait inutile

d'insister sur l'importance de ces notions : sans elles, je ne conçois pas d'administration digne de ce nom.

Je pense encore que, parmi ces connaissances, celles qui ont pour base la population et les lois qui en dirigent le mouvement, méritent d'occuper le premier rang. Il n'est guère de question importante en économie politique, guère de grande conception administrative ou de mesure d'utilité générale, auxquelles elles ne se rattachent plus ou moins directement.

Les renseignemens recueillis à ce sujet chez nous, en France et généralement partout ailleurs en Europe, sont pareillement à mes yeux peu propres à nous inspirer une confiance suffisante dans leur exactitude.

Il est donc digne d'un Gouvernement qui ne veut régner que par la justice et la vérité, d'aviser aux moyens de dissiper ces incertitudes. Celui sous lequel nous avons le bonheur de vivre, et qui dans toute sa carrière s'est constamment montré avide du bien public et des lumières qui y conduisent, ne dédaignera pas d'acquérir de cette manière un titre de plus à la reconnaissance des savans et du public.

Sous ce point de vue, je partage le vœu de M. le professeur *Quetelet*; mais je diffère d'opinion avec mon savant confrère, sur les moyens les plus propres pour conduire au but important qu'il s'agit d'atteindre.

Je ne connais la méthode proposée par M. *De Laplace*, que par les explications que M. *Quetelet* a bien voulu me donner à ce sujet. Si j'en ai bien saisi le développement, elle consiste à faire des dénombremens très-exacts, mais seulement sur quelques points d'un État donné; de comparer les résultats ainsi obtenus à la moyenne des naissances et des décès qu'il est très-facile d'obtenir pour chaque partie et pour la totalité d'un pays; et de déterminer ensuite la population de chacune des parties du territoire, non vérifiées par des opérations directes, d'après les rapports rigoureusement constatés pour celles d'entre les parties vérifiées, qui obéissent avec elles aux mêmes lois de la reproduction et de la mortalité.

S'il était facile de diviser un État quelconque d'après la différence de ces lois, la marche ainsi tracée conduirait sans doute au but proposé. Mais c'est ici que se présentent des difficultés qu'il me paraît presque impossible de franchir.

La loi qui régit la mortalité se compose d'un grand nombre d'élémens : elle diffère pour les villes et le plat-pays, pour les grandes cités opulentes et les bourgs moins étendus et moins riches, pour les localités se composant d'habitations agglomérées et éparses ; d'après la situation élevée ou abaissée du terrain, d'après la nature du sol sec ou marécageux, d'après sa distance rapprochée ou éloignée de la mer, d'après l'aisance ou la détresse de la population, d'après la manière dont elle se nourrit, se vêtit, manière qui préside à sa vie en général, et d'après une multitude de circonstances locales dont l'énumération échappe même aux recherches faites *à priori*.

Il en est à peu près de même par rapport aux lois qui régissent les naissances.

Il doit d'après cela paraître extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer d'avance, et sur des notions incomplètes et conjecturales, avec quelque précision, la combinaison existante de fait, entre tant d'élémens ; elle semble devoir varier à l'infini, d'après la nature, la quantité, le degré d'intensité et la proportion relative de ces élémens. Il est même permis de douter si l'on trouvera souvent des contrées un peu populeuses qui, sous ce rapport, peuvent être assimilées les unes aux autres et rangées dans une même catégorie. Si donc, une semblable division du Royaume pouvait être établie d'après des bases approximativement exactes, il est probable qu'elle se composerait d'un si grand nombre de parties, qu'il n'en résulterait que peu d'avantage pour la facilité du travail.

A mon avis, il n'existe qu'un seul moyen de parvenir à une connaissance exacte de la population et des élémens dont elle se compose : c'est celle d'un dénombrement effectif et détaillé ; c'est-à-dire, de la formation d'états nominatifs de tous les habitans, avec indication de leur âge et de leur profession. Ce n'est

que par ce mode d'opérer, qu'on peut obtenir des documens dignes de confiance sur le nombre réel des habitans d'un pays, et en même temps sur la statistique des âges dont la population se compose, et des branches d'industrie dans lesquelles elle trouve des moyens d'aisance et de prospérité.

Ce n'est encore que dans de semblables documens, comparé s aux listes des naissances et des décès, qu'on peut puiser la connaissance des lois véritables qui déterminent le mouvement de la population d'un pays. Tout ce que nous savons à cet égard, n'est encore qu'approximatif et restera toujours hypothétique, jusqu'à ce qu'enfin des notions certaines auront été recueillies sur l'état réel de la population.

Mais, dit-on, des recherches positives à cet égard, sont difficiles à diriger. Pour faire un dénombrement général, il faut le concours d'un grand nombre d'agens, parmi lesquels il y en aura sans doute un certain nombre de peu intelligens ou de peu zélés; l'expérience prouve d'ailleurs, que ce mode d'opérer n'a jamais été couronné d'un succès complet, et que même sous le gouvernement impérial, d'ailleurs si fortement constitué, il n'a conduit qu'à des résultats défectueux sur l'état de la population en France.

Examinons ces objections, qu'il importe d'apprécier à leur véritable valeur.

Je conviens sans peine qu'il est des questions compliquées, sur lesquelles il serait impossible d'obtenir des solutions satisfaisantes, moyennant le concours d'un grand nombre d'autorités locales, quelquefois insouciantes ou peu éclairées. Mais je nie sans hésiter, qu'il en soit de même lorsqu'il s'agit de recueillir des notions extrêmement simples sur des faits positifs et évidens.

Dans ce dernier cas, tout le secret d'opérer avec succès, se réduit à deux règles, 1° poser les questions avec clarté; 2° examiner les réponses avec soin avant de les admettre.

1. Il n'est à coup sûr pas bien difficile de rédiger des cadres uniformes, ayant pour objet de recueillir les noms, l'âge et la

profession des habitans de chaque commune ; il ne l'est pas davantage de remplir les blancs de ces états, avec exactitude. Ici tout est positif, évident , et pour ainsi dire palpable.

Il est vrai que la rédaction des cadres exige quelques précautions. Il faut ici, ne pas confondre les garnisons des villes, avec leur population civile ; il faut distinguer le domicile ou la résidence d'avec le séjour passager ; il faut veiller à ce que les absences momentanées et les résidences partagées entre plusieurs communes n'occasionnent pas d'omissions ni de doubles emplois. Tout cela est très-facile à régler : il suffit à cet effet de porter toutes les listes au grand complet de la population permanente et passagère de chaque commune, et d'en diviser le dénombrement par chapitres, ou d'affecter à chaque division des cadres séparés, pour y inscrire les renseignemens qui s'y réfèrent.

Une instruction concise, ne contenant qu'un petit nombre de définitions et de règles, doit nécessairement être jointe aux cadres. Sa rédaction n'exige pas des efforts extraordinaires d'esprit. Cependant, et pour prévenir davantage encore l'influence de l'erreur et les hésitations du doute au moment de l'exécution, il peut être prudent d'accorder aux autorités locales et provinciales, un délai moral pour demander des explications partout où elles peuvent paraître nécessaires. Rien n'empêche de donner à ce sujet une grande latitude, et d'étendre ce délai à plusieurs mois.

Mais il importe que le terme à fixer à cet égard, le soit uniformément pour la totalité du pays ; qu'il ne soit procédé au dénombrement même, qu'après l'expiration de ce terme ; et que cette opération soit exécutée partout simultanément et à une seule et même époque.

2. On voit, par tout ce qui précède, que dans le cas dont il s'agit dans la présente note, il n'est pas difficile pour l'administration supérieure, de bien poser l'ensemble et le détail des questions dont il importe d'obtenir la solution ; et qu'il ne faut

aux autorités subordonnées que du bon sens et de la bonne volonté pour y répondre avec exactitude.

Il n'en est pas moins certain, que jamais le Gouvernement ne peut compter sur des résultats dignes de confiance, s'il néglige de prendre les mesures nécessaires pour l'examen et la vérification de tous les renseignemens partiels, qui constituent l'ensemble du travail prescrit.

C'est surtout pour ne point avoir observé cette règle indispensable, qu'un Gouvernement, qui savait d'ailleurs si bien se faire obéir, que celui de l'empire français n'a que très-rarement obtenu des renseignemens exacts sur les différentes branches de la statistique. Jaloux de tout connaître, il était dans l'habitude de fatiguer les autorités locales par une multitude de demandes souvent minutieuses et peu utiles, au moins en apparence. Mais entraîné sans cesse dans le mouvement rapide de grandes commotions politiques de toute espèce, il ne pouvait accorder qu'une attention secondaire et absolument insuffisante à l'examen des renseignemens nombreux qui affluaient de toutes les parties d'un empire immense, dans les bureaux de son ministère.

Il en est résulté que les maires des communes, les sous-préfets et les préfets ne s'occupaient des travaux statistiques, que pour autant qu'ils y attachaient eux-mêmes du prix et de l'importance; et que même, les plus éclairés et les meilleurs fonctionnaires finissaient souvent par céder à la contagion de l'exemple.

Il n'en sera pas ainsi chez nous. Dans un État d'une étendue beaucoup moins vaste, à l'ombre de la paix extérieure et d'une parfaite tranquillité publique, et sous la direction d'une commission spéciale, chargée exclusivement de la statistique du Royaume, il ne sera pas difficile de combiner un système de vérification efficace et suffisant pour apprécier, d'après leur mérite, les renseignemens qui seront demandés successivement et fournis sur un petit nombre de questions importantes, et

nommément sur la population des dix-huit provinces dont l'État se compose.

Il paraît d'abord que la commission sent que, pour obtenir des données exactes, il faut ne point en demander trop à la fois ; et qu'il convient de fixer de préférence son choix sur celles dont l'importance est la plus évidente, et dont l'utilité rejaillit sensiblement sur toutes les autorités appelées à en recueillir les élémens.

Sous ce dernier point de vue, le soin de recueillir des notions certaines sur la population, mérite sans contredit et à juste titre, la priorité sur tout autre recherche. Il n'est pas d'autorité locale, qui ne soit elle-même éminemment intéressée à bien connaître l'ensemble et les détails de l'état de la population de son ressort. Il en est de même des administrations des provinces. Il est donc facile de faire sentir à toutes les autorités, dont le concours est ici nécessaire, combien les renseignemens, que le Gouvernement désire se procurer pour l'utilité générale, leur offriront d'avantages pour leur administration particulière.

Quelque favorable que soit cet état des choses, pour l'exécution d'un dénombrement nouveau de la population dans ce Royaume, il n'exclut pas, je le répète, la nécessité indispensable d'un examen rigoureux des élémens de ce travail.

Mais quels sont les moyens d'apprécier l'exactitude des renseignemens qui se réfèrent à des vérités encore ignorées et qu'on cherche seulement à connaître? On les trouvera sans peine dans ces renseignemens mêmes, et dans leur comparaison avec d'autres vérités de fait incontestables et très-faciles à constater.

D'abord chaque liste particulière, ayant pour objet une commune, un arrondissement ou une province, se compose de détails qui doivent être d'accord entre eux et ne rien offrir d'incroyable dans leur ensemble. La vérité n'est jamais en desharmonie avec elle-même. Les conceptions de l'erreur ou de la mauvaise foi, trahissent souvent leur origine par les contradictions qui s'y font remarquer. La note F ci-après en fournit un exemple.

Ensuite, des documens irrécusables fournissent des données certaines, sur lesquelles il est facile d'établir l'état moyen des naissances, des décès, des mariages et des jeunes gens annuellement appelés au tirage pour la milice, dans chaque commune, arrondissement ou province, ainsi que dans la totalité du Royaume. Il importe de déterminer ces moyennes avec toute la précision possible, afin que dans les communes, les arrondissemens, les provinces, et en dernier lieu à la commission statistique, elles puissent servir de termes de comparaison avec les résultats obtenus par le dénombrement. Je ne disconviens pas que les lois qui dirigent le mouvement de la population, n'étant pas encore bien connues et ne pouvant être découvertes qu'au moyen d'un dénombrement fait avec une exactitude dont il n'existe probablement pas encore d'exemple, ces comparaisons ne serviront point à constater positivement l'existence de quelque erreur, et beaucoup moins encore le moyen de la rectifier. Il est possible que les rapports de la mortalité ou des naissances à la population, diffèrent en effet, et malgré les apparences du contraire, très-considérablement entre eux, d'une commune ou d'une province à l'autre, et même d'une section à l'autre dans une ville populeuse.

Mais des différences sensibles doivent toujours provoquer à un examen plus approfondi. Souvent des explications suffiront pour faire disparaître des contradictions apparentes : quelquefois elles pourront obliger à recourir, dans quelques localités, à de nouvelles vérifications, qui, dans ce cas, doivent être effectuées sous une direction supérieure; mais j'ose croire que ces derniers cas seront rares. L'expérience m'autorise à manifester cette opinion.

Pendant douze ans que j'ai passés à la tête de grandes administrations, sur les bords du Rhin, de l'Ems, du Weser et de l'Escaut, presque toujours à des époques orageuses ou au moins difficiles, je n'ai jamais eu qu'à me louer de la masse de mes estimables collaborateurs; et je me suis convaincu que la certitude d'agir sous l'empire d'une surveillance impartiale mais

sévère, suffit le plus souvent pour aiguillonner le zèle du petit nombre de fonctionnaires insoucians, que le défaut de sujets moins propres aux places publiques, oblige quelquefois d'y appeler.

Mais ce qui, dans le eas aetuel, est peut-être encore plus digne d'attention, c'est que toujours et partout, j'ai obtenu avec la plus grande facilité, des dénombremens de la population, qu'un examen fort approfondi m'a eonstamment porté et me porté encore aujourd'hui à croire aussi exaets que la nature des choses permet de l'exiger.

Je me suis longuement étendu sur l'objet de eette note. Mais la matière est d'une haute importanee. Puissé-je être assez heureux pour avoir dissipé les craintes chimériques qu'on oppose à l'emploi d'une mesure déeisive, à laquelle il me paraît impossible de suppléer par des calculs hypothétiques ou par tout autre tâtonnement de semblable nature, et à laquelle il faudra toujours recourir finalement, si sérieusement on veut connaître le véritable état des choses.

Note B. (Voyez page 5.)

Si les renseignemens recueillis au département de l'intérieur, sur la population du Royaume en 1820 et 1825, sont exacts, il en résulte, d'après mes ealeuls, qu'elle s'est aeeruc durant cette période, de 620 âmes sur les 10,000, ou, en terme moyen, de 124 sur 10,000 par année.

L'accroissement pendant 5 ans est, d'après les données obtenues, de 350,114. Dès lors, 5,642,552 (la population de 1820) est à 350,114 eomme 10,000 à 620, eequi, divisé par 5, donne 124.

Mais les recherches faites dans les provinces aux époques susdites, ont-elles été dirigées partout avec la même exactitude? M. le professeur *Quetelet* en doute avee raison; et les considérations suivantes viennent à l'appui de ee qu'il dit sur la nécessité de procéder à un nouveau dénombrement avee tous

les soins requis, pour offrir enfin des bases certaines, et vraiment dignes de ce nom, pour déterminer les lois du mouvement de la population dans ce Royaume.

D'abord, il semble résulter des renseignemens statistiques publiés récemment par M. *Lobatto* (*Jaarbockje over* 1827, p. 114), que d'après de nouvelles recherches faites à la fin de 1825, dans le grand-duché de Luxembourg, les dénombremens précédens n'y ont point été exempts d'erreur; et qu'en conséquence, le montant de la population de cette province, qui d'après l'état numérique annoncé pour le 1er janvier 1825, et son accroissement pendant cette année, devrait s'élever à 295,101, doit être réduit à 291,759.

D'un autre côté, il doit paraître étonnant que la différence relative de l'accroissement de la population dans les différentes parties du Royaume puisse monter entre les termes extrêmes de la comparaison (*la Hollande septentrionale* et *Drenthe*), de l'unité, à plus de son double; et qu'elle soit aussi considérable que le tableau auquel cette note se réfère l'indique, entre des contrées très-voisines les unes des autres, telles que les deux parties de la Hollande, celles du Brabant et des deux Flandres.

L'Annuaire de M. *Lobatto*, pour 1827, nous fait connaître les nombres des naissances et des décès qui ont eu lieu dans les différentes provinces du Royaume dans le courant de 1825.

Il en résulte que les premiers dépassent les seconds, dans la *Hollande septentrionale*, de 3,339, et dans la *Drenthe* de 967; dans la *Hollande méridionale*, de 5,793; dans la *Flandre orientale*, de 9,038, et dans la *Flandre occidentale*, de 5,578; dans le *Brabant septentrional*, de 4,346 et dans le *Brabant méridional*, de 5,208; enfin, *dans la totalité du Royaume*, de 7,6085.

Si l'on compare maintenant, pour ces localités, A les rapports indiqués au tableau ici en discussion, et B les rapports qui semblent devoir résulter de l'accroissement de la population durant l'année 1825, on obtient les résultats suivans sur cet accroissement, toujours calculé sur chaque nombre de 10,000 habitans :

A. Hollande septentrionale 80 ; *Drenthe* 174.
B. — — 85 ; — 179.

Le *minimum* et le *maximum* d'accroissement de la population, pris sur toute l'étendue du Royaume, ne diffèrent donc pas sensiblement dans les deux termes de comparaison.

A. Hollande septentrionale 80 ; *Hollande méridionale* 140.
B. — — 85 ; — — 133.

Ici la différence entre les deux résultats est assez marquante. Il n'en est pas moins probable que des recherches ultérieures prouveront un jour qu'elle l'est davantage encore : car, quoiqu'il soit raisonnable de supposer que la mortalité, dans la première de ces provinces, soit proportionnellement plus forte que dans la seconde, à raison de l'influence plus malfaisante de sa situation, ainsi que de la population agglomérée entre des canaux d'eau stagnante de la ville d'*Amsterdam*, la proportion du double au simple semble cependant trop élevée pour pouvoir être admise sans examen plus approfondi.

A. Flandre orientale 102 ; *Flandre occidentale* 146.
B. — — 130 ; — — 99.

Les résultats comparatifs diffèrent à l'égard de ces deux provinces en raison inverse ; et si l'on considère que la partie orientale des deux Flandres paraît être placée sous l'influence d'une position physique pour le moins aussi salubre que sa partie occidentale, il est difficile de penser que l'accroissement de la population y serait moins grand que dans celle-ci.

A. Brabant septentrional 118 ; *Brabant méridional* 136.
B. — — 134 ; — — 125.

Ici les résultats précédemment obtenus, diffèrent encore en raison inverse de ceux de l'année 1825.

Si maintenant on compare l'accroissement de la population pour la totalité du Royaume, depuis le 1er janvier 1820, jusqu'au 1er janvier 1825, à l'accroissement ci-dessus indiqué pen-

dant la durée de 1825, il est remarquable combien les deux résultats se rapprochent. Le premier indique une augmentation annuelle dans la proportion de 124, le second dans celle de 125 sur 10,000 : la rectification de l'erreur que M. *Labatto* vient de signaler dans les précédentes évaluations de la population du Luxembourg, n'altère pas sensiblement cette proportion; il est même probable qu'elle doit en rapprocher les termes au point de faire disparaître à peu près toute différence.

Il semble permis d'inférer de tout ce qui précède, que les notions recueillies jusqu'à présent sur l'objet qui nous occupe, peuvent être considérées comme approximatives de la vérité, peut-être même davantage, que dans aucun autre pays de l'Europe; mais qu'elles n'en laissent pas moins subsister plusieurs doutes qu'il importe de faire disparaître, tant sur l'ensemble des résultats, que sur le détail dont il se compose.

Cette dernière vérité deviendra plus évidente encore, au moyen des rapprochemens suivans, par lesquels je terminerai cette note.

La population du Royaume, au 1er janvier 1825, est portée au tableau pour	5,992,666 âmes.
En défalquant de ce nombre 3,342 âmes, qui semblent figurer en excédant de la vérité dans la population du grand-duché de Luxembourg	3,342
Le nombre ci-dessus est réduit à. . . .	5,989,324
L'excédant des naissances sur les décès a été en 1825 de.	75,035
La population devrait donc, par ce seul motif, s'être élevée au 1er janvier 1826 à. .	6,064,359
Elle n'est portée dans l'état donné par M. *Lobatto* (*Jaarboekje over* 1827, pag. 114), qu'à	6,059,506
Ce qui donne une différence en moins de	4,853

Cette différence est sans doute très-faible, si on la considère

isolément. Mais elle devient plus importante, si l'on fait attention à la circonstance que la population de ce Royaume s'accroît annuellement, non pas uniquement de l'excédant des naissances sur les décès, mais aussi d'un nombre marquant d'étrangers qui viennent s'y établir, attirés par la beauté du pays, l'équité de sa législation et la libéralité du Gouvernement.

Note C. (Voyez page 11.)

La loi des naissances et celle des décès, appliquée aux différentes époques de l'année, semblent différer entre elles, et chacune de ces lois, pour autant que les notices recueillies à ce sujet paraissent les indiquer, diffère encore entre les villes et les campagnes.

A la vérité le *minimum* des *décès* se trouve décidément au mois de juillet dans la totalité du Royaume, de même que dans les sept grandes villes indiquées au tableau. La ville de *Rotterdam* seule, offre à rigoureusement parler, une exception à cette règle; mais elle est de trop peu d'importance pour mériter d'être prise en considération.

Le *maximum* des *décès* tombe en janvier dans les villes indiquées au tableau; en mars dans l'ensemble de la population réunie des villes et des campagnes. La mortalité de ce dernier mois dépasse, par rapport à cette population réunie, de 1/5 celle de janvier. La différence doit donc être plus grande encore entre les villes et les campagnes, les unes et les autres isolément considérées et comparées entre elles.

Le *maximum* des *naissances* se manifeste généralement, et dans les villes et dans la totalité du Royaume, dans le mois de février. Une faible déviation de cette règle se fait remarquer à *Gand*, une bien plus forte à *Amsterdam*. Celle-ci est même remarquable. Le nombre des naissances en avril excède de plus de 1/3 celui de février dans la dernière desdites villes. Les causes d'une déviation aussi forte de la règle générale, méritent d'être approfondies.

Quant au *minimum* des *naissances*, on le trouve pour les villes.

dans des proportions variant faiblement entre elles, aux mois de juin, juillet et août; pour les villes et les campagnes réunies, positivement au mois de juillet.

Il me semble que ces phénomènes remarquables, qui sont si dignes d'attention et qu'il est si facile de constater par un plus grand nombre d'observations, n'ont, à une seule exceptionprès, rien qui ne soit en harmonie avec les notions que nous avons d'ailleurs sur les lois de la nature.

Il résulte des indications moyennes du thermomètre, consignées au présent Mémoire, que c'est en juillet que la température parvient dans nos contrées à son plus haut degré d'élévation. Or, le calorique est par lui-même un élément vital et conservateur; ce n'est que par une intensité excessive, qu'il produit des effets contraires sur l'économie animale. On peut donc conclure de son influence sur la mortalité dans nos climats, qu'il n'y dépasse pas, à généralement parler, le degré qui constitue la limite de son action bienfaisante, puisque parmi les mois où les décès sont d'ailleurs les moins nombreux, et avec lesquels le mois de juillet a tous les autres élémens de conservation en commun, ce mois se distingue uniquement par la plus grande abondance de calorique qu'il répand dans l'atmosphère.

En consultant les mêmes indications, on voit que l'absence de ce principe vital se fait le plus sentir en janvier. Il n'est donc pas étonnant, si, *toutes choses étant d'ailleurs égales*, ce mois est celui où le fléau d'une grande mortalité se fait le plus vivement sentir. Mais la population des villes et celle des campagnes sont-elles, sous tous les autres rapports, dans une même position? Je ne le pense pas. La population agglomérée des villes, tend à multiplier la débauche pendant la saison du désœuvrement bien plus que cela n'a lieu dans les habitations éparses des campagnes; et cette circonstance semble y précipiter le mouvement destructeur de la vie, qui d'ailleurs se préparerait probablement au milieu des privations pendant les rigueurs de l'hiver, et pourrait fort bien n'accomplir son cours

plus tard, dans les premiers mois du printemps. D'une
part, il est dans l'ordre naturel des choses, que des forces
minées par la saison rigoureuse et les maux qui l'accompa-
t, s'épuisent et s'éteignent sous la fatigue des travaux que
culture réclame dans les campagnes, précisément au mois
ars, après plusieurs mois d'un long et triste repos. Il n'est
mpossible que la vivacité des sensations que le retour du
emps fait éprouver, et qui n'est dans les premiers temps
s exempte de quelque sentiment de malaise qui se mêle à
d'une meilleure existence, exerce encore à elle seule, une
nce destructive sur l'organisation humaine, surtout à l'é-
des constitutions déjà affaiblies. Sous ce rapport, la dimi-
n relative de la mortalité, par rapport à la population to-
qui se fait sentir au mois de mars comparé au mois d'avril,
igne de fixer l'attention de l'observateur. D'après le ta-
, elle descend subitement de 1,25 à 1,08, par conséquent,
17, du premier au second de ces mois; tandis que la diminu-
successive depuis le mois d'avril jusqu'à celui de juillet,
que de 0,23, ou de moins de 0,08 en terme moyen par mois.
is peu à peu l'équilibre entre les sensations et les forces
es éprouvent et qui doivent les supporter, se rétablit; et il
t que le sentiment du bien-être physique, qui en résulte,
i est sans doute l'un des grands ressorts de la propagation
spèce humaine, atteint son apogée au mois de mai, puis-
es effets de la fécondité se manifestent le plus abondam-
dans celui de février, et cela encore dans cette circon-
e, d'une manière extrêmement remarquable.

naissances dans ce mois, comparées à celles de février, sont
la population *générale* dans le rapport de 1,08 à 1,18, et
ront pour différence 0,10; tandis que la différence moyenne
s le mois de juillet, époque du *minimum* des *naissances*,
à celui de février, époque du *maximum*, est seulement
e rapport de 0,82 à 1,18, ce qui donne une différence to-
le 0,36, et sur sept mois une moyenne d'accroissement
uel d'environ 0,05.

Il paraît que jusqu'ici les lois de la mortalité et de la propagation s'expliquent assez naturellement. Il n'en est pas de même pour celle qui semble réserver le *minimum* des *naissances* au mois de juillet, qui correspond pour l'époque de la conception à celui de novembre. Ce mois est assez généralement un des plus beaux de l'année dans nos contrées, et j'avoue que je ne peux me rendre compte d'aucune circonstance propre à expliquer le caractère singulièrement distinctif qui semble s'y rattacher, sous le rapport des conceptions.

Je terminerai cette note par quelques réflexions sur les résultats extrêmement curieux, que M. le professeur *Quetelet* a publiés dans son savant Mémoire, à l'égard de la loi des naissances considérée dans ses rapports avec la révolution diurne du globe terrestre. S'il existe en effet une semblable loi, comme cela n'est pas sans probabilité d'après les observations recueillies à ce sujet, il serait bien désirable, plutôt cependant dans les intérêts de la science proprement dite, que de l'administration et de l'économie politique, qu'elle fût bien positivement constatée et rigoureusement déterminée. Il doit paraître surtout bien remarquable, que les heures de midi et de minuit, c'est-à-dire, les époques du milieu et de la fin de la révolution diurne, semblent en quelque sorte arrêter les opérations de l'enfantement, et cela dans une proportion tout-à-fait extraordinaire. Il serait d'un haut intérêt d'éclairer ce mystère de la nature.

Malheureusement il est très-difficile de recueillir à cet égard des observations qui, par leur précision, puissent conduire à des résultats dignes d'une parfaite confiance. Le défaut de moyens pour répandre partout une connaissance suffisante de la véritable heure du jour, oppose à des recherches de cette espèce des obstacles qu'il est à peu près impossible de surmonter.

Note D. (Voyez page 47.)

La mortalité dans les dépôts de mendicité est en effet d'autant plus effrayante, que la population de ces établissemens exclut de son sein les premiers âges de la vie.

il convient cependant de ne pas perdre de vue qu'une grande quantité de vieillards et d'infirmes de toute espèce peuplent ces maisons, et que l'état d'exténuation absolue auquel ils se trouvent le plus souvent réduits, lorsqu'ils y arrivent, y porte déjà le germe avancé d'une dissolution prochaine, et doit sans contredit être rangé au nombre des causes auxquelles il faut attribuer ce funeste résultat.

Cette dernière circonstance s'est surtout fait remarquer dans la désastreuse année de 1816. Une multitude de malheureux n'entrèrent alors dans les dépôts, que pour y expirer peu de jours après leur arrivée; et la plupart des autres périrent, les deux années suivantes, par des maladies de langueur.

D'une autre part, il n'est pas impossible que la transition subite des privations les plus affreuses à une alimentation qui, comparativement, peut paraître surabondante, exerce ici une influence d'autant plus déplorable, qu'avec un peu plus de précaution elle pourrait être écartée.

Une troisième observation qui ne doit pas être passée sous silence, c'est que pour trouver les lois de la mortalité dans des établissemens dont la population est mobile, il ne suffit pas de comparer les décès au nombre de journées d'entretien, mais qu'il faut aussi faire attention aux nombres d'individus sur lesquels ce nombre de journées doit être réparti. Plus ce dernier nombre est grand, surtout dans les asiles de la misère et des infirmités humaines, plus les chances de la mortalité semblent devoir se multiplier.

Les observations sinistres qui viennent d'être faites au sujet des dépôts de mendicité, s'appliquent pareillement à beaucoup d'hospices, nommément à ceux des enfans trouvés et abandonnés. Les explications qui précèdent semblent être pareillement plus ou moins communes à ces établissemens. La suite du Mémoire de M. le professeur *Quetelet* prouve combien la mortalité est grande dans ces établissemens. Cette matière exige de plus amples recherches; il est permis de les attendre du patriotisme éclairé du chef du département ministériel, à qui la surveil-

lance supérieure de ces institutions philanthropiques est confiée.

Ce qui n'est pas moins important, surtout au moment où la confection d'un nouveau code pénal se prépare dans ce Royaume, c'est de répandre la plus grande lumière possible sur la mortalité dans les prisons.

La triste nécessité de faire concourir l'emploi de pénalités au maintien de l'ordre social, rend ces recherches du plus haut intérêt, pour fixer le choix du législateur sur la nature des peines dont l'adoption mérite la préférence.

La peine capitale est le dernier remède de la plus absolue nécessité. Elle doit être considérée comme exceptionnelle, et ne trouver d'application que dans le petit nombre de cas où le salut public l'exige impérieusement.

La pénalité des amendes ne peut guère s'appliquer qu'à la classe aisée de la société, c'est-à-dire, à celle où les délits graves et les grands crimes sont le moins fréquens.

Le bannissement est un moyen contre lequel la voix du bon voisinage et l'intérêt général de l'humanité font valoir de fortes objections. Il est à prévoir d'ailleurs, que la civilisation toujours croissante ne tardera pas à mettre un terme à son emploi. Il est de l'intérêt de tout Gouvernement de refuser l'admission du rebut des sociétés voisines : si cet intérêt incontestable vient jamais à prévaloir, il n'y aura plus que les bannis pour opinion politique ou religieuse qui trouveront à l'étranger un asile, et les malfaiteurs ordinaires, lorsque leur patrie les rejette de son sein, ne trouveront plus nulle part un refuge.

La flétrissure et la fustigation occupent encore une place dans plusieurs codes. A mon avis, il faudrait les en éliminer : ces peines dépassent, ce me semble, leur but ou ne l'atteignent point. L'homme que des circonstances malheureuses ont rendu coupable, leur préfère la mort. Elles endurcissent le cœur de l'homme dépravé et multiplient les obstacles qui empêchent son retour à des sentimens plus honnêtes, en dégradant l'humanité dans sa personne.

Séquestrer de la société l'individu qui en a troublé le repos; utiliser la période plus ou moins prolongée de sa détention, dans l'intérêt de son amélioration morale; l'assujettir pendant ce temps à une vie laborieuse, dans laquelle la société trouve une compensation pour ses frais d'entretien, et le détenu des moyens d'adoucir les rigueurs de la captivité: voilà sans doute le genre de pénalité le plus conforme aux besoins de l'ordre social, le moins avilissant pour l'humanité, le plus susceptible d'être gradué en raison de la gravité des délits, et que la nature des choses même, semble indiquer comme le plus équitable, et peut-être comme le plus efficace.

Pour obtenir les résultats avantageux que ce système est seul propre a réaliser, il faut sans doute un régime des prisons qui corresponde au but proposé. Cette vérité est depuis une vingtaine d'années vivement sentie en Angleterre, en France, et surtout dans le Royaume des Pays-Bas. Nous devons à la sollicitude du Roi l'établissement d'un ordre de choses, dans l'organisation des prisons, non moins complet, qu'en harmonie dans tous ses détails; ayant pour objet, non-seulement de tempérer équitablement ce que les pénalités offrent souvent d'excessif, mais encore de les diriger vers le grand et noble but d'amender le cœur du coupable, de lui faire contracter des habitudes honnêtes et de le rendre un jour sans danger à la société. Il est probable que, sous une sage direction, il deviendra peu dispendieux pour l'État et peut-être même productif pour le trésor. Au surplus, nulle dépense publique ne tient plus intimement au but le plus essentiel du contrat social, que celle qui a pour objet direct, le maintien de la sûreté générale et particulière de l'État et des citoyens.

Mais si, sous tous ces rapports importans, le système de l'emprisonnement mérite la préférence sur tout autre espèce de pénalités, il perdrait en très-grande partie ses titres à cette préférence, il exigerait sans contredit des modifications nouvelles dans ses principes d'organisation, peut-être même qu'il faudrait, jusqu'à un certain point renoncer à son fréquent em-

ploi, s'il était prouvé que la vie de l'homme est considérablement abrégée par le séjour dans les prisons, lors même que leur régime est le plus sagement organisé.

On voit, par cette note, combien il importe de faire des recherches bien approfondies sur la mortalité de tous les établissemens, soit de bienfaisance, soit de répression, qui réunissent dans leurs enceintes, une population plus ou moins nombreuse, sous la loi d'une vie casanière et privée de l'influence conservatrice que le mouvement et le grand air exercent sur l'économie animale de l'espèce humaine (1).

---

(1) D'après des renseignemens que l'auteur de ces notes a eu occasion de se procurer depuis leur rédaction, il résulte que la mortalité a été, dans les trois grandes prisons de :

Vilvorde	en 1824	de 47	sur une pop. moyen.	de 1170	= 4,01	: 100	soit de 1/25
—	— 1825	— 38	— — —	— 1094	= 3,47	—	— — 1/29
—	— 1826	— 39	— — —	— 1027	= 3,80	—	— — 1/29
St-Bernard.	1826	— 64*	— — —	— 1383	= 4,63	—	— — 1/22
Gand.	— 1826	— 26	— — —	— 1144	= 2,27	—	— — 1/44
	Total.	214	Total.	5818	3,68		1/27

* Y compris 3 enfans en bas âge.

Ces renseignemens ne suffisent pas pour résoudre le grand problème qui vient d'être posé. Mais il est permis d'en induire, que s'il venait à conster par des recherches ultérieures, qu'en effet l'emprisonnement exerce une influence sensiblement funeste sur la santé et la vie de l'homme, le mal n'est au moins pas aussi grand que la mortalité dans les dépôts de mendicité, dont il vient d'être parlé, semble l'indiquer au premier coup d'œil.

On voit au surplus, que le rapport de la mortalité dans la prison de *Gand* est resté, en 1826, *au-dessous* de celui qui existe entre la population générale du Royaume et le nombre moyen des décès qui y ont lieu annuellement.

Lorsqu'on réfléchit sur les rapprochemens qui précèdent, on ne peut que

Note E. (Voyez page 57.)

Malgré toutes les objections qu'on élève contre le système de la régie, dans les prisons, il n'en est pas moins certain qu'il est plus paternel et moins dispendieux que celui des entreprises : je puis en parler par expérience. Placé en 1817 et 1818 à la tête de l'administration de la Flandre orientale, j'ai introduit à cette époque la régie dans la grande et belle maison de détention de *Gand*, et dès la première année, la dépense fut très-considérablement réduite; tandis qu'en même temps toutes les salles furent converties en ateliers, et que la condition des détenus obtint des améliorations sensibles dans le régime alimentaire, dans ceux des vêtemens, de la propreté et du bon ordre, et par rapport à l'instruction morale et religieuse. Vers le même temps, de semblables résultats ont été obtenus à *Leuwaarden*. Les mêmes principes, mais étendus et perfectionnés par une commission d'État, nommée par le Roi pour l'organisation du régime des prisons, et dont j'eus l'honneur de faire partie, doivent recevoir aujourd'hui leur application dans toutes les prisons du Royaume. Sous les auspices d'une sage surveillance, il est permis d'en attendre des résultats heureux.

La journée du détenu ne revient plus aujourd'hui à Vilvorde, qu'à 15 cents (trois pences monnaie anglaise) sur lesquels il gagne à décharge du trésor environ la moitié, y non compris ce

---

sentir plus vivement l'utilité éminente de semblables recherches. La statistique, on ne saurait trop le répéter, est le flambeau de l'administration. C'est la science des faits; elle provoque à la méditation et à l'examen, par l'intérêt puissant que ses résultats et leur comparaison inspirent; elle porte le fonctionnaire, ami de l'humanité, à remonter des effets aux causes qui les produisent; et que ces causes soient de l'essence même des institutions sociales auxquelles elles se rattachent; ou bien qu'elles tiennent à des circonstances accidentelles qu'il est possible d'en écarter, la science qui nous dirige vers leur étude est bien plus propre que les plus brillantes théories, à guider l'homme d'État dans la carrière difficile de l'administration, à lui faire éviter les écueils dont elle est hérissée, et à préparer un bien-être toujours croissant dans l'ordre social.

qu'il gagne pour ses deniers de poche et pour sa masse de sortie.

Les détenus sont extrêmement satisfaits de leur sort. Ils sont pour le moins tout aussi bien, et peut-être mieux nourris et vêtus que l'ouvrier des campagnes ne l'est dans la vie ordinaire.

Note F. (Voyez page 59.)

Ce dernier résultat ne semble point admissible ; *examinons !*

On annonce que sur 635,991 individus secourus à domicile, 125,030 l'auraient été pour la totalité de leurs besoins, 178,338 pour plus de moitié, et 332,623 pour moins de cette moitié.

L'entretien complet d'une personne adulte exige, dans nos contrées, au moins 72 florins. Mais dans le nombre des personnes secourues, il y a eu sans doute beaucoup d'enfans : en réduisant de ce chef le prix d'entretien, même à la moitié du montant indiqué, soit à 36 fl., on aurait dépensé pour les 125,030 personnes secourues, pour la totalité de leurs besoins. 4,501,080

En portant, eu égard aux mêmes motifs de réduction, le prix des secours excédant la moitié des besoins à 20 fl., ce prix, appliqué à 178,338 individus, donnerait encore une dépense de. 2,566,760

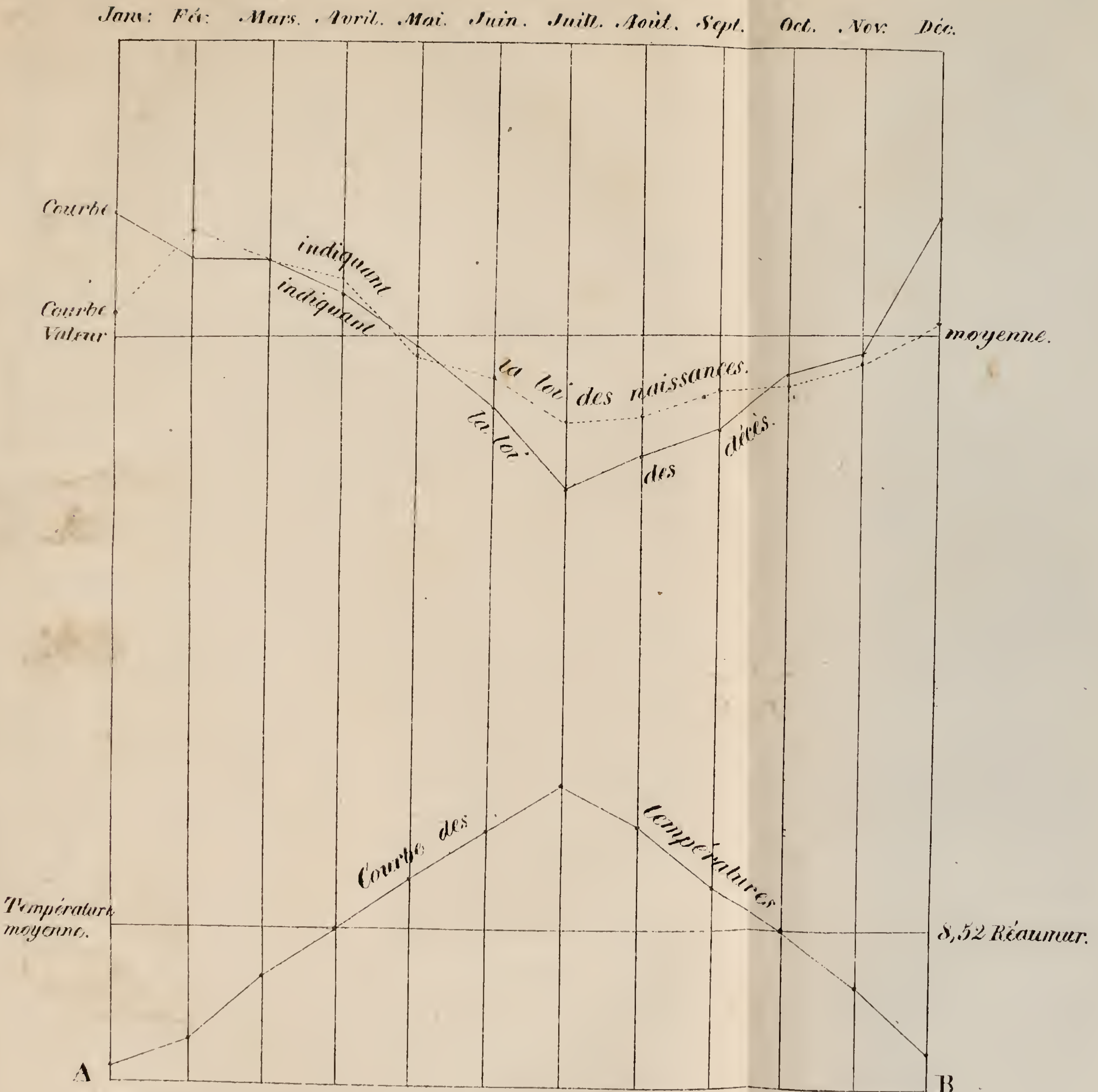
Ensemble. . . . 7,067,840

Or, la totalité des revenus affectés aux secours à domicile ne figure au tableau des recettes que pour 5,095,962

Il y a donc une insuffisance de revenu bien constatée, de. 1,971,878

pour les deux premières classes des secourus ; et la troisième, se composant de 332,623 malheureux, aurait dû rester exclue de toute participation aux secours.

FIN.



Lois des naissances et des décès à Bruxelles, pendant le cours d'une année, d'après 18 ans d'observation, comparées à la loi de variation des températures. (Les longueurs des perpendiculaires, audessus de la base **A B**, *représentent les valeurs des naissances, des décès et des températures.)*

Lois des naissances, des décès, de la fécondité et des mariages dans les Pays Bas, avec l'indication des moyennes pour le royaume et pour les hospices.
(Les ordonnées, au dessus de l'axe A B, donnent les moyennes pour les différentes provinces.)

RECHERCHES

STATISTIQUES

SUR

LE ROYAUME DES PAYS-BAS.

IMPRIMERIE DE M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

RECHERCHES
STATISTIQUES
SUR
LE ROYAUME DES PAYS-BAS;

PAR

Mr. A. QUETELET,

DIRECTEUR DE L'OBSERVATOIRE DE BRUXELLES, PROFESSEUR AU MUSÉE; MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES, ET DE L'INSTITUT DES PAYS-BAS; DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATIQUE DE PARIS, DES SOCIÉTÉS DE GAND, LIÉGE, ROTTERDAM, LA HAYE, CAMBRAI, ETC.





BRUXELLES,
CHEZ H. TARLIER, LIBRAIRE,
RUE DE LA MONTAGNE, No 306.

M DCCC XXIX.

INTRODUCTION (1).

Pendant long-temps l'histoire des peuples s'est réduite à la peinture des effets déplorables de leurs fureurs; on ne nous présentait l'homme que pour le montrer, les armes à la main, courant égorger son semblable, ou servant aveuglément d'instrument aux passions souvent les plus viles. On a compris depuis qu'il existait une étude plus consolante; les peuples ont été considérés de près; on a examiné leurs lois et leurs mœurs; on a cherché à pénétrer le secret de leurs richesses, à sonder les sources de leurs prospérités. Un calcul qui prit naissance vers le milieu du dix-septième siècle, et qui ne servit d'abord qu'à évaluer les chances que présentent les différens jeux, prit bientôt un nouveau déve-

(1) Ce Mémoire, dont les principaux documens ont été puisés à des sources très-authentiques, n'était pas destiné d'abord à être rendu public. S. M. le Roi des Pays-Bas, ayant bien voulu depuis m'autoriser à le livrer à l'impression, je le présente ici comme faisant suite à quelques essais sur la statistique que j'ai déjà publiés précédemment. Je crois devoir faire mention de cette circonstance, qui n'est pas étrangère à la confiance que peut mériter mon travail.

loppement et répandit une lumière inespérée sur plusieurs grands problèmes, dont la solution intéressait le plus l'humanité. On entrevit dès lors la possibilité de s'élever d'une manière sûre, par des documens puisés dans le passé, à des règles de conduite pour l'avenir. L'économie politique à son tour prit rang parmi les sciences, et en s'appuyant d'une part sur la statistique, et de l'autre sur l'histoire considérée sous son point de vue le plus large, elle prêta à la société ses conseils et ses lumières. Au lieu de mots on voulut des faits; et des observations sages au lieu de vagues hypothèses et de systèmes sans fondement. On apprécia tous les avantages que prenait le raisonnement dans une marche aussi sévère. Cette manière de procéder toute scientifique caractérise le dix-neuvième siècle, destiné à occuper un des premiers rangs dans les annales de l'esprit humain; chaque jour elle prendra de nouvelles forces dans les nombreux documens dont on l'environne, et il faudra désormais pour essayer de l'attaquer avec succès, se mettre sur son terrain et la combattre à armes égales.

Parmi les nombreuses applications que l'on a faites du calcul des probabilités, la statistique comparée n'est certes pas une des moins impor-

tantes; elle est à peu près pour la société ce que l'anatomie comparée est pour le règne animal. Son but est éminemment utile; rien ne doit être en effet plus intéressant aux yeux du philosophe et de l'homme d'état, que d'observer les modifications qu'éprouvent les différens peuples dans leur état physique et moral, et de chercher à en pénétrer les motifs. Car il faut bien nous dépouiller de cette idée que les événemens dont nous n'apercevons pas directement les causes, sont produits par le hasard, mot vide de sens, dont le vulgaire voile son ignorance et qui tend à nous faire envisager les choses d'une manière étroite.

Je suis loin sans doute de prétendre que quelques tableaux numériques isolés peuvent suffire pour déterminer complétement tous les élémens si compliqués de nos sociétés modernes. Il faudrait, pour remonter des effets aux causes, ou pour conclure de ce qui est à ce qui sera, avoir égard à un ensemble de circonstances qu'il n'est point donné à l'homme de pouvoir embrasser: de là, la nécessité de négliger toujours, dans toute espèce d'appréciation, un certain nombre de circonstances dont il aurait fallu tenir compte. De là aussi, l'absurdité des résultats auxquels

conduit souvent cette énumération incomplète, ou le trop d'importance qu'on attache à un élément qui ne devrait être considéré que comme secondaire. La mauvaise foi pourra même porter à ne choisir dans une série de résultats, que ceux qui sont favorables au principe qu'on voudrait faire prévaloir, en passant sous silence ceux qui lui seraient contraires : et c'est ainsi, comme on l'a fort bien observé, que tout pourrait se prouver par les nombres de la statistique. Mais de ce que l'observation est difficile et de ce qu'il existe des ignorans ou des hommes de mauvaise foi, faut-il en conclure qu'on doit rejeter la statistique? Non sans doute : il faudrait rejeter aussi la physique, la chimie, l'astronomie, en un mot, toutes les sciences d'observation qui rendent les services les plus éminens et qui font le plus d'honneur à l'esprit humain. Pour l'ignorance, elle se montre toujours par assez de côtés, pour qu'on n'ait point à la redouter ; quant à la mauvaise foi, il faut s'attacher à la combattre, en prenant dans la statistique même les élémens qu'elle cherchait à cacher, afin de substituer avec plus d'assurance le mensonge à la vérité.

La statistique doit donc entrer, à mon avis,

dans la même voie que les sciences d'observation; et dans l'impossibilité de réunir tous les élémens qui déterminent l'état de la société, elle doit s'attacher à reconnaître ceux qui ont en général le plus d'influence, et chercher à les déterminer de la manière la plus rigoureuse, et sous une forme qui les rende facilement comparables. Ce genre d'appréciation présente de grandes difficultés, il est vrai; j'ajouterai même qu'il n'appartient qu'à un esprit supérieur de bien distinguer tous les élémens qui ont amené un résultat, et de reconnaître ceux qu'on peut négliger sans qu'il en résulte d'erreur sensible; mais il suffit d'avoir de la rectitude dans le jugement, pour assembler des documens dignes de confiance, quand il a été reconnu que ces sortes de documens peuvent être utiles. Déjà la route à suivre a été tracée par des hommes habiles; mais comme elle a été tracée de différentes manières, on a de la peine à s'entendre, et cependant les chemins s'encombrent de jour en jour de matériaux de toute espèce, que des écrivains plus zélés qu'instruits amassent souvent sans discernement.

Parmi les élémens que doit comprendre la statistique, les uns peuvent s'exprimer numéri-

quement, les autres ne peuvent en aucune manière être réduits à une semblable expression. Vouloir adopter exclusivement l'un ou l'autre de ces deux genres d'élémens, c'est ne voir qu'un côté de la statistique. Je ne suis pas d'avis cependant qu'il faille mettre dans la statistique des sciences qui lui sont étrangères; il me semble qu'on a voulu lui donner beaucoup trop d'extension en y faisant entrer, par exemple, la topographie et l'histoire, qui sont nécessaires sans doute pour acquérir une notion complète d'un pays et de l'état moral de ses habitans, mais qui doivent continuer à former des sciences particulières. Quelques écrivains aussi n'ont pas vu sans une certaine crainte, les documens numériques que contiennent la plupart des statistiques, et ont crié à l'envahissement des nombres; quelques-uns même, sous prétexte qu'on voulait trop matérialiser les choses, ont cherché à les envelopper d'une espèce de proscription, et se sont plaints de ce qu'on comparait l'homme à des machines, et de ce qu'on étudiait les états comme des *cadavres*. Ce qui paraît surtout les choquer, c'est l'application qui a été faite du calcul des probabilités à tout ce qui concerne les tribunaux. Ils ont vu du fatalisme dans la

conclusion qu'on déduisait des nombres annuels des accusés et des condamnés ; et plutôt que de renoncer à des préjugés très-respectables sans doute, ils préfèrent nier que, les mêmes causes continuant à subsister, on doit s'attendre à voir se reproduire les mêmes effets, sans même rien préjuger sur la nature de ces causes. En vain, l'expérience leur parle à défaut de preuves scientifiques qu'ils repoussent, ils ne voudront jamais comprendre qu'il y ait de la probabilité pour la reproduction d'événemens qui, pendant long-temps, se sont manifestés régulièrement sous les mêmes influences. Ayant eu occasion moi-même de soulever dans cet écrit des questions délicates, j'ai énoncé librement et franchement ce que me dictait une conviction intime; je ne crains pas de voir se renouveler encore des accusations que m'a déjà suscitées la publication de quelques-uns des résultats auxquels je suis parvenu, tout en croyant cependant avoir droit à l'impartialité et à la tolérance que j'ai toujours professées à l'égard des autres.

D'après la haute idée que j'ai cherché à faire concevoir de la statistique comparée, il paraîtrait sans doute téméraire de me présenter dans une carrière épineuse où quelques hommes dis-

tingués ont seuls osé se montrer jusqu'à présent ; aussi n'ai-je point cette prétention. Comme Belge, j'ai par inclination porté de préférence mon attention sur la Belgique ; je me suis borné à réunir quelques nouveaux documens sur ce pays, dont j'ai cherché à comparer l'état à celui des peuples voisins qui se sont élevés si haut par leur industrie et par leurs lumières. Je crois devoir déclarer du reste que je n'ai eu en vue que la vérité, seul but de toutes mes études et de tous mes travaux ; je n'écris sous l'influence d'aucun système, d'aucun parti ; je ne puis cependant, en cherchant à me mettre à l'abri des erreurs ou des préjugés, garantir d'avoir réussi à m'y soustraire entièrement, surtout dans un sujet aussi difficile.

RECHERCHES STATISTIQUES

SUR LE

ROYAUME DES PAYS-BAS.

Étendue du Royaume des Pays-Bas.

Si nous jetons les yeux sur le royaume des Pays-Bas (1), nous trouvons que *sa surface ne forme environ que la cent quinzième partie de l'Europe, et moins de la deux millième partie des terres connues à la surface de notre globe* (2). Son peu d'étendue étonne au premier abord; mais cet étonnement se change en admiration quand on songe qu'il a su par son énergie occuper pendant près d'un siècle l'empire des mers, et qu'il s'était rendu le centre du commerce du monde entier; aujourd'hui même l'industrieuse activité de son peuple mérite encore de fixer l'attention des autres

---

(1) Voyez le tableau nº 1, à la fin du Mémoire. Les nombres qu'il présente m'ont été communiqués obligeamment par le Ministère de l'intérieur. Je dois en particulier des remercîmens à M. Van Ewyck, administrateur de l'instruction publique.

(2) D'après l'*Aperçu statistique de l'Europe* en 1827, par M. Hassel, on a :

	MILLES CARRÉES.	HABITANS.
Les 5 parties du monde	3000000	900000000
Europe	157341	213713403
Russie.	75165	48308600

nations civilisées. L'homme se reproduit sans peine au milieu de l'aisance; aussi n'existe-t-il peut-être pas au monde un état qui présente une population plus grande en raison de son étendue, que le royaume des Pays-Bas (1). *On y compte un habitant par hectare, ce qui suppose, à égalité de surface, une population moyenne quatre fois aussi grande que celle de l'Europe, et seize fois aussi grande que celle des terres connues à la surface de notre globe.* La Russie, ce colosse immense qui occupe à lui seul près de la moitié de l'Europe, est comparativement huit fois moins peuplée que notre pays.

Si nous examinons de plus près l'état du royaume, pour le comparer à celui des royaumes voisins, nous trouverons d'abord que sa superficie ne forme environ que 1/9 de celle de la France (2), et 2/7 de celle de la Grande-Bretagne, c'est-à-dire, de l'Angleterre,

---

(1) Voyez le tableau n° 2, extrait des documens officiels, imprimés à La Haye, en 1827, par la commission de statistique. Cependant la population pour 1825 est donnée d'après l'Annuaire (*Jaarboekje*) de Lobatto, parce que dans les documens officiels, on n'avait pas eu égard aux changemens de domicile.

(2) M. Dupin, dans son ouvrage sur les *Forces productives et commerciales de la France*, tome 1, page 23, donne sur la France les documens suivans :

Terres cultivées.	46000000 hect.
Superficie totale.	53533426
Habitans (1826).	31600000

du pays de Galles et de l'Écosse (1). Les trois quarts de cette superficie se composent de terres cultivées; l'autre quart est en partie sillonné par des chemins et des canaux, en partie couvert de villes, de bourgs et d'habitations de toute espèce, et présente encore un assez grand nombre de terres incultes, dont l'étendue diminue de jour en jour. La Grande-Bretagne, si riche, si puissante, qui compte à elle seule presqu'autant de vaisseaux que le reste de l'Europe, est moins bien partagée que nous; le tiers environ de sa surface est improductif. Il est vrai que si l'on en sépare l'Écosse, son état devient à peu près semblable au nôtre. En Écosse, les trois quarts de la superficie sont encore incultes; c'est le contraire en Angleterre, les trois quarts de la superficie se composent de terres labourées et de pâturages.

Dans son grand ouvrage sur les *Forces commerciales et productives de la France*, M. Dupin calcule que sur 53533426 hectares de superficie, il y en a 46000000 mis en valeur par la culture. Les six septièmes des

---

(1) D'après l'ouvrage *Statistical illustrations*, publié par la société de statistique de Londres, 1 vol. in-8o, 1827, on a :

	ANGLETERRE.	ÉCOSSE.
Terres cultivées.	27900000	4550000 acres.
» incultes	9184400	14395000
Superficie totale.	37084400	18945000
Habitans	12298175	2033456

La population est celle de 1821. M. Dupin porte les deux populations réunies, à 15,000,000 pour 1826.

terres de ce royaume seraient donc productifs. Tout en croyant à l'exactitude de ces nombres, nous pensons que l'évaluation des terres cultivées et incultes a peut-être été faite de manière à ne pas permettre de comparaison avec nos documens. Ce qui semble venir à l'appui de cette conjecture, c'est l'énorme disproportion qui existe d'une autre part entre les nombres qui représentent les chemins et les canaux dans les deux royaumes (1). Il résulte de l'état cadastral, qu'il faut compter chez nous par myriamètre carré au delà de 380000 mètres carrés, de sorte que la vingt-sixième partie du royaume environ n'est composée que de communications de toute espèce. Or, d'après l'ouvrage de M. Dupin, le nombre des routes, des canaux et des rivières navigables ou flottables, ne s'élève en France qu'à 9824 mètres de longueur par myriamètre carré; ainsi, *en supposant à nos chemins et à nos canaux au delà de 38 mètres de largeur moyenne, ce qui pourra paraître exagéré; nous aurions encore dix fois plus de communications que la France.*

De la Population.

Nous avons déjà eu occasion de voir que la population des Pays-Bas est incomparablement plus grande que celle de la France et de la Grande-Bretagne.

---

(1) Il paraît que dans l'estimation pour la France, on n'a eu égard qu'aux grandes routes, tandis que chez nous on a fait entrer en ligne de compte tout ce qui était chemin.

On y comptait en 1826, 9822 habitans par myriamètre carré (1), c'est à peu près un habitant par hectare ou par bonnier. Dans la Grande-Bretagne, on ne comptait à la même époque que 6930 habitans par myriamètre carré, et en France, 5900. En séparant l'Angleterre de l'Écosse, on trouve que la population est de 8107 habitans par myriamètre carré, et qu'elle est conséquemment encore moindre que la nôtre.

Nous devons regretter, comme je l'ai déjà fait observer dans mes *Recherches sur la population* (2), que nous ne connaissions que d'une manière imparfaite la population de notre royaume; élément qui doit être considéré comme la base de toutes les recherches statistiques. Il paraît que l'évaluation que nous en avons est généralement trop faible. Malgré cet état d'incertitude, il est aisé de voir que la population reçoit des accroissemens annuels très-sensibles. Ces accroissemens sont, dans leur valeur moyenne et pour les cinq années qui ont précédé 1828, de 10982 âmes pour 1 million d'habitans (3), et surpassent un peu les

(1) Nous faisons ici la population pour 1826, de 6088300 âmes.

(2) In-8o, 1827. Chez Tarlier, à Bruxelles.

(3) D'après les documens de la commission de statistique et le *Jaarboekje*, la population était au 1er janvier

de 1827. . . .	6116935	1827. . . .	6116935
1817. . . .	5542742	1822. . . .	5790062
Accr. pour 10 ans. .	574193		326873
» » 1 an. .	57419		65375

nombres qu'on obtient pour la Russie et l'Autriche. M. Dupin estime l'accroissement annuel de la Grande-Bretagne à 16667 âmes par 1 million d'individus, et celui de la France à 6536 (1).

Il est remarquable que pendant que toutes les nations de l'Europe voient croître leur population, l'Espagne seule offre le phénomène d'une population constamment décroissante depuis les temps les plus reculés, et l'ordre de choses qui y règne actuellement, ne contribuera certainement pas à amener un changement favorable. L'Espagne possède à elle seule, tous les élémens qui peuvent arrêter le développement de la population; les guerres civiles, les émigrations, le manque de confiance et de communications sûres, la stagnation du commerce, l'inquiétude du gouvernement, les proscriptions, sans compter celles qui ont eu lieu antérieurement, et qui ont rejeté hors de l'Espagne plus de 400000 juifs, et enseveli 341021 victimes dans les prisons de l'inquisition (2).

(1) Voici les nombres que donne ce savant pour plusieurs états de l'Europe. (Voyez *Forces commerciales*, etc.)

La Prusse.	27027
La Grande-Bretagne	16667
Les Pays-Bas.	12372
Les Deux-Siciles	11111
La Russie.	10527
L'Autriche.	10114
La France.	6536

(2) *Elementos de la cienca de Hacienda*, par don José Canga Arguelles.

Si l'accroissement actuel de la population des Pays-Bas continuait, tout faible qu'il semble être, il arriverait que le nombre des individus qui habitent le royaume se trouverait :

Doublé	après	63 ans;
Triplé	après	100;
Quadruplé	après	127;
Quintuplé	après	147.

Ainsi, *avant un siècle, notre population serait égale à celle que la Grande-Bretagne possède actuellement; et avant un siècle et demi, elle vaudrait celle de la France.* Il arriverait encore qu'il ne faudrait guère plus de trois à quatre siècles (377 ans), pour que la population des Pays-Bas égalât celle de la France, si l'on tient compte de l'accroissement annuel que ce dernier royaume reçoit de son côté; et à cette époque, *les deux pays auraient chacun une population de plus de 368 millions d'habitans, ce qui forme à peu près 60 fois notre population actuelle*, nombre immense qui pourrait effrayer, si l'on n'avait égard à la marche de la nature qui arrêterait les développemens de l'espèce humaine, dès que ces développemens pourraient devenir nuisibles; comme il est démontré qu'elle les accélère pour réparer les pertes qu'ont occasionnées les guerres et les autres fléaux destructeurs. Quoiqu'un accroissement continu dans la population, quelque petit qu'il puisse être d'ailleurs, soit une pure hypothèse mathématique, il est prudent néanmoins que les lois n'encouragent point un développement

prématuré qui finirait à la vérité par s'arrêter lui-même, mais peut-être après des secousses déplorables pour la société.

Si un développement rapide de population n'est pas toujours un bien, il annonce au moins un état actuel de bien-être. L'arbre qui développe un feuillage abondant, lors même qu'il ne porte aucun fruit, n'accuse point l'aridité du sol qui le nourrit, mais plutôt le manque de culture qu'aurait pu lui donner une main habile et industrieuse; il est reconnu d'ailleurs que la population se développe généralement en raison des choses produites. Jetons les yeux sur le tableau suivant; nous pourrons en déduire plusieurs conséquences importantes; les nombres qui y figurent sont le résultat de plusieurs années d'observation.

	PAYS-BAS (1).	FRANCE (2).	GRANDE-BRETAGNE (3).
100 naiss., par	2807 hab.	3168	3534
100 décès. »	3981 »	4000	5780
100 mariag. »	13150 »	13490	13333
100 mariag. »	468 naiss.	426	359

(1) Les calculs sont faits d'après les tableaux déjà mentionnés de la commission de statistique. Voyez aussi le tableau nº 2.

(2) *L'Annuaire du bureau des longitudes* de France, pour 1828, donne les nombres suivans, relatifs à 1825,

Naissances	973986
Décès	798012
Mariages.	243674

(3) Les rapports sont tirés des *Statistical illustrations*, etc.

On voit que les mariages sont plus nombreux dans notre pays que chez nos voisins, et ils sont en même temps plus productifs; mais les décès qui sont à peu près en même nombre qu'en France, surpassent de beaucoup ceux de la Grande-Bretagne; la disproportion est considérable, elle est environ dans le rapport de 3 à 2. Ainsi la Grande-Bretagne produit moins que notre pays, mais les fruits sont plus durables; elle donne le jour à moins de citoyens, mais elle les conserve mieux. C'est par-là que ce pays prend de si grands accroissemens de population, et ces accroissemens sont entièrement à son avantage, car si la fécondité y est moindre, les hommes utiles y sont plus nombreux, et les générations ne se renouvellent pas aussi souvent au détriment de la nation.

L'homme pendant ses premières années vit aux dépens de la société; il contracte une dette qu'il doit acquitter un jour; et s'il succombe avant d'avoir réussi à le faire, son existence a été pour ses concitoyens plutôt une charge qu'un bien. Veut-on savoir ce qu'il en coûte, prenons les prix les plus bas : je trouve que, depuis la naissance jusqu'à l'âge de 12 à 16 ans, tous les frais d'entretien d'un enfant dans les hospices du royaume s'élevaient, en 1821, dans leur valeur moyenne à 524,66 fl. (1); conséquemment tout individu qui échappe à l'enfance a contracté une espèce

(1) *Recherches sur la population*, etc., par A. Quetelet, page 40.

de dette dont le *minimum* est de 524,66 fl., somme payée par la société pour l'entretien de l'enfant qu'on abandonne à sa eharité. Or, il naît annuellement dans les Pays-Bas au delà de 210100 (1) enfans, dont 9/20 sont enlevés avant d'avoir pu se rendre utiles ; ees 94500 infortunés peuvent être eonsidérés eomme autant d'amis étrangers qui, sans fortune, sans industrie, sont venus prendre part à la consommation et se retirent ensuite sans laisser d'autre traee de leur passage que de tristes adieux et d'éternels regrets. *La dépense qu'ils ont oeeasionnée, sans tenir eompte du temps qu'on leur a eonsacré, représente la somme énorme de près de 50 millions de florins, e'est-à-dire près des deux tiers des revenus de l'état.* Si l'on considère d'une autre part les douleurs que doivent exeiter de pareilles pertes, douleurs que ne pourraient eompenser aueuns saerifices humains, on sentira eombien ee sujet est digne d'oeeuper les méditations de l'homme d'état et du philosophe vraiment ami de ses semblables.

Je n'ai point eu égard dans le ealeul préeédent à l'inégalité d'âge auquel sueeombent ees vietimes; mais cette inégalité est plus que eompensée par l'excédant de la dépense qu'oeeasionne l'entretien d'un enfant hors des hospiees, par les frais d'instruetion et par d'autres dépenses qu'il serait trop long d'énumérer. La prospérité des états doit eonsister moins dans la

---

(1) *Recherches sur la population*, etc. Voyez la table de mortalité.

multiplication que dans la conservation des individus qui les composent. L'on conçoit dès lors qu'il n'est pas seulement de la plus haute importance qu'on maintienne avec fermeté les lois qui tendent à écarter les causes de la mortalité, comme celles sur la vaccine, l'assainissement des villes, etc.; mais encore que l'on encourage les recherches qui ont pour but la conservation de l'espèce humaine, qu'on les provoque même par des récompenses.

Il serait très-intéressant de pouvoir remonter aux causes qui mettent la Grande-Bretagne dans la position avantageuse que nous venons d'indiquer; sans doute la propreté et l'abondance des choses produites doivent y entrer pour beaucoup. Nous ne doutons pas non plus que le désavantage qu'indiquent nos rapports ne soit plus apparent que réel. Supposons en effet que la population du pays qui, dans l'estimation qu'on en fait, nous paraît trop faible, fût entièrement inconnue et que l'on n'eût de notions certaines que sur les nombres annuels des naissances, des décès et des mariages. On pourrait au moyen de ces nombres estimer assez exactement la grandeur de la population; il faudrait à cet effet former des hypothèses sur sa valeur; puis en partant de ces différentes hypothèses, chercher les rapports de la population avec les naissances, les décès et les mariages. La comparaison de ces rapports avec ceux obtenus dans les pays voisins, nous ferait connaître un résultat approchant de celui que nous cherchons. Or, nous avons fait ces calculs que nous reproduisons ici.

Popul. présum.	HABITANS PAR 100 naiss.	100 décès.	100 mariag.
5000000	2481	3517	11621
5500000	2729	3869	12783
6000000	2977	4221	13945
6500000	3225	4572	15108
7000000	3473	4929	16270

Nous avons pris dans nos calculs les moyennes sur 10 années d'observation, de 1815 à 1825, d'après les documens officiels publiés par la *Commission de statistique*. La valeur moyenne de la population était de 5659485 individus. Or, nous ne craignons pas de dire que l'estimation aurait dû être portée à 6000000 au moins, et alors les rapports tels que nous les donne le tableau précédent, seraient mieux en harmonie avec les rapports trouvés chez nos voisins. Cette estimation augmenterait donc la population d'environ 350000 âmes, valeur sans doute trop faible encore; mais elle présenterait plus d'accord avec les tables de mortalité. On trouve en effet, que la vie probable est en France de 20 à 21 ans (1); dans notre pays de 22 à 23 (2), et en Angleterre de 27 à 28 (3), c'est-à-dire,

(1) Voyez les tables de mortalité de l'*Annuaire du bureau des longitudes* de France.

(2) Voyez les tables de mortalité que j'ai publiées dans la *Correspondance Mathématique ;* on les trouve aussi dans mes *Recherches sur la population*, etc.

(3) Voyez les tables de mortalité anglaises et le *Traité élém. du calcul des probabilités*, par Lacroix, ou le *Calcul conjectural*, par Parisot.

qu'à ces époques les individus nés en même temps, sont réduits de moitié.

Des Impôts et du Commerce.

Les rapprochemens que l'on peut faire entre plusieurs pays, pour ce qui concerne leur état financier ou commercial, doivent nécessairement être plus ou moins douteux. On ne connaît, la plupart du temps, les élémens que l'on compare que par les revenus qu'ils donnent au trésor, et ces revenus sont généralement perçus d'après des lois et des modes qui varient d'un pays à l'autre. Il faudrait donc tenir compte de toutes ces inégalités, ce qui devient à peu près impossible. Nous allons néanmoins examiner quelques données qui permettent d'être comparées.

Ce qui mérite d'abord de fixer notre attention, c'est la valeur moyenne, payée à l'état par chacun des individus qui composent les trois royaumes que nous comparons. D'après les recettes de 1817 à 1827, *un individu payait à l'état une valeur moyenne qui s'élevait dans les Pays-Bas, à* 14,48 *fl.* (1), *en France, à* 14,74 *fl.*, *dans la Grande-Bretagne, à* 44,31 *fl.* (2). Ainsi, dans les Pays-Bas, on paie au gouvernement un peu moins

---

(1) Voyez pour ce qui concerne les finances, les tableaux 3 et 4, qui sont extraits des *Comptes rendus au Roi.* La valeur moyenne des impôts est 88044153 fl.

(2) Nous avons, pour ce qui concerne les finances, tiré les nombres dont nous faisons usage de l'ouvrage de M. Dupin, pour la France, et des *Statistical illustrations*, pour l'Angleterre.

qu'en France, contre l'opinion assez généralement reçue; et l'on paie environ trois fois moins que dans la Grande-Bretagne. Dans ces calculs ne sont pas compris les droits perçus par les villes et par les provinces; ces derniers droits peuvent être évalués à raison de 42 cents par individu (1).

Si au lieu d'estimer ce que paie chaque individu des trois royaumes, nous estimons ce que paie chaque hectare ou bonnier, nous trouverons qu'*un bonnier paie dans les Pays-Bas, 14,20 fl.; en France, 8,70 fl.;*

---

(1) Nous extrayons les nombres suivans de l'ouvrage de M. A. Balbi, sur *La monarchie française comparée aux principaux états du globe.*

	RAPPORT du revenu à la POPULAT.	RAPPORT de la dette à la POPULAT.	RAPPORT de l'armée à la POPULAT.	RAPPORT de la flotte à la POPULATION.
	pour ch. habitant fr.	pour ch. hab. fr.	1 soldat sur hab.	vaiss. lig. et frég. sur h
Royau.-Unis (*a*).	65,2	869	229	82979
France. . . .	30,9	145	138	290909
Pays-Bas (*b*) .	26,3	635	142	170556
Mon. Prussienne	17,2	29,3	80	
États-Unis . .	12,1	34,8	1977	316000
Emp. d'Autriche	10,9	45,6	118	2909091
Empire Russe. .	6,6	21,4	57	686250

(*a*) L'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande qui n'entre pas dans nos calculs.

(*b*) « M. Balbi a porté la dette des Pays-Bas à 3,800,000,000 de francs; mais M. Balbi comprend évidemment dans son calcul la dette différée, composée de deux tiers de l'ancienne dette, éteinte sans indemnité en France, et dont le montant ne peut être mis en comparaison, ni avec la dette de ce dernier royaume, ni avec celle des autres états. On sait que la dette inscrite du royaume des Pays-Bas, portant intérêt, monte à 1,661,669,000 francs. » (*Gazette des Pays-Bas*, n° 31, 1829.)

dans la Grande-Bretagne, 30,72 *fl.* En établissant le calcul de cette manière, comme le fait M. Dupin, nos terres produisent au trésor plus que celles de la France, et les sommes payées dans les trois royaumes offrent des différences qui correspondent aux différences d'accroissemens annuels que reçoivent les populations respectives (1).

Les revenus de notre royaume n'ont pas augmenté d'une manière sensible; ils n'ont fait que suivre l'accroissement de la population; cette augmentation porte particulièrement sur les consommations. Les impôts directs n'ont guère varié de 1817 à 1826. Le produit des postes qui s'élevait à 1000000 fl. jusqu'en 1820, s'est trouvé doublé depuis cette époque. Les droits d'enregistrement, d'hypothèque, etc., ainsi que le produit des routes et celui des garanties sur l'or et l'argent, sont restés à peu près les mêmes. L'augmentation des revenus de l'état, provient surtout des droits d'entrée et de sortie et du produit des accises, ce qui tient à l'augmentation de la population, qui doit faire une consommation plus grande, et surtout aux nouveaux droits qui ont été imposés. La loterie a fait des progrès, si l'on en juge par le

---

(1) M. Metelercamp a donné des résultats intéressans sur les biens-fonds et le commerce des provinces septentrionales, dans l'ouvrage : *De toestand van Nederland*, enz., 3 volumes, Rotterdam, 1804. Voyez aussi la *Géographie historique, physique et statistique du royaume*, par M. De Cloet. Bruxelles, 1822.

revenu du trésor, qui a augmenté de près d'un tiers, dans l'espace des dix années qui ont précédé 1826; elle avait au contraire éprouvé en France, une réduction de près de moitié dans l'espace de cinq ans.

Une des parties les plus fortes des revenus de l'état est, ici comme en France, le produit des contributions directes; elle forme, à elle seule, plus du tiers de ces revenus.

De nombreux documens prouvent que, depuis la fin du 17me siècle, la valeur des marchandises anglaises, importées dans les Pays-Bas, a été presque toujours trois à quatre fois aussi grande que celle de nos exportations en Angleterre. D'après les recherches de M. Moreau, vice-consul de France à Londres, l'Angleterre (1) importait chez nous au commencement du 18me siècle, pour plus de 2000000 livres sterlings; au commencement de ce siècle, cette somme se trouvait plus que doublée, et elle a conservé depuis à peu près la même valeur. Au commencement du 18me siècle, les Pays-Bas exportaient annuellement en Angleterre pour plus de 600000 liv. st.; et dans ces dernières années, cette valeur s'est élevée jusqu'à 1564273 liv. st. Les échanges de marchandises que se font ces deux royaumes, ont donc des valeurs qui sont à peu près proportionnelles aux superficies des deux territoires.

---

(1) Les tableaux de M. Moreau ont été publiés en Angleterre.

De la Librairie et des Journaux.

Parmi les différentes branches de notre industrie, il en est peu qui inspirent plus d'intérêt que l'imprimerie; parce qu'indépendamment des revenus qu'elle produit, elle nous rappelle des titres glorieux, et qu'elle peut être considérée comme un des canaux par lesquels les lumières se répandent avec le plus d'abondance. Nous aurions désiré pouvoir fournir ici quelques données sur le développement rapide que l'imprimerie a pris dans le royaume; développement qui peut montrer jusqu'à certain point l'ardeur avec laquelle on se porte au-devant des connaissances de toute espèce. Malheureusement, nous ne possédons que le relevé assez incomplet des ouvrages indigènes, et l'on sait que c'est la partie la moins considérable de notre librairie, qui se compose surtout de réimpressions d'ouvrages étrangers. Le nombre des ouvrages indigènes imprimés dans ce pays, pendant les trois années qui viennent de s'écouler, a été de 2183, sans y comprendre les journaux et les recueils périodiques (1). On peut évaluer le nombre des feuilles imprimées à 13098000, en supposant que les ouvrages se composaient, terme moyen, de dix feuilles, et étaient tirés à 600 exemplaires; ce qui donnerait annuellement 4366000 feuilles. M. Daru, comptait que

---

(1) Voyez le tableau n° 5, et la *Correspondance Mathém.*, par A. Quetelet, tome III.

la France, en 1815, avait produit 128 millions de feuilles imprimées, c'est-à-dire, cinq à six fois plus que chez nous, en ayant égard à l'inégalité de population (1). Mais, nous le répétons, ces calculs ne peuvent faire connaître l'état relatif de l'imprimerie dans les deux pays.

Pour le montrer, examinons ce que la seule ville de Bruxelles a produit d'après des documens que nous avons recueillis, et à l'exactitude desquels nous croyons pouvoir nous fier : cette ville possède actuellement 40 imprimeries qui ont 84 presses en activité. Or, chaque presse peut donner 1000 et même 1200 feuilles imprimées par jour, et si l'on n'en compte, terme moyen, que 500 et 300 jours de travail par an, on trouve que *Bruxelles seule, imprime aetuellement* 12600000 *de feuilles par an, le dixième de ee qu'imprimait toute la Franee en* 1825. Le tableau suivant donnera une idée du développement qu'a pris l'imprimerie depuis notre séparation de la France (2).

---

(1) *Revue encyclopédique*, mois de février et mars 1827, pag. 560 et 677.

(2) Ce tableau a déjà paru dans la *Correspondance Mathém.*, pour 1828.

ANNÉES.	FONDERIES.	OUVRIERS FONDEURS.	IMPRIMERIES.	PRESSES.	FEUILLES IMPRIMÉES.
1815	2	7	20	27	4050000
1816	3	10	20	27	4050000
1817	2	14	22	31	4650000
1818	3	20	25	36	5400000
1819	3	24	29	39	5850000
1820	3	33	31	43	6450000
1821	3	37	33	47	7050000
1822	3	37	35	52	7800000
1823	3	43	36	55	8250000
1824	3	43	36	57	8550000
1825	4	52	37	64	9600000
1826	4	65	41	74	11100000
1827	5	76	40	83	12450000
1828	5	66	40	84	12600000
Moyennes.	3	38	32	52	7800000

Le nombre des presses qui se trouvaient dans les imprimeries, a toujours été plus considérable que celui qui est désigné dans le tableau où sont indiquées seulement les presses en activité. Plusieurs imprimeries n'ont qu'une presse; quelques-unes même travaillent avec un seul ouvrier ; nous les avons fait entrer alors dans nos calculs comme n'ayant qu'une demi-presse. Il a été constaté que la librairie alimente à elle seule au delà de quatre-vingts métiers; on sentira dès lors combien cette branche intéressante mérite d'être soutenue dans ses progrès. La lithographie,

qui compte à peine quelques années d'existence, a déjà fait naître, à Bruxelles seulement, seize établissemens, qui renferment 37 presses et occupent 107 ouvriers, non compris presqu'autant d'enlumineuses. En douze années, le nombre des presses d'imprimeur a été triplé et celui des ouvriers fondeurs quintuplé. Les accroissemens du commerce de la librairie deviennent bien autrement remarquables, quand on considère ce qui s'imprimait du temps de l'empire; Bruxelles n'avait alors que huit imprimeurs brevetés qui faisaient travailler une douzaine de presses, d'où ne sortaient, outre les affiches et les papiers administratifs, qu'une douzaine d'ouvrages originaux par an, autant qu'en fournirait aujourd'hui en une semaine, un de nos principaux ateliers d'imprimerie.

Bruxelles semble appelée par sa position à devenir un des centres de la librairie européenne; déjà son état de prospérité a fait naître des inquiétudes fondées chez les libraires français, qui ont cru devoir lui opposer une ligue et des capitaux considérables.

En comparant le nombre des traductions de différentes langues qu'on a publiées chez nous, on trouve qu'il a été traduit deux fois autant d'ouvrages allemands que d'ouvrages français, et deux fois autant d'ouvrages français que d'anglais (1).

On peut assez bien connaître par le prix du timbre

---

(1) Voyez le tableau n° 5. Les nombres ont été extraits des *Revues bibliographiques*, par M. Somerhausen.

des journaux, le nombre des feuilles qui paraissent annuellement. On trouve qu'en 1826, le timbre des journaux a rapporté 145739 florins (1), à peu près autant qu'en France, où il a produit 351154 francs ou 165920 florins. Comme les droits sur ces sortes de productions sont les mêmes dans les deux pays, on peut en déduire que les feuilles des journaux sont en nombres proportionnels à ces revenus; et que puisque la France, d'après le calcul de M. Dupin, comptait à l'époque dont il s'agit 26420520 feuilles (2), notre pays devait en compter 21900000 environ, sans y comprendre les journaux scientifiques et littéraires, qui par leur forme et les époques des publications, ne sont pas assujettis au timbre. Une *Revue bibliographique* annonçait, il y a peu de temps (3), que les journaux timbrés, pour l'Angleterre et le pays de Galles, se sont élevés en 1826, à 25684003 feuilles; pour l'Écosse, à 1296549, et pour l'Irlande, à 3473014. *Les Pays-Bas possèderaient donc 60000 feuilles de journaux par jour, ou 60000 abonnés annuellement; la France 72380, et l'Angleterre 70370; c'est 1 abonné pour 100 individus dans les Pays-Bas; 1 pour 437 en France, et 1 pour 184 en Angleterre.*

---

(1) Voyez pour le produit du timbre, notre tableau n° 4, et pour le nombre des journaux, le tableau n° 7, ainsi que le 4e vol. de la *Correspondance Mathématique*.

(2) *Forces commerciales*, etc.

(3) La *Revue bibliographique*, etc., pour 1827. Demat, à Bruxelles. — Le produit du timbre dans la Grande-Bretagne est calculé d'après les *Statistical illustrations*.

Il faut observer cependant qu'il pourrait bien s'être glissé une erreur dans les calculs de M. Dupin. Il résulte effectivement des calculs de ce savant, que le droit du timbre pour une feuille de journal, ne serait que de 1 centime 1/3 pour la valeur moyenne des différens formats. Or, cette valeur n'est que le tiers de ce qu'elle semble devoir être. Nous ne saurions être non plus de l'avis de M. Dupin, quand il considère comme un bien la diminution des journaux; il nous semble que ces sortes de publications présentent un moyen sûr et prompt, pour répandre les connaissances de toute espèce; qu'on leur doit surtout le rapprochement qui s'est établi entre tous les peuples, et qui fait qu'une découverte nouvelle ou qu'une idée utile peut tourner aussitôt à l'avantage général. M. Dupin lui-même paraît reconnaître dans un autre endroit de son ouvrage, l'utilité des journaux, quand, en parlant de deux illustres professeurs que le ministère français a réduits au silence, il montre que 100 feuilles de leçons ont été remplacées par 13396570 feuilles d'impression, et 1500 auditeurs par 1500000 lecteurs. Voilà, s'écrie-t-il, quel est le triomphe des lumières et de la vérité!

On pourrait effectivement prendre, jusqu'à certain point, pour mesure de l'ardeur qu'on met à répandre les lumières, la quantité de journaux qui paraissent dans un pays. Une pareille mesure, si elle laisse à désirer du côté de la rigueur, présente du moins une classification assez piquante des gouvernemens. Nous présenterons ici les résultats des calculs d'après les

données de M. A. Balbi (1); les quantités ont été prises en nombres ronds.

	I JOURNAL PAR HABITANS.
Le Globe	230000
Asie	14400000
Afrique	5000000
Océanie	2200000
Europe	106000
Amérique	40000

Jetons maintenant un coup d'œil sur les différens états de l'Europe; l'ordre dans lequel ils se succèdent rend toute espèce d'observation superflue (2).

ÉTATS.	I JOURNAL PAR HABITANS.
Espagne	869000 ?
Empire Russe et Pologne	674000
États de Sardaigne	540000
États du Pape	431670 ?
Empire d'Autriche	376471
Portugal. / Grand-Duché de Toscane.	210000
Confédération Suisse	66000
France	52117
Suède et Norwége	47000
Iles britanniques	46800
Confédération germanique	44000
Monarchie prussienne	43090
Pays-Bas	40953

(1) *Revue encyclopédique*, mars 1828, pag. 593, et avril 1828, pag. 252

(2) La *Monarchie française*, etc., par M. A. Balbi, et la *Revue encyclopédique*.

VILLES.	
Rome	51000
Madrid	50000
Lisbonne	21670
Vienne.	11338
Londres (1)	11250?
Pétersbourg	10667
Genève.	6250
Berlin	4074
Paris.	3739?
Bruxelles	3030
Stockholm.	2600
Leipzig, Weimar, Jéna	1100

Des Journaux, des Postes et des Loteries, considérés comme impôts.

En calculant les droits du timbre des journaux comme un impôt qui se prélève également sur tous les individus du royaume, et en mettant les résultats à côté de ceux qu'on obtient de la même manière pour les loteries et les postes, on trouve que chaque individu paie annuellement, terme moyen :

	PAYS-BAS.	FRANCE.	GRANDE-BRETAGNE.
Pour les journaux.	5 centimes.	1	69
» les postes.	70 »	87	377
» les loteries.	57 »	37	50

(1) Si le nombre des journaux paraît faible, il faut observer qu'ils sont tirés à un nombre considérable d'exemplaires et sous un très-grand format.

Ainsi les journaux rapportent chez nous relativement aux individus, cinq fois la valeur à peu près de ce qu'ils rapportent en France. Mais nous sommes loin de pouvoir soutenir le parallèle avec l'Angleterre, où les droits sont beaucoup plus élevés; les produits du timbre y sont treize fois plus forts que chez nous.

Les revenus des postes dépendent en grande partie de l'étendue de pays que les lettres ont à parcourir, et sous ce rapport, les revenus de la France par habitant, doivent être, toutes choses égales, un peu supérieurs aux nôtres. Ce genre d'impôt est considérable pour l'Angleterre, et tient autant à l'élévation de la taxe qu'aux nombreuses communications qui existent dans ce pays. Nous ne voyons pas que le revenu des postes ait sensiblement augmenté chez nous depuis 1820. En Angleterre, il conserve une valeur à peu près constante depuis les dernières guerres, c'est-à-dire, depuis 13 ans environ.

Il est remarquable que l'Angleterre qui, sous tous les rapports, produit au trésor beaucoup plus que notre royaume, ne paraît le céder que sous un seul, malheureusement celui des loteries. On avait annoncé que six loteries auraient annuellement lieu dans les Pays-Bas, et chacune devait produire 2300000 fl., sans compter 50000 fl. provenant des billets séparés, ce qui aurait formé un total de 14100000 florins, exposés par les joueurs. En calculant cette loterie nouvelle comme un impôt, on trouve qu'elle devrait produire plus de soixante cents par tête, c'est-à-dire, plus du double de ce qu'elle produisait précédem-

ment. Elle suppose que *chaque individu joue annuellement fl. 2 - 27, ce qui fait deux fois la valeur de son impôt personnel; et que sur la somme exposée, il perd environ deux fois ce qu'il paie annuellement pour les droits de patente.* Et tel joueur se plaint ensuite de ne pouvoir payer sa part des impôts (1).

De l'Instruction et des Institutions de Bienfaisance.

Si nous considérons l'état de l'instruction, nous trouvons que nous sommes dans une position plus favorable que la France et même que la Grande-Bretagne; il nous reste cependant encore beaucoup à faire (2). En 1826, sur 3938 communes, il en était encore 684 sans écoles, c'est environ le sixième. En France, les deux cinquièmes des communes sont sans écoles; nous sommes conséquemment dans une position deux à trois fois plus avantageuse que ce pays, si l'on suppose toutefois que l'instruction soit également bonne des deux côtés. Nous envoyons aux écoles 100 enfans par 947 habitans; la France n'en envoie que 100 par 2019 habitans, y compris les filles (3). Consultons les tables de population; nous trouverons

---

(1) Les nombres dont nous faisons usage sont empruntés à M. Dupin, aux *Statistical illustrations* et à notre tableau n° 4.

(2) Voyez le tableau n° 6, extrait des *Rapports sur les écoles du royaume*, publiés par le gouvernement des Pays-Bas, en 1827 et 1828; pour la France, voyez le grand ouvrage de Dupin.

(3) Il paraît du reste que les tableaux pour la France ne sont pas tout-à-fait comparables aux nôtres, qui sont beaucoup plus complets.

que sur 10000000 d'habitans, on en compte 1920253 de 5 à 15 ans. Ainsi, *on pourrait à la rigueur envoyer aux écoles* 100 *enfans par* 521 *habitans. Plusieurs de nos provinces atteignent à peu près cette limite.* « En Angleterre, le nombre des élèves qui fréquentent *les écoles du jour*, comparé à la population, est de 1 sur 21, et en comptant *les écoles du dimanche*, de 1 sur 11. En Irlande, il est de 1 sur 11,5; en Écosse, de 1 sur 7 (1). »

Nous avons aussi des écoles du dimanche; mais nous n'en avons pas tenu compte dans nos résultats. Nous n'avons pas eu égard non plus à l'instruction que le gouvernement fait donner aux miliciens; circonstance

---

(1) *Du nombre des délits criminels*, par M. Jomard. Voyez aussi les *Tableaux sommaires*, faisant connaître l'état et les besoins de l'instruction primaire, dans le département de la Seine, par le même savant. Paris, chez Louis Colas, 1828.

M. A. Balbi, dans sa *Monarchie française, comparée aux principaux états du globe*, 1828, donne les rapports suivans des écoliers des deux sexes, à la population de différens pays.

	ANNÉE.	ÉCOL. SUR HAB.
Prusse.	1825	7
Pays-Bas	1826	9,7
États-Unis	»	11?
Autriche	»	15?
France	1821	17,6
Écosse	»	11
Angleterre.	»	13,6
Irlande.	»	17

Les écoles de filles ne sont pas comprises dans ces rapports.

qui tend à la populariser de plus en plus. On compte qu'en 1826, les dépenses pour l'instruction primaire se sont élevées à 890353 fl.; ce qui donne plus de 14 cents par individu dans le royaume. On comptait 285 écoles pour les pauvres, dans lesquelles étaient 56617 élèves, tandis que plus de 90000 autres ont été reçus gratuitement dans les écoles ordinaires. Les dépenses des écoles des pauvres se sont élevées à 247176 fl., ce qui donne fl. 4-37 par élève.

Les colléges et les écoles latines renfermaient en 1826 plus de 7000 élèves; or, les tables de population nous apprennent que le dixième environ d'une population se compose de jeunes gens de 12 à 18 ans: en supposant donc le nombre des filles sensiblement égal à celui des garçons, on trouvera pour notre royaume plus de 300000 jeunes gens qui, par leur âge, sont en état de fréquenter les colléges; ces établissemens ne sont donc effectivement fréquentés que par la 43e partie de ceux qui pourraient s'y trouver, si leur position sociale le permettait. Quoique l'inégalité de fortune doive toujours écarter des établissemens d'instruction supérieure, un très-grand nombre de jeunes gens, cependant si, comme le gouvernement paraît le désirer, à côté des écoles latines, il se forme de bonnes écoles spéciales pour les industriels, les artistes, les négocians, etc., on pourra donner utilement des connaissances plus étendues que celles de l'instruction primaire à ceux qui ne se destinent pas à l'une des carrières savantes. Quant à nos universités, elles se peuplent de plus en plus; elles comp-

taient en 1826, jusqu'à 2752 étudians, qui sont à peu près également partagés entre les provinces du Nord et du Midi.

Il paraît naturel de placer à côté des établissemens d'instruction ceux de bienfaisance; peu de pays en offrent autant que le nôtre. Nos institutions de bienfaisance sont de trois espèces (1). Les premières ont pour but de distribuer des secours; les secondes de diminuer le nombre des pauvres et les troisièmes de prévenir l'indigence; ces dernières comprennent les monts-de-piété et les caisses d'épargnes; les autres, au nombre de 6228, ont en 1826 secouru de différentes manières 977616 individus, par des sommes dont le total est évalué à 11049035 florins. Plus du septième de la population a donc eu part dans ces secours pour une valeur moyenne de fl. 11-30 par tête. On estime, comme nous l'avons dit plus haut, que plus de 147000 enfans, appartenans à des familles indigentes, ont reçu gratuitement l'instruction; ce nombre est à celui de la population moyenne du royaume, comme 24 est à 1000, et à celui des pauvres secourus à domicile, comme 197 est à 1000, ou environ comme 1 est à 5. Si ces enfans, envoyés aux écoles, appartenaient effectivement tous à des familles indigentes, qui vivent des secours qu'on leur

---

(1) Voyez les tableaux nos 7 et 8, extraits du *Rapport sur les institutions de bienfaisance du royaume* en 1826, à La Haye, impr. de l'état, in-8o, 1828.

accorde, il faudrait en conclure que la classe indigente participe au bienfait de l'instruction plus qu'aucune autre classe, puisqu'elle enverrait généralement tous ses enfans aux écoles, suivant l'observation que nous avons déjà faite et d'après les résultats déduits des tables de population. Il est assez remarquable qu'en classant les provinces d'après la grandeur du rapport des individus secourus à domicile aux populations respectives, on trouve que les provinces populeuses, et particulièrement celles qui passent pour être les plus riches, sont celles qui comptent le plus d'indigens; la mortalité et la reproduction y ont aussi plus d'activité. Nous avons remarqué avec peine dans le *Rapport sur les institutions de bienfaisance*, pour 1826, que le rapport de la mortalité à la population moyenne des dépôts de mendicité, avait été de 14,74 à 100, ou bien encore comme 100 est à 678; or, en rapprochant les résultats des observations des 12 années qui ont précédé 1822, j'ai trouvé que la valeur moyenne de ce rapport avait été de 100 à 891 (1); la mortalité est donc loin d'avoir diminué dans les dépôts de mendicité, quoiqu'on fût en droit d'espérer des améliorations d'après les documens de 1821 et 1822, qui avaient donné pour valeur du rapport 100 à 1487 et 1451. Il serait utile de chercher la cause de ce changement défavorable.

---

(1) *Recherches sur la population*, etc.

Des Crimes et des Délits.

On s'est beaucoup occupé dans ces derniers temps de rechercher si l'état de l'instruction était en rapport avec l'état moral; et l'on est parvenu, en partant des mêmes données, à des résultats fort contradictoires. Il nous semble qu'une première source d'erreurs a été de déduire des rapprochemens de nombres qui n'étaient point comparables. On a voulu établir un parallèle entre la France et l'Angleterre; on a montré que dans le premier de ces deux royaumes, on compte six fois moins d'accusés que dans l'autre, et l'on en a conclu que les lumières n'étaient pas un bien. On n'a point fait attention que ces deux pays étaient régis par des lois différentes, et qu'un grand nombre de délits qui, en France, auraient été rangés parmi les affaires correctionnelles, figuraient en Angleterre, parmi les crimes. Il faudrait pour établir des rapprochemens comparer les nombres des crimes de même nature. Ainsi, depuis le commencement de ce siècle, on n'a compté annuellement en Angleterre, tout au plus que 25 individus convaincus d'avoir répandu le sang de leurs semblables (1), tandis que la France compte annuellement six à sept cents malheureux, accusés de meurtre ou d'assassinat, dont plus de la moitié montent sur l'échafaud ou vont traîner hon-

---

(1) *Statistical illustrations*, etc. — La *Revue encyclopédique*, un article de M. Taillandier, mai 1827, pag. 269. — *De la mission de la justice humaine*, E. Ducpétiaux, Bruxelles, 1827.

teusement leur existence dans les fers (1). Quelle affligeante comparaison pour la France! Cependant, on est loin d'y avoir appliqué la peine de mort aussi souvent qu'en Angleterre. En 1825, on n'a condamné dans le premier royaume, que 134 individus à la peine de mort; et dans le second, pas moins de 1036, dont à la vérité 50 seulement ont été exécutés. Ces exemples prouvent combien il faut user de circonspection dans les rapprochemens qu'on peut faire, et combien on aurait tort aussi de conclure à l'état moral d'un pays, par les peines qui y sont infligées (2).

Les nombres que nous avons pour les Pays-Bas et la France me paraissent rigoureusement comparables, parce qu'ils ont été recueillis de la même manière, et que les deux pays sont encore régis par les mêmes lois, sauf quelques modifications peu nombreuses; la

---

(1) Ce qui concerne les tribunaux de France est extrait des *Comptes généraux de l'administration de la justice criminelle en France*, pendant les années 1825, 1826 et 1827; Paris, imprimerie royale, in-4°. On peut voir les analises qui en ont été données dans la *Revue encyclopédique*, par M. Taillandier. — Voyez aussi les ouvrages de M. Lucas, de Genève.

(2) Dans l'ouvrage que M. A. Balbi vient de faire paraître sous le titre *La monarchie française comparée aux principaux états du globe*, on trouve :

				CONDAMNÉS POUR CRIMES ET DÉLITS.
France	(1825-27)	1	sur	1,091 habit.
Angleterre	(1825-27)		»	1,165
				CONDAMNÉS A MORT.
France	(1825-27).	1	sur	244,275 habit.
Suède	(1823)		»	285,182

marche de la justice est aussi la même, excepté sous ce rapport que le jury existe en France, et qu'il a été aboli dans les Pays-Bas (1).

Pendant l'année 1826, une population moyenne de 4383 habitans produisait dans les Pays-Bas 1 accusé aux cours d'assises; et l'on comptait en France, à la même époque, 1 accusé par 4151 habitans, et 1 par 4202 en 1825 (2). Les crimes étaient donc un peu moins nombreux dans notre royaume.

Pour comparer jusqu'à certain point l'état moral des deux pays (3), ce que nous aurons de mieux à faire, sera d'établir une première distinction entre les crimes contre les personnes et les crimes contre les propriétés, qui, bien que condamnables, doivent inspirer plus de compassion, parce qu'étant souvent le résultat du besoin, ils supposent moins de dépravation dans celui qui les commet. Or, en 1826, pour 100 accusés, on comptait dans les Pays-Bas, 22 accusés de crimes contre les personnes, et 28 en France; on en a compté aussi 28 en 1827 et 29 en 1825. Cette distinction est donc entièrement à notre avantage, et elle deviendra plus sensible en faisant l'énumération des crimes.

---

(1) Voyez pour notre royaume les tableaux 9, 10, 11 et 12, extraits des papiers du ministère de la justice.

(2) On a tenu compte des accusés jugés par contumace.

(3) Nous disons *jusqu'à certain point*, car l'état moral d'un peuple ne doit pas se déduire seulement du nombre des crimes que punissent les lois; il dépend encore d'un grand nombre d'autres élémens.

Si nous examinons d'abord les grands crimes, c'est-à-dire, ceux qui entraînent la peine capitale, tels que le meurtre, l'assassinat, l'empoisonnement, le vol sur chemin public, etc.; nous trouverons qu'ils sont dans le rapport de 1 à 16; or, comme les populations ne sont que dans le rapport de 1 à 5, il en résulte que *les grands crimes ont été trois fois aussi nombreux en France que dans les Pays-Bas.* Et il est à remarquer que pour l'année dont nous comparons les résultats, nous n'avons pas été affligés des crimes de parricide ni d'empoisonnement, pendant qu'en France on comptait 14 parricides et 26 empoisonnemens. Les crimes capitaux étaient partagés de la manière suivante :

	PAYS-BAS.	FRANCE.	
	(1826)	(1826)	(1825)
Crimes capit. contre les person.	39	873	831
» » les propriétés.	31	276	268

Ainsi, les grands crimes contre les personnes ont été quatre fois aussi nombreux en France que dans notre pays; tandis que ceux contre les propriétés, également plus nombreux, ne sont cependant pas en nombre double.

Les crimes contre les proches, parmi lesquels nous comprenons le parricide, les coups envers les ascendans, l'infanticide et l'avortement, sont dans le rapport de 1 à 11; conséquemment, une fois plus nombreux en France, en ayant égard à la population. L'effrayante régularité avec laquelle les mêmes crimes se

reproduisent, n'est certainement pas ce qu'il y a de moins remarquable dans ces rapprochemens. Ainsi, les crimes contre les proches ont été en France, pendant les années 1826 et 1825, au nombre de 250 et 244; les crimes de faux, au nombre de 613 et 610; les vols de différentes espèces, au nombre de 4841 et 4489. Les rapports pour les faux étaient dans les deux royaumes, de 1 à 7, et pour les vols, de 1 à 5 à peu près. En ayant égard à la population, le crime de faux a donc été moins commun dans les Pays-Bas qu'en France; et les vols sont à peu près en même nombre (1).

Après avoir examiné les crimes, il devient intéressant de rechercher quelle a été la *répression*. En 1826, nos tribunaux criminels ont condamné 84 individus par 100 accusés (2); les tribunaux français 65; et les tribunaux anglais 65 également, pendant les 20 années qui viennent de s'écouler. Ainsi, *sur* 100 *accusés*, 16 *seulement ont été acquittés chez nous*, et 35 *en France comme en Angleterre*. Ces deux derniers pays, si différens par les mœurs et les lois, prononcent cependant de la même manière sur le sort des malheureux qu'on

(1) Les documens de France pour 1827, que nous avons reçus en commençant l'impression de ce Mémoire, donnent à peu près les mêmes nombres.

(2) Du reste, ce rapport ne doit pas être considéré comme déterminé rigoureusement. Pour prononcer avec assurance, il faudrait avoir une plus longue série d'observations; en faisant cette remarque, nous sommes cependant loin de croire que le véritable rapport s'éloigne beaucoup de celui que nous donnons.

soumet à leurs jugemens; tandis que notre royaume, si semblable à la France par ses institutions, acquitte une fois moins d'accusés. Doit-on chercher la cause de cette différence dans l'absence du jury qui existe chez nos voisins? nous le croyons.

Examinons en effet, ce qui se passe devant les tribunaux correctionnels, où des juges prononcent comme dans nos tribunaux; nous trouverons en France la même sévérité que chez nous : sur 100 accusés, 16 seulement sont acquittés; examinons les tribunaux de simple police, même sévérité : sur 100 accusés, 14 seulement sont acquittés. Ce qui précède nous porterait donc à conclure *que quand* 100 *accusés paraissent devant les tribunaux, soit criminels, soit correctionnels, soit de simple police*, 16 *seront acquittés s'ils ont affaire à des juges, et* 55 *s'ils ont affaire à un jury*. Sans chercher si ces résultats prouvent pour ou contre le jury, nous les abandonnons aux méditations des législateurs et des amis de l'humanité.

Nous aurions désiré de pouvoir examiner si dans notre pays, où la sévérité déployée contre les accusés criminels est plus grande, le cas de récidive se reproduit plus fréquemment qu'en France. Malheureusement les nombres que nous avons, ne sont pas comparables. Le nombre des récidives pour la France, n'est indiqué que pour les cours d'assises, et pour notre royaume il s'étend aux tribunaux correctionnels. En 1826, nous comptions 31554 accusés devant les tribunaux correctionnels et criminels, et le cas de récidive s'est répété 416 fois; il y avait donc 13 réci-

dives par 1000 accusés. En France, il y avait 100 récidives par 1000 accusés devant les cours d'assises, où l'on doit effectivement s'attendre à voir le cas de récidive se reproduire plus fréquemment.

Il est remarquable qu'en France comme dans ce pays, la répression soit moins forte pour les crimes contre les personnes que pour les crimes contre les propriétés, quoique ces derniers doivent plus naturellement porter vers la compassion. En 1826, le royaume des Pays-Bas avait acquitté 24 individus sur 100 accusés de crimes contre les personnes, et la France 49, exactement comme l'année précédente; tandis que le premier royaume n'avait acquitté que 12 individus sur 100 accusés de crimes contre les propriétés, et la France 34 et 31. *Le jury et les juges s'accordent donc sur ce point, qu'ils acquittent beaucoup plus facilement les accusés de crimes contre les personnes;* sans doute, pour tempérer la sévérité des lois qui, souvent, restent sans effet par un excès de rigueur.

La répression est à peu près exactement la même pour les hommes et pour les femmes. En 1826 cependant, on n'a condamné en France que 60 femmes sur 100 accusées devant les cours d'assises; mais devant les tribunaux correctionnels, la répression a été comme pour les hommes, et les résultats sont déduits de plus de 159000 observations. La répression est un élément qui varie assez peu, tout arbitraire qu'il semble devoir être; néanmoins, pendant les 20 années qui viennent de s'écouler, la sévérité déployée contre les accusés a sensiblement augmenté en Angleterre, en

même temps que le nombre des crimes. En procédant de 5 en 5 ans depuis 1807, le ealcul montre que sur 100 aeeusés, on en eondamnait 59, 62, 65, 67; et ees moyennes représentent assez fidèlement les nombres fournis par les années prises isolément.

Le nombre des femmes qui paraissent devant les tribunaux, est beaueoup moindre que celui des hommes. Dans les années 1826 et 1825, pour 100 femmes aeeusées, on comptait en Franee 448 hommes, et en Angleterre 467. Ce rapport semble subir des variations par les événemens politiques, indépendamment de eelles produites par la différenee de mœurs des différens pays. L'Angleterre nous donne à eet égard des résultats très-curieux : de 1807 à 1813, le rapport des femmes aux hommes, a été à peu près eonstamment de 100 à 260; de 1813 à 1815, il était de 100 à 320; puis après les événemens de 1815, il devient tout à coup de 100 à 530, et il se soutient à peu près invariablement à eette valeur jusqu'en 1825. L'année 1815 est, pour l'Angleterre, une époque mémorable dans les annales du crime; elle a produit un nombre d'aeeusés double de celui qu'on avait antérieurement, et le mal s'est soutenu avee une eonstanee effrayante: il a même augmenté au point qu'en 1825, eomparativement à 1807, le nombre des femmes criminelles a doublé, et le nombre des hommes a quadruplé. Dans les reeherehes que j'ai publiées sur les prisons en Belgique, d'après les doeumens qui m'avaient été obligeamment communiqués par M. le baron de Keverberg, j'ai trouvé qu'en 1825 on comptait dans les

prisons du royaume, 314 hommes pour 100 femmes, c'est-à-dire, à peu près le rapport que fournissait l'Angleterre avant 8115 (1).

Le compte général de l'administration de la justice en France, pour 1826, contient une distinction très-importante des âges et des sexes. Il résulte de cet état que les crimes des femmes consistent surtout d'une part dans l'assassinat, l'avortement, l'infanticide, les incendies d'édifices et le vol; et d'une autre part, dans le faux témoignage, les faux, les banqueroutes frauduleuses, l'empoisonnement et les autres crimes, où la ruse vient au secours de la faiblesse. La femme, plus précoce que l'homme, paraît entrer un peu plus tôt dans la carrière du crime. *C'est vers l'âge de 25 ans que l'homme semble être le plus criminel;* c'est alors que les passions sont dans toute leur activité, et que les forces ont pris leur développement; à mesure que les passions se calment et font place à la raison, les crimes diminuent. C'est dans l'âge orageux des passions que se commettent le parricide, le meurtre, la rébellion, les attentats à la pudeur; on voit se produire ensuite l'assassinat, l'empoisonnement, les concussions, les faux de toute espèce, qui semblent caractériser l'homme mûr ainsi que la vieillesse. Quant au vol, il paraît être de tout âge; on serait tenté de le croire inhérent à la faiblesse humaine, qui le commet comme par instinct.

---

(1) *Recherches sur la population*, etc.

Qu'on jette les yeux sur le tableau suivant, qui indique, d'après les documens de France en 1826 et 1827, les nombres des crimes qui se commettent aux différens âges; il pourra donner lieu à d'importantes réflexions. La dernière colonne indique combien sur un même nombre d'individus, de l'âge désigné dans la première colonne, il se trouve de criminels. Il a fallu, dans le calcul, chercher au moyen des tables de mortalité, comment la population française est divisée par âges, et tenir compte de ces nombres. Une table semblable pourrait indiquer le penchant au crime aux différens âges de la vie, du moins pour la France, considérée dans son état actuel (1); car, comme nous avons eu occasion de le voir et comme nous le verrons encore, de grandes secousses politiques, des changemens dans les lois, le développement de l'instruction et d'autres circonstances, doivent introduire dans une pareille table des modifications très-sensibles, puisqu'ils en produisent même dans les tables de mortalité.

(1) Nous ignorons si une table semblable à celle que nous présentons ici, a déjà été construite : il serait à désirer qu'on pût en avoir de pareilles pour les principaux pays, afin de constater si elles suivent une marche aussi régulière que les tables de mortalité. On nous accusera peut-être de voir trop *matériellement* les choses, et de croire à une espèce de fatalisme; nous répondrons qu'avec la meilleure idée de la perfectibilité de l'espèce humaine, nous pensons cependant qu'un ordre de choses quel qu'il soit, quand il s'est reproduit avec constance, et toujours de la même manière, ne change pas brusquement et sans cause; que pour le moment nous remplissons le rôle d'observateur; et que nous nous bornons à appliquer aux choses humaines, les mêmes principes d'observation qu'aux autres événemens naturels.

INDIVIDUS AGÉS DE	CRIMES CONTRE les pers.	CRIMES CONTRE les prop.	CRIMES CONTRE les prop. sur 100 cr.	DEGRÉS DU PENCHANT au crime aux diff. âges.
MOINS DE 16 ANS.	50	210	81	40
16 à 21	452	1671	79	1197
21 à 25	681	1575	70	1676
25 à 30	775	1820	70	1640
30 à 35	566	1328	70	1295
35 à 40	338	969	74	972
40 à 45	289	867	75	945
45 à 50	234	615	73	773
50 à 55	146	394	72	560
55 à 60	88	255	74	418
60 à 65	92	195	67	434
65 à 70	54	88	62	287
70 à 80	31	59	65	170
80 et au-dessus	2	3	60	45
Age inconnu	20	44	70	

Ainsi, *de 21 à 25 ans, on serait deux fois aussi criminel que de 35 à 45; trois fois aussi criminel que de 50 à 55; quatre fois autant que de 55 à 65; cinq fois autant que de 65 à 70. La carrière du crime paraît s'ouvrir vers 15 ans, et ne se ferme qu'aux portes du tombeau.*

En établissant une distinction des sexes, on peut encore écrire les nombres sous cette forme :

AGES.	PAYS-BAS (1826). HOMMES ET FEMMES.	FRANCE (en 1826 exact. comme en 1827.) FEMMES.	HOMMES.
De moins de 16 ans.	4	3	2
De 16 à 21 ans.	12	13	15
Au-dessus de 21 ans.	84	84	83
	100	100	100

Les nombres de la France ne concernent que les cours d'assises, ceux des Pays-Bas ont aussi rapport aux tribunaux correctionnels. Voici la distinction relative à ces derniers tribunaux pour la France :

AGES.	1826. FEMMES.	1826. HOMMES.	1827. FEMMES.	1827. HOMMES.
Moins de 16 ans.	6	5	6	5
De 16 à 21 ans.	15	13	17	14
Au-dessus de 21 ans.	79	82	77	81
	100	100	100	100

Ces nombres font voir que les affaires correctionnelles sont dans les premiers âges, toutes choses égales, plus fréquentes que les affaires criminelles; elles sont les premiers degrés du crime, conséquemment ceux qu'on franchit le plus facilement.

Les affaires correctionnelles sont, en France comme en Belgique, vingt fois plus nombreuses que les affaires criminelles. En 1826, on comptait dans notre royaume 1 prévenu sur 200 habitans, et en France, 1 sur 198. Il est remarquable qu'en réunissant les nombres d'accusés devant les tribunaux criminels, correctionnels et de simple police, nous trouvions à peu près exactement les mêmes résultats. On compte dans les Pays-Bas 1 accusé sur 117 habitans, et en France, 1 sur 102; et il se trouve qu'on a condamné, la même année dans les deux pays, 1 individu sur 122 habitans.

Ce qui frappe le plus au milieu de tous ces résul-

tats, c'est l'effrayante exactitude avec laquelle les crimes se reproduisent : ainsi la France, en 1827-26 et 25, a jugé en tout 7774, 7591 et 7816 accusés criminels; 171146, 159740 et 141733 prévenus correctionnels; elle a compté 88833, 100551 et 101155 jugemens rendus par les tribunaux de simple police; elle a condamné, en ayant égard aux jugemens par contumace, 151, 197 et 176 malheureux à la peine de mort; elle en a envoyé 385, 353 et 351 autres, aux travaux forcés à perpétuité; 1281, 1373 et 1271 aux travaux forcés à temps; 1433, 1427 et 1370 à la réclusion; 1463, 1495 et 1359 à l'emprisonnement, etc. Ainsi l'on passe d'une année à l'autre, avec la triste perspective de voir les mêmes crimes se reproduire dans le même ordre et attirer les mêmes peines dans les mêmes proportions. Triste condition de l'espèce humaine! La part des prisons, des fers et de l'échafaud, semble fixée pour elle avec autant de probabilité que les revenus de l'état. Nous pouvons énumérer d'avance combien d'individus souilleront leurs mains du sang de leurs semblables, combien seront faussaires, combien empoisonneurs, à peu près comme on peut énumérer d'avance les naissances et les décès qui doivent avoir lieu. Gardons-nous cependant de croire, s'il n'est pas en notre pouvoir d'arrêter brusquement le mal, qu'il soit impossible d'y remédier entièrement. La justice de prévention peut surtout offrir un puissant secours, un secours plus efficace peut-être que la justice de répression, qui est comme une faible digue pour arrêter le torrent toujours prêt à débor-

der; c'est à la source qu'il faut remonter pour donner au cours une dérivation utile; en se plaçant trop bas, à l'abri de la digue, on doit s'attendre à voir se reproduire régulièrement les mêmes effets, sans cesse renaissans, qui n'éprouvent d'autres modifications que celles qu'y apportent les orages. Vouloir que le torrent régularise lui-même sa marche par ce seul motif qu'on lui a donné une digue, ou qu'il s'établisse subitement un nouvel ordre de choses, en laissant subsister les mêmes causes, c'est attendre un prodige qui ne se réalisera pas.

C'est de la justice de prévention, avons-nous dit, qu'on a le plus à attendre (1). Pour n'en prendre qu'un exemple frappant, jetons les yeux sur les tableaux dressés pour l'Angleterre (2); nous verrons que le nombre des malheureux, accusés pour faux billets de banque, qui s'était élevé jusqu'en 1821, à 180 environ, disparaît brusquement. Or, si l'on songe que ce crime entraîne la peine de mort, et que c'est à quelques nouvelles mesures prises par la banque et à un perfectionnement dans le papier que l'on doit que 180 infortunés ne vont plus finir leurs jours sur un échafaud ou dans les fers, on sera frappé de douleur et de regret, de ce qu'on n'ait pas cherché plus tôt à arrêter le mal dans sa source.

---

(1) Voyez deux ouvrages récemment publiés par M. Ducpétiaux, sous ce titre: *De la justice de prévoyance* et *De la mission de la justice humaine*, in-8°, chez Tarlier, 1827.

(2) *Statistical illustrations*, etc.

Un autre exemple de la constance avec laquelle se reproduisent les résultats qui sont sous l'influence des mêmes causes, c'est le rapport qui existe entre le nombre des affaires et celui des accusés qui y sont impliqués. Ce rapport a été deux fois de suite de 100 à 144 pour la France, et il a été de 100 à 141 pour ce pays. Les rapports sont encore à peu près les mêmes devant les tribunaux correctionnels et les tribunaux de simple police; de sorte que l'esprit d'association domine à peu près de la même manière pour les délits et pour les crimes.

Si l'on considère la marche de la justice, on trouve que les chambres du conseil, procèdent en France absolument comme dans les Pays-Bas, et que sur 100 ordonnances, 81 sont rendues dans le premier mois. Les tribunaux de police correctionnelle et les cours d'appel, procèdent chez nous avec plus de lenteur; il en est de même pour ce qui concerne l'exécution des jugemens.

Sur les 7591 accusés que présentait la France en 1826, 603 étaient parvenus à se soustraire à la justice, sur lesquels 562 ont été condamnés; la répression a donc été de 93 sur 100, et en 1827, de 97 sur 100. On comptait aussi 268 individus qui, après avoir été condamnés par contumace, ont été repris et jugés contradictoirement; sur ce nombre, 131 seulement ont été condamnés, ce qui fait que la répression a été pour eux de 49 sur 100, et en 1827 de 45 sur 100. *Ainsi, sur 100 contumaces, 5 seulement ont été acquittés, et 53 quand après avoir été repris, ils ont été soumis à*

un nouveau jugement. Le nombre des contumaces était au nombre des accusés, comme 1 est à 12; en d'autres termes, le douzième des accusés était fugitif. Le plus grand nombre des contumaces se compose d'individus qui se sont rendus coupables de rébellion, de meurtre, d'assassinat, de vol, de banqueroute frauduleuse. Il est à remarquer que les individus qui se sont rendus coupables d'infanticide, de coups envers les ascendans, figurent en très-petit nombre parmi les contumaces; on n'y trouve aucun des 14 parricides qui ont désolé la France en 1826; ce qui semble montrer que ces crimes commis dans une espèce de délire, ne laissent pas le sang-froid nécessaire pour songer à la fuite.

Les criminels ne sont pas seulement un fléau pour la société; ils sont encore une charge pour l'état. La France ne paie pas moins de 1 1000000 de francs pour l'entretien de ses détenus, ce qui fait une dépense annuelle de 275 francs pour chacun d'eux (1). Les Pays-Bas, en 1821, payaient au delà de 1200000 florins, ou 2500000 francs (2); c'est plus que la France eu égard à la population. Pour faire face à cette dépense, chaque particulier peut être considéré comme payant, terme moyen, 33 centimes en France et 41 dans les Pays-Bas.

---

(1) *De la colonisation des condamnés*, etc., pag. 48, par M. Benoiston de Châteauneuf, Paris, chez Martinet, 1827.

(2) *Recherches sur la population*, etc, pag. 58.

Examen comparatif des différentes parties du Royaume.

Pour rendre moins incomplète l'esquisse que nous venons de tracer du royaume des Pays-Bas, comparativement aux royaumes voisins, il ne sera peut-être pas sans intérêt de jeter un dernier coup d'œil sur son état physique et moral. Nous n'opposerons pas une province à l'autre; pour le faire avec quelque succès, nous aurions à considérer les observations d'un trop grand nombre d'années, observations qui nous manquent généralement encore. Nous considèrerons le royaume comme sous-divisé en trois parties principales, ressortant de leurs cours de justice respectives, qui serviront à les désigner. Ainsi, la cour de Liége comprendra les provinces de Liége, Namur, Limbourg et Luxembourg; la cour de Bruxelles comprendra les provinces du Brabant méridional, du Hainaut, d'Anvers, et des deux Flandres : la cour de La Haye comprendra les dix autres provinces du royaume.

Afin de ne pas donner prise au préjugé, et de faire parler autant que possible les nombres par eux-mêmes, nous les avons réduits en tableaux, et groupés de manière à rendre les conclusions qu'on peut en déduire plus faciles à reconnaître (1).

---

(1) Pour les documens relatifs aux provinces, on pourra consulter les ouvrages suivans : *Statistieke beschrijving van Gelderland, enz.*, in-8o, 1826.

	SUPERFICIE.	TERRES cultivées.	TERRES incultes.	TERRAINS bâtis.	CANAUX et chemins.
Cour de La Haye.	2860888	1931376	789322	8062	132128
— de Liége.	1753578	1289913	406979	4783	51903
— de Bruxelles.	1583671	1432347	87462	12886	50976
Le Royaume.	6198137	4653636	1283763	25731	235007

Les provinces du Nord sont le mieux partagées sous le rapport des communications; mais ce sont aussi celles qui présentent le plus de terres incultes. Les cinq provinces qui ressortent de la cour de Bruxelles, ont peu de terres improductives; et elles renferment autant de terrains bâtis que le reste du pays : ceci tient particulièrement à la grandeur de leur population, comme le montre le tableau suivant:

	POPULATION moyenne de 1826.	HABITANS par 100 hect.	HABITANS POUR 1 nais.	1 déc.	1 mar.	ENFANS par 100 mar.
Cour de La Haye.	2289000	80	27	38	125	46
— de Liége.	1150900	66	30	44	137	46
— de Bruxelles.	2648400	167	29	40	138	48
Le Royaume.	6088300	98	28	40	132	47

Si les élémens de la population ne sont pas fautifs,

Staat van den landbouw en der landhuishouding, enz., *in de provincie Groningen*, in-8°, 1821, par les commissions d'agriculture de ces provinces. *Recherches sur la statistique de la province de Liége*, 2 vol. in-8°, par M. Courtois. *La statistique de la Flandre*, par M. Vandebogaerde. L'*Annuaire du département de Jemmappe*, in-12, par M. Doncker. L'*Annuaire du département de la Dyle*, par M. Jouy, etc.

nous trouvons que les provinces septentrionales sont dans le cas défavorable dont nous avons déjà parlé; c'est-à-dire, qu'elles reproduisent rapidement et conservent mal leurs habitans (1). Le contraire arrive pour les provinces qui dépendent de la cour de Liége; les générations s'y succèdent moins vite et produisent plus d'hommes utiles à l'état. Il est assez remarquable, d'après les observations de dix ans, que la mortalité soit à peu près en raison du nombre des naissances : ainsi la Zélande produit incomparablement plus d'enfans, qu'aucune province des Pays-Bas; elle compte aussi incomparablement plus de décès, toutes choses égales. Il en est de même des deux Hollandes. Namur a eu le moins de décès; cette province se range aussi parmi celles qui ont le moins de naissances. Nous ne chercherons pas les causes physiques de cette relation; parce que nous sommes très-disposés à croire qu'elle tient à une évaluation erronée de la population, qui est trop faible surtout pour les provinces septentrionales. Si l'on suppose la population un peu plus forte, les rapports aux naissances, aux décès et aux mariages, deviendront à peu près les mêmes que pour Bruxelles; et si on la suppose plus forte encore, les rapports s'accorderont avec ceux de Liége. Nous

---

(1) Lettre à M. Villermé, par A. Quetelet, chez Houdin, Gand, 1826. — *Notice sur l'intensité de la fécondité*, par M. Benoiston de Châteauneuf. — *De la proportion des naissances*, etc., dans le royaume des Pays-Bas. (Ces deux notices se trouvent dans les *Annales des sciences naturelles*, qui s'impriment à Paris.)

pensons en conséquence, que c'est dans l'évaluation fautive de la population, qu'il faut plus particulièrement rechercher la cause des différences que présentent les résultats obtenus plus haut. Tant que cette évaluation ne sera pas faite avec plus de précision, la plupart des recherches statistiques crouleront par la base; elle sera toujours un obstacle au succès des mesures financières le plus sagement combinées dans l'intérêt général.

Faisons succéder à ce premier aperçu de l'état physique du royaume, ce qui concerne son état financier.

	TOTAL des IMPÔTS.	IMPÔTS par tête.	IMPÔTS par hect.	IMPÔT foncier.	IMPÔT personnel.	REVENUS provinciaux.
Cour de La Haye.	36681670	16,02	12,90	8601756	3742324	1098036
— de Liége.	8635190	7,50	4,98	1805145	665257	418604
— de Bruxelles.	30243271	11,42	19,09	5987953	2817350	1056284
Le Royaume.	75560131 (*)	12,41	12,19	16394854	7224931	2572924

Nous nous abstiendrons de faire des réflexions qui naissent d'elles-mêmes à la seule inspection de ce tableau, et qui ressortiront mieux encore par le tableau suivant :

	PRODUITS DES patentes.	PRODUITS DES accises.	TIMBRE D'EFFETS de COMMERCE.	PRODUITS DES postes.	PRODUITS DES barrières.	PRODUITS DES journaux.
Cour de La Haye.	1322815	9730115	121719	1175581	111042	83339
— de Liége.	295767	3064939	12935	191880	201525	12571
— de Bruxelles.	872194	9643935	64400	617015	755934	49829
Le Royaume.	2490776	22438989	199054	1984476	1068501	145739

(*) Cette valeur est un peu moindre que celle donnée plus haut; cela provient de ce que nous ne savions sur quelle province transporter les revenus de l'administration générale. Du reste, on pourra juger des rapports qui sont ici la chose essentielle. Les nombres sont tirés de l'*État général des comptes rendus au Roi*, relativement aux budgets généraux des recettes et dépenses pour 1826.

Les provinces de la Flandre, d'Anvers, du Hainaut et du Brabant méridional, paient environ les deux tiers de ce que paient les dix provinces du Nord pour l'impôt foncier, l'impôt personnel, les patentes, le timbre des effets de commerce, les postes et journaux; les premières paient autant que les secondes pour les accises, et sept fois autant qu'elles pour les barrières. Les nombres cités d'abord, sont en rapport avec la superficie des terres cultivées. Du reste, en considérant les revenus en total, on trouve que les provinces qui dépendent de la cour de Bruxelles rapportent, en raison de leur superficie, beaucoup plus au trésor que les provinces septentrionales; elles rapportent au contraire moins, si l'on considère les populations : il est assez remarquable que ces revenus sont dans le rapport de 2 à 3 dans le dernier cas, comme l'impôt foncier, les produits des timbres de commerce, des postes, etc.; et ces mêmes nombres sont dans le rapport inverse de 3 à 2, quand on compte par hectares. Quant aux provinces qui dépendent de la cour de Liége, elles rapportent au trésor incomparablement moins que les autres, lorsqu'on les considère sous le rapport de la population ou de l'étendue.

Occupons-nous maintenant de quelques élémens qui peuvent faire apprécier l'état moral.

	HABITANS pour 1 élève.	DÉPENSES pour l'inst. prim.	SECOURS A DOMICILE. indiv.	dépenses.	CRIMES cont. les pers. sur 100 cr.	HABIT. POUR 1 ACCUSÉ crim.	corr.	simp. p.	CONDAMNÉS SUR 100 ACC. crim.	corr.	sim. p.
Cour de La Haye.	8	567112	227501	3357509	17	3654	295	801	84	81	87
— de Liége.	11	97078	128683	365409	23	4720	110	137	81	79	87
— de Bruxelles.	10,5	226183	389468	1725821	27	5193	201	309	86	74	84
Le Royaume.	9,4	890373	745652	5448739	22	4329	200	308	84	78	86

Pour s'expliquer les différences qui existent entre ces nombres, on pourra recourir au tableau suivant :

	ACCUSÉS CRIMINELS. MEURTRE, ASSASSINAT, coups et blessures.	FAUX.	VOL.	OUTRAGES à la pudeur.	ACCUSÉS CORRECTIONNELS. COUPS et blessures.	VOL, simple.	VAGABON., mendicité.	DÉLITS RUR. contrav.
Cour de La Haye.	51	30	501	10	1852	754	214	202
— de Liége.	42	14	166	1	1818	397	471	3882
— de Bruxelles.	88	42	291	14	3680	1397	599	1992
Le Royaume.	181	86	958	25	7350	2548	1284	6076

Si l'on a égard à l'inégalité de population, on trouve que les meurtres, les assassinats, les coups et blessures, sont plus nombreux dans les provinces méridionales, où l'instruction est généralement moins répandue, et où les passions sont plus vives. Les vols, et particulièrement les vols domestiques, ont été au contraire plus nombreux dans la partie septentrionale du royaume, surtout dans les deux Hollandes; cependant les simples vols jugés devant les tribunaux correctionnels, ont été en plus grand nombre dans les provinces qui ressortent de la cour de Bruxelles; le vol s'est donc fait particulièrement remarquer dans les provinces riches, où l'inégalité de fortune est plus prononcée, et où le luxe, ce fléau des familles, fait le plus ressentir son empire.

En ne faisant aucune distinction de crimes, on trouve que, devant la cour d'assises de La Haye, ont paru le plus d'accusés, et le moins devant la cour de Bruxelles; mais les provinces du Nord ont eu moins d'affaires en simple police et en police correctionnelle, ce qui tient à ce que les délits ruraux, les contraventions aux règlemens sur les eaux et forêts, le vagabondage, la mendicité et les coups et blessures, y ont été beaucoup moins nombreux. On observera que les provinces qui ont présenté le plus de crimes, eu égard à la population, sont aussi celles qui ont présenté le plus de décès, de naissances, de mariages, ce qui peut encore venir à l'appui de l'observation que nous avons faite, que l'estimation de la population est très-probablement trop faible.

Le vagabondage et la mendicité ont été plus communs dans les provinces industrielles du royaume; les deux Flandres, Liége, le Limbourg et le Brabant méridional, ont fourni les deux tiers des délits de ce genre. Namur se distingue par ses accusations en diffamations et injures; à elle seule, cette province a fourni plus du tiers des accusations de cette espèce qui ont eu lieu dans le royaume, et presque tous les accusés ont été absous; ce qui semblerait indiquer une extrême susceptibilité dans ses habitans. Cette province mérite du reste d'être distinguée sous le rapport moral, et elle pourrait être citée avec le Hainaut, le Luxembourg et la Frise parmi celles qui ont produit le moins de crimes.

De toutes les provinces, le Brabant méridional est celle qui occupe le plus les huissiers, qui produit le plus d'actes civils, qui paie le plus au greffe pour la rédaction et la déposition des témoins; elle produit aussi une énorme quantité d'affiches, mais le cède pourtant sur ce point à la Hollande septentrionale(1). Les affiches semblent être des prérogatives des grandes villes, et Amsterdam méritait naturellement la prééminence. Le Brabant et le Hainaut rapportent le plus aux hypothèques; les deux Hollandes produisent le plus pour le timbre des effets de commerce, les droits de succession et les amendes.

Dans l'esquisse rapide que j'ai essayé de tracer du

---

(1) *Compte rendu au Roi*, 1826.

royaume des Pays-Bas, je me suis attaché à ne présenter autant que possible que des nombres, et à les rapprocher de manière à faciliter les conclusions qu'on peut en déduire, j'ai dû m'abstenir d'entrer dans des discussions sur des points souvent étrangers à mes connaissances. Un travail, tel que le mien, n'exigeait pour qualités essentielles que de l'exactitude et de la bonne foi : je n'ai rien négligé pour atteindre à la première de ces qualités; quant à la seconde, je puis affirmer qu'elle a constamment présidé à la composition de cet écrit. Je n'ai point écouté le zèle indiscret d'un citoyen qui cherche à faire valoir sa patrie; j'ai voulu faire parler les faits et réunir tous les documens, ceux qui sont favorables comme ceux qui pourraient le paraître moins.

FIN.

NOTES.

Déjà la route à suivre a été tracée par des hommes habiles, etc., page v. Introd.

Il vient de paraître un extrait des cours publics donnés par M. le docteur Villermé, à l'Athénée royal de Paris, sur *Les lois et l'hygiène de la population* (1). On y trouve une définition de la statistique qui rentre entièrement dans les idées que j'ai énoncées au commencement de mon Mémoire; je me fais un plaisir de la citer ici, parce qu'il s'agit d'une science nouvelle, sur les limites de laquelle on est bien loin de s'entendre. « La statistique est l'exposé des faits, de la situation, » ou comme l'a dit Achenwall (2), de tout ce qu'on trouve » d'effectif dans une société politique, dans un pays, dans » un lieu quelconque. Mais on est convenu que cet exposé, » dégagé d'explications, de vues théoriques, de tout système, » et consistant pour ainsi dire dans un inventaire, doit être » rédigé de telle façon que l'on compare aisément tous les » résultats, qu'on les rapproche facilement les uns des autres, » qu'on aperçoive leur dépendance mutuelle, et que les effets » généraux des institutions, le bonheur ou le malheur des » habitans, leur prospérité ou leur misère, la force ou la fai-

(1) Voyez le *Journal des cours publics de la ville de Paris*, chez Pihan de la Forest, rue des Bons Enfans, nº 34.

(2) Célèbre professeur à l'Université de Gœtingue, qui, le premier, en 1749, a employé le mot *statistique*. (Note de l'auteur.)

» blesse du peuple, puissent s'en déduire » ; ..... et plus loin, « Aucune théorie, aucune idée préconçue ne doit présider à » son étude. Celui qui s'en occupe, doit se proposer d'abord » de rechercher les faits, de les constater, de les présenter » nus, comptés, mesurés; puis de rassembler, de réunir tous » ceux qui sont analogues ou de même ordre, de les comparer » avec ceux d'un autre ordre; d'établir les rapports de fré- » quence, de nombre, de dépendance, que ceux-là ont avec » ceux-ci ; de montrer les lois qui les lient les uns aux autres; » de ramener, autant qu'il est possible, l'immense quantité » de faits ou phénomènes particuliers à un petit nombre de » phénomènes ou de faits généraux qui les expriment tous, qui » en soient comme les principes; en un mot, de les exposer » de telle manière qu'il en découle le plus de conclusions, et » surtout les conclusions les plus importantes relativement à » l'homme. » On pourra consulter sur le même sujet un article que M. J.-B. Say a inséré dans la *Revue encyclopédique* (septembre 1827), sous ce titre : *De l'objet et de l'utilité des statistiques;* les discours d'introduction aux *Recherches statistiques sur Paris;* le *Plan sommaire d'un traité de géographie et de statistique*, etc., par le baron de Férussac (1), etc.

Nous ne craignons pas de dire que l'estimation de la population aurait dû être portée à 6000000 *d'âmes au moins*. Page 12.

Le désir de vérifier, par le plus de moyens possibles, mes conjectures sur la valeur de notre population, m'a fait recourir pendant l'impression du Mémoire précédent, à un élément que j'avais négligé d'employer jusqu'alors; cet élément est le relevé des inscriptions pour la milice, que l'on doit

(1) In-4°, à Paris, chez Anselin et Pochard, 1821. Voyez aussi le *Bulletin pour les sciences géographiques*, *l'économie politique*, etc.

s'attendre à avoir avec d'autant plus de rigueur, que les lois sont plus sévères à l'égard de ceux qui négligent de se faire inscrire. On me pardonnera sans doute, de revenir ainsi à différentes reprises sur l'estimation d'une même quantité, si l'on songe à son importance.

Les inscriptions pour la milice nationale ont produit les nombres suivans :

1er janvier 1819	67493 (1)
— 1820	58421
— 1821	63751
— 1822	60395
— 1823	58829
— 1824	61021
— 1825	59406
— 1826	60565
— 1827	58358
— 1828	58634
Moyenne.	60687

On a donc compté annuellement dans notre royaume, terme moyen, 60687 jeunes gens qui étaient dans leur 19e année. Or, en faisant usage des tables de population que j'ai données, et dans lesquelles j'ai établi la distinction des sexes, on trouve qu'il faut compter, pour une population moyenne

(1) Ces nombres annoncent une population qui a été stationnaire, peut-être même décroissante. Les petites inégalités qu'ils présentent s'expliquent assez bien si l'on considère que les années de paix et les années de guerre, celles surtout où l'on a fait de fortes levées, n'ont pas dû produire les mêmes nombres de naissances, sans tenir compte des autres circonstances qui influent sur la reproduction.

de 434686 âmes, 3822 jeunes gens de 19 ans; on voit donc par une simple proportion, que notre population devrait comprendre au delà de 690000 âmes. D'après les tables de France, on obtient exactement le même résultat; notre estimation est donc loin d'être exagérée.

On pourra m'objecter que notre population n'est point stationnaire comme le supposent les tables de mortalité; je sens toute la force de cette objection, à laquelle j'avais cru d'abord pouvoir répondre en observant que les individus que j'ai considérés sont nés et ont passé les années les plus critiques de leur enfance, dans un temps où la population était stationnaire, et que si la population est devenue très-croissante depuis 1815, les décès n'ont pas subi de variation bien sensible; en effet, je trouvais pour Bruxelles, par exemple, les moyennes annuelles :

Pour 10 ans avant 1813, 2930 décès.
Pour 5 ans avant 1829, 3058;

tandis que les naissances ont fourni les nombres suivans :

ANNÉES.	NAISSANCES.	ANNÉES.	NAISSANCES.
1807	2766	1816	3130
1808	2803	1817	2987
1809	2706	1818	2815
1810	2855	1819	3183
1811	2937	1820	3236
1812	2952	1821	3468
1813	2667	1822	3667
1814	2610	1823	3609
1815	3172	1824	3812

En 1828, on a compté 4117 naissances.

Mais en traitant la question par l'analise, je n'ai pas tardé à reconnaître mon erreur, et je suis parvenu à ce résultat assez curieux : *Si l'on cherche ce que devient un nombre donné d'individus après* m + n *années*, (m *indiquant les années pendant lesquelles la population a été stationnaire*, *et* n *celles pendant lesquelles la population a reçu un accroissement ou un décroissement déterminé*), *on trouve que le nombre des survivans est le même*, *de quelque manière que les* m + n *années se soient succédé.* Ainsi, que notre population soit régulièrement croissante pendant dix années, puis stationnaire pendant vingt autres, ou que ces deux périodes se succèdent dans un ordre inverse, ou que même les années de ces périodes s'entremêlent, 10000 individus qui naîtraient actuellement, présenteraient le même nombre de survivans, quand les trente années seraient révolues. Les formules suivantes mettront ce résultat en évidence.

Soit A un certain nombre de naissances qui ont eu lieu dans une même année, et r l'accroissement de la population ; l'accent au bas de la lettre indiquera l'année que nous considérons. Le nombre d'enfans A, sera réduit après un an à a_1, que nous trouverons dans les tables de mortalité, si la population est stationnaire; si elle est croissante, nous aurons :

La	1re année	—	$a_1\ (1 + r_1)$
	2e	—	$a_2\ (1 + r_1)\ (1 + r_2)$
	3e	—	$a_3\ (1 + r_1)\ (1 + r_2)\ (1 + r_3)$
	. . .	. . .	. . . .
	ne	—	$a_n\ (1 + r_1)\ (1 + r_2)\ (1 + r_3) \ldots\ldots (1 + r_n)$

Il peut se trouver que tous les individus de même âge aient été atteints en même temps d'un même fléau, qui en ait fait succomber un certain nombre, dont le rapport à celui des survivans soit connu; il faudra alors faire entrer un ou plusieurs nouveaux facteurs dans la formule. L'exemple s'en pré-

sente dans les levées générales et particulièrement dans les temps de guerre. Nous aurions tenu compte de ce facteur, si nous avions pu obtenir les résultats du grand recensement qui a été fait après notre séparation de la France, quand on a pris les inscriptions de plusieurs classes qui avaient déjà tiré au sort sous le gouvernement précédent, et qui avaient été éclaircies par plusieurs années de désastres. En nommant $\rho, \rho_1 \ldots \rho_s$ ces facteurs, on a définitivement la formule générale (1) :

$$a_n (1 + r_1)(1 + r_2)(1 + r_3) \ldots\ldots (1 + r_n) \rho, \rho_1 \ldots \rho_s.$$

Appliquons maintenant cette formule au cas que nous avons à considérer : a_n est le nombre des survivans après n années ; il est donné par les tables de mortalité, quand on prend la population comme stationnaire, et on peut le déduire analitiquement de la formule de Lambert, généralisée par Duvillard,

$$a_n = A \left(\frac{t - n}{t}\right)^2 - p \left\{ e^{-\frac{n}{k}} - e^{-\frac{n}{h}} \right\}$$

---

(1) Il est facile de déduire de cette formule le résultat que j'ai énoncé plus haut. Je remarquerai encore que si l'on fait $\rho = \rho_1 = \rho_s = 1$; et que si, sur n années, on en suppose $n - 2$ pendant lesquelles la population est demeurée stationnaire, on aura, en regardant le rapport r comme constant pour les deux autres années, mais positif pour l'une et négatif pour l'autre,

$$a_n (1 - r^2);$$

mais cette quantité est moindre que a_n, valeur qu'on aurait pour une population stationnaire pendant n années consécutives : ainsi l'on voit que l'accroissement de population d'une année ne compense pas l'effet du décroissement de l'autre. *En général, après un nombre* n *d'années, une population sera plus nombreuse si elle a été constamment stationnaire, que si elle a été alternativement croissante et décroissante, quoique le rapport de l'accroissement ait été égal à celui du décroissement, et l'effet d'une année ne compensera pas celui de l'autre.* Ce qui au premier abord semble être un paradoxe.

dans laquelle t désigne l'âge le plus avancé dans la table, e la base des logarithmes népériens; p, k et h, des constantes qu'on modifie pour chaque table en particulier (1). Ce nombre a_n est inconnu dans le cas actuel.

Nous supposerons que depuis notre séparation de la France, l'accroissement de notre population a été constant; ce qui semble assez bien établi par les nombres donnés précédemment, et par les documens publiés par la *Commission* de statistique. En nommant m le nombre d'années écoulées depuis cette séparation, et en faisant les facteurs ρ, $\rho_1 \ldots \rho_s$ égaux à l'unité, la formule devient pour le cas que nous considérons :

$$60687 = a_{19} (1 + r)^m$$

a_{19} est l'inconnue du problème, c'est le nombre de jeunes gens de 19 ans qu'on aurait compté si l'accroissement de la population n'avait pas eu lieu. Cet accroissement, d'après ce que nous avons vu dans le Mémoire précédent, était de 10982 sur un million d'habitans; il faut compter qu'il a duré pendant dix ans de 1814 à 1824, pour le nombre moyen des miliciens que nous considérons; ainsi nous aurons :

$$60687 = a_{19} (1 + 0{,}010982)^{10},$$

ou $$\log. a_{19} = \log. 60687 - 10 \log. 1{,}010982,$$

ce qui donne 54408, pour valeur de a_{19}; c'est-à-dire, que si la population avait continué à être stationnaire comme avant 1814 et 1815, le nombre moyen des miliciens aurait été très-probablement 54408, au lieu de s'élever à 60687; et aurait correspondu dans ce cas même, pour l'année 1824, à une population

(1) Lacroix, *Traité des probabilités*, page 181.

de 6185000 âmes; ce qui s'accorde fort bien avec mes autres calculs et légitime de plus en plus mes conjectures.

Je pense qu'en général, à défaut d'un recensement complet de la population, qu'il sera toujours très-difficile d'obtenir avec une certaine exactitude, on pourrait employer avec succès la combinaison des élémens que présentent les registres de l'état-civil. L'inscription des décès par âges, aiderait à former des tables de mortalité susceptibles de précision, à l'aide desquelles on pourrait remonter à l'estimation de la population, en faisant à la fois usage des nombres annuels des naissances et des inscriptions pour la milice; je ne pense pas qu'on ait songé jusqu'à présent à employer, pour une semblable évaluation, ce dernier élément, qu'on peut obtenir cependant avec beaucoup d'exactitude. Il est quelques autres élémens secondaires, dont on pourrait aussi se servir comme de moyens de vérification.

L'Angleterre importait chez nous au commencement du 18e *siècle, pour plus de* 2000000 *livres sterlings; au commencement de ce siècle, cette somme se trouvait plus que doublée, etc.*, page 16 (1).

Dans ces sortes d'évaluations, il est nécessaire d'avoir égard aux changemens de valeurs que subissent les espèces monnayées. Plusieurs économistes distingués, et entre autres M. J.-B. Say, ont cherché à établir la dépréciation de l'argent depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, par la quantité plus ou moins grande de ce métal qu'il a fallu donner à différentes époques, pour obtenir une même quantité de blé. L'utilité que l'économie politique peut retirer de semblables calculs m'a

(1) Je dois à l'obligeance de M. Cuylen, secrétaire de la régence de Bruxelles, la communication des papiers d'où j'extrais les documens qui font l'objet de cette note.

porté à publier les documens suivans, qui pourront d'ailleurs par eux-mêmes piquer la curiosité de nos lecteurs (1).

ANNÉES.	FROMENT.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.	
	fl.	s.	fl.	s.	fl.	s.	fl.	s.
1500	»	9	»	8	»	»	»	»
1510	»	10	»	8	»	»	»	»
1520	»	13	»	10	»	»	»	»
1530	»	15	»	11	»	9	»	6
1540	»	16	»	12	»	10	»	7
1550	1	2	»	16	»	14	»	9
1560	1	3	»	17	»	16	»	10
1570	1	16	1	6	1	5	»	14
1580	2	16	1	19	1	11	1	2
1590	2	18	1	19	1	19	1	2
1600	2	8	1	14	1	12	»	18
1610	2	11	1	16	1	13	»	19
1620	4	»	2	12	1	19	1	7
1630	4	4	2	19	2	11	1	11
1640	4	1	2	18	2	12	1	10
1650	3	14	2	11	2	7	1	8
1560	3	10	2	10	2	1	1	5
1670	3	10	2	5	2	1	1	7
1680	2	14	2	16	1	13	1	3
1690	4	8	3	3	2	9	1	12
1700	3	6	2	5	2	2	1	6
1710	3	2	2	2	1	18	1	5
1720	2	12	1	18	1	11	1	»
1730	2	8	1	15	1	8	»	19
1740	3	1	1	19	1	15	1	3
1750	2	12	1	17	1	12	1	2
1760	3	2	2	1	1	13	1	4
1770	3	8	2	4	1	19	1	6
1780	3	12	2	10	2	6	1	9
1790	4	8	2	19	2	12	1	16
1800 (2)	4,	49	2,	93	2,	50	1.	70
1810	5,	75	3,	76	3,	04	1,	94
1820	3,	45	2,	21	1,	85	1,	45

(1) La mesure est la *rasière*, qui se partage en 16 picotins; l'hectolitre vaut 2 rasières et $\frac{4}{3}$ picotin ou $2^r,083$; la monnaie est le florin de Brabant, qui vaut 0,8571 florin des Pays-Bas, et 1,8141 franc (arg. de France). Les résultats que comprend le tableau, sont les moyennes pour les dix ans qui suivent l'année indiquée.

(2) Comme nous l'avons déjà fait observer, la mesure de capacité pour

On voit que vers le milieu du seizième siècle, le prix des grains a subi une augmentation considérable : on sait du reste qu'elle est due surtout à la découverte de l'Amérique, qui nous a mis enpossession d'une plus grande quantité d'or et d'argent.

M. J.-B. Say, dans son *Traité d'économie politique,* a estimé la valeur de l'hectolitre de blé, en grains d'argent pur, pour quelques époques marquantes : voici les valeurs qu'il a obtenues par ses calculs;

à Athènes,	au temps	de Démosthènes.	303 gr.
à Rome,	»	de César	270
en France,	»	de Charlemagne.	245
»	»	de Charles VII	219
»	(1514)	. . . .	333
»	(1536)	sous François Ier	731
»	(1610)	à la mort de Henri IV. . .	1130
»	(1640)	. . . .	1280
»	(1789)	. . . .	1342
»	(1820)	. . . .	1610

M. Say conclut de ses résultats que la valeur propre de l'argent a décliné dans la proportion de six à un.

Nous ferons une autre observation assez intéressante, c'est que le rapport des valeurs du froment, du seigle, de l'orge et de l'avoine ont fort peu varié, pendant que le rapport des valeurs de ces céréales et de l'argent subissait des variations si remarquables. En prenant en effet pour unité la valeur du froment dans chaque siècle, on trouve pour

LE SIÈCLE.	SEIGLE.	ORGE.	AVOINE.
16me	0,72	0,61	0,38
17me	0,72	0,60	0,37
18me	0,68	0,59	0,39
19me	0,65	0,54	0,37

---

les trois siècles qui précèdent, est la rasière; et la monnaie, le florin de Brabant : dans ce qui suit, la mesure est le demi-hectolitre et la monnaie le florin des Pays-Bas.

L'orge et le seigle ont cependant sensiblement perdu de leur valeur, en comparant leurs prix à celui du froment; il n'en est pas de même de l'avoine; le rapport a conservé une valeur à peu près rigoureusement la même.

FIN DES NOTES.

OBSERVATIONS SUR LES TABLEAUX NUMÉRIQUES.

Tableau n° 1. — Les résultats consignés dans ce tableau m'ont été communiqués obligeamment par le Ministère de l'intérieur. Je dois faire observer toutefois que les opérations du cadastre n'étant point encore terminées pour le royaume entier, les nombres concernant plusieurs cantons n'ont pu être fournis que d'une manière approximative.

Tableau n° 2. — Ce tableau est extrait en grande partie des *Documens officiels*, imprimés à La Haye, en 1827 (voyez la note (1) de la 2e page du Mémoire précédent). Les colonnes pour les naissances, les décès, les mariages et les divorces, renferment les résultats de dix années (1815—1825).

Tableau n° 3. — Ce tableau est tiré des *Comptes rendus au Roi*, qu'on imprime à La Haye, sous format in-folio, et que l'on communique annuellement aux États-Généraux. Ces documens précieux n'existent point dans le commerce de la librairie. Le premier tableau comprend dans onze colonnes, les principaux articles des dépenses du royaume pendant autant d'années; une douzième colonne contient les valeurs moyennes. La partie inférieure du tableau présente dans le sens vertical, les dépenses pour les différentes années qui se trouvent indiquées au haut des colonnes; et dans le sens horizontal, ce qui a été dépensé pendant le courant de l'année qui se trouve indiquée en tête de la ligne horizontale. Une dernière colonne renferme les totaux des exercices des différentes années. Le nombre 98106820, 7 (*b*) au bas de la colonne, est la moyenne des totaux de tous les exercices, excepté ceux de l'année 1816, que nous ne devions pas comprendre dans nos calculs.

Les dépenses pour l'instruction et les arts, et celles pour le commerce et les colonies, ont été présentées séparément dans quelques volumes, et réunies dans d'autres; j'ai pris le parti de les présenter sous cette dernière forme; il en a été de

même du waterstaat et de l'intérieur. Sous le titre *Instruction, arts*, etc., pour l'année 1826, on ne trouve que 73019 fl. (*a*) : ce nombre concerne uniquement le commerce et l'industrie; ce qui se rapporte à l'instruction est compris sous le titre *Intérieur*.

Il faut remarquer encore qu'à partir de 1820, on a anticipé plusieurs fois pour les dépenses; c'est ainsi qu'en 1826, on a payé 1041267 fl. sur l'année 1827.

Les observations que je viens de faire, sont en général applicables à la *suite du* 3e *tableau*, qui concerne les recettes du royaume. J'ai été encore dans le cas de devoir, dans plusieurs endroits, réunir sous un même titre, différens articles qui étaient présentés isolément dans quelques volumes des *Comptes rendus*.

Tableau n° 4. — Comme les impôts par provinces offrent proportionnellement peu de variations d'une année à l'autre, excepté pour les cas où la nature des impôts a varié, je me suis borné à présenter les résultats d'une seule année, sans y comprendre les cents additionnels qui ne feraient qu'augmenter les nombres sans changer leurs rapports. Tous les nombres, excepté ceux de la dernière colonne, sont extraits des *Comptes rendus* pour 1826. La dernière colonne fait connaître les *revenus provinciaux*, sans y comprendre les emprunts. Les revenus toutefois doivent être considérés plutôt comme présomptifs que comme réguliers, parce que plusieurs comprennent des subsides extraordinaires, des restans de taxes, etc.

Tableaux nos 5 et 6. — Voyez ce qui a été dit aux pages 13, 14 et 19. La dernière partie du tableau n° 6, concernant les universités, ainsi que la colonne qui fait connaître les dépenses pour l'instruction primaire ont été tirées du *Rapport sur les écoles du royaume*, publié en 1828. La colonne concernant les écrits périodiques a été extraite de la *Correspondance mathématique*.

Tableaux nos 7 et 8. — Ces tableaux, comme nous l'avons déjà indiqué, sont tirés du *Rapport sur les institutions de*

bienfaisance du royaume, en 1826, publié à La Haye, imprimerie de l'état, in-8°, 1828.

Tableaux n°s 9, 10, 11 et 12. — Le premier de ces tableaux doit inspirer plus de confiance que le second, dans lequel il semble s'être glissée une erreur qui proviendrait de ce que sous la peine du *carcan*, on a compris l'exposition avec emprisonnement, en vertu de l'arrêté du 11 décembre 1813. Ces différens tableaux, du reste, n'ont pas besoin d'explications. Il est également superflu, je crois, d'observer que tous les nombres qu'ils contiennent, n'étant donnés que pour une seule année, ne peuvent conduire à des conclusions satisfaisantes qu'autant qu'on ne les considère pas trop isolément.

J'ai indiqué fidèlement les sources auxquelles j'ai puisé, parce que cette garantie doit s'attacher de rigueur à toutes les recherches statistiques, pour qu'elles aient un caractère utile. Cependant, je ne prétends pas me décharger par-là de toute responsabilité; les erreurs qu'on pourrait rencontrer dans les tableaux que je présente, malgré toutes les précautions que j'ai prises pour les éviter, ne doivent être attribuées qu'à moi seul.

1er *TABLEAU.*

ÉTENDUE EN BONNIERS. *(Hectares.)*

PROVINCES.	TERRES CULTIVÉES.	TERRES INCULTES.	TERRAINS BATIS.	CHEMINS ET CANAUX.	TOTAUX.
Zélande	148029	6175	283	3929	158416
Gueldre	289802	209581	862	8950	509195
Brabant septentrional	277183	187527	1388	35195	501293
Hollande septentrionale	203008	28126	625	13355	245114
— méridionale	244213	8737	1950	32281	287181
Utrecht	110281	12764	492	9657	133194
Frise	235705	8064	1193	18656	263618
Overyssel	175863	148239	497	4113	328712
Groningue	173063	27935	465	3436	204899
Drenthe	74229	152174	307	2556	229266
Limbourg	310514	139410	1480	15283	466687
Liége	237579	40850	915	9648	288992
Namur	278397	58959	926	9401	347683
Luxembourg	463423	167760	1462	17571	650216
Hainaut	356258	3455	2962	9794	372469
Brabant méridional	316883	1356	1768	8419	328426
Flandre orientale	264988	1310	4422	11641	282361
— occidentale	296915	8690	2015	8965	316585
Anvers	197303	72651	1719	12157	283830
Le Royaume	4653636	1283763	25731	235007	6198137

2me *TABLEAU.*

MOUVEMENT DE LA POPULATION

pour 10 ans.

PROVINCES.	POPULATION. (1815.)	POPULATION. (1825.)	NAISSANCES.	DÉCÈS.	MARIAGES.	DIVORCES.
Zélande	111108	129329	55331	42436	10645	27
Gueldre	264097	284363	90862	59818	19337	13
Brabant septentrional	294087	326617	100863	69507	20380	1
Hollande septentrionale	375257	393916	145744	121725	34789	209
— méridionale	388505	438202	165741	143850	34942	148
Utrecht	107947	117405	41038	29928	8982	30
Frise	176554	202530	65565	38219	15327	46
Overyssel	147229	160937	51951	37479	11629	13
Groningue	135642	156045	51673	30539	11492	37
Drenthe	46459	53368	16723	9858	3954	3
Limbourg	287613	321246	101781	70549	22960	5
Liége	358185	331101	113623	82698	24387	24
Namur	164400	189393	58690	34134	12592	8
Luxembourg	213597	292610	92242	58695	18740	1
Hainaut	488595	546190	183198	118289	39591	27
Brabant méridional	441649	495455	169181	119109	36423	5
Flandre orientale	615689	687267	218830	162834	43120	»
— occidentale	516324	563826	191139	141310	37882	6
Anvers	291565	323678	101471	70623	23075	2
Le Royaume	5424502	6013478	2015646	1421600	430247	605

PRINCIPAUX ARTICLES

DES DÉPENSES DU ROYAUME DES PAYS-BAS PENDANT ONZE ANNÉES.

(D'après les documens officiels. Imprimerie de l'État.)

	1816.	1817.	1818.	1819.	1820.	1821.	1822.	1823.	1824.	1825.	1826.	1827.	MOYENNES.
Maison du Roi	2600000	2600000	2600000	2600000	2600000	2600000	2350000	2600000	2600000	2600000	2100000		2531636
Grands corps de l'État et Secrétairerie.	1468635	995291	1411937	1284472	1178569	1211285	1188225	1156076	1165350	1105656	1065430		1202811
Affaires étrangères	937838	1219161	738181	713692	707817	705503	698233	612913	702228	741478	766969		787638
Justice	3394511	3496242	3615962	3532148	3345735	3221347	3143217	3591211	3416055	2731756	2191049		3243567
Intérieur et Waterstaat.	7245910	5792226	7725706	6851162	5303540	5019322	4019617	4953162	5397643	4721297	6159249		5744439
Cultes, excepté le Culte catholique	1264261	1235737	1290119	1335622	1326298	1423449	1446816	1446527	1378767	1385032	1327811		1351813
Culte catholique	1325176	1923552	1627445	1356604	1566614	2086730	1688035	1732855	1667688	1685377	1631413		1662863
Instruction, arts, commerce et colonies	3894736	3438205	2382699	2130013	1733773	1723882	1374012	1641549	2271252	2190401	73019 (a)		2155520
Finances.	23314342	24540527	27758839	26074698	25218284	34309517	35612071	37043098	38117995	36387173	38707562		31553101
Marine	6554531	5337433	5492743	5490528	5451546	5037745	5138659	5977044	6086995	6383523	6582842		5775711
Guerre	27128574	37367457	25571875	24524561	18792539	17427732	20142985	25302649	14973186	21703073	18444535		22852651

Exercices.	1813.	1814.	1815.	1816.	1817.	1818.	1819.	1820.	1821.	1822.	1823.	1824.	1825.	1826.	1827.	TOTAUX DES EXERCICES.
1816	874703	2018808	46005147	67875744												116774402
1817	44237	514425	1295238	24118561	74247100											111877561
1818	92213	88234	5154425	2862714	19344736	67283087										94825409
1819	4472	72603	2209817	4411325	1407554	18709702	65545935									92361408
1820						2934711	16628536	65988907	478510							85030664
1821						1360390	1168136	24565327	64360403							91454256
1822						1388790	502364	2431113	23373841	63249698	477800					91423606
1823								2650713	2317739	22466758	66487218					93922428
1824										9501081	14386249	69928852	8061965			101878147
1825											9780986	16037474	72075569	8283950		106177979
1826												12250791	13502003	75949688	10414267	112116749
Tot. des années.	1015625	2694070	54664627	99268344	94999390	91676680	83844971	95636060	90530493	95217537	91132253	98217117	93639537	84233638	10414267	98106820, 7 (b)

PRINCIPAUX ARTICLES

DES RECETTES DU ROYAUME DES PAYS-BAS PENDANT ONZE ANNÉES.

(*D'après les documens officiels. Imprimerie de l'État.*)

	1816.	1817.	1818.	1819.	1820.	1821.	1822.	1823.	1824.	1825.	1826.	MOYENNES.
Contributions directes	25363700	29771169	29626360	27437696	29554207	32049316	31160743	29165940	29533229	28085622	28972818	29156436
Timbre, enregistrement, hypothèques, droit de succession, domaines, eaux et forêts	12316266	11505594	11687910	12528509	13053431	13425534	12283265	13204697	10988429	11744421	12501902	12294551
Droits d'entrée et de sortie, accises et péages	22127999	13981881	16484034	18530645	20444161	22349155	21929077	34045804	28883571	31058410	31121666	23727855
Droit de garantie sur l'or et l'argent	131786	200801	218428	204176	180507	174029	164857	171125	168232	196387	188908	181749
Postes	1066308	1003965	1065172	1074783	2022353	1828224	1876685	1939442	1932572	1968373	1984476	1614759
Loterie des Pays-Bas	448952	652657	350559	677652	304248	595540	607525	353791	624607	599353	584448	527212
— de Bruxelles	1475047	586961	370393	390449	815840	526276	438596	822270	890912	941291	1029567	753418
Recettes des grandes communications du Royaume	1546080	727785	1106355	926234	851051	1010799	1011314	1079785	959836	1203065	1108823	1057375

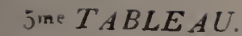
EXERCICES DES ANNÉES	1813.	1814.	1815.	1816.	1817.	1818.	1819.	1820.	1821.	1822.	1823.	1824.	1825.	1826.	TOTAUX DES EXERCICES.
1816	138769	797564	70720418	68366928											140023658
1817	103342	196654	5445288	21592006	55879344										83416634
1818	93062	28591	606863	833260	22284980	58746684	480082								83075521
1819	1390	11500	40895	119563	537217	16757818	63006321	459266							80933971
1820						884369	14583365	64644630	360369						80472734
1821						300793	660912	24812773	63526542	10701					89311721
1822						804906	352500	1425770	22171268	60507661	10003				85272108
1823								345338	1432651	22852837	71520157				96150985
1824										911776	10220313	70177587			81309677
1825											3656696	10887127	81410942		95954765
1826												6051921	15516982	82973510	104542413
TOTAUX DES ANNÉES	336563	934309	76813464	90911757	78701541	77494570	79083180	91687777	87490830	84282975	85407169	87116635	96927924	82973510	88044152, 9(*a*)

IMPOTS PAR PROVINCES. (*)

Exercice de 1826.

PROVINCES.	TOTAL DE L'IMPOT FONCIER.	TOTAL DE L'IMPOT PERSONNEL.	PATENTES.	TIMBRE, enreg., hypoth., etc.	TIMBRE DES JOURNAUX INDIGÈNES.	TIMBRE DES JOURNAUX ÉTRANGERS.	DROITS D'ENTRÉE ET DE SORTIE.	ACCISES.	POSTES.	BARRIÈRES.	REVENUS PROVINCIAUX.
Brabant septentrional	718600	247846	89585	318235	799	258	26	907142	69244	26175	102635
— méridional	1156700	681409	170307	1117937	20614	3550	76038	2464036	212627	282640	251135
Limbourg	490977	158464	67631	299108	843	142	219590	863493	39270	40186	126701
Gueldre	665649	279001	91625	382944	2733	370	535793	729556	80439	14228	60300
Liége	551228	288007	122210	495311	10058	901	170570	1179551	95462	81379	136344
Flandre orientale	1718384	712071	222517	1043077	10760	958	41319	2266806	97790	101725	227874
— occidentale	1446187	499940	126843	678291	1922	652	293209	1537567	68399	71678	196905
Hainaut	927517	466912	186613	727704	2378	1028	480077	1804986	84088	240515	237694
Hollande septentrionale	1969130	1142798	444526	1603348	44124	4220	1259066	2430096	425566	15416	204935
— méridionale	2023751	966936	330951	1365818	14518	3080	1417126	2790702	362723	14909	199155
Zélande	550933	201801	50303	269024	1642	20	15470	544805	30874	3901	59062
Namur	375421	114956	47338	345162	»	237	66949	560404	26267	40066	96840
Anvers	739265	457020	165915	701861	6402	1564	1061833	1570540	154111	59376	142676
Utrecht	533552	241060	60281	370887	1200	355	16710	501864	55982	28162	49816
Frise	1203845	279717	100747	499051	5730	83	139087	752241	39180	»	254411
Overyssel	341302	145900	53803	207639	742	125	93655	451564	61447	»	35570
Groningue	498484	198416	77661	244654	3129	29	56919	478225	40661	6889	113417
Drenthe	96410	38848	23332	57061	176	5	1204	143920	9465	1361	18735
Luxembourg	387518	103829	58588	366877	224	166	113060	461491	30881	39896	58719
Le Royaume	16394853	7224931	2490776	11093989	127994	17743	6057701	22438989	1984476	1068502	2572924

(*) Sans les cents additionnels. On trouve, dans la dernière colonne, les *revenus provinciaux* pour 1827, y compris les subsides extraordinaires et les restans des taxes (*begrootingen*). Ces revenus du reste doivent être pris comme présomptifs.



TABLEAU

DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS

DES PAYS-BAS ET DE L'ANGLETERRE,

D'après les résultats recueillis par M. Moreau, vice-consul de France à Londres, dans les états officiels et dans les documens parlementaires.

	ANNÉES.	EXPORTATIONS DES PAYS-BAS EN ANGLETERRE.	IMPORTATIONS DE L'ANGLETERRE DANS LES PAYS-BAS.
PÉRIODES DE GUERRE.	1697	552484 Livres sterl.	1671895 Livres sterl.
	1712	604154	2251404
	1721	563434	2085681
	1748	577795	2533097
	1762	487292	2239508
	1783	1064103	2443795
	1801	653163	1516185
	1815	893781	2346695
PÉRIODES DE PAIX.	1701	624410	2044228
	1717	526894	2349633
	1738	670772	2108739
	1755	407240	2442947
	1774	386378	2427661
	1792	717057	2317986
	1802	1000768	4392617
	1822	961269	4337316
	1823	1083758	4057243
	1824	1564273	4234806

PUBLICATIONS

Faites dans les Pays-Bas, sans y comprendre les Journaux, les Recueils périodiques, les contrefaçons, etc.

	1825	1826	1827
Théologie	111	103	99
Jurisprudence, médecine, physique, etc.	93	105	146
Histoire	94	96	96
Philologie, poésie, théâtre	135	134	114
Mélanges, romans.	246	325	286
	679	763	741

	1826	1827
Traductions de l'allemand	107	120
— du français	57	58
— de l'anglais	30	25
— de l'espagnol.	1	»
	195	203

ÉTAT

De l'Instruction dans le Royaume des Pays-Bas (1er *janvier* 1826).

PROVINCES.	ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES PRIMAIR. garçons.	ÉCOLES PRIMAIR. filles.	PETITES écoles.	ÉCOL. travail.	TOT.	Dépenses pour l'instruc. primair. en 1826.	Collèges ou écoles latines.	Écrits périodiques et journaux.
Brabant septentional.	20630	14529	2624	195	37978	48066	420	6
— méridional.	21993	16177	4863	508	43541	74293	779	40
Limbourg	13493	8795	1466	»	23754	22050	782	2
Gueldre	18881	12243	2031	»	33155	58245	172	4
Liége	13794	8539	933	67	23333	12311	634	10
Flandre orientale	25644	22205	6399	1624	55872	21065	274	5
— occidentale.	21028	17830	6888	11376	57122	34681	256	4
Hainaut	32179	21736	6504	18	60437	61379	1263	3
Hollande septentrion.	22018	16880	9062	88	48048	159226	221	38
— méridionale.	23813	16885	8179	1296	50173	116715	225	22
Zélande	7959	4813	1386	47	14205	35267	37	8
Namur	12139	9565	1247	27	22978	37919	435	»
Anvers	15805	11914	2969	713	31401	34765	570	3
Utrecht	6765	5156	1468	277	13666	27433	119	2
Frise	14571	10351	2011	»	26933	48104	121	1
Overyssel	13484	10587	1582	219	25872	41824	113	1
Groningue	11883	9374	331	»	21588	23660	84	4
Drenthe	4770	4039	90	»	8899	8572	28	1
Luxembourg	19925	14819	160	»	34904	24798	505	2
Le Royaume	320774	236437	60193	16455	633859	890373	7038	156

UNIVERSITÉS.	THÉOLOGIE.	DROIT.	MÉDECINE.	SCIENCES.	PHILOSOPHIE ET LETTRES.	TOTAUX.
Leyde	103	138	60 *	8	227	536
Utrecht	154	103	20	33	170	480
Groningue	94	73	28	14	91	300
Louvain	»	154	70	63	335**	622
Liége	»	197	84	63	115	481 ***
Gand	»	144	124	33	54	355
	351	809	386	214	992	2774

* Les jeunes gens compris dans ce nombre suivent en même temps les cours préparatoires.

** Les élèves du collége philosophique sont compris dans ce nombre.

*** Ce total comprend 22 élèves de l'école des mines.

Élèves aux Universités pendant les années :

	1824.	1825.	1826.
Théologie	246	325	351
Droit	723	807	809
Médecine	355	374	386
Sciences	233	226	214
Philosophie et Lettres	718	904	992
TOTAUX	2275	2636	2752

INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE.

ESPÈCES D'INSTITUTIONS.	NOMBRE DES INSTITUTIONS.	INDIVIDUS SECOURUS.	DÉPENSES FAITES EN SECOURS.	DÉPENSE PAR INDIVIDU.
Administrations pour les secours à domicile.	5129	745652	5448740	7,31
Commissions pour distribuer des alimens, etc *	36	22056	82424	3,73
Sociétés de charité maternelle	4	1448	13493	9,32
Hospices	724	41172	4091157	99,37
Fonds pour le service militaire	1	2277	110942	48,73
Hospice royal de Messine	1	156	23290	149,30
Écoles des pauvres	285	147296	247176	1,67
Ateliers de charité	34	6169	406704	65,92
Dépôts de mendicité	8	2598	229587	88,37
Sociétés de bienfaisance pour les colonies.	2	8553	353529	41,33
Établissemens pour les sourds et muets	4	239	41994	175,70
TOTAUX	6228	977616	11049036	Moy. 11,30
			CAPITAUX EMPLOYÉS.	
Monts-de-piété	124	»	4208068	»
Caisses d'épargnes	50	18035	2771608	153.93

* On n'a point de documens relatifs aux sociétés qui fournissent des secours aux pauvres honteux.

INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE.

(1826.)

PROVINCES.	SECOURS A DOMICILE.		HOSPICES.		ATELIERS DE CHARITÉ.		MONTS-DE-PIÉTÉ.		CAISSES D'ÉPARGNES.		ÉCOLES DE PAUVRES.	
	INDIVIDUS.	DÉPENSES.	INDIVIDUS.	DÉPENSES.	INDIVIDUS.	DÉPENSES.	CAPITAUX.	BÉNÉFICES NETS.	PARTICIPANS.	MISES.	ÉLÈVES.	DÉPENSES.
Brabant septentrional	22374	238205	606	72880	34	800	45200	1320	286	33241	744	2138
— méridional	112387	374193	4776	528565	320	12910	480340	20300	»	»	4450	19352
Limbourg	40958	153447	1871	103934	»	»	65000	5700	»	»	766	1262
Gueldre	19180	241925	1366	186961	226	10818	107395	6339	2057	254913	1642	6842
Liége	59446	145258	1258	156363	»	»	217278	4854	»	»	1626	3939
Flandre orientale	66725	367160	3036	288998	740	74000	172503	6732	115	67685	3708	16507
— occidentale	83500	392205	2328	256500	133	4210	224300	10300	»	»	7970	7632
Hainaut	104220	339739	3524	275164	»	»	185961	3306	180	4159	5158	13758
Hollande septentrionale	83100	671822	7781	744742	887	90976	689745	68383	3785	444546	8691	60427
— méridionale	41092	945500	4466	591816	792	98564	865871	69501	7067	1209814	10567	63640
Zélande	8252	228659	703	89427	199	16500	132798	9703	434	56444	760	5095
Namur	25980	48352	1349	83201	»	»	6356	416	»	»	2101	7337
Anvers	22636	252524	4028	285294	857	58385	283180	9368	»	»	1243	5128
Utrecht	14191	232800	946	135677	»	»	238351	5000	1104	261589	2453	12162
Frise	23179	464914	1139	115467	223	7140	237226	8830	1518	213912	1785	9090
Overyssel	6580	112056	877	89414	1580	25637	104650	4067	1298	175017	1015	4772
Groningue	7577	191200	707	58213	178	6763	146515	3956	191	50287	1476	6661
Drenthe	1976	30428	140	8748	»	»	5400	608	»	»	»	»
Luxembourg	2299	18352	271	19792	»	»	»	»	»	»	462	1434
Le Royaume	745652	5448739	41172	4091156	6169	406703	4208069	238683	18035	2771607	56617	247176

CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES accusations.	NOMBRE DES accusés.	NOMBRE DES acquittés.	NOMBRE DES CONDAMNÉS à mort.	TRAV. FOR. à perpét.	TRAV. FOR. à temps.	à la réclus.	au carcan.	au bannissement.	à la dégradat. civique.	à des peines correct.	NOMBRE Des enfans à détenir dans une maison de correction.
Crimes et délits politiques. . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Rébellion	23	68	26	1	»	2	19	»	»	»	20	»
Contravention aux lois sanitaires.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Évasion de détenus	3	3	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»
Faux témoignages et subornation.	12	17	2	»	»	»	5	2	»	»	8	»
Assassinat.	10	13	3	6	4	»	»	»	»	»	»	»
Empoisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Parricide	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Meurtre	17	24	7	»	10	»	1	»	»	»	5	1
Coups et blessures	76	123	26	»	»	11	34	6	»	»	46	»
Coups envers ascendans . . .	22	21	4	»	»	1	12	»	»	»	4	»
Arrestations arbitraires . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Menaces sous condition . . .	5	5	2	»	»	3	»	»	»	»	»	»
Mendicité avec violence . . .	1	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
Bigamie	2	2	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»
Avortement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infanticide	2	2	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»
Crimes contre enfans, enlèvement et détournement de mineurs. .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Viol et attentat à la pudeur . .	13	16	2	»	3	»	8	»	»	»	3	»
Viol sur des enfans au-dessous de 15 ans	8	9	1	1	1	4	1	»	»	»	1	»
TOTAUX	194	304	73	9	18	21	83	8	»	»	91	1

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES accusations.	NOMBRE DES accusés.	NOMBRE DES acquittés.	NOMBRE DES CONDAMNÉS à mort.	TRAV. FOR. à perpét.	TRAV. FOR. à temps.	à la réclus.	au carcan.	au bannissement.	à la dégradat. civique.	à des peines correct.	NOMBRE Des enfans à détenir dans une maison de correction.
Concussion et corruption. . .	4	9	4	»	»	»	3	2	»	»	»	»
Soustraction de deniers publics.	10	10	»	»	»	6	1	2	»	1	»	»
Incendie d'édifices	8	11	4	4	»	»	»	»	»	»	»	3
Incendie d'autres objets . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Destruction, dégradation de propriétés, etc.	3	8	6	»	»	2	»	»	»	»	»	»
Fausse monnaie.	7	11	2	2	»	»	»	»	»	»	7	»
Contrefaçon de sceaux, mart., etc.	2	2	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»
Faux par supposition de person.	4	5	1	»	»	2	2	»	»	»	»	»
Faux en écriture de commerce.	8	12	»	»	2	4	»	2	»	»	4	»
Autres faux	37	40	12	»	4	4	11	7	»	»	2	»
Banqueroute frauduleuse. . .	14	14	2	»	»	8	»	2	»	»	2	»
Vols dans les églises	4	5	1	»	2	1	1	»	»	»	»	»
Vols sur les chemins publics . .	8	9	2	1	6	»	»	»	»	»	»	»
Vols domestiques	185	198	24	»	»	11	83	31	»	1	45	3
Autres vols	528	744	91	1	42	149	202	95	»	1	154	9
Extorsion de lettres de change, obligations, etc.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Soustraction et suppression de titres et actes.	2	2	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»
Bris de scellés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Importation de marchandises prohibées	2	5	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»
TOTAUX	826	1085	150	8	56	187	305	141	»	3	220	15

TRIBUNAUX CRIMINELS.

PROVINCES.	Rébellion.	Évasion de détenus.	Faux témoignage.	Assassinat.	Meurtre.	Coups et blessures.	Coups envers ascendans.	Menaces par lettres.	Mendicité avec violence.	Bigamie.	Infanticide.	Viol et attentat à la pudeur.	Viol sur enfans.	Concussion.	Soustraction de deniers publics.	Incendie d'édifices.	Destructions.	Fausse monnaie.	Contrefaçon de sceaux.	Faux par supposition.	Faux en écriture.	Autres faux.	Banqueroute fraud.	Vol d'église.	Vol sur grand chemin.	Vols domestiques.	Autres vols.	Soustraction et suppression.	Importation de marchandises prohibées.	TOTAUX.
Brabant septentrional	9	»	»	2	»	8	»	1	»	»	»	1	2	2	»	1	»	»	»	»	»	1	1	»	2	1	33	»	»	64
Gueldre	4	»	2	»	»	2	2	»	1	1	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	1	»	»	8	48	»	»	74
Hollande septentrionale. Utrecht	3	»	»	»	1	5	3	»	»	»	»	2	1	»	»	»	»	»	»	»	4	7	1	»	1	27	113	»	»	168
— méridionale	7	3	»	2	1	7	1	»	»	»	»	2	»	»	2	»	»	»	»	»	»	3	1	»	»	31	83	»	»	143
Zélande	»	»	»	1	»	3	1	»	»	»	»	»	»	1	1	1	5	»	»	»	»	2	1	»	»	7	31	1	»	55
Frise	»	»	1	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	13	47	»	»	66
Overyssel	16	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	3	»	»	»	2	17	»	»	39
Groningue et Drenthe	5	»	1	»	»	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	2	»	»	7	29	»	»	55
Limbourg	3	»	5	1	1	4	3	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	5	»	»	»	1	1	»	2	6	63	»	2	99
Liége	»	»	»	1	5	13	2	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	1	3	»	1	18	22	»	»	69
Namur	»	»	»	2	»	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	20	»	»	38
Luxembourg	2	»	»	»	2	1	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	2	1	»	1	»	»	»	»	»	5	19	»	»	35
Brabant méridional	8	»	»	1	8	23	1	»	»	»	1	1	»	»	»	2	»	3	»	4	6	4	3	2	»	9	60	1	»	137
Flandre orientale	11	»	4	1	3	16	2	»	»	»	1	5	3	»	»	6	»	»	2	»	»	7	»	»	2	17	45	»	»	125
— occidentale	»	»	»	»	3	7	3	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	2	»	2	»	21	36	»	3	79
Hainaut	»	»	3	»	»	8	»	1	»	»	»	3	2	2	2	»	»	1	»	»	1	2	»	1	»	6	28	»	»	60
Anvers	»	»	1	2	»	8	2	2	»	»	»	»	»	4	1	»	»	»	»	»	»	2	»	»	1	10	50	»	»	83
Le Royaume	68	3	17	13	24	123	21	5	1	2	2	16	9	9	10	11	8	11	2	5	12	40	14	5	9	198	744	2	5	1389

TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.

(Principaux délits.)

PROVINCES.	Tenue des actes de l'état-civil.	Rébellion.	Outrages et violences envers fonct. publics.	Évasion de détenus.	Vagabondage.	Attentat aux mœurs.	Mendicité.	Coups et blessures volontaires.	Homicides et blessures involontaires.	Outrages publics à la pudeur.	Diffamations et injures.	Vol.	Banqueroute simple.	Escroquerie.	Abus de confiance.	Chasse et port-d'armes.	Délits ruraux.	Usure.	Contravent. aux lois sur les eaux et forêts, etc.	TOTAUX.	SIMPLE POLICE.
Brabant septentrional	9	8	28	»	15	»	28	134	3	1	6	59	»	9	1	85	17	»	42	1356	138
Gueldre	6	23	12	1	7	»	39	379	»	1	20	172	»	16	3	56	7	1	89	1254	273
Hollande septentrionale et Utrecht	»	41	77	6	5	»	45	415	9	2	39	159	2	29	18	53	12	»	»	2154	479
— méridionale	4	»	86	15	9	»	31	407	7	3	32	158	2	17	19	28	»	»	»	1315	537
Zélande	»	»	25	2	6	»	11	126	1	»	3	87	»	2	7	8	»	»	26	424	62
Frise	»	6	14	3	»	3	8	106	1	»	16	53	»	2	4	4	»	»	»	395	263
Overyssel	»	»	12	1	1	»	7	166	»	1	8	26	»	3	3	19	3	»	3	319	51
Groningue et Drenthe	»	20	4	6	»	»	2	95	3	1	12	40	»	3	5	11	3	»	»	438	204
Liége	5	»	21	»	4	»	194	457	15	»	28	92	»	9	3	56	102	1	447	1967	969
Limbourg	1	10	25	4	54	2	140	628	3	3	42	188	2	13	8	46	96	9	106	2014	812
Namur	1	7	35	»	8	»	31	500	8	3	242	55	1	5	4	43	57	»	886	2146	1029
Luxembourg	2	9	46	2	13	»	27	200	7	6	30	62	1	4	»	86	79	»	2109	4146	3126
Brabant méridional	1	26	87	1	26	6	158	879	21	5	89	285	»	18	26	159	255	3	514	3331	1403
Flandre orientale	13	28	116	1	55	3	103	1019	18	4	10	410	9	6	22	147	81	»	140	3215	1121
— occidentale	1	17	109	»	55	10	103	939	13	9	58	381	»	2	12	88	47	1	236	3267	1238
Hainaut	2	28	71	»	1	»	17	354	6	4	28	171	»	»	7	105	140	1	410	1815	1324
Anvers	»	21	21	1	24	4	57	428	3	1	42	150	»	»	6	67	117	4	52	1338	439
Le Royaume. Accusés	45	244	789	43	283	28	1001	7232	118	44	705	2548	17	138	148	1061	1016	20	5060	30894	13468
Le Royaume. Accusations	39	148	549	20	246	17	820	4361	109	35	474	1839	12	106	123	844	648	18	3579	22489	
Le Royaume. Acquittés	2	49	222	4	145	13	196	2372	41	11	368	697	7	47	38	247	216	6	380	6666 *	2858

* Nombre douteux.

RECHERCHES

SUR

LA REPRODUCTION ET LA MORTALITE

DE L'HOMME AUX DIFFÉRENS AGES,

ET SUR

LA POPULATION DE LA BELGIQUE.

(1er RECUEIL OFFICIEL.)

BRUXELLES, CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

RECHERCHES

SUR LA

REPRODUCTION ET LA MORTALITÉ

DE L'HOMME AUX DIFFÉRENS AGES,

ET SUR

LA POPULATION DE LA BELGIQUE,

PAR

MM. A. Quetelet et Ed. Smits.

> Plus le nombre des individus que l'on observe est grand, plus la volonté individuelle s'efface et laisse prédominer la série des faits généraux, qui dépendent des causes d'après lesquelles existe et se conserve la société.
>
> (*Recherches sur le Penchant au Crime.*)

BRUXELLES,

CHEZ LOUIS HAUMAN ET Cie LIBRAIRES.

—

1832.



RECHERCHES

SUR

LA REPRODUCTION ET LA MORTALITÉ

DE L'HOMME AUX DIFFÉRENS AGES,

ET SUR

LA POPULATION DE LA BELGIQUE,

D'APRÈS LE RECENSEMENT DE 1829.

I. *Objet de ces recherches.*

La connaissance de la population d'un pays doit être considérée comme la base de toutes les recherches statistiques. La détermination précise de cet élément important n'est pas nécessaire au savant seulement, mais encore au législateur et à l'administrateur consciencieux qui veut que les principes de la plus stricte équité président à la répartition des impôts, des contingens pour la milice, et en général de toutes les charges que sont appelés à se partager les individus qui composent l'État. On pourrait dire même que plus la civilisation augmente, plus on sent le besoin de recourir à toutes les données qui se rattachent à la population : l'idée heureuse qui, dans ces derniers siècles, a présidé

à l'organisation des sociétés d'assurances, présente une des applications les plus utiles que l'on ait faites des tables de mortalité. Cependant, il faut bien le dire, ces spéculations ingénieuses en ne se fondant que sur des données fautives, finiraient par entraîner la ruine des sociétés qu'elles ont fait naître, et par causer les plus graves préjudices aux individus qui se font assurer par elles. De pareils exemples se sont présentés, et l'Angleterre mieux que tous les autres pays, a compris la nécessité de donner tous ses soins à la formation de bonnes tables de mortalité; tandis que nos provinces, il y a quelques années encore, n'en possédaient pas même une seule.

Ces considérations ont porté quelques amis des sciences à combler la lacune que laissaient encore les documens statistiques de notre pays; le Gouvernement de son côté a montré qu'il comprenait les mêmes besoins, par la création d'une commission de statistique auprès du ministère de l'intérieur (1).

Plusieurs remarques importantes furent le résultat de ces premières recherches : on reconnut par exemple qu'il existait une grande différence de mortalité dans nos diverses provinces; mais avant d'en rechercher les causes, il s'agissait de bien

(1) M. Ed. Smits, ex-référendaire, l'un des auteurs de ces recherches, fut nommé dès l'origine, secrétaire de cette commission.

établir le fait. On fit subir un examen sévère aux différens élémens de calcul, et l'on s'aperçut que la population des provinces que l'on ne connaissait que par deux recensemens partiels, faits depuis près de quinze ans, laissait beaucoup à désirer sous le rapport de l'exactitude, et qu'elle devait être généralement supérieure à l'estimation qu'on en avait (1).

Plusieurs réclamations furent adressées au Gouvernement; la commission de statistique de son côté fit sentir la nécessité d'un dénombrement général de la population. Cette opération importante fut prescrite vers la fin de 1828; l'arrêté porte même que le dénombrement serait renouvelé tous les dix ans.

Cette grande et délicate opération eut effectivement lieu vers la fin de l'année 1829. (Voyez les pièces justificatives à la fin de cet ouvrage). On prescrivit les mesures à prendre dans les différentes provinces pour s'assurer de l'exactitude des nombres et pour ordonner un nouveau recensement dans les lieux où la nécessité s'en ferait sentir.

Les événemens politiques de 1830 durent nécessairement faire perdre de vue les résultats du recensement; cependant vers le commencement de

---

(1) Voyez les *Recherches sur la population, les naissances, etc., dans le royaume des Pays-Bas*, 1827, par A. Quetelet; et, dans les *Notes*, les observations judicieuses de M. le baron de Kéverberg, qui prouve à l'évidence le besoin d'un recensement général.

cette année, un arrêté de M. le Régent de la Belgique autorisa leur publication.

Les huit premiers tableaux qu'on trouve à la fin de ces recherches, font connaître les principaux résultats du recensement pour les villes et les communes rurales. Cependant l'occupation partielle des provinces du Limbourg et du Luxembourg, n'a pas permis de compléter ces élémens : les nombres relatifs à la première province, sont bien effectivement ceux du recensement, mais ils ne renferment pas les distinctions qu'on trouve dans les autres tableaux. Quant aux nombres du Luxembourg, il a fallu se borner à prendre ceux que donnait, pour 1825, l'annuaire du Gouvernement.

Les tableaux qui suivent font connaître la population des communes considérées individuellement. Pour compléter ces documens, on a cru utile de joindre aux résultats du recensement, les tableaux des naissances, des mariages et des décès qui n'ont point encore paru dans les publications de la commission de statistique. On pourra de cette manière embrasser, pour ainsi dire d'un coup d'œil, tout ce qui concerne la population, et particulièrement sa force reproductive et sa mortalité aux différens âges.

L'espèce humaine présente dans son développement, les particularités les plus remarquables ; quelques-unes ont déjà été observées et confirmées de la manière la plus convaincante : il en est d'autres signalées dans cet écrit, qui n'avaient point été re-

connues encore. On appelle sur elles l'attention des savans, parce que plusieurs se rattachent à des questions d'hygiène publique d'une grande importance.

II. *État général de la population en Belgique.*

La population des provinces qui forment actuellement la Belgique, s'élevait au 1er janvier 1830, à 4,064,209 âmes (1); elle se trouvait répartie dans les villes et les communes rurales de la manière suivante :

PROVINCES.	POPULATION totale.	POPULATION		RAPPORT des deux derniers nombres.
		des villes.	des comes.	
Anvers.	354974	127281	227693	0,56
Brabant	556146	160784	395362	0,41
Flandre occidentale.	601678	164945	436733	0,38
Liége.	369937	95375	274562	0,35
Flandre orientale. . .	733938	179423	554515	0,32
Hainaut	604957	128841	476116	0,27
Limbourg	337703	67671	270032	0,25
Namur.	212725	34219	178506	0,19
Luxembourg.	292151	39579	252572	0,15
Royaume. . .	4064209	998118	3066091	0,32

(1) Il faudrait plutôt 4,074,712 âmes, parce que la population du Luxembourg est portée au tableau telle qu'elle était en 1825, et qu'au 1er janvier elle s'était accrue de 10,503 âmes.

On voit par ce tableau, que la population des villes formait environ le tiers de la population des campagnes; de sorte que, sous ce rapport, la Flandre orientale présenterait assez bien la moyenne du royaume; les provinces d'Anvers et du Brabant, de même que celles de Namur et de Luxembourg, sont celles qui s'en écartent le plus. Dans la première de ces provinces, les habitans des villes forment plus que la moitié du nombre des habitans des campagnes; dans le Luxembourg au contraire, les habitans des villes ne forment pas même le sixième du nombre des habitans des campagnes.

On vient de voir, pour les différentes provinces, dans quel rapport les habitans de la Belgique sont distribués dans les villes et les communes rurales; le tableau suivant indiquera comment ils se trouvent distribués dans l'intérieur des maisons.

PROVINCES.	VILLES, pour 100 maisons		COMMUNES RURALES, pour 100 maisons	
	Ménages.	Individus.	Ménages.	Individus.
Flandre orientale. .	125	626	112	593
— occidentale.	125	582	105	543
Hainaut	134	592	106	508
Anvers.	141	637	116	605
Brabant	141	650	106	552
Liége.	162	733	108	529
Namur	174	838	106	501

En ne considérant que le tableau des villes, on voit que c'est dans les deux Flandres, qu'on est le moins porté à réunir plusieurs ménages dans une même maison; le contraire s'observe dans les provinces de Liége et de Namur.

Dans les communes rurales, on compte à peu près régulièrement 106 ménages par 100 maisons.

Il est assez remarquable que la province de Namur qui, dans ses villes, réunit le plus d'habitans sous un même toit, soit au contraire une des provinces qui, comparativement, a la plus forte partie de sa population dans les campagnes.

Il a été impossible de comprendre dans le tableau précédent, les deux provinces du Limbourg et du Luxembourg, pour lesquelles manquaient les renseignemens nécessaires.

Quant aux nombres des individus qui composent un ménage, ils se trouvent calculés dans le tableau suivant :

PROVINCES.	INDIVIDUS PAR 100 MÉNAGES.	
	Villes.	Communes rurales.
Flandre orientale. .	500	531
Anvers.	453	522
Brabant	461	520
Flandre occidentale.	467	516
Hainaut	442	480
Liége.	452	478
Namur.	479	477

Ainsi l'on compte plus d'individus par ménage dans les communes rurales que dans les villes, excepté dans la province de Liége. Il paraîtrait au premier abord, que le nombre des domestiques devrait faire pencher la balance en faveur des villes; cependant, si l'on considère que plusieurs de nos provinces emploient pour les travaux de la campagne, un assez grand nombre de domestiques mâles, on s'expliquera mieux cette différence, et surtout celle qui existe entre les communes rurales de la partie orientale et de la partie occidentale du royaume, qui diffèrent de beaucoup entre elles, sous le rapport des richesses.

Pour bien juger de la population d'une province, il faut avoir égard à la superficie qu'elle occupe. Le 9me *tableau* contient quelques données à cet égard, qui ont été communiquées en 1829 par le ministère de l'intérieur (1). Cependant comme le travail du cadastre n'était pas encore entièrement terminé alors, on ne doit considérer ces données que comme approchées. Les variations que pourra y apporter l'achèvement des opérations cadastrales, se trouveront sans doute comprises entre des limites assez étroites.

On peut remarquer que les deux Flandres, le Brabant et le Hainaut, ne présentent guères de

---

(1) Elles sont extraites des *Recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas*, par A. Quetelet; in-12, 1829.

terres incultes; le Limbourg et le Luxembourg sont au contraire les provinces qui en offrent le plus.

Si l'on rangeait les provinces d'après leur population par bonnier, elles se présenteraient dans l'ordre suivant.

PROVINCES.	POUR 100 BONNIERS OU HECTARES.	
	Habitans.	Maisons.
Flandre orientale . .	260	43
— occidentale.	190	34
Brabant.	170	29
Hainaut.	162	31
Liége	128	23
Anvers	125	20
Limbourg.	73	?
Namur	60	11
Luxembourg	46	?
LE ROYAUME.	121	?

Il résulte de là que la Flandre orientale, à égalité de surface, est deux fois aussi peuplée que la province d'Anvers ou de Liége; quatre fois autant que la province de Namur et six fois autant que le Luxembourg.

III. *De la manière dont la population est divisée quant aux sexes et aux différens états.*

On vient de voir comment la population est distribuée, soit en la groupant par ménages ou par

maisons dans les différentes provinces; soit en ayant égard à la superficie des terres; soit encore en ayant égard au séjour des villes et des campagnes. Il peut être intéressant de rechercher maintenant comment elle est divisée quant aux sexes et aux différens états.

Le tableau qui suit, indique d'abord comment la population se trouve distribuée dans les différentes provinces, sous le rapport des sexes :

PROVINCES.	Hommes pour 100 femmes.	
	Villes.	Communes.
Flandre orientale . .	92	99
— occidentale.	88	98
Anvers	89	101
Brabant.	85	100
Hainaut.	97	101
Namur	98	99
Liége	89	98

Ainsi, dans les communes rurales, les individus des deux sexes se trouvent à peu près en nombre égal. Il n'en est pas de même dans les villes; le nombre des hommes y est partout moins grand que celui des femmes; la différence est surtout très-prononcée dans la province du Brabant. On pourra se borner pour le moment, à constater ce fait, dont on trouvera peut-être l'explication dans ce qui va suivre.

Si l'on partage la population des deux sexes en trois catégories; savoir : les célibataires, les mariés et les veufs, on aura en conservant les distinctions des villes et des campagnes :

	SUR 1000 HOMMES.			SUR 1000 FEMMES.		
Dans les villes.	célibat.	mariés.	veufs.	célibat.	mariées.	veuv.
Flandre orientale . .	652	311	37	643	281	76
— occidentale.	646	317	37	638	278	84
Brabant.	629	332	39	625	284	91
Hainaut.	642	316	42	604	307	89
Liége.	635	323	42	624	293	83
Anvers.	655	312	33	646	276	78
Namur	663	297	40	622	291	87
Dans les communes.						
Flandre orientale . .	687	276	36	661	272	67
— occidentale.	671	293	36	645	288	67
Brabant.	652	313	35	623	311	66
Hainaut.	647	317	36	611	318	71
Liége.	646	312	42	618	305	77
Anvers.	672	289	39	639	289	72
Namur	634	331	35	596	332	72

Ainsi l'on voit que :

1° En général, les deux tiers de la population se composent de célibataires; l'autre tiers est composé des individus mariés ou veufs;

2° En prenant 1000 individus de chaque sexe,

les célibataires masculins sont proportionnellement un peu plus nombreux que les célibataires de l'autre sexe ; il en est de même des hommes mariés ;

3° Les célibataires sont encore plus nombreux dans les campagnes que dans les villes ; de sorte que c'est dans les campagnes et parmi les hommes que, sur 1000 individus, l'on trouve le plus de célibataires ;

4° Le nombre des femmes veuves est presque double de celui des hommes veufs.

Ce dernier résultat qui est très-remarquable, deviendra plus frappant en comparant directement le nombre des veufs à celui des veuves.

	VEUFS POUR 100 VEUVES.	
	Villes.	Communes rurales.
Flandre orientale . .	44	53
— occidentale.	39	53
Anvers	38	55
Brabant	37	53
Hainaut	46	50
Namur	45	47
Liége	46	52

Ainsi le nombre des veufs, comparativement à celui des veuves, est incontestablement beaucoup moindre dans les villes que dans les campagnes et surtout dans les provinces du Brabant, d'Anvers et de la Flandre occidentale.

Cette circonstance tient sans doute à ce que les hommes se marient dans les villes plus tard que dans les campagnes; ce qui fait que leur mortalité est plus grande. On remarquera en effet que les trois provinces qui viennent d'être signalées, sont justement celles qui, toutes choses égales, ont la plus forte partie de leur population renfermée dans l'enceinte des villes. Les hommes ont aussi plus de facilité que les femmes pour sortir de l'état de veuvage.

En considérant la population sous le rapport des cultes, on voit par la seconde partie du 9me *tableau*, que les habitans de la Belgique, sans y comprendre ceux du Limbourg et du Luxembourg, pour lesquels les données manquent, appartiennent en général à la religion catholique. Les individus qui figurent au tableau comme étant du culte réformé, étaient en grande partie des militaires hollandais qui se trouvaient en garnison dans les principales villes de nos provinces.

IV. *De la manière dont la population est divisée quant aux âges des individus.*

Dans les tableaux du recensement de la population, on a spécifié avec soin les âges des habitans. C'est d'après ces données et en conservant la distinction des sexes et celle des états des individus célibataires, mariés ou veufs, qu'on a pu former une table de

population qui, par cette double distinction, présentera plus d'avantages que les tables dont on se sert ordinairement. Afin de rendre son usage plus commode, on a pris pour base une population de 1,000,000 d'âmes; et tous les nombres de la table ont été réduits à cette base. M. *Verhulst*, docteur en sciences, a bien voulu prendre part aux calculs qui se rapportent à cette partie du travail. On a conservé avec soin les nombres tels qu'ils ont été donnés par le recensement, et sans chercher à établir entre eux une loi de continuité que ne présentait pas l'état des choses. Ainsi, on pourra s'étonner de trouver plus de garçons et de filles de l'âge de 14 à 16 ans, que de l'âge de 12 à 14, tandis que le contraire semblerait devoir exister. Ces sortes d'anomalies tiennent à ce que des années sont plus productives que d'autres, comme nous aurons occasion de le faire remarquer plus loin; la lacune qui se présente ici par exemple, correspond aux années de disette de 1816 et 1817.

Il est cependant une irrégularité qu'il a fallu faire disparaître de la table, c'est celle qui se rapporte aux enfans qui étaient dans leur première année. Il paraît que les déclarations pour les enfans de cette classe, n'ont été relatives qu'à ceux qui étaient nés dans l'année même où se faisait le recensement, et comme cette opération s'est faite dès le mois de novembre, il y a eu de nombreuses omissions. Il a été facile de corriger cette erreur, en ayant égard au nombre des naissances de 1829

ainsi qu'aux décès des enfans de moins d'un an, inscrits dans le courant de la même année.

La table que nous donnons, est construite de manière qu'en regard de chaque âge se trouve indiqué le nombre des individus qui, dans une population de 1,000,000 d'âmes, ont plus que cet âge. Ainsi, en regard de 0 an, l'on trouve un total de 481,315 hommes et de 518,685 femmes; ce qui montre qu'en Belgique le nombre des femmes surpasse un peu celui des hommes. Le nombre des individus mariés des deux sexes, est nécessairement à peu près le même; mais, comme la remarque en a déjà été faite, le nombre des veuves est double environ de celui des veufs; ce qui n'empêche cependant pas que les femmes célibataires soient plus nombreuses que les hommes célibataires.

La table montre aussi qu'il y a environ autant d'hommes qui ont moins de 23 ans que d'autres qui ont dépassé cet âge. La population des femmes se trouve partagée en deux parties égales par l'âge de vint-cinq ans.

Quant aux célibataires des deux sexes, ceux qui n'ont pas atteint l'âge de puberté, sont à peu près en même nombre que ceux qui l'ont dépassé.

Le nombre des hommes qui se marient avant l'âge de 20 ans, est peu considérable; la loi sur les miliciens peut en être cause, du moins en partie; quelques femmes se marient déjà avant l'âge de 16 ans. C'est surtout entre 25 et 30 ans qu'ont lieu le plus de mariages.

TABLE DE POPULATION

ON A PRIS POUR BASE 1,000,000 D'AMES QUI SE

AGE.	HOMMES.			
	CÉLIBATAIRES.	MARIÉS.	VEUFS.	*Total.*
0 ans.	317202	146164	17949	481315
1	303058	146164	17949	467171
2	288997	146164	17949	453110
3	276369	146164	17949	440482
4	263815	146164	17949	427928
5	251389	146164	17949	415502
6	239166	146164	17949	403279
8	216910	146164	17949	381023
10	195861	146164	17949	359974
12	176439	146164	17949	340552
14	158023	146164	17949	322136
16	137837	146164	17949	301950
20	104088	146072	17945	268105
25	66240	142847	17892	226979
30	39818	129077	17637	186532
35	25465	108696	17139	151300
40	18187	89973	16488	124648
45	13736	71939	15571	101246
50	10311	54700	14460	79471
53	8404	44050	13402	65856
56	6962	35231	12296	54489
59	5694	27787	11164	44645
62	4430	20764	9693	34887
65	3434	15120	8242	26796

POUR LA BELGIQUE.

DIVISENT D'APRÈS LES INDICATIONS DE LA TABLE.

AGE.	FEMMES.			
	CÉLIBATAIRES.	MARIÉES.	VEUVES.	*Total.*
0 ans.	335930	146053	36702	518685
1	322212	146053	36702	504967
2	308595	146053	36702	491350
3	296379	146053	36702	479134
4	284204	146053	36702	466959
5	272087	146053	36702	454842
6	260449	146053	36702	443204
8	238863	146053	36702	421618
10	218646	146053	36702	401401
12	199828	146053	36702	382583
14	181683	146053	36702	364438
16	162364	146049	36702	345115
20	128083	145654	36694	310431
25	89884	139767	36600	266251
30	63823	123892	36219	223934
35	47243	102762	35421	185426
40	36216	81499	34024	151739
45	28249	61419	31916	121584
50	21857	44218	29167	95242
53	18089	34223	26709	79021
56	15095	26417	24385	65897
59	12535	20090	21719	54344
62	9948	14672	18608	43228
65	7799	10301	15683	33783

2

TABLE DE POPULATION

ON A PRIS POUR BASE 1,000,000 D'AMES QUI SE

AGE.	HOMMES.			
	CÉLIBATAIRES.	MARIÉS.	VEUFS.	*Total.*
67 ans.	2817	11599	7112	21528
69	2317	9020	6113	17450
71	1772	6540	5100	13412
73	1391	4976	4286	10653
75	1027	3575	3389	7991
77	710	2369	2538	5618
79	482	1517	1845	3844
81	305	831	1191	2327
83	198	516	804	1518
85	123	302	510	935
87	76	161	300	537
89	39	80	172	291
90	26	48	123	197
91	17	32	79	128
92	14	26	57	97
93	11	19	41	71
94	7	15	31	53
95	5	11	22	38
96	4	8	16	28
97	1	5	10	16
98	1	4	6	11
99	0	1	5	6
100 *et au-dessus.*	0	0	3	3

POUR LA BELGIQUE.

DIVISENT D'APRÈS LES INDICATIONS DE LA TABLE.

AGE.	FEMMES.			
	CÉLIBATAIRES.	MARIÉES.	VEUVES.	*Total.*
67 ans.	6049	7685	13416	27150
69	4940	5732	11387	22059
71	3773	4054	9175	17002
73	2994	2963	7571	13528
75	2254	2030	5930	10214
77	1589	1300	4369	7258
79	1085	814	3102	5001
81	680	451	1968	3099
83	454	259	1350	2063
85	276	144	864	1284
87	154	78	502	734
89	88	41	299	428
90	60	27	216	303
91	39	17	143	199
92	29	14	109	152
93	18	13	76	107
94	12	10	54	76
95	10	6	38	54
96	6	5	24	35
97	3	3	18	24
98	2	2	10	14
99	1	1	5	7
100 *et au-dessus.*	1	1	2	4

De ce que les hommes se marient en général plus tard que les femmes, il résulte plusieurs conséquences que notre table indique fort bien : ainsi les hommes mariés étant plus âgés et par conséquent plus exposés à la mortalité, le nombre des veuves doit être plus considérable, et il est effectivement double du nombre des veufs. Cette grande disproportion peut tenir aussi, comme nous l'avons dit, à ce que dans des âges plus avancés, l'homme a plus de facilité que la femme de sortir de l'état de veuvage; on voit encore que pour deux femmes mariées qui ont plus de 60 ans, on trouve à peu près trois hommes qui ont dépassé cet âge; et que pour les individus mariés des deux sexes qui ont plus de 80 ans, le rapport est de 1 à 2.

La table est construite de manière à pouvoir être utilisée sans peine pour les différens calculs les plus usuels. Veut-on savoir par exemple, combien d'individus en Belgique sont annuellement soumis à la loi des milices sur 1,000,000 d'habitans? il suffira de retrancher du nombre 301,950 individus qui ont plus de 16 ans, le nombre 268,105 individus qui ont plus de 20 ans; et la différence 33,845 indiquera le nombre des jeunes gens qui ont de 16 à 20 ans. Le quart de ce nombre, c'est-à-dire 8,461, fait connaître la valeur cherchée. En supposant la population de la Belgique de 4,000,000 d'âmes, on aurait donc annuellement 33,845 jeunes gens à inscrire pour la milice; et en portant la population à 4,065,000 âmes, le

nombre des miliciens serait de 34,637. Ce nombre est inférieur à celui des miliciens inscrits, qui s'élevait terme moyen à 36,630 pendant les dix années qui ont suivi 1820.

Si l'on cherche à connaître ensuite combien il existe en Belgique d'hommes en âge de porter les armes, on pourra joindre à la classe des miliciens, la classe des individus de 20 à 50 ans, ce qui revient à prendre quatre fois l'excès de 268,105 âmes, sur 79,471, en supposant la population de 4,000,000 d'âmes. Ce nombre serait 188,634, qui, pris quatre fois et ajouté à 33,845, donnerait 778,381 hommes en âge de porter les armes.

V. *Des mariages.*

Il est à regretter que les documens relatifs aux mariages, ne soient pas aussi complets que ceux que nous possédons pour les naissances et les décès. La distinction des villes et des communes, n'a été faite que dans les tableaux relatifs à la période décennale qui a précédé l'organisation du royaume des Pays-Bas; cette distinction a disparu ensuite par ordre de M. de Koninck, alors ministre de l'intérieur; on n'a pas songé non plus à tenir compte de l'influence des saisons.

Comme les tableaux relatifs aux deux périodes décennales de 1803 à 1813 et de 1815 à 1824, ont paru pour chaque année dans les deux premiers *recueils publiés par la commission générale de statis-*

tique (1), nous nous bornerons à ne présenter ici que les tableaux récapitulatifs, auxquels nous joignons les tableaux particuliers des années 1825, 26, 27, 28 et 29. (*Voyez* tableaux n° 10 à 16.)

On voit par le premier de ces tableaux, que pour 57,820 mariages qui ont eu lieu dans les villes, on en a compté 186,973 dans les communes rurales; ce qui donne à peu près exactement le rapport de 31 à 100. Or, nous avons eu occasion de voir que la population était répartie à peu près dans le même rapport entre les villes et les communes rurales; il paraîtrait donc que le lieu du séjour n'influe guère sur la fréquence des mariages.

Pendant la période décennale de 1815 à 1824, on a compté année moyenne, 25,966 mariages; et la population, en 1820, était estimée à 3,261,525 âmes; ce qui donne un mariage par 136 habitans; nombre que l'on peut regarder comme étant un peu trop faible à cause de l'estimation de la population qui était en dessous de sa véritable valeur. D'après les données du dernier recensement et d'après l'état des mariages en 1825, 26 et 29, le rapport était de 1 à 144; ce rapport est pour la France de 1 à 135, et pour l'Angleterre de 1 à 133.

D'après les documens des cinq dernières années, les provinces se présentaient à peu près dans l'ordre suivant pour la fréquence des mariages:

---

(1) Voyez le *Développement* du premier recueil dans la *Statistique nationale* de M. Ed. Smits, in-12, 1827.

	NOMBRE MOYEN DES MARIAGES DE			1 MARIAGE
	1803 à 1813.	1815 à 1824.	1825 à 1829.	par
Luxembourg(1).	2041	1872	2278	128 hab
Brabant	3086	3642	4035	137
Limbourg (2). .	2045	2397	2422	139
Hainaut	3709	3959	4323	140
Anvers.	2168	2308	2392	149
Namur	1141	1249	1378	154
Liége.	2267	2439	2382	155
Flandre occid.	3767	3788	4145	169
— orient.	4255	4312	4246	173
LE ROYAUME. . .	24479	25966	28076	144

Ce tableau montre que, dans la plupart des provinces et surtout dans le Brabant, le nombre absolu des mariages a été assez généralement croissant; cependant il a été presque stationnaire dans la Flandre orientale. Il est à remarquer aussi que le nombre des mariages, en raison de la population, diminue d'autant plus que les provinces sont plus populeuses : ainsi, le Luxembourg est la province qui compte le moins d'habitans par 100 hectares, et c'est celle qui présente le plus de mariages pour un nombre donné d'individus; le contraire a lieu à l'égard des deux Flandres. Est-ce

(1) La population du Luxembourg n'est pas celle du recensement. Elle serait probablement plus grande.

(2) La moyenne pour le Limbourg et le Luxembourg n'est prise que pour trois années au lieu de cinq; il en est de même de celle du royaume

un résultat de la prévoyance des hommes, ou l'effet d'un instinct qui ne permet pas à notre espèce de croître au delà de certaines limites ?

Le nombre des divorces a toujours été assez faible, et peut être évalué à dix par an pour toutes les provinces, ce qui donne annuellement 1 divorce par 400,000 habitans.

VI. *Des naissances et de la fécondité.*

Nous commencerons par faire connaître quel a été le nombre moyen des naissances dans les différentes provinces pendant les trois périodes que nous avons considérées précédemment quand il s'est agi des mariages, et nous rangerons les provinces d'après le nombre des naissances eu égard à la population.

	NOMBRE MOYEN DES NAISSANCES DE			1 NAISSANCE par
	1803 à 1813.	1815 à 1824.	1825 à 1829.	
Luxembourg. .	9181	9224	10477	28 hab.
Brabant	14526	16918	18893	29
Hainaut	15876	18320	20016	30
Flandre occid.	17910	19117	20315	30
— orient.	20733	22083	24148	30
Liége.	10295	11364	11837	31
Limbourg . . .	9140	10179	10589	32
Anvers.	9606	10147	11018	32
Namur	4856	5869	6399	33
LE ROYAUME . .	112123	123221	135140	30

Ainsi l'on a compté annuellement une naissance par 30 habitans. Le Luxembourg et le Brabant, qui ont produit le plus de naissances eu égard à la population, sont aussi les deux provinces qui ont présenté, toutes choses égales, le plus de mariages. Ce même rapport a été pour la France, de 1 à 31,7; et pour l'Angleterre de 1 à 35,3.

On peut remarquer que le nombre des naissances a été très-sensiblement croissant d'année en année, et dans chacune des provinces sans distinction.

Quelques auteurs ont pris ces rapports pour la mesure de la vie moyenne, qui serait ainsi chez nous de 30 ans.

Lorsqu'on fait la distinction des villes et des communes rurales, on trouve les résultats suivans pour les années 1825, 26 et 29 (1) :

	NOMBRE MOYEN des naissances.	HABITANS POUR 1 naissance.
Villes.	34255	29,1
Communes rurales.	100888	30,4

Le nombre des naissances est donc, toutes choses égales, approchant aussi grand dans les communes rurales que dans les villes.

Quant à la fécondité, elle s'estime en comparant

(1) Les années 1827 et 1828 étaient incomplètes et n'entrent pas dans la moyenne du royaume donnée plus haut.

le nombre annuel des mariages au nombre des naissances. Pendant la période décennale de 1803 à 1813, la seule pour laquelle on puisse établir des calculs, on trouve que 100 mariages dans les villes produisaient 484 naissances, et dans les campagnes 450. Quand on ne fait pas de distinction de séjour, on trouve :

ÉPOQUES.	FÉCONDITÉ.
De 1803 à 1813	4,60
1815 à 1824	4,74
1825 à 1829 (1)	4,81

Comme ces nombres sont indépendans de l'estimation plus ou moins fautive qu'on avait de la population, et qu'ils ne reposent que sur le nombre des mariages et des naissances, dont les déclarations se faisaient avec exactitude, on peut y attacher plus de confiance. L'on voit ainsi que la fécondité, ou le nombre des naissances par mariages a insensiblement augmenté dans la Belgique.

En considérant la fécondité dans les provinces, on parvient aux résultats suivans, pour la dernière période que nous avons considérée :

---

(1) Les années 1827 et 1828 étaient incomplètes.

	FÉCONDITÉ.			
	1803-1813.	1815-1824.	1824-1829.	moyenne.
Flandre orientale . .	4,87	5,01	5,68	5,19
— occidentale.	4,75	5,05	4,90	4,90
Liége.	4,54	4,66	4,97	4,72
Brabant	4,71	4,64	4,68	4,68
Luxembourg	4,50	4,92	4,60	4,67
Namur	4,26	4,70	4,64	4,57
Hainaut	4,28	4,62	4,63	4,51
Anvers	4,43	4,40	4,60	4,48
Limbourg.	4,51	4,24	4,37	4,37
LE ROYAUME	4,60	4,74	4,81	4,72

Les deux Flandres sont les deux provinces où la fécondité est la plus grande; on y compte jusqu'à cinq naissances par mariage. On peut dire que la fécondité est généralement assez forte dans ce royaume comparativement aux autres pays, comme on peut le voir par les nombres suivans :

Savoie	5,65
Gouvernement de Venise.	5,45
Bohême	5,27
Moscovie.	5,25
Portugal	5,14
Moravie et Silésie	4,81
France.	4,26
Suède.	3,62
Angleterre	3,59 (1)

(1) Voyez pour de plus amples détails les recherches de M. Benoiston de Châteauneuf *sur la fécondité.*

Il est un fait bien établi aujourd'hui, quoiqu'on n'en connaisse point encore les causes, c'est qu'il naît annuellement plus de garçons que de filles. Ainsi, en désignant par 1000 les naissances masculines, on a pour les naissances féminines en France 0,938 (1); en Angleterre 0,947, et dans le royaume de Naples 0,956. On a dans notre royaume :

	NAISSANCES FÉMININES POUR 1 NAISSANCE MASCULINE	
	Villes.	Communes rurales.
1815 à 1824	0,938	0,935
1825 à 1829	0,951	0,941
Moyenne . . .	0,944	0,938

Le nombre des filles, relativement à celui des garçons, a donc été un peu plus grand dans les villes que dans les campagnes; il est à remarquer que le rapport a sensiblement varié dans les derniers temps pour devenir plus grand.

VII. *Des décès et de la mortalité.*

Le tableau suivant fait connaître le nombre moyen des décès, pendant les trois grandes périodes

(1) M. Poisson a remarqué qu'en France les naissances des garçons et des filles sont entre elles comme 16 à 15 pour les enfans légitimes, et comme 21 à 20 pour les enfans naturels. M. Mathieu est parvenu à des résultats semblables.

que nous avons considérées précédemment pour les naissances et les mariages. Les provinces se trouvent rangées en même temps selon la mortalité la plus grande par rapport à la population.

PROVINCES.	NOMBRE MOYEN DES DÉCÈS DE 1803 à 1813.	1815 à 1824.	1825 à 1829.	1 DÉCÈS par
Flandre occid.	14473	14096	15568	39 hab.
Brabant.	11836	11911	13360	41
Flandre orient.	16997	16283	16894	43
Luxembourg (1).	6641	5870	6781	43
Limbourg. . . .	7568	7055	7648	44
Anvers	8713	7062	7729	46
Liége	7468	8270	7881	47
Hainaut	11034	11829	12594	48
Namur	3052	3411	3809	56
LE ROYAUME . .	87782	85787	94258 (2)	43

Il est donc mort pendant les dernières années, environ 1 individu par 43 habitans. Ce rapport était pour la France de 1 à 40, et pour l'Angleterre de 1 à 57,8.

Il se présente ici une circonstance bien remarquable, et qui avait déjà été signalée (3) : c'est que

(1) La population est probablement trop petite, et la mortalité semblerait devoir être moindre que ne l'indique le rapport.

(2) La moyenne du royaume est prise pour 1825, 26 et 27.

(3) *Recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas*, par A. Quetelet.

nous avons quelques provinces dans lesquelles la reproduction et la mortalité des hommes sont notablement plus grandes que dans d'autres. Ainsi, le Brabant et les deux Flandres, sont les provinces où, toutes choses égales, il meurt et il naît le plus d'individus; tandis que le contraire arrive à l'égard de la province de Namur. Cette différence pouvait être attribuée d'abord à une estimation fautive de la population, mais aujourd'hui que ce terme de comparaison a été établi d'une manière sûre, elle acquiert plus d'importance aux yeux de l'observateur.

La province de Namur est, par rapport à nos trois provinces les plus populeuses, dans la position favorable où se trouve l'Angleterre, quand on la compare à notre royaume. « La Grande-Bretagne produit moins que notre pays, mais les fruits sont plus durables; elle donne le jour à moins de citoyens, mais elle les conserve mieux. C'est par là que ce pays prend de si grands accroissemenns de population, et ces accroissemens sont entièrement à son avantage, car, si la fécondité y est moindre, les hommes utiles y sont plus nombreux, et les générations ne se renouvellent pas aussi souvent au détriment de la nation. »

« L'homme, pendant ses premières années, vit aux dépens de la société; il contracte une dette qu'il doit acquitter un jour; et s'il succombe, avant d'avoir réussi à le faire, son existence a été pour ses concitoyens plutôt une charge qu'un bien. Veut-on savoir ce qu'il en coûte, prenons les prix les plus

bas : je trouve que, depuis la naissance jusqu'à l'âge de 12 à 16 ans, tous les frais d'entretien d'un enfant dans les hospices du royaume, s'élevaient en 1821, dans leur valeur moyenne, à *f* 524-66; conséquemment tout individu qui échappe à l'enfance, a contracté une espèce de dette dont le *minimum* est de *f* 524-66, somme payée par la société pour l'entretien de l'enfant qu'on abandonne à sa charité. Or, il naît annuellement dans les Pays-Bas au delà de 210,100 enfans, dont 9/20 sont enlevés avant d'avoir pu se rendre utiles; ces 94,500 infortunés peuvent être considérés comme autant d'amis étrangers, qui, sans fortune, sans industrie, sont venus prendre part à la consommation, et se retirent ensuite sans laisser d'autre trace de leur passage, que de tristes adieux et d'éternels regrets. *La dépense qu'ils ont occasionnée, sans tenir compte du temps qu'on leur a consacré, représente la somme énorme de près de* 50 *millions de florins, c'est-à-dire, près des deux tiers des revenus de l'État.* Si l'on considère d'une autre part les douleurs que doivent exciter de pareilles pertes, douleurs que ne pourraient compenser aucuns sacrifices humains, on sentira combien ce sujet est digne d'occuper les méditations de l'homme d'état et du philosophe vraiment ami de ses semblables. » (*Recherches statistiques sur le Roy. des Pays-Bas*). On ne saurait trop le répéter, la prospérité des états doit consister moins dans la multiplication que dans la conservation des individus qui les composent.

Si nous passons maintenant à la considération de l'influence qu'exerce sur la mortalité le séjour des villes ou des campagnes, nous obtenons les résultats suivans :

	NOMBRE MOYEN des décès.	HABITANS POUR 1 décès.
Villes.	27026	36,9
Communes rurales.	65265	46,9

On voit que la mortalité est beaucoup plus grande dans les villes que dans les campagnes; le rapport des décès est d'environ 4 à 3.

Quant à la différence de mortalité entre les hommes et les femmes, elle semblerait devoir être en rapport avec la différence des naissances pour les deux sexes; on a cependant, en désignant par 1000 les décès des hommes:

	DÉCÈS DE FEMMES POUR 1 DÉCÈS D'HOMME.	
	Villes.	Communes rurales.
1815 à 1824	0,970	0,949
1825 à 1829	1,017	0,978

On voit effectivement qu'il meurt un peu moins de femmes que d'hommes; cependant la différence est moins sensible dans les villes, même malgré la présence des étrangers, des militaires, et des ouvriers venus des campagnes.

VIII. *Influence des âges sur la mortalité.*

De toutes les causes qui modifient les qualités physiques et morales de l'homme, il n'en existe

aucune qui exerce une influence plus grande que l'âge. Cette influence est universellement reconnue, cependant on n'avait encore cherché à apprécier avec quelque exactitude ses effets, que sur la mortalité. Haley en avait donné en 1693, le premier exemple en calculant les tables de mortalité pour Breslaw; mais il ne paraît pas qu'on ait pensé depuis à mesurer les effets que produit l'âge non-seulement sur les facultés physiques de l'homme, telles que la taille, le poids, la force, etc., mais encore sur son penchant au crime, le développement de sa raison, et sur ce qui se rapporte à ses autres qualités morales et intellectuelles [1]. Ce n'est même que dans ces derniers temps que l'on a commencé à introduire dans les tables de mortalité la distinction des sexes. La France ne possède pas encore de table où cette distinction soit introduite, et toutes les sociétés d'assurances continuent à baser leurs calculs sur l'hypothèse que la mortalité est la même pour les deux sexes. Cependant, les Anglais ont senti le besoin d'introduire à cet égard des réformes dans leurs sociétés d'assurances, et M. Finlaison, secrétaire pour la dette nationale, a fort bien montré qu'il devient nécessaire de tenir compte de la mortalité plus grande des hommes.

---

(1) Voyez deux Mémoires sur ce sujet: *Recherches sur la Croissance de l'Homme aux différens âges* et *Recherches sur le Penchant au crime aux différens âges;* par A. Quetelet. Bruxelles, chez Hayez; 1831

Les tables qui sont présentées ici ne contiennent pas seulement la distinction des sexes, mais elles font, pour la première fois, une distinction entre le séjour des villes et celui des campagnes. De plus, on a pris soin d'indiquer la mortalité pendant les premiers mois qui suivent la naissance. Les données qui ont concouru à la formation de ces tables, ont été recueillies avec soin et pendant trois ans sur les registres de l'état-civil du royaume. Afin de rendre les résultats comparables, on a pris une même base, et calculé la mortalité en supposant 10,000 naissances pour chacun des deux sexes, dans les villes et les campagnes. Une cinquième table fait connaître la mortalité dans le royaume sans avoir égard aux distinctions qu'établissent les premières.

A la seule inspection de la table, on s'aperçoit que la vie probable, après la naissance, est en général de 25 ans, c'est-à-dire, qu'à l'âge de 25 ans, le nombre des enfans qui sont nés en même temps, se trouve réduit de moitié. En faisant la distinction des sexes, on trouve la vie probable des filles, plus longue que celle des garçons; elle est en effet de plus de 27 ans dans les campagnes, et de plus de 28 dans les villes; tandis que pour les garçons, elle est de moins de 24 ans dans les campagnes, et de moins de 21 ans dans les villes.

C'est vers cinq ans que la vie probable est la plus longue, quels que soient le sexe et le lieu de séjour; à cette époque, la vie probable est de 51 ans pour les femmes des villes et les hommes des

campagnes ; et de 48 ans pour les femmes des campagnes et les hommes des villes.

On peut déjà se faire une idée des dangers qui entourent l'enfant, puisque au moment de sa naissance, il y a un contre un à parier qu'il ne parviendra pas à l'âge de 25 ans; et dès qu'il a atteint sa cinquième année, on peut parier un contre un, qu'il atteindra l'âge de 50 ans. Cet âge de 5 ans est extrêmement remarquable dans l'histoire naturelle de l'homme; à mesure qu'on s'en éloigne, la vie probable devient de plus en plus courte ; ainsi, à l'âge de 40 ans, elle est de 27 ans pour les habitans de campagnes et les femmes des villes, et de 25 ans pour les hommes des villes; pour les sexagénaires, elle est de 12 à 13 ans; enfin, pour les octogénaires, elle est de 4 ans seulement.

On peut dire communément, que la vie probable aux différentes époques de la vie, est à peu près exactement la même après l'âge de cinq ans, pour les femmes, en général, et pour les hommes des campagnes, quoiqu'on remarque facilement des époques critiques pour les uns et pour les autres; mais elle est moins grande pour l'homme qui habite l'enceinte des villes. Cette mortalité plus forte tient sans doute aux dérangemens et aux excès de toute espèce, auxquels l'homme des villes est sans cesse exposé. Nous aurons occasion de l'examiner de plus près, en parlant des âges critiques; nous comparerons d'abord les données du tableau précédent aux tables de population.

AGE.	TABLE DE MORTALITÉ POUR LES VILLES.		TABLE DE MORTALITÉ POUR LES CAMPAGNES.		TABLE GÉNÉRALE. VILLES ET CAMPAGNES. HOMMES ET FEMMES.
	HOMMES.	FEMMES.	HOMMES.	FEMMES.	
NAISSANCES.	10,000	10,000	10,000	10,000	100,000
1 mois.	8840	9129	8926	9209	90396
2	8550	8916	8664	8988	87936
3	8361	8760	8470	8829	86175
4	8195	8641	8314	8694	84720
5	8069	8540	8187	8587	83571
6	7961	8437	8078	8490	82526
1 an.	7426	7932	7575	8001	77528
18 mois.	6954	7500	7173	7603	73367
2 ans.	6626	7179	6920	7326	70536
3	6194	6761	6537	6931	66531
4	5911	6477	6326	6691	64102
5	5738	6295	6169	6528	62448
6	5621	6176	6038	6395	61166
7	5547	6095	5939	6299	60249
8	5481	6026	5862	6215	59487
9	5424	5966	5792	6147	58829
10	5384	5916	5734	6082	58258
11	5352	5873	5683	6018	57749
12	5323	5838	5634	5960	57289
13	5298	5807	5589	5908	56871
14	5271	5771	5546	5862	56467
15	5241	5732	5502	5796	56028

AGE.	TABLE DE MORTALITÉ				TABLE GÉNÉRALE. VILLES ET CAMPAGNES. HOMMES ET FEMMES.
	POUR LES VILLES.		POUR LES CAMPAGNES.		
	HOMMES.	FEMMES.	HOMMES.	FEMMES.	
16 ans.	5209	5689	5456	5725	55570
17	5171	5645	5408	5668	55087
18	5131	5600	5357	5608	54575
19	5087	5551	5302	5546	54030
20	5038	5500	5242	5484	53450
21	4978	5445	5178	5421	52810
22	4908	5387	5109	5356	52172
23	4827	5326	5036	5289	51465
24	4740	5264	4958	5222	50732
25	4662	5201	4881	5153	49995
26	4590	5138	4805	5085	49298
27	4523	5074	4734	5016	48602
28	4459	5010	4673	4948	47965
29	4397	4946	4620	4880	47350
30	4335	4881	4572	4812	46758
31	4275	4816	4525	4744	46170
32	4214	4751	4478	4677	45584
33	4154	4686	4431	4609	44996
34	4094	4622	4384	4542	44409
35	4034	4558	4337	4474	43823
36	3976	4490	4296	4401	43236
37	3918	4418	4255	4329	42650
38	3860	4347	4215	4257	42064

AGE.	TABLE DE MORTALITÉ				TABLE GÉNÉRALE. VILLES ET CAMPAGNES. HOMMES ET FEMMES.
	POUR LES VILLES.		POUR LES CAMPAGNES.		
	HOMMES.	FEMMES.	HOMMES.	FEMMES.	
39 ans.	3802	4277	4174	4185	41476
40	3744	4208	4134	4112	40889
41	3678	4148	4090	4041	40300
42	3611	4088	4044	3971	39697
43	3544	4027	3995	3901	39106
44	3477	3967	3943	3831	38504
45	3411	3907	3887	3761	37900
46	3352	3846	3827	3701	37295
47	3293	3783	3767	3640	36690
48	3233	3720	3707	3579	36084
49	3174	3656	3647	3519	35477
50	3115	3592	3588	3458	34789
51	3040	3520	3512	3392	34153
52	2962	3448	3435	3323	33418
53	2881	3375	3358	3256	32676
54	2810	3300	3276	3187	31930
55	2739	3225	3194	3118	31179
56	2667	3150	3111	3049	30424
57	2583	3080	3026	2982	29656
58	2499	3010	2939	2912	28875
59	2415	2939	2851	2840	28081
60	2329	2862	2767	2762	27242
61	2239	2779	2677	2677	26356

AGE.	TABLE DE MORTALITÉ				TABLE GÉNÉRALE. VILLES ET CAMPAGNES. HOMMES ET FEMMES.
	POUR LES VILLES.		POUR LES CAMPAGNES.		
	HOMMES.	FEMMES.	HOMMES.	FEMMES.	
62 ans.	2146	2689	2587	2586	25423
63	2051	2595	2495	2495	24465
64	1956	2498	2387	2405	23478
65	1859	2397	2277	2310	22462
66	1754	2292	2163	2200	21362
67	1649	2187	2049	2086	20263
68	1556	2085	1942	1983	19219
69	1466	1983	1835	1875	18175
70	1372	1864	1713	1758	17017
71	1279	1741	1587	1642	15860
72	1184	1627	1474	1530	14749
73	1087	1514	1358	1420	13638
74	989	1389	1236	1300	12461
75	891	1261	1114	1182	11273
76	806	1134	996	1061	10120
77	721	1011	882	940	9014
78	631	900	770	832	7910
79	541	789	664	723	6853
80	463	682	566	619	5867
81	394	585	482	535	5031
82	332	495	414	460	4299
83	273	411	353	390	3627
84	225	346	294	323	3016

AGE.	TABLE DE MORTALITÉ POUR LES VILLES. HOMMES.	POUR LES VILLES. FEMMES.	POUR LES CAMPAGNES. HOMMES.	POUR LES CAMPAGNES. FEMMES.	TABLE GÉNÉRALE. VILLES ET CAMPAGNES. HOMMES ET FEMMES.
85 ans.	184	289	239	262	2464
86	150	239	191	211	1989
87	120	192	152	168	1585
88	93	150	117	132	1233
89	69	116	88	97	924
90	49	86	67	71	682
91	37	65	48	54	510
92	28	47	38	40	387
93	18	33	27	32	282
94	11	24	20	24	207
95	9	18	14	18	153
96	5	12	10	12	105
97	4	8	7	7	67
98	2	4	4	4	39
99	1	2	2	2	20
100	»	1	1	1	10
101	»	»	»	»	5
102	»	»	»	»	2
103	»	»	»	»	1
104	»	»	»	»	»

Quand une population est stationnaire, c'est-à-dire, quand on compte annuellement autant de décès que de naissances, les tables de mortalité sont considérées comme de vraies tables de population. Ainsi, d'après la table générale donnée plus haut pour 100,000 naissances, on compterait 77,528 enfans d'un an, 70,536 de deux ans, 66,531 de trois ans, et ainsi de suite; et l'ensemble de tous ces individus formerait la population totale qui s'élèverait, d'après le même tableau, à 3,264,073 âmes. Si l'on retranche alors successivement de cette somme le nombre des naissances, le nombre des individus de 1 an, de 2 ans, etc., le reste exprimera le nombre des survivans de ces différens âges. On formerait de cette manière une table de population; mais pour la rendre comparable à celle qui a été obtenue directement par le recensement, il convient de prendre aussi 100,000 pour base au lieu de 3,264,073, et de réduire proportionnellement tous les autres nombres. C'est ainsi que la table suivante a été obtenue indirectement au moyen de la table de mortalité, et en supposant la population stationnaire : elle se trouve en regard de la table de population, obtenue directement par le recensement et telle qu'elle a été donnée plus haut, mais sans conserver la distinction des lieux et des sexes. On pourra juger des écarts que présentent ces tables.

TABLE DE POPULATION POUR LA BELGIQUE,

AGE.	DÉDUITE de la table de mortalité.	OBTENUE directement par le recensement.	AGE.	DÉDUITE de la table de mortalité.	OBTENUE directement par le recensement.
0	100000	100000	67 ans.	6404	4868
1 an.	96937	97214	69	5194	3951
2 ans.	94562	94446	71	4116	3041
3	92401	91962	73	3179	2418
4	90361	89489	75	2379	1820
5	88400	87034	77	1724	1288
6	86487	84648	79	1206	884
8	82768	80274	81	816	543
10	79143	76138	83	530	358
12	75590	72314	85	327	222
14	72094	68657	87	190	127
16	68648	64707	89	104	72
20	61932	57854	90	76	50
25	53952	49323	91	55	33
30	46506	41047	92	39	25
35	39524	33673	93	27	18
40	32992	27639	94	19	13
45	26908	22283	95	12	9
50	21289	17471	96	8	6
53	18154	14488	97	4	4
56	15220	12039	98	2	2
59	12495	9899	99	1	1
62	9993	7811	100 et au-dessus.	1	1
65	7746	6058			

La table de population déduite de la table de mortalité, donne des résultats qui sont généralement plus forts que ceux de la table obtenue directement par le recensement. Ainsi, elle indique que dans une population de 100,000 âmes, il y aurait 53,952 individus qui ont plus que 25 ans; et l'autre table donne seulement 49,323 individus ayant plus que cet âge. D'où peut provenir cette différence, et comment convient-il de l'expliquer? Il est assez remarquable du reste, que la table de population de *l'Annuaire du Bureau des longitudes de France*, donne des résultats qui tiennent à peu près le milieu entre ceux de nos tables.

Selon plusieurs auteurs distingués qui ont écrit sur cette matière, il suffirait, comme nous l'avons dit plus haut, qu'une population fût *stationnaire*, c'est-à-dire, que le nombre des naissances annuelles fût à peu près égal à celui des décès et constant (1), pour pouvoir déduire la table de la population de celle de la mortalité. Nous observerons à cet égard, qu'il suffira sans doute dans le plus grand nombre de cas, que la population soit stationnaire; mais cette seule condition ne suffit pas, il faut de plus qu'à chaque âge, corresponde annuellement le même nombre de décès; afin que la proportion des survivans, reste aux différentes époques de la vie

(1) Lacroix, *Traité élémentaire du calcul des probabilités*, page 186, 1816.

à peu près invariablement la même, et que les nombres consignés dans les tables de mortalité de chaque année, se reproduisent à peu près identiquement. Pour faire sentir la nécessité de cette condition, supposons qu'on ait des tables de mortalité pour une période décennale, pendant laquelle la population aurait été stationnaire; et supposons de plus que, par une cause quelconque, la mortalité ait frappé de préférence les individus de cinquante ans, en épargnant par compensation ceux qui venaient de naître, puis, que tout se rétablisse dans l'ordre accoutumé. Il arrivera que la table de population qu'on déduira de ces tables de mortalité ne représentera pas véritablement l'état des choses; elle indiquera pour cinquante ans une population trop forte, et pour les enfans en bas âge, une population trop faible.

On vient de voir qu'une population peut être stationnaire, sans qu'on puisse déduire de ses tables de mortalité une table de population. Nous allons voir au contraire que ce calcul peut se faire sans inconvénient dans certaines circonstances, où la population ne serait pas stationnaire. En effet, supposons une population stationnaire, et admettons de plus que les tables de mortalité ont offert annuellement des nombres identiquement les mêmes; il est évident qu'en multipliant chacun de ces nombres par un rapport constant plus grand ou plus petit que l'unité, ces multiplications n'auront d'autre effet que de faire croître ou décroître dans

le même rapport tous les nombres de la table de mortalité, et par suite ceux de la table de population [1].

---

(1) Quelques lignes de calcul feront mieux comprendre ce raisonnement. Désignons par les lettres

$$a\,,\ a',\ a'',\ a''',\ a^{\text{iv}}\,,\ a^{\text{v}}\,,\ \text{etc.},$$

les décès observés de 0 à 1 an, de 1 à 2 ans, de 2 à 3 ans, etc. Désignons de plus par A, A′, A″, etc., les nombres qu'on inscrit dans la table de mortalité à côté de 0 an, 1 an, 2 ans, 3 ans, etc., en sorte que

$$\begin{aligned}
A &= a + a' + a'' + a''' + a^{\text{iv}} + \text{etc.}\\
A' &= a' + a'' + a''' + a^{\text{iv}} + \text{etc.}\\
A'' &= a'' + a''' + a^{\text{iv}} + \text{etc.}\\
A''' &= a''' + a^{\text{iv}} + \text{etc.}\\
&\text{Etc.}
\end{aligned}$$

on aura, pour les âges correspondans de la table de population

$$\begin{aligned}
\Sigma A &= A + A' + A'' + A''' + A^{\text{iv}} + \text{etc.}\\
\Sigma A' &= A' + A'' + A''' + A^{\text{iv}} + \text{etc.}\\
\Sigma A'' &= A'' + A''' + A^{\text{iv}} + \text{etc.}\\
\Sigma A''' &= A''' + A^{\text{iv}} + \text{etc.}\\
&\text{Etc.}
\end{aligned}$$

si l'on multiplie maintenant par n chacun des nombres des décès, on aura pour les nombres des tables de mortalité

$$nA\,,\ nA',\ nA'',\ nA''',\ nA^{\text{iv}},\ \text{etc.}$$

et pour les nombres des tables de population

$$n\Sigma A\,,\ n\Sigma A',\ n\Sigma A'',\ n\Sigma A''',\ \text{etc.}$$

Selon qu'on aura $n > 1$, $= 1$, < 1, la population est croissante, stationnaire ou décroissante; dans l'un ou l'autre de ces cas, la table de population et la table de mortalité présenteront les mêmes nombres pour les mêmes âges, si l'on prend la même base pour point de départ.

De cette manière les bases seules des tables auront varié; et la base que l'on emploie, est tout-à-fait arbitraire: nous avons adopté pour base 100,000 afin d'avoir des nombres comparables entre eux et à ceux des autres tables. Mais on observera que selon la valeur du rapport constant par lequel on a multiplié chacun des nombres qui figurent dans les tables, nous aurons une population croissante ou décroissante.

D'après ce qui vient d'être dit, on voit que *les conditions nécessaires pour qu'on puisse, d'une table de mortalité, déduire une table de population, sont que les décès de chaque âge conservent annuellement les mêmes rapports entre eux, que la population du reste soit stationnaire, croissante ou décroissante.*

En appliquant ce qui précède à ce qui concerne nos tables de population données plus haut, on concevra que les différences qu'elles présentent, ne proviennent pas de ce que, chez nous, la population est dans un état de croissance, mais plutôt de ce que la mortalité n'a pas frappé chaque année, les mêmes âges dans les mêmes proportions, et sans doute aussi de ce que les années n'ont pas été également fécondes; il faut observer encore que, sous le Gouvernement français, certaines parties de la population ont été décimées par les guerres.

De ce que, d'après les documes de la mortalité, nous sommes forcés de juger la population plus grande chez les personnes âgées, qu'elle ne l'est véritablement, il s'ensuivrait que les décès ont été

dans les derniers temps, proportionnellement plus nombreux pour les personnes âgées que pour les enfans.

IX. *Des âges critiques et de la viabilité de l'homme aux différens âges.*

La mortalité frappe l'homme avant même qu'il ait vu le jour. Si l'on en juge par quelques documens partiels, il paraîtrait que le nombre des mort-nés est beaucoup plus considérable qu'on ne le pense communément : les tableaux statistiques de la Flandre occidentale sont les seuls qui aient présenté des données complètes à cet égard. Voici les résultats obtenus pendant quatre années sur les enfans mis au monde vivans ou sans vie.

ANNÉES.	ENFANS MIS AU MONDE		MORTS PENDANT le 1er mois après la naissance.
	vivans.	sans vie.	
1827	19308	499	1375
1828	20586	690	1317
1829	20287	753	1611
1830	?	655	1488
MOYENNE. . .	20060	649	1448

Ces résultats montrent qu'il faut compter un mort-né par 31 naissances; et qu'il meurt avant d'avoir vu le jour, un nombre d'enfans à peu près égal à la moitié de ceux qui meurent pendant le mois qui suit la naissance.

Sur les 2597 mort-nés, on en a compté 1517 du sexe masculin, et 1080 du sexe féminin; le rapport de ces nombres est de 3 à 2 environ. Cette différence de mortalité est considérable, et comme elle se manifeste de la même manière dans les tableaux de chaque année, elle doit être attribuée à une cause particulière.

En faisant la distinction des lieux de séjour, on trouve que le nombre des mort-nés a été dans les villes 1064, et dans les campagnes 1533; le rapport de ces nombres est de 2 à 3 environ. Or, nous avons vu que la population des villes était à celle des campagnes, dans la Flandre occidentale, comme 38 à 100, c'est-à-dire comme 1 à 3 environ. Ce rapport, toutes choses égales, devrait aussi être celui des mort-nés, qui est cependant double, comme nous venons de le voir. D'après ces calculs, et en supposant que les données statistiques de la Flandre occidentale ont été recueillies avec exactitude, il faudrait conclure que, toutes choses égales, *le nombre des mort-nés dans les villes est double de celui des mort-nés dans les campagnes; et que pour trois enfans mort-nés du sexe masculin, on ne compte que deux enfans mort-nés du sexe féminin* (1).

---

(1) Depuis que ces recherches ont été faites, nous avons vu un ouvrage de M. le docteur *Buck*, qui a fait connaître le nombre des enfans mort-nés à Hambourg pendant les huit années qui ont précédé 1828; et il a trouvé que, terme moyen pour 4048 naissances, on a compté 251 mort-nés dont 139 du sexe masculin et 112 du sexe féminin. Ainsi, il y avait 1 mort-né par 16 naissances, à peu près exactement comme dans les villes de la

Cette grande mortalité des enfans mâles est très-remarquable; elle n'affecte pas seulement les enfans avant leur naissance, mais encore à peu près pendant les dix ou douze premiers mois qui la suivent; c'est-à-dire à peu près pendant le temps de l'allaitement. Les nombres du tableau suivant mettront ces résultats en évidence.

AGES.	VILLES.		RAPPORT.	CAMPAGNES.		RAPPORT.
	GARÇONS.	FILLES.		GARÇONS.	FILLES.	
0 à 1 mois.	3717	2786	1,33	8180	5769	1,42
1 à 2	930	682	1,36	2012	1609	1,25
2 à 3	607	500	1,21	1480	1161	1,27
3 à 4	532	382	1,39	1192	984	1,22
4 à 5	403	322	1,25	968	774	1,25
5 à 6	346	329	1,05	831	707	1,18
6 à 8	569	508	1,12	1331	1117	1,20
8 à 12	1148	1030	1,11	2505	2453	1,02
1 à 2 ans.	2563	2409	1,06	4994	4920	1,02
2 à 3	1383	1337	1,03	2927	2879	1,02
3 à 4	908	908	1,00	1606	1748	0,92
4 à 5	556	583	0,96	1200	1184	0,99

Flandre occidentale. Les mort-nés du sexe masculin sont aussi plus nombreux que ceux de l'autre sexe ; le rapport est de 5 à 4, un peu moins fort chez nous. (*Nachricht von dem Gezundheits-Zustande*, *etc.*, von N. H. Julius; Hamburg 1829). Ne pourrait-on pas attribuer le grand nombre des mort-nés dans les villes, à l'usage des corsets et à l'habitude où sont les femmes de se serrer très-fortement.

D'après ces documens, il paraît hors de doute qu'*il existe une cause particulière de mortalité qui frappe de préférence les enfans mâles avant et après leur naissance.* Les effets sont tels que le rapport des décès pour les enfans des deux sexes, est avant la naissance de 3 à 2; pendant les deux premiers mois qui la suivent, de 4 à 3 environ; pendant le troisième, le quatrième et le cinquième mois, de 5 à 4; puis de 6 à 5; et après le huitième ou le dixième mois la différence est à peu près nulle.

Il ne paraît pas qu'on ait encore fait sur l'inégalité des décès chez les deux sexes, et vers l'époque de la naissance, cette remarque qui nous a paru intéressante pour l'histoire naturelle de l'homme. Elle mériterait peut-être de fixer aussi l'attention des physiologistes qui en trouveraient sans doute la véritable cause. Il est impossible de l'attribuer au nombre plus grand des naissances masculines, puisque le rapport n'est pas même de 20 à 19. Il pourrait tout au plus expliquer les rapports obtenus pour les âges qui dépassent la 1re année, et alors on trouve, en tenant compte des tables de population, que le rapport devient un peu plus petit que l'unité : ce qui ne confirme que mieux notre observation.

Pour se faire une juste idée de la grande mortalité des enfans peu après leur naissance, il suffit de considérer que, dans les villes comme dans les campagnes, il meurt pendant le premier mois qui suit la naissance, quatre fois autant d'enfans que pendant le second

mois ; et presqu'autant que pendant les deux années qui suivent la première, quoique la mortalité soit alors encore très-forte. La table de mortalité montre en effet qu'un *dixième des enfans disparaît dès le premier mois qui suit la naissance.* Ce nombre est égal à celui des survivans qui meurent entre 7 et 24 ans, ou entre 24 et 40 ans ; ou bien encore à celui des survivans qui atteignent plus de 76 ans. MM. Edwards et Villermé ont fait des recherches intéressantes sur la mortalité des enfans nouveaux-nés ; Toaldo, en Italie, l'attribuait en grande partie, à l'usage où l'on est de porter les enfans aux églises immédiatement après leur naissance, et souvent par les froids les plus rigoureux, et de les exposer ensuite tout découverts aux eaux de baptême.

La mortalité est si grande, surtout pour les enfans mâles, que dès la première année qui suit la naissance, le nombre est déjà réduit du quart. La perte des garçons dans les villes est telle, qu'à la cinquième année de 10,000, il n'en reste plus que 5738.

L'âge de cinq ans est très-remarquable parce que la mortalité qui a été très-grande jusque-là s'arrête assez brusquement et devient extrêmement faible jusqu'à l'âge de puberté. C'est à l'âge de cinq ans que la vie probable atteint son *maximum*, c'est-à-dire que l'homme peut compter sur une plus longue existence.

L'époque qui précède la puberté et qui est de 13 ans pour les villes, et de 14 pour les campagnes, mérite également notre attention : elle offre aussi

un *maximum* qui est d'une espèce particulière; on pourrait le nommer le *maximum de viabilité*; c'est l'époque où l'homme peut le plus compter sur son existence actuelle, où il a le plus à parier qu'il ne succombera pas dans l'instant qui va suivre.

Après l'âge de puberté, la mortalité devient plus forte et surtout chez les femmes; cette augmentation est même assez sensible chez les femmes des campagnes.

Vers l'âge de 24 ans, il se présente une circonstance particulière pour les hommes, c'est un *maximum* qu'on ne remarque pas dans la courbe de mortalité des femmes. L'époque de ce *maximum* coïncide avec celle où l'homme montre le plus de penchant au crime (1); c'est l'âge orageux des passions qui occupe une place extrêmement prononcée dans la vie morale de l'homme. La mortalité ensuite diminue insensiblement et atteint pour les hommes des villes et des campagnes un nouveau *minimum* vers l'âge de 30 ans.

La cause pour laquelle on ne remarque pas ces points *maximum* et *minimum* dans la courbe de la mortalité des femmes, provient sans doute, de ce que l'effet que pourrait avoir sur les décès, le développement des passions chez les femmes se combine avec l'effet résultant des dangers de la maternité, car après l'âge de 24 ans, les décès chez les

---

(1) *Recherches sur le penchant au crime aux différens âges.*

femmes continuent à augmenter et surpassent, à partir de 28 ans jusqu'à 45, le nombre des décès chez les hommes. La différence est même assez sensible entre 30 et 40 ans.

Vers 60 à 65 ans, époque également remarquable, la viabilité perd considérablement de son énergie, c'est-à-dire que la probabilité de vivre devient extrêmement faible.

Enfin la durée d'un siècle paraît limiter la carrière de l'homme. Il en est bien peu qui dépassent ce terme; on trouvera à la suite de ces documens, un tableau n° 17, qui fait connaître les centenaires qui se trouvaient en Belgique au 1er janvier 1831, avec l'indication de leur état, de leur profession et de leur sexe. Il est à remarquer que sur seize que l'on comptait alors, quatorze se trouvaient dans les trois provinces du Hainaut, de Namur et de Luxembourg. Le Limbourg et la Flandre orientale en avaient chacun un; et il ne s'en trouvait pas dans les provinces du Brabant, d'Anvers, de la Flandre occidentale et de Liége. Les trois individus les plus âgés de ces centenaires avaient 104, 110 et 111 ans, et appartenaient à la province de Luxembourg; les autres ne dépassaient pas 102 ans.

Sur les 16 centenaires portés au tableau, 9 appartenaient au sexe masculin; aucun d'eux n'avait été militaire : il est à remarquer que tous ces centenaires avaient été ou étaient encore mariés et que généralement ils vivaient dans des conditions très-médiocres.

Un physiologiste allemand, M. Burdach a publié des rapprochemens très-curieux sur la mortalité et les périodes de la vie humaine (1). Ce savant partage la vie en dix périodes de 400 semaines chacune, et il trouve ainsi l'âge des dents de lait, celui de l'adolescence, celui de la jeunesse, etc.; dans la première période, s'en trouve une autre secondaire de 40 semaines, l'âge de l'allaitement.

Pour compléter les documens relatifs à la mortalité des différens âges, il faudrait avoir égard aux dangers que court l'homme à chaque instant. Quand on dit en effet que l'enfant naissant a une vie probable de 25 ans, on n'apprend rien encore sur les dangers plus ou moins grands qu'il court pendant toute cette période; c'est pour avoir égard à ces dangers que nous avons construit la table suivante, qui indique les degrés de la mortalité de chaque âge, c'est-à-dire les probabilités de mourir. Cette table est calculée sur celle de la mortalité; le rapport inverse de chaque nombre placé en regard, peut être considéré comme le degré relatif de la *viabilité* de l'homme aux différens âges ou la probabilité relative de vivre.

---

(1) *Die Zeitrechnung des menschlichen lebens*, 1829 à Leipsig.

AGE.	DEGRÉS DE		AGE.	DEGRÉS DE	
	MORTALITÉ.	VIABILITÉ.		MORTALITÉ.	VIABILITÉ.
1er mois.	960	1	23e année.	12	85
2e	273	4	24e	12	82
3e	200	5	25e	12	83
4e	168	6	30e	11	95
5e	135	7	35e	11	90
6e	127	8	40e	12	83
1re année.	115	9	45e	13	77
2e	77	13	50e	15	67
3e	60	17	55e	20	50
4e	27	37	60e	27	37
5e	21	48	65e	39	26
6e	15	67	70e	57	18
7e	12	83	75e	87	11
8e	10	100	80e	129	8
10e	8	131	85e	174	6
14e	6	161	90e	250	4
15e	7	155	95e	283	3
20e	10	100	100e	417	2

On a cherché à rendre ces nombres sensibles à l'œil, par la construction d'une ligne *abcde* ; (*Voyez* la *figure* placée à la suite de ces recherches). Les écarts plus ou moins grands à partir de l'axe AB, indiquent les degrés plus ou moins grands de viabilité. Ainsi, l'on voit que vers 14 ans, la viabilité est la plus grande ; elle pré-

sente ensuite une anomalie entre 15 et 30 ans. Cette courbe a été construite pour les hommes et les femmes sans distinction; la ligne pointillée est relative aux femmes. Sa forme est plus régulière que celle qui concernerait les hommes seulement; elle descend d'une manière continue du point *m* correspondant à 13 ans, jusqu'au point *n*, correspondant à 50 ans, où elle se confond avec l'autre courbe. On voit que la viabilité après la puberté, diminue plus brusquement chez les femmes que chez les hommes, elle est moindre aussi pendant la fécondité, entre 27 et 45 ans; mais plus grande à l'âge des passions vers 24 ans. La courbe de viabilité a une singulière ressemblance avec celle du penchant au crime, et une ressemblance plus grande encore avec celle du développement des forces.

La viabilité serait donc la moins forte immédiatement après la naissance, et la plus forte immédiatement avant l'âge de puberté : pour l'enfant, après le premier mois qui suit la naissance, elle serait plus grande que pour le viellard qui approche de cent ans.

Vers 75 ans, elle n'est guère plus grande que pour l'enfant vers le 6e mois qui suit sa naissance.

Nous ajouterons encore à ce qui précède, *la loi de la durée des maladies* exprimées en semaines et en fractions de semaines, telle que l'a donnée M. Villermé dans les *Annales d'hygiène* pour janvier 1830, d'après les documens de la société philanthropique *highland society of scotland.*

AGES.	SEMAINES DE MALADIE pour 1 individu.	AGES.	SEMAINES DE MALADIE pour 1 individu.
21e année.	0,575	55e année.	1,821
25e	0,585	60e	2,346
30e	0,621	63e	3,100
35e	0,675	65e	4,400
40e	0,758	67e	6,600
45e	0,962	70e	10,701
50e	1,361		

La commission de la société écossaise qui a réuni ces données, pense qu'au-dessous de l'âge de 20 ans la durée moyenne annuelle des maladies, doit être estimée de 3 jours ou à peu près; et au-dessus de 70 ans, pour la classe ouvrière dans laquelle ces observations sont recueillies, de près de 4 mois ou 16 semaines et demie. Ces recherches s'accordent très-bien avec les mesures de la viabilité données plus haut.

X. *De l'âge de la reproduction de l'homme.*

Pour établir convenablement l'âge où l'homme se reproduit, il faudrait rechercher les âges des parens au moment de la naissance de leurs enfans. A défaut de ces documens, on peut recourir aux âges auxquels les mariages ont lieu, et admettre avec assez de vraisemblance, comme terme moyen, que la naissance du premier né date de l'année qui suit l'époque du mariage.

Dans cette hypothèse, il faudrait recourir aux tables de la population; et quelques calculs fondés sur les probabilités de la vie, aideraient à déterminer les âges auxquels on se marie. Le tableau suivant fera comprendre la marche que nous avons suivie. La seconde et la quatrième colonne font connaître, d'après la table de la population, le nombre des femmes et des hommes qui se sont mariés et qui ont l'âge indiqué dans la première colonne, qu'ils soient du reste encore mariés ou dans l'état de veuvage. La troisième et la cinquième colonnes indiquent ce que deviennent les mêmes individus dans la période qui suit, en tenant compte de la mortalité. Les calculs n'ont pas été poussés au delà de 56 ans; parce que les résultats ne pourraient nécessairement être que très-douteux.

AGES.	HOMMES MARIÉS OU VEUFS.		FEMMES MARIÉES OU VEUVES.	
	Nombre des tables.	Nombre réduit.	Nombre des tables.	Nombre réduit.
De 14 à 16 ans.	0	0	4	4
16 à 20	96	91	403	387
20 à 25	3278	3029	5981	5594
25 à 30	14025	13175	16256	15204
30 à 35	20879	19628	21928	20552
35 à 40	19374	18140	22660	21143
40 à 45	18951	17512	22188	20566
45 à 50	18350	16583	19950	18312
50 à 53	11708	10864	12453	11697
53 à 56	9925	9087	10130	9432

Maintenant, pour connaître le nombre des mariages qui ont eu lieu de 20 à 25 ans parmi les hommes, il suffira de retrancher du nombre des individus de cet âge qui se sont mariés, le nombre de ceux qui l'étaient déjà avant d'avoir atteint 20 ans; il faut de plus avoir égard à la mortalité de ces derniers, de sorte que de 3278 on retranchera 91, le reste 3187 indiquera le nombre des mariages qui ont eu lieu. De la même manière, le nombre des mariages qui ont eu lieu entre 25 et 30 ans s'estimera en prenant la différence des nombres 14025 et 3029, on opérera encore de même sur les classes suivantes; pour les deux classes qui dépassent 50 ans, il faut observer qu'elles ne comprennent que trois années. Pour éviter les embarras de calcul, nous avons dans les résultats suivans employé les nombres d'une année moyenne de chaque période.

AGES.	MARIAGES QUI ONT EU LIEU.	
	Hommes.	Femmes.
De 14 à 16	0	2
16 à 20	24	80
20 à 25	637	1118
25 à 30	2199	2132
30 à 35	1541	1345
35 à 40	—51	422
40 à 45	162	209
45 à 50	169	—123
50 à 53	586	489
53 à 56	—313	—522

Parmi ces nombres se présentent des quantités négatives, ce qui peut provenir d'une mortalité plus grande que celle que nous avons supposée, ou de ce que certaines périodes laissent des lacunes dans la population, ou bien encore de ce que les déclarations des mariés ont été faites d'une manière fautive pour cacher leur âge ou pour d'autres motifs. On remarque en effet que sur les quatre nombres négatifs, trois tombent à côté de la période de 50 ans qui se trouve surchargée. Plusieurs personnes pour offrir un nombre rond, comme cela se remarque d'ailleurs dans les recensemens, auront probablement déclaré avoir cinquante ans lorsqu'il leur manquait quelques mois pour les atteindre, ou même lorsqu'elles les avaient déjà dépassés de quelques années. Quant au nombre négatif entre 35 et 40 ans pour les hommes, il correspond à l'époque désastreuse des guerres de la France auxquelles nous avons pris part; les hommes de cet âge entraient dans leur dix-neuvième année pendant la période de 1808 à 1813.

En ayant égard à ce qui vient d'être dit, on voit que les hommes en Belgique ne se marient pas avant 16 ans et probablement pas avant 18; des femmes se marient déjà entre 14 et 16 ans. *Le plus grand nombre des mariages pour les hommes comme pour les femmes a lieu entre 26 et 30 ans;* les femmes sont cependant plus précoces que les hommes; le maximum semblerait tomber vers 29 ans pour les hommes et après 27 ans pour les femmes.

Le nombre des mariages diminue très-sensiblement après 35 ans, et il peut être considéré comme étant à peu près nul, du moins pour les femmes, après 40 ans. La somme en effet, si l'on tient compte des signes, est de 53 seulement entre 40 et 56 ans. Ce nombre 53 est relatif bien entendu aux nombres de la table, et non à ce qui se passe effectivement. Pour les hommes, il en est un certain nombre qui se marient encore dans des âges plus avancés; ainsi le tableau précédent en indique 162 de 40 à 45 ans; 169 de 45 à 50 ans et 273 de 50 à 56 ans.

De cette recherche il résulterait que les hommes auraient leur premier né vers l'âge de 30 ans et les femmes vers l'âge de 28; c'est ce qui donnerait la durée d'une génération en Belgique; c'est aussi la durée de la vie moyenne comme nous l'avons vu plus haut. Nous insisterons particulièrement sur cette coïncidence.

Il est aussi très-remarquable que les mariages ne deviennent fréquens que lorsque l'homme a dépassé l'âge orageux des passions et du plus grand penchant au crime qui tombe vers l'âge de 24 ans; c'est aussi l'âge où il a terminé le développement de ses qualités physiques, et où ses qualités intellectuelles tendent à acquérir leur plus grande énergie.

XI. *Influence des lieux et des années d'abondance ou de disette sur la mortalité et les naissances.*

Nous avons déjà eu l'occasion de voir précédemment que la province de Namur est celle qui présente, à l'égard de la population, les résultats les plus favorables. La mortalité y est incomparablement moindre que dans les autres provinces; en prenant le chiffre des naissances comparé à celui de la population pour mesure de la vie moyenne, on trouve que ce dernier élément y a aussi une valeur plus grande que dans le reste du royaume. La province de Namur présente cette circonstance favorable, que si elle produit moins de citoyens que les autres provinces, elle sait mieux les conserver. Le Brabant et les deux Flandres sont dans une position opposée. L'indécision qui règne à l'égard de la population du Luxembourg ne permet de rien conclure sur la mortalité de cette province, qui, nous n'en doutons pas, se placerait avantageusement à côté de la province de Namur. Nous avons déjà vu que les habitans y atteignent un âge très-avancé.

En général, la partie la plus méridionale du royaume (le Hainaut, le pays de Namur et le Luxembourg) paraît être la plus salubre du royaume.

Il existe une différence de mortalité très-grande dans les villes et les campagnes; elle va même de 4 à 3, quoique les naissances soient à peu

près en même nombre. Cette circonstance doit influer sur la différence de mortalité qu'on remarque entre les provinces, car celles qui comptent le plus d'habitans dans les villes doivent, toutes choses égales, compter le plus de décès. La grandeur de la population doit aussi être prise en considération dans ce qui concerne la mortalité. On voit en effet que les trois provinces qui, à égalité de surface ont le plus d'habitans, sont celles où les décès ont été les plus nombreux; de sorte qu'on peut dire pour notre royaume, que la mortalité est la plus grande dans les provinces les plus populeuses et qui renferment le plus d'habitans dans les villes.

Les années d'abondance et de disette exercent une influence très-grande sur les naissances et les décès. Pour en prendre un exemple, il suffira de jeter les yeux sur le tableau suivant qui embrasse douze années d'observation.

ANNÉES.	NAISSANCES.		DÉCÈS.		PRIX DU 1/2 HECTOL^e DE	
	VILLES.	CAMPAGNES.	VILLES.	CAMPAGNES.	Froment.	Seigle.
1815	59737	135625	49007	88592	fl. 4,90	fl. 3,50
1816	58095	138507	47327	88796	9,56	7,17
1817	55207	122348	55240	97368	6,79	4,28
1818	55665	128041	49169	91247	5,18	3,82
1819	61788	143504	49738	98659	3,72	2,52
1820	61263	133685	50681	94496	3,74	2,08
1821	65356	145003	49706	88414	3,71	1,87
1822	67794	151747	52078	95475	3,30	2,46
1823	65318	148299	48815	91877	2,95	1,96
1824	67030	151636	47662	87253	2,48	1,51
1825	68078	153813	50689	95449	3,12	2,08
1826	67919	153970	58749	110155	4,02	2,96
Totaux.	753250	1706178	608861	1127781		
MOYENNE.	62770	142182	50739	93981	4,48	3,02

L'année 1817 présente, pour les villes et les campagnes, un nombre de décès beaucoup plus grand que celui des années antérieures; les naissances ont été au contraire moins nombreuses: cette année a été effectivement une année de disette comme celle qui l'avait précédée. Nous avons déjà eu occasion d'observer que ces années ont laissé

une lacune dans la population. Les privations ne sont pas seulement mortelles pour l'espèce humaine, elles arrêtent encore son développement; leur influence ne se fait pas toujours sentir immédiatement; souvent on l'aperçoit long-temps encore après que la cause a cessé d'agir. En 1825 et 1826, le prix du pain a reçu un nouvel accroissement; l'on voit aussi la mortalité devenir sensiblement plus forte Au contraire, dans les années 1821 et 1824, les grains ont été au plus bas prix, et ce sont les années qui, eu égard à l'accroissement de la population, ont présenté la mortalité la moins forte. Les changemens de prix du pain ont une influence tout aussi directement marquée dans les campagnes que dans les villes; peut-être l'observe-t-on moins à l'égard des naissances.

La funeste influence des années 1816 et 1817 ne se trouve pas seulement inscrite dans les résultats généraux des décès pour tout le royaume; mais encore, comme la remarque en a déjà été faite [1] dans les résultats particuliers de la mortalité pour les hospices des enfans trouvés et pour les dépôts de mendicité. On pourra en juger par les nombres suivans :

---

(1) Page 35 des *Recherches sur la population, les naissances, etc., dans le royaume des Pays-Bas.* Voyez aussi sur la mortalité de 1817, la *Statistique nationale* de M. Ed. Smits.

ANNÉES.	HOSPICES DES ENFANS TROUVÉS.		DÉPÔTS DE MENDICITÉ
	Population.	Décès.	Habitans pour 1 décès.
1815	10739	1597	8,25
1816	11176	1459	10,15
1817	11829	1793	5,49
1818	12813	1290	6,79
1819	13248	1346	9,29

On doit attribuer cette mortalité plus grande à ce que les individus qui ont été admis aux hospices et aux dépôts de mendicité, étaient déjà souffrans des suites de la disette, et non aux privations qu'ils pourraient avoir eues à subir dans les établissemens mêmes. Le nombre des admissions des enfans trouvés qui, année commune, ne s'élevait pas au delà de 3000, a monté jusqu'à 3945 en 1817; c'est ce qui a pu rendre la mortalité plus forte, car les enfans exposés dans ces temps de crise, avaient sans doute déjà en eux le germe de la mort.

Une autre observation que l'on peut déduire des nombres précédents, c'est celle de l'effrayante mortalité des dépôts de mendicité qui était environ quatre à cinq fois plus forte que dans nos provinces les moins salubres; on peut en dire autant des hospices des enfans trouvés ou abandonnés. Ceci confirme les remarques très-judicieuses qui ont été faites par MM. Villermé et Benoiston de Châteauneuf dans les *Annales d'Hygiène*, sur l'inégale mortalité du riche et du pau-

vre. Les décès dans nos prisons étaient bien moins nombreux; à Vilvorde, en 1824, 25 et 26, on en comptait 1 par 28 habitans; à St-Bernard, 1 par 22 en 1826; et à Gand, vers la même époque, 1 par 44 seulement; ce rapport est un peu moindre que pour tout le royaume. Ce qui doit établir une distinction entre les prisons et les dépôts de mendicité, c'est que les individus qui entrent dans ces derniers établissemens n'y font guère qu'un séjour de 7 à 8 mois, et y arrivent ordinairement, comme nous l'avons dit, avec une santé minée par les privations et les maladies; ceux qui entrent dans les prisons après avoir subi un jugement, se trouvent en général dans un état de santé moins défavorable, et la durée moyenne du séjour n'y est pas alors de moins de 5 ans.

XII. *Influence des sexes et des professions sur la mortalité.*

L'influence des sexes est extrêmement prononcée dans tout ce qui concerne les naissances et les décès; déjà même elle se fait ressentir comme nous l'avons vu, avant que l'enfant ait pu voir le jour. Ainsi pour 2 morts-nés du sexe féminin on en compte 3 du sexe masculin. La même influence se reproduit après la naissance; puis s'efface peu à peu. Elle se reproduit ensuite à différens âges d'une manière plus ou moins curieuse. On pourra s'en faire une idée par le tableau suivant pour les principaux âges.

AGES.	DÉCÈS FÉMIN. POUR 1 DÉCÈS MASCUL.	
	DANS LES VILLES.	DANS LES CAMPAGNES.
Morts-nés,	0,75	0,59
De 0 à 1 mois.	0,75	0,73
1 à 2	0,73	0,84
2 à 3	0,82	0,83
3 à 6	0,79	0,86
6 à 12	0,94	0,97
1 à 2 ans.	0,94	1,03
2 à 5	1,00	1,06
5 à 14	1,12	1,07
14 à 18	1,22	1,34
18 à 21	1,02	1,08
21 à 26	0,79	0,90
26 à 30	1,00	1,17
30 à 40	1,14	1,60
40 à 50	0,98	1,20
50 à 60	0,93	0,85
60 à 70	1,04	0,95
70 à 80	1,30	1,00
80 à 100	1,47	1,09

Ce tableau indique le rapport entre les décès des deux sexes pour chaque âge sans égard à la population. Les nombres pour les campagnes peuvent du reste, être considérés comme représentant fidèlement la grandeur de la mortalité relative, parce qu'à chaque âge, les individus des deux sexes sont à peu près en même nombre, ce qui n'a pas lieu dans les villes, du moins pour les vieillards. Le rapport des villes, en ayant égard à la population, est en général trop grand pour les âges avancés; il présente néanmoins les mêmes alternatives d'augmentation et de diminution que le rapport des campagnes.

D'après ce qui précède, vers la naissance, il meurt plus d'hommes que de femmes; vers deux ans, la mortalité des deux sexes devient à peu près la même; celle des femmes augmente ensuite et devient très-sensible entre 14 et 18 ans, c'est-à-dire après la puberté; entre 21 et 26 ans, époque des passions les plus vives et du plus grand penchant au crime, c'est la mortalité de l'homme qui l'emporte sur celle de la femme; de 26 à 30, époque des mariages, le contraire a lieu, mais la mortalité devient encore très-sensible chez les femmes pendant tout le temps de la fécondité; lorsqu'elles cessent de procréer, cette mortalité diminue un peu eu égard à celle des hommes; puis les deux sexes achèvent de s'éteindre dans les proportions respectives où la mortalité les a laissés.

Nous avons vu que les femmes se mariaient de deux à trois ans plus tôt que les hommes, et que

d'une autre part, elles étaient deux fois aussi exposées au veuvage.

L'influence des sexes se fait ressentir encore dans les naissances, de telle manière qu'il naît à peu près 100 garçons pour 94 filles.

La grande mortalité des femmes des campagnes pendant le temps de la fécondité, peut tenir à la nature des travaux pénibles qu'elles ont à supporter à une époque qui exige les plus grands ménagemens. Ces travaux au contraire, par leur régularité, sont bien loin d'être aussi préjudiciables aux hommes dont les décès sont moins nombreux que dans les villes. En général, le déréglement de la conduite et la facilité de se livrer à l'excès de ses passions, devient très-funeste à l'homme qui habite l'enceinte des villes. La différence des professions est aussi très-sensible comme l'ont reconnu plusieurs statisticiens distingués (1).

XIII. *Influence des saisons et des heures sur les naissances et les décès.*

Les saisons ont une influence marquée sur tout ce qui se rapporte à l'homme ; elles agissent sur son physique autant que sur son moral. Ainsi la véhé-

---

(1) Voyez dans les *Annales d'Hygiène* les recherches de MM. Villermé, Benoiston de Châteauneuf, Lombard de Genève, Esquirol, etc. Voyez aussi Dr *Caspers beitrag zur medicinischen statistik und Staatsarzneikunde*, in-12 ; Berlin 1825.

mence de ses passions et l'intensité de son penchant au crime se modifient selon les températures et les climats, et il en est de même de sa faculté reproductrice et de sa mortalité. Les physiologistes avaient déjà observé l'influence des saisons sur les naissances et les décès de l'homme; mais en général leurs résultats étaient peu d'accord, parce qu'ils étaient plus ou moins modifiés par les localités, les temps et les usages des peuples auxquels ils se rapportaient. En 1824, des recherches spéciales sur ce sujet intéressant furent publiées dans les *Mémoires de l'Académie de Bruxelles* (1). Le résultat de ces recherches fut que le nombre des naissances et celui des décès croissaient et décroissaient alternativement, et que ces nombres atteignaient leur *maximum* vers le mois de janvier pour les décès, et vers le mois de février pour les naissances, et leur *minimum* environ six mois après, en juillet (2); ces recherches furent confirmées ensuite pour nos principales villes; et les résultats généraux du royaume des Pays-Bas furent

---

(1) *Sur les lois des naissances et de la mortalité à Bruxelles*, tome 3, page 501. Voyez aussi la *Correspondance mathématique et physique* de M. A. Quetelet, tome 1 et 2.

(2) Le tome 34e des *Mémoires de l'Académie royale de Turin*, publié en 1830, contient deux lettres inédites de M. le professeur Van Swinden sur le même sujet. Ces lettres nous apprennent que ce savant, dès l'année 1798, était déjà parvenu au même résultat. Nous devons regretter de les avoir connues si tard, de même que les recherches de M. Balbo sur l'influence des saisons. Il paraît d'après ces recherches, que les décès à Turin ne suivent pas une marche tout-à-fait aussi régulière que chez nous.

d'accord avec les premiers nombres obtenus pour Bruxelles. Ces recherches firent l'objet de plusieurs lettres intéressantes de M. le docteur Villermé [1], qui dans les *Annales d'Hygiène*, a traité depuis le même sujet avec tous les développemens désirables, et qui a fait voir que les époques du *maximum* et du *minimum* avançaient ou retardaient selon les climats et les habitudes des peuples.

La loi de la mortalité pendant les saisons a reçu jusqu'ici moins de développement. MM. Edwards et Villermé l'ont considérée chez les enfans nouveaux-nés. Toaldo l'avait également observée en Italie sur la première enfance, et il attribuait la plus grande mortalité de l'hiver en grande partie aux froids qu'éprouvaient les nouveaux-nés qu'on portait au baptême. M. Balbo et quelques savans anglais ont recherché l'influence des saisons sur les maladies. Les documens que nous présentons plus loin, embrassent la différence de la mortalité en hiver et en été pour tous les âges.

Nous commencerons par faire connaître les naissances et les décès des différens mois pour l'ancien royaume des Pays-Bas, et pour les douze années de 1815 à 1826 inclusivement. (Voyez le tableau ci-joint.)

---

(1) Voyez dans la *Correspondance mathématique*, tome 2, page 286; et dans les *Recherches sur la population, les naissances, etc., dans le royaume des Pays-Bas*, page 15, différentes lettres de M. Villermé à M. Quetelet.

MOIS. (1815-1826.)	NAISSANCES.		DÉCÈS.	
	VILLES.	CAMPAGNES.	VILLES.	CAMPAGNES.
Janvier.	68255	159787	59892	116129
Février.	71820	170699	56267	114758
Mars.	69267	164851	54277	114244
Avril.	66225	147118	51818	107264
Mai.	62102	134446	48911	93714
Juin.	58730	125026	46607	84464
Juillet.	57151	121512	45212	77555
Août.	59620	131657	47032	78802
Septembre.	62731	144389	50191	85131
Octobre.	62500	146362	51649	89514
Novembre.	64273	146285	52908	89585
Décembre.	65120	148186	55631	98705
MOYENNE.	63983	145026	51700	95822

Afin de mieux faire comprendre la succession de ces nombres, nous avons cru utile, en prenant les résultats publiés dans le deuxième recueil de la commisson de statistique, d'avoir égard à l'inégale grandeur des mois, et de prendre des quantités qui correspondent à des mois de 31 jours. On voit par le tableau précédent que la plus grande mortalité se pré-

sente en janvier dans les villes comme dans les campagnes, et la moindre mortalité en juillet. Ce dernier mois est aussi celui qui présente le *minimum* des naissances dans les villes comme dans les campagnes; mais le *maximum* des naissances arrive en février. Les *maxima* et les *minima* sont très-nettement prononcés, et les courbes qui représenteraient les nombres, auraient une forme assez régulière. En prenant pour unité la moyenne des naissances et des décès, on a pour les villes et les campagnes les résultats suivans :

MOIS.	NAISSANCES.		DÉCÈS.	
	VILLES.	CAMPAGNES.	VILLES.	CAMPAGNES.
Janvier.	1,067	1,102	1,158	1,212
Février.	1,122	1,177	1,088	1,198
Mars.	1,083	1,137	1,050	1,192
Avril.	1,035	1,014	1,002	1,120
Mai.	0,971	0,927	0,946	0,978
Juin.	0,918	0,862	0,901	0,882
Juillet.	0,893	0,838	0,874	0,809
Août.	0,932	0,908	0,910	0,822
Septembre.	0,980	0,995	0,971	0,888
Octobre.	0,977	1,009	0,999	0,934
Novembre.	1,005	1,009	1,024	0,935
Décembre.	1,018	1,022	1,076	1,030

Observons d'abord que l'influence des saisons est beaucoup plus prononcée dans les campagnes que dans les villes ; ce qui semble naturel puisque l'on y trouve moins de moyens de se préserver de l'inégalité des températures. Le *maximum* des naissances en février suppose le *maximum* des conceptions au mois de mai, lorsque la force vitale reprend toute son activité après les rigueurs de l'hiver.

Le tableau qui précède ne fait pas la distinction des âges des individus ; cette distinction est cependant importante, puisqu'elle nous apprendrait à quelles époques de la vie les chaleurs où les grands froids sont le plus à craindre. Le tableau qui suit présente cette distinction, du moins pour les mois de janvier et de juillet, seuls termes que nous avons considérés, puisqu'ils présentent les limites extrêmes.

AGES.	DÉCÈS PENDANT LES MOIS DE JANVIER.	DÉCÈS PENDANT LES MOIS DE JUILLET.	DÉCÈS EN JUILLET POUR 100 DÉCÈS EN JANVIER.
Morts-nés	269	215	0,80
1er mois après la naissance . . .	3321	1719	0,52
4 à 6 ans.	878	600	0,69
8 à 12	616	447	0,73
12 à 16	409	420	1,05
16 à 20	502	545	1,09
20 à 25	861	796	0,93
25 à 30	793	724	0,92
40 à 45	818	613	0,75
62 à 65	968	525	0,54
79 à 81	658	332	0,51
90 et au-dessus.	252	99	0,39

Il résulte de ces nombres que l'influence des saisons est extrêmement prononcée selon les différens âges. Les morts-nés en janvier et juillet ont été dans le rapport de 5 à 4. Mais c'est au moment où l'enfant commence à voir le jour, que l'influence des saisons se fait vivement sentir ; ainsi pour deux enfans qui meurent en janvier, on n'en perd qu'un seul au mois de juillet. Cette mortalité plus grande en hiver, diminue de manière à devenir à peu près nulle vers dix à douze ans ; après cette époque, et pendant la puberté et les années qui la suivent, la chaleur vitale se développe si abondamment que c'est plutôt l'action de l'été que l'on doit redouter pour le jeune homme. Vers l'époque des mariages et pendant la durée de la reproduction, l'influence des saisons est à peu près nulle. L'hiver recommence à faire sentir sa funeste action après l'âge de 40 ans, et les effets en sont si sensibles, qu'après l'âge de 65 ans, le froid est aussi à craindre pour les vieillards que pour les enfans nouveaux-nés ; il l'est même davantage après 90 ans, puisqu'il meurt de deux à trois vieillards en janvier pour un seul au mois de juillet.

En prenant les nombres de la dernière colonne, on pourrait les considérer comme exprimant la mesure de la *chaleur vitale* que possède l'homme à ses différens âges. Il résulterait delà que, vers l'âge de puberté, sa chaleur vitale serait en excès.

Les heures paraissent aussi exercer une influence marquée sur les naissances et les décès : ainsi, de

1811 à 1822 à l'hospice de la maternité de Bruxelles, on a observé les nombres suivans pour les naissances [1], auxquels sont joints les nombres observés en 1827 et 1828 par M. le docteur Guiette.

HEURES.	NAISSANCES (1811-1822).		NAISSANCES (1827 et 28).	
	Jour.	Nuit.	Jour.	Nuit.
1 à 6	574	798	119	145
6 à 12	614	694	119	148
Totaux.	1188	1492	238	293

On voit par ces nombres que les naissances sont plus nombreuses la nuit que le jour; le rapport pour

(1) Voyez pour plus de détails les *Recherches sur la population, etc., dans le royaume des Pays-Bas* page 21. Ces observations en ont fait naître d'autres semblables. Le docteur Bnek de Hambourg, en traitant le même sujet, est parvenu aux résultats suivans (*Nachricht von dem Gesundheits-Zustande, etc.*, pas le docteur Julius, Hambourg 1829); les nombres sont réduits à 1000.

NAISSANCES.	HIVER.	PRINTEMPS.	ÉTÉ.	HIVER.	MOYENNE.
Après minuit.	325	320	291	312	312
Avant midi.	270	252	256	216	249
Après midi.	190	136	189	225	183
Avant minuit.	215	292	264	247	256
DÉCÈS.					
Après minuit.	315	321	292	281	306
Avant midi.	243	260	236	220	242
Après midi.	194	212	220	227	211
Avant minuit.	248	207	252	272	241

les 11 années, est de 1,26 à 1, et pour les 2 années d'observation de M. Guiette de 1,23 à 1, c'est-à-dire qu'il est né à peu près exactement 5 enfans pendant la nuit pour 4 pendant le jour. M. le docteur Bnek a trouvé le rapport 1,31 à 1 pour la nuit et le jour. Il paraîtrait que vers les heures de minuit et de midi, les naissances sont généralement moins nombreuses.

Voici les résultats obtenus sur les décès aux différentes heures du jour et pendant 30 ans également à l'hôpital de St-Pierre de Bruxelles :

HEURES.	DÉCÈS.	
	Jour.	Nuit.
1 à 6	1458	1397
6 à 12	1321	1074
Totaux.	2779	2471

La différence du jour à la nuit est moins prononcée pour les décès que pour les naissances, et, contrairement à ce qui a lieu pour les naissances, c'est pendant le jour qu'on a compté le plus de décès; du reste les deux parties de la matinée de 1 à 6 heures et de 6 à 12 offrent à peu près le même nombre de décès, la différence porte surtout sur les 6 heures qui suivent midi et les 6 heures qui précèdent minuit. Le docteur Buek a trouvé à Hambourg que les décès étaient plus nombreux la nuit que le jour; cette différence paraît tenir à ce que chez nous le nombre

des décès avant minuit a été très-faible en comparaison de celui de Hambourg; les autres nombres s'accordent assez bien. Comme ces derniers résultats reposent sur des nombres trop faibles, on doit y attacher moins de confiance, surtout parce qu'ils sont en opposition avec les résultats de recherches semblables faites ailleurs.

CONCLUSIONS.

En résumant les observations principales contenues dans les recherches qui précèdent, et particulièrement celles sur lesquelles semble s'être moins arrêtée l'attention des statisticiens, on arrive aux conclusions suivantes :

1° La partie occidentale de la Belgique est incomparablement plus peuplée que la partie orientale; c'est aussi celle qui, toutes choses égales, renferme le plus d'habitans dans les villes.

2° On compte, en général, environ 5 individus par ménage : dans la partie occidentale du royaume, les ménages sont un peu plus grands que dans la partie orientale.

3° Dans les campagnes, le nombre des femmes est à peu près égal au nombre des hommes; mais

dans les villes, il lui est supérieur de beaucoup.

4° Les deux tiers de la population se composent de célibataires; l'autre tiers est composé des individus mariés ou veufs.

5° Le nombre des veuves est à peu près exactement double du nombre des veufs.

6° Les deux Flandres sont les provinces où la fécondité est la plus grande.

7° Les différentes provinces flamandes sont celles où la mortalité est la plus forte; et Namur est la province qui se trouve dans la situation la plus avantageuse pour tout ce qui se rapporte aux mouvemens de la population.

8° Le nombre des mort-nés dans les villes a été double de celui des mort-nés dans les campagnes; et pour trois mort-nés du sexe masculin on en a compté deux de l'autre sexe.

9° Il paraît qu'il existe une cause de mortalité qui frappe de préférence les enfans mâles avant et après qu'ils ont vu le jour.

10° C'est vers l'époque qui précède la puberté que la viabililé est la plus grande, c'est-à-dire, que l'homme comme la femme, peut le plus compter sur son existence actuelle.

11° La mortalité des femmes, après l'âge de puberté, est plus forte que celle des hommes; elle est bien moindre au contraire vers 24 ans, âge où l'homme se livre le plus à ses passions, et atteint le *maximum* du penchant au crime.

12° C'est vers l'âge de 29 ans pour les hommes

et de 27 pour les femmes, qu'il se fait chez nous le plus de mariages.

13° Presque tous nos centenaires se trouvaient à la fin de 1829, dans les provinces de Namur, de Hainaut et du Luxembourg.

14° On a remarqué en Belgique que les années où le pain était le plus ou le moins cher, ont coïncidé avec les années où l'on comptait le plus ou le moins de décès, et le moins ou le plus de naissances.

15° La mortalité des femmes pendant la période de la fécondité, est un peu plus grande que celle des hommes aux âges correspondans.

16° Le nombre des naissances et des décès est plus grand en hiver qu'en été. C'est surtout aux petits enfans et aux vieillards que les rigueurs de l'hiver sont le plus funestes; puisque pour 1 décès en juillet, on en compte à leur âge 2 en janvier.

Cette mortalité plus grande en hiver, diminue de manière à devenir à peu près nulle vers 10 à 12 ans; après cette époque et pendant la puberté et les années qui la suivent, la chaleur vitale se développe si abondamment, que c'est plutôt l'action de l'été que l'on doit redouter pour le jeune homme.

17° Le nombre des naissances est moins grand le jour que la nuit, surtout que dans la seconde partie de la nuit. Il paraît en être de même des décès.

PROVINCE DE LA

VILLES ET DISTRICTS.		MAISONS.	MÉNAGES.	TOTAL des DEUX SEXES.
VILLES.	Gand	11823	16438	83783
	Alost	2459	3173	14791
	Audenaerde	755	942	5334
	Termonde	1016	1385	7238
	Deynze	697	737	3644
	Eecloo	1459	1629	8351
	Grammont	1428	1532	7349
	Lokeren	2859	3255	16069
	St-Nicolas	3154	3390	16386
	Ninove	811	864	4409
	Renaix	2179	2532	12069
Totaux des villes		28640	35886	179423
DISTRICTS DE	Alost	17688	19218	104542
	Audenaerde	14590	17100	90760
	Termonde	13665	15513	80814
	Eecloo	7507	8506	43030
	Gand	27108	29948	161858
	St-Nicolas	13013	14183	73511
Totaux des comm. rurales		93571	104468	554515
Totaux pour la province		122211	140354	733938

FLANDRE-ORIENTALE.

SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.			
Célibats.	Mariés.	Veufs.	*Total.*	Célibats.	Mariées.	Veuves.	*Total.*
25464	12716	1363	39543	28155	12479	3606	44240
4885	2171	252	7308	4775	2179	529	7483
1605	746	121	2472	1913	733	216	2862
2285	1014	110	3409	2552	990	287	3829
1161	508	69	1738	1243	506	157	1906
2847	1156	126	4129	2736	1164	322	4222
2271	1062	146	3479	2494	1060	316	3870
5177	2273	317	7767	5484	2238	580	8302
4845	2581	268	7694	5540	2580	572	8692
1372	640	87	2099	1502	641	167	2310
3929	1763	289	5981	3895	1761	432	6088
55841	26630	3148	85619	60289	26331	7184	93804
35594	14579	2081	52254	34500	14601	3187	52288
31612	12685	1723	45420	29668	12675	2997	45340
27573	11039	1553	40165	26958	11058	2633	40649
14737	5943	648	21328	13929	5960	1813	21702
56329	21512	2803	80646	54439	21447	5326	81212
24474	10200	1183	35857	24710	10203	2732	37654
189719	75958	9993	275670	184213	75944	18688	278845
245560	102588	13141	361289	244502	102275	25872	372649

PROVINCE DE LA

VILLES ET DISTRICTS.		MAISONS.	MÉNAGES.	TOTAL des DEUX SEXES.
VILLES.	Bruges. . . . . . . ,	7333	10137	42198
	Dixmude	653	733	3199
	Ypres	2364	3300	15940
	Iseghem	1538	1674	8380
	Courtrai	3937	4134	19036
	Menin	780	1339	7608
	Nieuport. . , ...	528	685	3028
	Ostende	1447	2471	11328
	Poperinghe	1898	2138	10092
	Roulers	1815	1830	9820
	Thielt	1961	2274	11519
	Thourout	1230	1254	7469
	Furnes.	756	954	4253
	Waesten.	1153	1222	5614
	Wervick	939	1105	5461
Totaux des villes.		28332	35300	164945
DISTRICTS DE	Bruges.	9048	9452	51186
	Ostende	4526	4766	25207
	Dixmude.	7426	7677	39467
	Furnes.	4118	4382	21194
	Ypres	12098	12584	61723
	Courtrai	20442	22046	113558
	Thielt	10594	10915	58650
	Roulers	12111	12805	65774
Totaux des communes rurales.		80363	84627	436759
Totaux pour la province . . .		108695	119927	601704

FLANDRE-OCCIDENTALE.

SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.			
Célibs.	Mariés.	Veufs.	*Total.*	Célibats.	Mariées.	Veuves.	*Total.*
11586	6303	684	18573	15015	6378	2232	23625
859	439	46	1394	1149	491	165	1805
4821	2295	266	7382	5537	2283	738	8558
2717	1234	202	4153	2743	1223	261	4227
6092	2726	356	9174	6428	2691	743	9862
2587	1102	108	3797	2432	1102	277	3811
904	477	69	1450	909	475	194	1578
3412	1709	165	5286	3653	1711	678	6042
2767	1543	171	4481	3643	1564	404	5611
3161	1413	186	4760	3293	1413	354	5060
3729	1656	209	5594	3866	1656	403	5925
2549	1056	101	3706	2441	1061	261	3763
1150	689	66	1905	1418	683	247	2348
1756	897	103	2756	1729	898	231	2858
1653	801	141	2595	1853	800	213	2866
—	—	—	—	—	—	—	—
49743	24390	2873	77006	56109	24429	7401	87939
—	—	—	—	—	—	—	—
17702	7453	577	25732	16454	7454	1546	25454
8445	3674	300	12419	8216	3683	889	12788
12983	5868	570	19421	12793	5854	1399	20046
6723	3341	334	10398	6647	3341	808	10796
19716	9438	1156	30310	19710	9457	2246	31413
38221	16134	2291	56646	37138	16064	3710	56912
19876	8235	1107	29218	19336	8247	1849	29432
21807	9387	1402	32546	21554	9372	2252	33178
—	—	—	—	—	—	—	—
145473	63530	7737	216740	141848	63472	14699	220019
—	—	—	—	—	—	—	—
195216	87920	10610	293746	197957	87901	22100	307958

PROVINCE

VILLES ET DISTRICTS.		MAISONS.	MÉNAGES.	TOTAL des DEUX SEXES.
VILLES.	Anvers (1)	10970	16582	77199
	Malines (2)	4140	6024	24436
	Lierre	2376	2862	13153
	Turnhout	2507	2638	12493
Totaux des villes		19993	28106	127281
DISTRITCS DE	Anvers	13961	16140	84756
	Malines	11580	13774	67936
	Turnhout	12091	13681	75001
Totaux des communes rurales		37632	43595	227693
Totaux de la province		57625	71701	354974

(1) Y compris 4237 hommes formant garnison.
(2) Y compris 889 hommes formant la garnisou.

D'ANVERS.

SEXE MASCULIN.				SEZE FÉMININ.			
Célibats.	Mariées.	Veufs.	*Total.*	Célibats.	Mariées.	Veuves.	*Total.*
24614	11222	1109	36945	25883	11217	3154	40254
6951	3637	430	11018	8665	3613	1140	13418
3731	1969	224	5924	4759	1950	520	7229
3926	1839	222	5987	4237	1839	430	6506
—	—	—	—	—	—	—	—
39222	18667	1985	59874	43544	18619	5244	67407
—	—	—	—	—	—	—	—
28789	12263	1769	42821	26605	12045	3285	41935
22876	9880	1162	33918	21957	9875	2186	34018
25118	10810	1634	37562	23865	10818	2756	37439
—	—	—	—	—	—	—	—
76783	32953	4565	114301	72427	32738	8227	113392
—	—	—	—	—	—	—	—
116005	51620	6550	174175	115971	51357	13471	180799

(3) Y compris 580 insensés étrangers, réunis dans la commune de Gheel, et 300 reclus du dépôt de mendicité de Hoogstraeten.

PROVINCE

VILLES ET DISTRICTS.		MAISONS.	MÉNAGES.	TOTAL des DEUX SEXES.
VILLES.	Bruxelles	13619	21879	98279
	Hal	1177	1215	5863
	Louvain	4312	5221	25643
	Aerschot	622	720	3615
	Diest	1259	1386	7039
	Tirlemont	1442	1698	7822
	Nivelles	1319	1700	7670
	Wavre	989	1065	4853
Totaux des villes		24739	34884	160784
DISTRICTS DE	Bruxelles	31355	33558	180568
	Louvain	19408	20670	106075
	Nivelles	20773	21823	108719
Totaux des comm. rurales. .		71536	76051	395362
Totaux pour la province. . .		96275	110935	556146

DU BRABANT.

SEXE MALCULIN.				SEXE FÉMININ.			
Célibats.	Mariés.	Veufs.	*Total.*	Célibats.	Mariées.	Veuves	*Total.*
27922	15169	1794	44885	33168	15236	4990	53394
1760	967	104	2831	1851	966	215	3032
7680	3790	405	11875	8649	3827	1292	13768
1057	528	90	1675	1292	528	120	1940
2257	1038	117	3412	2291	1014	322	3627
2279	1135	162	3576	2738	1138	370	4246
2120	1161	159	3440	2715	1165	350	4230
1480	768	87	2335	1542	760	216	2518
46555	24556	2918	74029	54246	24634	7875	86755
59460	28174	3099	90733	56321	27807	5707	89835
34794	16132	1837	52763	33622	16128	3562	53312
34428	17607	1955	53990	33359	17554	3826	54729
128682	61913	6891	197486	123302	61479	13095	197876
175237	86469	9809	271515	177548	86113	20970	284631

PROVINCE

	VILLES ET DISTRICTS.	MAISONS.	MÉNAGES.	TOTAL des DEUX SEXES.
VILLES.	Antoing	387	448	1917
	Ath	1503	1871	8789
	Lessines	909	928	4592
	Leuze	1254	1290	5367
	Peruwelz	1391	1460	6622
	Tournay	3595	6118	28737
	Braine-le-Comte	764	904	4217
	Chièvres	610	621	3040
	Enghien	705	898	3739
	Mons (1)	3308	8910	23010
	Rœulx	505	554	2568
	Saint-Ghislain	306	327	1550
	Soignies	1219	1295	6314
	Beaumont	333	460	1856
	Binche	887	1215	4878
	Charleroy	932	1210	5908
	Châtelet	493	581	2550
	Chimay	505	601	2567
	Fontaine-l'Évêque	572	673	2801
	Gosselies	851	883	4187
	Thuin	724	803	3632
Totaux des villes (2)		21753	32050	128841
DISTRICTS DE	Ath	15355	16631	78282
	Charleroy	15926	16660	79346
	Mons	20303	21415	103612
	Soignies	11676	12711	62886
	Thuin	11859	12481	57333
	Tournay	18536	19317	94657
Totaux des comm. rurales		93655	99215	476116
Totaux pour la province		115408	131265	604957

(1) Y compris environ 500 ouvriers étrangers, employés aux houillères de M. Degorges.

DU HAINAUT.

SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.			
Célibats.	Mariés.	Veufs.	*Total.*	Célibats.	Mariées.	Veuves.	*Total.*
548	329	46	923	582	329	83	994
2849	1318	155	4322	2736	1328	403	4467
1422	757	105	2284	1438	708	162	2308
1173	1161	334	2668	1212	1161	326	2699
2125	1084	103	3312	1957	1084	269	3310
9559	4336	509	14404	8715	4337	1281	14333
1258	653	93	2004	1383	658	172	2213
1009	451	58	1518	910	478	134	1522
1018	568	71	1657	1340	568	174	2082
7554	3404	444	11402	7019	3395	1194	11608
821	376	62	1259	835	376	98	1309
467	247	21	735	498	253	64	815
2090	928	112	3130	1999	921	264	3184
572	274	40	886	592	277	101	970
1376	797	121	2294	1563	816	205	2584
2066	883	93	3042	1753	868	245	2866
797	393	53	1243	804	392	111	1307
732	445	43	1220	799	437	111	1347
863	443	58	1364	858	447	132	1437
1318	666	86	2070	1297	660	160	2117
1103	565	57	1725	1198	574	135	1907
40720	20078	2664	63462	39488	20067	5824	65379
25902	12086	1559	39547	23960	12010	2765	38735
25175	13030	1251	39456	23939	13020	2931	39890
33740	16539	1639	51918	31119	16506	4069	51694
20437	9758	1232	31427	19713	9739	2007	31459
17826	9682	1040	28548	17103	9666	9016	28785
31253	14588	1886	47727	29160	14490	3280	46930
154333	75683	8607	238623	144994	75431	17068	237493
195053	95761	11271	302085	184482	95498	22892	302872

(2) Y compris 443 militaires en garnison à Ath ; 2216 militaires à Tournay ; 2924 militaires à Mons ; et 474 militaires à Charleroy.

PROVINCE

VILLES ET DISTRICTS.		MAISONS.	MÉNAGES.	TOTAL des DEUX SEXES.
VILLES.	Andennes. . .	601	817	3920
	Fosse	454	488	2465
	Namur	1827	4455	21571
	Dinant	978	1098	4834
	Philippeville .	226	282	1429
Totaux des villes		4086	7140	34219
DISTRICTS DE	Namur	16313	17105	86141
	Dinant	10444	11205	51919
	Philippeville .	8559	9044	40446
Totaux des com. rurales.		35316	37352	178506
Totaux pour la province.		39402	44492	212725

Dans le total de la population se trouvent compris 2533 militaires en garnison, savoir : à Namur 2088 ; à Dinant 30 ; à Philippeville ; 234,

DE NAMUR.

SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.			
Célibats.	Mariés.	Veufs.	*Total.*	Célibats.	Mariés.	Veuv.	*Total.*
1175	603	73	1851	1287	613	169	2069
722	407	42	1171	809	417	68	1294
7307	3114	430	10851	6585	3109	1026	10720
1492	693	115	2300	1674	674	186	2534
547	212	24	783	375	207	64	646
—	—	—	—	—	—	—	—
11243	5029	684	16956	10730	5020	1513	17263
—	—	—	—	—	—	—	—
27709	13761	1405	42875	26413	13900	2953	43266
16354	8689	958	26001	15251	8702	1965	25918
12370	7094	740	20204	11617	7068	1557	20242
—	—	—	—	—	—	—	—
56433	29544	3103	89080	53281	29670	6475	89426
—	—	—	—	—	—	—	—
67676	34573	3787	106036	64011	34690	7988	106689

à Marienbourg 91; ainsi la population de la province n'était effectivement que de 210192 âmes au 1er janvier 2830.

PROVINCE

VILLES ET DISTRICTS.		MAISONS.	MÉNAGES.	TOTAL des DEUX SEXES.
VILLES.	Liége	8488	12892	58087
	Verviers . . .	1422	4243	19592
	Huy	1253	1447	6880
	Stavelot. . . .	680	910	3681
	Herve	514	725	3099
	Limbourg. . .	275	449	2202
	Visé	358	406	1834
Totaux des villes		12990	21072	95375
DISTRICTS DE	Waremme . .	8820	8866	42094
	Liége	22289	23447	111346
	Verviers . . .	11524	14479	66880
	Huy	10382	10904	54242
Totaux des com. rurales.		53015	57696	274562
Totaux pour la province.		66005	78768	369937

DE LIÉGE.

SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.			
Célibats.	Mariés.	Veufs.	*Total.*	Celibats.	Mariées.	Veuv.	*Total.*
17606	8566	1112	27284	19556	8651	2596	30803
5583	3172	397	9152	6282	3306	852	10440
2021	1028	144	3193	2322	1036	329	3687
1114	603	110	1827	1104	598	152	1854
943	519	74	1536	906	533	124	1563
735	325	54	1114	678	326	84	1088
557	294	41	892	580	290	72	942
—	—	—	—	—	—	—	—
28559	14507	1932	44998	31428	14740	4209	50377
—	—	—	—	—	—	—	—
13758	6278	830	20886	13367	6328	1533	21228
35577	17225	2262	55064	34482	17185	4615	56286
20795	10450	1496	32741	21097	10440	2602	34139
17531	8371	1086	26988	16884	8362	2008	67654
—	—	—	—	—	—	—	—
87661	42324	5674	135659	85830	42315	10758	138903
—	—	—	—	—	—	—	—
116220	56831	7606	180657	117258	57055	14967	189280

PROVINCE DU LIMBOURG.

	VILLES ET COMMUNES RURALES.	POPULATION.
VILLES.	Maestricht	21673
	St.-Tronc	8291
	Hasselt	7393
	Venloo	6610
	Weert	5855
	Ruremonde	5280
	Tongres	4893
	Maseyk	3936
	Sittard	3740
Total des villes		67671
DISTRICTS DE	Maestricht	108769
	Hasselt	76953
	Ruremonde	84310
Total des communes rurales		270032
Total de la province		337703 (1)

(1) Il a été impossible de se procurer les élémens de la population autrement que d'une manière collective.

PROVINCE DU LUXEMBOURG.

	VILLES ET COMMUNES RURALES.	POPULATION. (1825.)
VILLES.	Luxembourg	9943
	Echternach	3357
	Arlon	3038
	Bouillon	2360
	Wilz	2285
	Grevenmacher	2080
	Diekirk	1984
	Remich	1909
	Bastogne	1861
	Marche	1556
	St-Hubert	1522
	Neufchâteau	1480
	Virton	1474
	Vianden	1465
	La Roche	1119
	Chiny	987
	Houffalise	885
	Durbui	274
Total des villes		39579
Total des communes rurales		252572
Total de la province		292151 (1)

(1) Comme les élémens du recensement général manquaient, il a fallu se borner à donner les nombres tels qu'ils étaient en 1825. On estimait au 1er janvier 1830, la population à 302,654 âmes.

ÉTENDUE DES PROVINCES DE LA BELGIQUE.

PROVINCES.	TERRES cultivées.	TERRES incultes.	TERRAINS bâtis.	CHEMINS et canaux.	*Total.* Hectares.
Limbourg. . . .	310514	139410	1480	15283	466687
Liége	237579	40850	915	9648	288992
Namur	278397	58959	926	9401	347683
Luxembourg . .	463423	167760	1462	17571	650216
Hainaut.	356258	3455	2962	9794	372469
Brabant.	316883	1356	1768	8419	328426
Flandre - orient.	264988	1310	4422	11641	282361
— occide.	296915	8690	2015	8965	316585
Anvers	197303	72651	1719	12157	283830
	—	—	—	—	—
Total.	2722260	494441	17669	102879	3337249

DISTRIBUTION DE LA POPULATION

PAR CULTES DANS LES PROVINCES.

PROVINCES.	CATHOLIQs.	PROTESTs.	ISRAÉLs.	CULTES non déclarés.	*Total.*
Namur	211963	612	61	89	212725
Flandre orientle.	732129	1647	128	34	733938
— occide.	600060	1598	4	16	601678
Anvers	351818	2898	151	107	354974
Brabant.	551987	3146	580	433	556146
Hainaut.	603197	1683	36	41	604957
Liége.	369044	810	22	61	369937

ÉTAT GÉNÉRAL DES NAISSANCES, MARIAGES,

Pendant la Période

PROVINCES.	NOMBRE DES NAISSANCES.		
	VILLES.	COMMUNES rurales.	*Total.*
Brabant méridional	46899	98357	145256
Limbourg	18410	72987	91397
Liége	25679	77270	102949
Flandre orientale	46856	160478	207334
— occidentale	46907	132192	179099
Hainaut	36998	121764	158762
Namur	8923	39634	48557
Anvers	34800	61258	96058
Luxembourg	14841	76968	91809
Total	280313	840908	1121221

DIVORCES ET DÉCÈS EN BELGIQUE

Décennale de 1803 *à* 1813.

NOMBRE DES MARIAGES.			NOMBRE DES DIVORCES.			NOMBRE DES DÉCÈS.		
VILLES.	COMMUNES rurales.	*Total.*	VILLES.	COMMUNES rurales.	*Total.*	VILLES.	COMMUNES rurales.	*Total.*
9054	21808	30862	42	»	42	46634	71722	118356
3941	16512	20453	6	»	6	17368	58311	75679
5510	17161	22671	7	5	12	24035	50648	74683
9191	33358	42549	22	3	25	43453	126513	169966
9595	28073	37668	3	3	6	46778	97948	144726
7814	29279	37093	9	7	16	31260	79084	110344
1775	9631	11406	»	»	»	7601	22918	30519
7851	13828	21679	11	2	13	40859	46267	87126
3089	17323	20412	2	»	2	13639	52467	66406
—	—	—	—	—	—	—	—	—
57820	186973	244793	102	20	122	271927	605878	877805

ÉTAT GÉNÉRAL DES NAISSANCES, MARIAGES,

Pendant la Période

PROVINCES.	NOMBRE DES NAISSANCES.					
	VILLES.			COMMUNES RURALES.		
	Masculin.	Féminin.	*Total.*	Masculin.	Féminin.	*Total.*
Brabant méridional.	26689	25676	52365	59891	56925	116816
Limbourg. . . . . , .	10973	10321	21294	41522	38970	80492
Liége	15690	14632	30322	43205	40116	83321
Flandre orientale.	28634	25227	53861	86422	80547	166969
— occidentale.	27590	25741	53331	71196	66642	137838
Hainaut.	21431	20500	41931	72935	68332	141267
Namur	5952	5817	11769	24323	22598	46921
Anvers	19949	18973	38922	32337	30212	62549
Luxembourg	7468	7223	14691	40390	37160	77550
	—	—	—	—	—	—
	164376	154110	318486	472221	441502	913723

DIVORCES ET DÉCÈS EN BELGIQUE

Décennale de 1815 *à* 1824.

NOMBRE DES		NOMBRE DES DÉCÈS.					
		VILLES.			COMMUNES RURALES.		
MARIAGES.	DIVORCES.	Masculin.	Féminin.	*Total.*	Masculin.	Féminin.	*Total.*
36423	2	22985	22014	44999	38387	35723	74110
23970	5	7752	7676	15428	27950	27171	55121
24387	24	12104	12311	24415	29726	28557	58283
43120	»	21304	21029	42333	61533	58968	120501
37882	6	21511	21623	43134	49336	48490	97826
39591	27	16359	15233	31592	45108	41589	86697
12492	8	4218	3552	7770	13776	12568	26344
23075	2	15334	14162	29496	21432	19695	41127
18720	1	4940	4927	9867	25166	23667	48833
—	—	—	—	—	—	—	—
259660	75	126507	122527	249034	312414	296428	608842

ÉTAT GÉNÉRAL DES MARIAGES,

Pendant

PROVINCES.	NOMBRE DES NAISSANCES.					
	VILLES.			COMMUNES RURALES.		
	Masculin.	Féminin.	*Total.*	Masculin.	Féminin.	*Total.*
Brab[t]. mérid.	3071	2787	5858	6804	6332	13136
Limbourg . .	1138	1100	2238	4386	4058	8444
Liége.	1606	1647	3253	4317	4194	8511
Fland[e] orient.	3028	2958	5986	9705	9289	18994
— occid[e]. .	3012	2756	5768	7700	7402	15102
Namur. . . .	630	562	1192	2747	2414	5161
Anvers. , . .	2198	2113	4311	3696	3416	7112
Hainaut . . .	2194	2124	4318	8151	7691	15842
Luxembourg .	771	714	1485	4385	4084	8469
	—	—	—	—	—	—
	17648	16761	34409	51891	48880	100771

DIVORCES ET DÉCÈS EN BELGIQUE

l'Année 1825.

NOMBRE DES		NOMBRE DES DÉCÈS.					
		VILLES.			COMMUNES RURALES.		
MARIAGES.	DIVORCES.	Masculin.	Féminin.	*Total.*	Masculin.	Féminin.	*Total.*
3774	2	2388	2421	4809	4564	4413	8977
2446	1	742	859	1601	2698	2608	5306
2470	4	1318	1354	2672	2593	2617	5210
4544	»	2116	2118	4234	5773	5935	11708
4254	»	2135	2262	4397	4968	4927	9895
1450	1	421	433	854	1580	1424	3004
2433	1	1407	1398	2805	2135	2048	4183
4584	1	1566	1554	3120	4693	4431	9124
2129	»	503	532	1035	2795	2671	5466
—	—	—	—	—	—	—	—
28084	10	12596	12931	25527	31799	31074	62873

ÉTAT GÉNÉRAL DES NAISSANCES, MARIAGES,

Pendant

PROVINCES	NOMBRE DES MARIAGES.					
	VILLES.			COMMUNES RURALES.		
	Masculin.	*Féminin.*	*Total.*	*Masculin.*	*Féminin.*	*Total.*
Brab^t^. mérid.	2996	2894	5890	6599	6184	12783
Limbourg . .	1133	997	2130	4171	4127	8298
Liége.	1637	1475	3112	4362	4177	8539
Fland^e^ orient.	3135	2992	6127	9403	9015	18418
— occid^e^.	2778	2663	5441	7852	7230	15082
Hainaut . . .	2283	2179	4462	8209	7902	16111
Namur. . . .	615	530	1145	2757	2599	5356
Anvers. . . .	2072	2018	4090	3672	3365	7037
Luxembourg .	754	777	1531	4728	4402	9130
	—	—	—	—	—	—
	17403	16525	33928	51753	49001	100754

DIVORCES ET DÉCÈS EN BELGIQUE
l'Année 1826.

NOMBRE DES		NOMBRE DES DÉCÈS.					
		VILLES.			COMMUNES RURALES.		
MARIAGES.	DIVORCES.	Masculin.	Féminin.	*Total.*	Masculin.	Féminin.	*Total.*
4185	2	2372	2389	4761	4557	4257	8814
2340	»	902	845	1747	2927	2830	5757
2636	»	1097	1186	2283	2822	2692	5514
4652	»	2198	2237	4435	6307	6144	12451
4418	»	2415	2328	4743	5261	5212	10473
4726	»	1679	1572	3251	5050	4845	9895
1553	»	370	374	744	1555	1515	3070
2361	»	1547	1456	3003	2398	2169	4567
2479	1	490	511	1001	2830	2682	5512
—	—	—	—	—	—	—	—
29350	3	13070	12898	25968	33707	32346	66053

ÉTAT GÉNÉRAL DES NAISSANCES, MARIAGES,

Pendant

PROVINCES.	NOMBRE DES NAISSANCES.					
	VILLES.			COMMUNES RURALES.		
	Masculin.	Féminin.	*Total.*	Masculin.	Féminin.	*Total.*
Brab^t^. mérid.	2942	2856	5798	6143	6945	12088
Limbourg . .	»	»	»	»	»	»
Liége.	1622	1514	3136	4323	4115	8438
Fland^e^ orient.	3026	2874	5900	8638	8103	16741
— occid^e^.	2754	2577	5331	7203	6774	13977
Hainaut . . .	2151	2055	4206	7875	7409	15284
Namur. . . .	561	551	1112	2787	2621	5408
Anvers. . . .	2032	1817	3849	3317	3048	6365
Luxembourg.	»	»	»	»	»	»

DIVORCES ET DÉCÈS EN BELGIQUE
l'Année 1827.

NOMBRE DES		NOMBRE DES DÉCÈS.					
		VILLES.			COMMUNES RURALES.		
MARIAGES.	DIVORCES.	Masculin.	Féminin.	*Total.*	Masculin.	Féminin.	*Total.*
3980	3	2272	2208	4480	4028	3702	7730
»	»	»	»	»	»	»	»
2218	»	1121	1097	2218	2638	2582	5220
3818	1	2009	2047	4056	6380	6080	12460
4094	1	2418	2338	4756	6260	5682	11942
3978	»	1435	1321	2756	4652	4205	8857
1351	»	360	328	688	1492	1368	2860
2167	»	1613	1487	3100	2442	2144	4586
»	»	»	»	»	»	»	»

ÉTAT GÉNÉRAL DES NAISSANCES, MARIAGES,

Pendant

PROVINCES.	NOMBRE DES NAISSANCES.					
	VILLES.			COMMUNES RURALES.		
	Masculin.	Féminin.	*Total.*	Masculin.	Féminin.	*Total.*
Brab^t. mérid.	3189	3014	6203	6765	6631	13396
Limbourg . .	»	»	»	»	»	»
Liége.	1666	1572	3238	4504	4207	8711
Flandᵉ orient.	3259	3060	6319	9156	8827	17983
— occidᵉ.	2884	2736	5620	7684	7282	14966
Hainaut . . .	2167	2085	4252	8232	7543	15775
Namur. . . .	584	587	1171	2931	2636	5567
Anvers. . . .	2185	2098	4283	3570	3427	6997
Luxembourg .	»	»	»	»	»	»

DIVORCES ET DÉCÈS EN BELGIQUE
l'Année 1828.

NOMBRE DES		NOMBRE DES DÉCÈS.					
		VILLES.			COMMUNES RURALES.		
MARIAGES.	DIVORCES.	Masculin.	Féminin.	*Total.*	Masculin.	Féminin.	*Total.*
4185	4	2290	2359	4649	3881	3716	7597
»	»	»	»	»	»	»	»
2011	»	1154	1176	2330	2672	2573	5245
4104	»	2277	2365	4642	5769	5993	11762
4080	»	2232	2151	4383	5617	5318	10935
4346	1	1393	1456	2849	4563	4295	8858
1497	»	402	341	743	1452	1303	2755
2554	»	1476	1373	2849	2294	2120	4414
»	»	»	»	»	»	»	»

ÉTAT GÉNÉRAL DES NAISSANCES,

Pendant

PROVINCES	NOMBRE DES NAISSANCES.					
	VILLES.			COMMUNES RURALES.		
	Masculin.	Féminin.	*Total.*	Masculin.	Féminin.	*Total.*
Brab^t. mérid.	3036	2988	6024	6913	6378	13291
Limbourg . .	1156	1079	2235	4385	4036	8421
Liége	1701	1529	3230	4629	4389	9018
Fland^e orient.	3252	3093	6345	9249	8877	18126
— occid^e.	2754	2566	5320	7749	7218	14967
Hainaut . . .	2170	2076	4246	8117	7469	15586
Namur. . . .	602	605	1207	3003	2675	5678
Anvers. . . .	2115	2092	4207	3491	3348	6839
Luxembourg .	843	769	1612	4783	4431	9214
	—	—	—	—	—	—
	17629	16797	34426	52319	48821	101140

DIVORCES ET DÉCÈS EN BELGIQUE
l'Année 1829.

NOMBRE DES		NOMBRE DES DÉCÈS.					
		VILLES.			COMMUNES RURALES.		
MARIAGES.	DIVORCES.	Masculin.	Féminin.	*Total.*	Masculin.	Féminin.	*Total.*
4049	4	2993	2851	5844	4630	4508	9138
2481	»	889	909	1798	3260	3476	6736
2575	2	1367	1487	2854	3022	2837	5859
4111	»	2313	2488	4801	6913	7007	13920
3881	»	2247	2431	4678	5605	6064	11669
3981	»	1813	1844	3657	5488	5117	10605
1039	1	435	457	892	1797	1639	3436
2443	»	1860	1910	3770	2760	2607	5367
2235	»	567	622	1189	3088	3052	6140
—	—	—	—	—	—	—	—
26795	7	14484	14999	29483	36563	36307	72870

ÉTAT DES CENTENAIRES EXISTANT

Dans le royaume

PROVINCES.	NOMS et prénoms.	LIEUX de naissance.	DOMICILE actuel.
Flandre Orient.	Deblock, Gaspard	Tamise.	Basel.
Luxembourg.	Kohl, Catherine	Bous.	Bous.
	Dejet, Henri	Harsin.	Hampteau.
	Berendt Mathias (1). . . .	Roelingen.	Engelsdurff, (commune de Niederhouven).
	Hartnagel, Barbe. (2) . .	Rodenbourg sur la Damur, marquisat d'Anspach.	Echternach.
Limbourg. .	Scheepers, Marie-J[de]. (3)	Heer.	Heer.
Namur. . : .	Mohimont, Guillaume. (4)	Bardinne.	Forville.
	Beaufait, Marie-Thérèse. (5)	»	Vezin.
	Crespin, Marie-Franç[se]. (6)	»	Maillen.
	Canotte, Jean-Joseph. (7)	Vencimont.	Cozenue.
Hainaut . . .	Darcourt, Pierre-Jos. (8)	Audregnies.	Audregnies.
	Thomas, Marie-Françoise.	Bousignie, (France.)	Lers et Fosteau.
	Sourdiaucourt, Marie. . .	Wodecq.	Frasnes.
	Colin, Nicolas. (9)	Blaugnies.	Blaregnies.
	Stassin, Lambert. (10) . .	Eneille, (Liége.)	Wangenies.
	Robert, Philippe. (11) . .	Silly.	Thoucourt.

(1) Le sieur Berendt est décédé le 7 mars 1831. Il a joui jusqu'au dernier instant de toutes ses facultés intellectuelles. Il faisait bien ses fonctions, sa denture était très-bien conservée; il se promenait encore journellement autour de son habitation.

(2) Née le 3 mai 1720, mariée à l'âge de 26 ans, elle avait 24 ans de mariage lorsqu'elle perdit son mari à la bataille de d'Oczakow; après la mort de son mari, elle est venue s'établir à Steinheim, commune de Losport, où elle demeura 21 ans; elle fixa depuis sa demeure à Echternach où elle réside depuis 29 ans. Cette femme, n'ayant aucune fortune, a été admise à l'hospice de ladite ville, où depuis plusieurs années elle est nourrie, logée et entretenue.

(3) Elle est aveugle et assez moyennée.

(4) Est décédé le 28 février 1831.

(5) Est décédée le 2 mars 1831.

AU PREMIER JANVIER 1831.

de la Belgique.

AGE.	SEXE.	PROFESSION.	ÉTAT de santé.	MARIÉ, veuf ou célibataire.	S'IL A ÉTÉ MILITAIRE.
100 ans 11 mois.	Mascn.	Rentier.	Se porte bien.	Veuf.	Non.
101 ans.	Féminn.	»	Assez bien.	Veuve.	»
111 ans.	Mascn.	Journalier et cultivateur.	Très-bien.	Veuf avec enfans.	»
104 ans.	Id.	Ancien forestier.	Bonne santé.	Veuf.	»
110 ans.	Féminn.	»	Id.	Veuve.	»
101 ans.	Id.	Aucune.	Bon.	Id.	»
100 ans 4 mois.	Mascn.	Charron.	Bon jusqu'à son décès.	Marié.	»
101 ans.	Féminn.	Ménagère.	»	Veuve.	»
101 ans.	Id.	Id.	Passable, mais elle a perdu la vue.	Id.	»
100 ans.	Mascn.	Journalier.	Bon.	Marié.	»
102 ans.	Id.	Tailleur.	Id.	Veuf.	»
101 ans 7 mois.	Féminn.	Rentière.	Parfait.	Veuve.	»
101 ans.	Id.	Fileuse.	Infirme.	Id.	»
101 ans.	Mascn.	Cultivateur.	Bon.	Veuf.	»
100 ans 10 mois.	Id	Journalier.	Id.	Marié.	»
100 ans.	Id.	Ouvrier.	Id.	Veuf.	»

(6) Elle est mère de dix-sept enfans, dont un seul est encore en vie.

(7) Il s'occupe du matin au soir de travaux domestiques, tels que pêcher, bêcher, faucher; il mange et boit à l'ordinaire et n'a eu qu'une légère incommodité en 1829.

(8) Position fort médiocre.

(9) Il jouit encore de toutes ses facultés intellectuelles, se rappelant encore très-bien les faits de son enfance et tout le cours de sa vie; il est atteint depuis quelques années de surdité non totale et de faiblesse de vue; ce sont ses seules infirmités.

(10) Il cultive son jardin et conduit encore lui-même la broaette chargée du fumier nécessaire à sa culture.

(11) Ce viellard est indigent; il n'a d'autre moyen de subsistance que le travail d'une de ses filles.

POPULATION

DES VILLES ET COMMUNES.

Province de la Flandre Orientale.

Villes et Communes.	Population.
Gand	83783
Alost	14791
Audenaerde	5334
Termonde.	7238
Deynze	3644
Eecloo	8351
Grammont.	7349
Lokeren	16069
St.-Nicolas.	16386
Ninove	4409
Renaix	12069
Total des villes.	179423
Antelinckx (St.)	1002
Appelterre Eychem.	1335
Aspelaere	1289
Audenhove (Goria).	1055
Audenhove (St.-Marie).	2260
Aygem	1857
Baerdegem.	984
Baevegem	1050
Bambrugge	713
Borsbeke	920
Burst	701
Denderhautem	3357
Denderleeuw	1920
Denderwindeke	3075
Elene	649
Erembodegem	3023
Erondegem	1076
Erpe.	2212
Erwetegem	1891
Essche (St.-Liévens)	2527
Ghysegem	1105
Godveerdegem	542
Goefferdinge	513
Grimmingen	463
Grootenbergen	876
Haeltert	3252
Hautem (St.-Liévens)	1674
Heldergem.	958
Herdersem.	966
Herzele.	1874
Hillegem	1109
Hofstade	1933
Iddergem	766
Idegem.	1177
Impe.	683
Kerkxken	1221
Lede	3910
Leeuwerghem.	612
Letterhautem	1022
Liefferingen	245
Meerbeke	2345
Meire	2364
Meldert	1723
Moerbeke	1149
Moorsel	2669
Nederboelaere	404
Nederhasselt	1121
Neyghem	342
Nieuwenhove	591

Villes et Communes.	Population.
Nieuwerkerken	2280
Okegem	596
Onkerzele	1040
Oombergen	605
Oordegem	2140
Ophasselt	1190
Otergem	470
Oultre	1624
Overboelaere	1490
Pollaere	622
Ressegem	875
Santbergen	1281
Sarlardingen	1571
Sebendelbeke	1116
Smeerhebbe Vloersegem	545
Smetlede	834
Sottegem	2019
Steenhuyse Wynhuyse	1877
Strypen	1407
Viane	1547
Velsique Ruddershove	2672
Vleekem	283
Vlierzele	1791
Voorde	1032
Waerbeke	288
Wanzele	532
Wanbreebtegem	725
Welle	1210
Zonnegem	375
Total du dist. d'Alost.	104542
Amougies	1060
Auweghem	1639
Beerlegem	412
Berchem	2342
Bevere	1560
Boucle (St.-Blasius)	889
Boucle (St.-Denys)	1039
Cruyshautem	6612
Deftinge	1709
Dickele	299
Edelaere	278
Eenaeme	831
Elseghem	1819
Elst	1203
Etichove	2776
Eyne	2579
Hemelveerdegem	395
Heurne	664

Villes et Communes.	Population.
Hermelgem	477
Hoorebeke (St.-Cornelis)	927
Hoorebeke (St.-Marie)	2103
Hundelgem	565
Huysse	4228
Laethem (St.-Marie)	597
Leupegem	890
Lierde (St.-Marie)	1844
Lierde (St.-Martin)	1316
Maereke-Kerkhem	1769
Maeter	3455
Melden	1483
Meylegem	358
Mechelbeke	985
Mooreghem	796
Mullem	668
Muynckzwalm	1243
Nederbrakel	3807
Neder Eenaeme	509
Nederzwalm	309
Nokere	1690
Nokerke	2439
Opbrakel	2083
Orroir	896
Oycke	1289
Parike	922
Paulaetem	292
Petegem	2302
Quaremont	2008
Rooborst	619
Roosebeke	417
Russeignies	943
Ruyen	2505
Schoorisse	3199
Segelsem	2140
Sulsique	1294
Synghem	2669
Volkegem	671
Wannegem Lede	1480
Welden	1427
Woortegem	3040
Total du dist. d'Audenaerde.	90760
Appels	1358
Audegem	1525
Baesrode	2909
Berlaere	3229
Buggenhout	3424
Calcken	4876

Villes et Communes.	Population.
Cherscamp	992
Denderbelle	982
Gillis (St.)	2635
Greembergen	1965
Hamme	8222
Laerne	3593
Lebbeke	4002
Massemen Westren	2006
Mespelaere	280
Moorzeke	3036
Opdorp	1176
Overmeire	3063
Schellebelle	1778
Uytbergen	976
Waesmunster	5050
Wetteren	8222
Wichelen	3975
Wieze	1462
Zele	10078
Total du dist. de Termonde.	80814
Adegem	3534
Assenede	3994
Bassevelde	3450
Bouchaute	2061
Caprycke	3829
Cluyse	1571
Ertvelde	3062
Jan-in-Eremo (St.)	723
Laureyns (St.)	2814
Lembeke	3199
Maldegem	6114
Margarita (St.)	726
Middelbourg	751
Oost Eecloo	1862
Waterland (Oudeman)	672
Watervliet	1668
Zelzaete	3000
Total du dist. d'Eecloo.	43030
Aelter	5439
Afsné	392
Asper	1925
Astene	1351
Bachte Maria-Leerne	1442

Villes et Communes.	Population.
Baeleghem	2882
Bayghem	695
Bellem	1630
Bottelaere	895
Denys (St.) Westrem	1439
Destelbergen	2850
Desteldonck	1221
Deurle	931
Deckelvenne	1619
Drongen	4733
Eecke	1946
Evergem	7790
Gavere	1102
Gendbrugge	1094
Gontrode	414
Gotthem	1218
Grammen	676
Gysenzeele	526
Hansbeke	2693
Heusden	1953
Knesselaere	3853
Laethem (St.-Martens)	1262
Landegem	1986
Landscauter	484
Ledeberg	1431
Leerne (St.-Martens)	783
Lemberge	431
Loochristi	3583
Lootenhulle	2811
Lovendegem	4701
Machelen	2471
Mariakerke	1103
Merendré	2656
Meirelbeke	3027
Melle	1938
Melsen	597
Mendonck	284
Meygem	1222
Moerbeke	3582
Moortzeele	690
Munte	1092
Nazareth	5183
Nevele	3754
Olsene	2092
Oostacker	4952
Oosterzeele	2815
Oostwynkel	1056
Petegem	1352
Poesele	810
Poucques	1227
Rousele	624
Saffelaere	2884
Scheldcrode	984

Villes et Communes.	Population.
Scheldewindeke	2059
Seeverghem	1420
Semmerzake	802
Seveneeken	2197
Sleydinge	5892
Somergem	7396
Swynaerde	1802
Ursel	2319
Vinderhaute	685
Vosselaere	881
Vurste	862
Vynckt	2130
Wachtebeke	3760
Waerschoot	6143
Wondelgem	1196
Wonterghem	1049
Wynkel	2022
Zeveren	815
Zulte	1852
Total du dist. de Gand.	161858
Basele	4407
Belsele	2856
Beveren	6050
Burght	906
Calloo	2229

Villes et Communes.	Population.
Clinge (de)	1420
Cruybeke	2704
Dacknam	453
Doel	1699
Elversele	1146
Exaerde	4089
Gillis (St.) Waes	3781
Haesdonck	2251
Kemseke	1508
Kieldrecht	2532
Melsele	2707
Nieuwkerken	2263
Pauwels (St.)	1697
Ruppelmoude	2586
Sinay	4005
Stekene	4867
Temsche	7002
Tielrode	1765
Verrebroek	1271
Vraecne	5350
Zwyndrecht	1967
Total du dist. de St. Nicolas.	73511
TOT. DES 293 COM. DE LA PROV.	733938



Bruges	42198
Dixmude	3199
Ypres	15940
Iseghem	8380
Courtrai	19036
Menin	7608
Nieuport	3028
Ostende	11328
Poperinghe	10092
Roulers	9820
Thielt	11519
Thourout	7469
Furnes	4253
Waesten	5614
Wervick	5461
Total des villes	164945

Villes et Communes.	Population.
Artrycke	2611
Andries (St.)	1402
Assebroucke	845
Beernem	2899
Blankenberge	1795
Coolkerke	913
Cruys (St.)	1473
Damme	828
Dudzeele	1687
Heyst	692
Houcke	152
Houttave	647
Jabbeke	1447
Jooris (St.)	1210
Knocke	989
Lapschuere	692
Lissewege	1240
Lophem	1206
Meelkerke	427
Michiels (St.)	907
Moerkerke	2632
Nieuwmunster	339
Oedelem	4020
Oost-Camp	3889
Oost-Kerke	810
Peeters-op-den-Dyk (St.)	811
Rams-Capelle	380
Ruddervoorde	3583
Snelleghem	708
Stalhille	587
Sysseele	1525
Uytkerke	572
Varssenaere	719
Wardamme	783
Wenduyne	212
West-Capelle	1153
Zedelghem	2851
Zerkeghem	787
Zuyenkerke	763
Total du dist. de Bruges	51186

Bekeghem	446
Breedene	2111
Clemskerke	860
Eerneghem	2391
Ettelghem	607
Ghistel	2258
Ichteghem	3483
Leffinghe	1489
Lombaertzyde	576
Mannekensvere	356
Mariakerke	415
Middelkerke	648
Moere	1047
Oudenburg	1216
Pieters-Capelle (St.)	217
Roxem	442
Schoore	508
Slype	1081
Snaeskerke	485
Steene	436
Vlisseghem	734
Westhende	558
Westkerke	1004
Wilskerke	182
Zande	525
Zandvoorde	511
Zevecote	621
Total du dist. d'Ostende	25207

Beerst	1150
Bovekerke	961
Caeskerke	433
Clercken	2796
Couckelaere	3850
Cortemarck	3975
Eessene	1871
Handzaeme	2629
Jacobs-Capelle (St.)	174
Keyem	1004
Lampernisse	404
Leke	1074
Loo	1671
Merckem	3278
Noordschoote	615
Nieuw-Capelle	707
Oostkerke	261
Oude-Capelle	248
Pollinchove	1677
Reninghe	1991
Stuyvekenskerke	361
Vladsloo	2024
Wercken	1283

Villes et Communes.	Population.
Woumen	2864
Zarren	2166
Total de dist. de Dixmude	39467
Adinkerke	946
Alveringhem	2718
Ave-Capelle	447
Beveren.	1624
Boitshoucke	119
Bulscamp	751
Coxide	507
Eggewaerts-Capelle	463
Ghyverinckhove	592
Hoogstade.	679
Houtthem	1465
Isenberghe.	932
Jooris (St.)	193
Leysele.	1999
Moeres	218
Oeren	194
Oostduynkerke	892
Pervyse.	1108
Rams-Capelle.	729
Ricquiers (St.)	326
Steenkerke.	678
Staevele	1168
Vinckem	693
Wulpen	652
Wulveringhem	1080
Zoutenaye	21
Total du dist. de Furnes.	21194
Beeelaere	2148
Boesinghe	1772
Bixschote	699
Brielen	663
Comen	3209
Crombeke	950
Dickebusch	1324
Dranoutre.	1003
Elverdinghe	1404
Gheluveldt	1161
Gheluwe	3712
Haeringhe	1958
Hollebeke	613

Villes et Communes.	Population.
Houtthem	1211
Jan (St.)	755
Kemmel	1475
Langhemarck	5751
Loere	609
Meessene	1397
Neder-Waesten	737
Nieuwkerke	2687
Oostvleteren	1539
Passchendaele	2802
Proven	1453
Reninghelst	2064
Voormezeele	1022
Vlaemertinghe	2478
Watou	2749
Westoutre	1183
Westvleteren	1435
Woesten	1152
Wulverghem	529
Wytschaete	3094
Zandevoorde	721
Zillebeke	1412
Zonnebeke.	2282
Zuydschote	570
Total du dist. d'Ypres.	61723
Aelbeke.	1829
Anseghem	4376
Autryve.	1222
Avelghem	4703
Bavickhove	1131
Belleghem	3167
Beveren	1504
Bisseghem	656
Bossut	561
Caester	1465
Ceurne	2493
Coyghem	918
Deerlyck	5181
Denys (St.)	3663
Desselghem	1945
Dottignies	4213
Espierres	1084
Gulleghem.	3814
Ghyselbrechteghem	521
Haerelbeke	4273
Helchin.	1024
Heule	3450
Heestert	2848

Villes et Communes.	Population.
Herseaux	2172
Hulste	2324
Ingoyghem.	2180
Kerckhove.	1366
Lauwe	2383
Lendelede	3982
Luingne	1494
Marcke.	1510
Moorseele	4235
Mouseron	5535
Moen	2312
Ooteghem	2415
Reckem	2119
Rolleghem.	2204
Sweveghem	5084
Tieghem	2484
Vive-St.-Éloy	1111
Viehte	1246
Waereghem	6309
Waermaerde	1331
Wevelghem	3685
Total du dist. de Courtrai.	113522
Aerzele	3321
Caeneghem	1954
Coolscamp.	2539
Denterghem	2744
Eeghem	1812
Marckeghem	986
Meulebeke	9049
Oesselghem	1149
Oostroosebeke	4431
Oyghem	1193
Pitthem	5733
Ruysselede	6521

Villes et Communes.	Population.
Swevezeele.	4387
Vive-St.-Bavon	1844
Wacken	2416
Wielsbeke.	1887
Wynghene.	6694
Total du dist. de Thielt.	58660
Ardoye	7348
Beveren.	2879
Cachtem	1749
Dadizeele	1764
Emelghem	1806
Gits	3350
Hooglede	4256
Ingelmunster	5841
Ledeghem	3657
Lichtervelde	5631
Moorslede	6304
Oost-Nieuw-Kerke	2269
Ouckene	2090
Rolleghem-Capelle	1381
Roosebeke.	1819
Rumbeke	6584
Staeden.	4271
Wynkel-St.-Éloy.	2775
Total du dist. de Roulers.	65774
TOT. DES 248 COM. DE LA PROV.	601678

Province d'Anvers.

Villes et Communes.	Population.
Anvers.	77199
Lierre.	13153
Malines	24436
Turnhout.	12493
Total des villes. . .	127281
Aertselaer	1565
Austruweel.	157
Beerendrecht	1507
Berchem	2729
Boom	6223
Borsbeek	513
Bouchout	1859
Brasschaet.	2222
Brecht	2823
Broechem	1578
Calmpthout	2258
Capellen.	1445
Contich.	3640
Deurne et Borgerhout . . .	5190
Edeghem	997
Eeckeren	3837
Emblehem.	824
Esschen.	2040
Halle	603
Hemixem, commune . . .	1025
— Prison de St-Bernard.	1386
Hoboken	2298
Hove	566
Lillo	1083
Loenhout	1763
Merxem.	1529
Mortsel.	1347
Niel.	2501
Oeleghem	1075
Oorderen	622
Ootsmalle	1054
Pulderbosch	605
Pulle	645
Ranst	1472

Villes et Communes.	Population.
Reeth	1271
Rumpst.	2170
Santhoven	955
Santvliet	1663
Schelle	1317
Schilde	1028
Schooten	1477
S'gravenwezel.	794
St-Job in 't Goor.	311
Stabroek	2001
Viersel	488
Massenhoven	250
Vremde.	706
Waerloos	622
Westmalle.	977
Wilmarsdonck.	775
Wilryck	2009
Wommelghem	1485
Wuestwezel	1694
Wyneghem.	876
Zoersel	906
Total du district d'Anvers. .	84756
Amands (St.).	2946
Beersel	1254
Berlaer.	2925
Bevel	334
Blaesvelt	938
Bonheyden.	1265
Bornhem	4043
Duffel	3940
Gestel	200
Heffen	920
Heyendonck	469
Heystopdenberg	6847
Hingene	3546
Hombeek	1712
Hegem	1229
Kessel	1679
Koningshoyckt	1903

Villes et Communes.	Population.
Leest	1291
Liezelée	970
Lippeloo	626
Mariekerke	745
Nylen	1638
Oppuers	1023
Puers	5375
Putte	2733
Ruysbroek.	1624
Rymenam.	1916
Schrick	1538
Thisselt.	1615
Waelhem	1080
Wavre-N.-D.	2148
Wavre-St-Cath	2911
Weert	535
Wickevorst	988
Willebroek	3030
Total du district de Malines.	67936
Avendonck	3230
Baelen	3004
Barlehertog	855
Beersse.	853
Bouwel.	527
Casterlé.	1692
Desschel	1721
Eynthout	745
Gheel	7671
Gierle	940
Grobbendonck	951
Herensthals	3280
Herenthout	2137
Hersselt.	3883
Hoogstraten	1856
Houtoenne.	470
Hulshout	645
Lichtaert	1475

Villes et Communes.	Population.
Lille.	1039
Meerhout	3237
Meerle	1090
Meir.	1418
Merxplas, commune.	1244
— colonie de force.	688
Minderhout	455
Moll.	4723
Morkoven	538
Norderwyck	1104
Oevel	771
Olmen	1299
Oolen	1573
Poederlé	692
Poppel	844
Raevels.	700
Rethy	2363
Rykevorsel	1190
Thielen.	860
Tongerloo.	1475
Varendonck	179
Veerle	1375
Vlimmeren	246
Vorsselaer.	1603
Vordt	1764
Vosselaer	631
Wechelderzande	452
Weelde.	1123
Westerloo	2279
Westmeerbeek	531
Wortel, commune	588
— colonie.	565
Zoerle Parys	427
Total du district de Turnhout.	75001
TOT. DES 141 COM. DE LA PROV.	354974

Province du Brabant.

Villes et Communes.	Population.
Bruxelles	98279
Hal	5863
Louvain	25643
Aerschot	3615
Diest	7039
Tirlemont	7822
Nivelles.	7670
Wavre	4853
Total des villes	160784
Alsemberg.	973
Anderlecht.	3426
Assche	5238
Audenaeken	345
Beckerseel.	303
Beersele.	1055
Beerth (Brages)	424
Bellinghen.	452
Bergh	1063
Beyghem	499
Biert (Bierges)	967
Bogaerden.	565
Borgt-Lombeek	1075
Brusseghem	1763
Bueken.	421
Buysinghen-Eysingen	509
Campenhout	2625
Capelle-op-den-Bosch.	1373
Cobbeghem	301
Crainhem	560
Dieghem	910
Dilbeek.	1628
Droogenbosch.	536
D'Worp	2468
Elewyt.	1240
Elinghen	321
Elsene	4438
Eppeghem.	970
Esschene	1293
Etterbeek	2213
Ever.	977
Gaesbeek	364
Galmaerde.	2268
Goyck	2815
Grimbergen	3285
Grooten-Bygaerden	754
Haeren.	600
Hamme.	186
Hekelghem.	1787
Herffelingen	1610
Herne (Hérinnes)	4053
Heykruys	947
Hoylaert	1767
Humbeek	1829
Huysingen.	530
Jette-Ganshoren	1909
Itterbeek	711
Kester	1791
Laeken	1783
Leerbeek	546
Lembecq	2167
Liedekerke.	2007
Linkebeek	968
Londerzeel	4007
Machelen	694
Malderen	1626
Mazenseel	714
Melsbroeck	923
Merchem	3799
Meysse	2266
Molhem-Bollebeek	878
Muysen.	1602
Neder en Over Heembeek	772
Neder-Ockerzeel	904
Nosseghem	554
Oetinghen	1453
Onze-L.-V.-Lombeek	514
Opwyck	3302
Overyssche.	4138
Pamele	2497
Pepinghen-Beringhen	1632
Perck	1011

Villes et Communes.	Population.
Peuthy	426
Ramsdonck	662
Releghem	385
Ruysbroeck	504
Saventhem	1112
Schaerbeek	1894
Sempst	2429
St.-Agatha-Berchem	2118
St.-Catharina-Lombeek	1221
Schepdael	1458
St.-Genesius-Rhode	1915
St.-Gilles	1927
St.-Jans-Molembeek	4142
St.-Joos-ten-Noode	2879
St.-Lambrechts-Woluwe	972
St.-Laurentius-Berchem	197
St.-Mertens-Bodeghem	875
St.-Mertens-Lennick	1306
St.-Peeters-Leuw	3460
St.-Peeters-Woluwe	975
St.-Quentens-Lennick	2383
St.-Renelle (Saintes)	1919
St.-Stevens-Woluwe	793
St.-Ulric-Capelle	781
Steenhuffel	1582
Steenockerzeel-Humelghem	1522
Sterrebeek	1022
Strombeek-Bever	658
Strythem	565
Teralphène	903
Ternath	1845
Thollenbeek	2496
Ukkel	4626
Vilvorde	5091
Vlesembeek	1134
Vollezeele	1660
Vorst	980
Wambeek	1351
Watermael-Boitsfort	3061
Weerdt	542
Wemmel	1110
Wesembeek	812
Wolverthem	2682
Watermael	329
Zellick	770
Total du dist. de Bruxelles.	180568
Attenrode-Wever	609
Bael	873

Villes et Communes.	Population.
Bautersem	602
Beequevoort	944
Beggynendyck	828
Berthem	1321
Beteeom	1783
Bierbeek	2280
Bincom	804
Blanden	471
Boort-Meerbeek	1381
Budingen	835
Bunsbeek	796
Caggevinne-Leuven	1165
Capellen	522
Corbeek-Dyle	517
Corbeek-Loo	593
Cortenaeken	822
Cortenbergh	784
Cortrych-Dutzel	1006
Cumptich	1027
Deurne	380
Dormael	329
Duysbourg	1146
Erps-Querbs	1739
Esemael	258
Everbergh	1143
Geest-Betz	1400
Gelrode	738
Glabbeek-Suerbempde	673
Goedsenhoven	631
Graesen	276
Haeght	1802
Haekendover-Wulmersum	557
Halle-Boyenhoven	1015
Hauwaert	791
Heelenbosch	153
Herent	2308
Hever	1368
Heverlé	1523
Hoeleden	694
Holsbeek	930
Hougaerde - Bost - Overlaer-Rommersom	3330
Huldenbergh	1370
Keerbergen	2115
Kerkom	661
Kersbeek-Miscom	897
Kessel-Loo	1430
Langdorp	1866
Leefdael	1528
Linden	656
Lombeek	387
Lovenjoul	592
Lubbeek	1903

Villes et Communes.	Population.
Meensel-Kieseghem	535
Meerbeek	616
Melkweser.	279
Meldert.	916
Messelbroeck	419
Molenbeek.	706
Neerheylissem.	1199
Neerlinter	1775
Neervelp	361
Nierysselie.	1031
Nieuw-Rhode	994
Oirbeek	211
Opheylissem	660
Oplinter	717
Opvelp	634
Orsmael	635
Ottenbourgh	851
Oud-Heverlé	752
Pellenberg.	643
Rillaer	1465
Roosbeek-Neerbutzel	554
Rotselaer	2001
Rummen	909
Schaffen	1575
Scherpenheuvel	2038
Sichem	2000
St-Agatha-Rhodes	886
St-Joris-Wert.	581
St-Joris-Winghe	993
St-Margareta-Hautem	371
St-Mertens St-Peeter-Vissenacken	688
St-Peeters-Rhode	780
Sluysen (l'Ecluse)	452
Tervueren.	1677
Testelt	850
Thielt	1582
Thildonck	1092
Vaelbeek	152
Velthem-Beyssem	1223
Vertryck	442
Vossem.	791
Wanrode	779
Webbecom	372
Werchter	3396
Wesemael	1344
Wespelaer.	642
Willebringen	524
Wilsele.	1001
Winxele	1104
Wommersom	500
Zittaert-Lummen en Augaerden	1453

Villes et Communes.	Population.
Zoutleeuw (Léau)	1372
Total du dist. de Louvain.	106075
Archennes	526
Autre-Eglise	820
Baisy-Thy	2045
Baulers.	637
Bierges	823
Biez	626
Bomal	440
Boulez	671
Bornival	489
Bossut-Gottechain	1171
Bousval	1170
Braine-l'Alleu.	4210
Braine-le-Château	1668
Ceroux-Mousty	1180
Chastre-Villeroux-Blanmont	1259
Chaumont-Gistoux	1534
Clabecq	368
Corbais.	529
Corroy-le-Grand	1326
Cortil-Noirmont	1030
Coulture-St.-Germain	652
Court-St.-Etienne	2152
Dion-le-Mont.	681
Dion-le-Val	328
Dongelberg	524
Enines	331
Folx-les-Caves	584
Geest-Gerompont-Pte.-Rosie.	835
Genappe	1552
Gentinnes	739
Genval	1094
Glabais.	885
Glimes	743
Grand-Rosière-Hottomont.	525
Grez-Doiceau	2145
Hamme-Mille.	776
Haut-Ittre	473
Hevillers	592
Houtain-le-Val-Houtain-le-Mont.	831
Huppaye-Molenbais-St-Pierre.	841
Incourt.	646
Ittre.	1987
Jandrain-Jandrenouille.	1090
Jauche	928
Jauchelette	496

Villes et Communes.	Population.	Villes et Communes.	Population.
Jodoigne	2839	Planeenoit	795
Jodoigne-Souveraine	646	Quenast	524
La-Hulpe	1232	Ramillies-Offus	637
Lasne-Chapelle-St.-Lambert	1628	Rebecq-Rognon	2601
Lathuy	629	Rixensart	1172
Lillois-Witterzée	976	Rosière	524
Limal	1192	Roux-Miroir	629
Limelette	560	Saint-Géry	489
Longueville	705	St-Jean-Geest-Ste-Marie-Geest	717
Loupoigne	906	Saint-Remy-Geest	609
Malèves-Ste.-Mar.-et-Wastine	729	Sart-Dame-Avelines	1487
Maransart	402	Thines	343
Marbais	1642	Thorembais-les-Béguines	828
Marilles	915	Thorembais-St-Trond	912
Melin	1530	Tilly	622
Mellery	537	Tourinnes-Bauvechain	2557
Monstreux	283	Tourinnes-les-Ourdons Saint-Lambert-Libersart	1466
Mont-St.-André	808	Tubize	2244
Mont-St.-Gilbert	750	Virginal-Samme	1149
Nethen	1027	Vieux-Genappe	987
Nil-St.-Vincent-St.-Martin	1182	Villers-la-Ville	774
Nodebais	448	Walhain-Saint-Paul Sart-les-Walhain	1529
Noduwez-Linsmeau	1312	Waterloo	2315
Noville-sur-Mehaigne	810	Wauthier-Braine	1037
Ohain	2093	Ways	516
Oisquercq	390		
Ophain-et-Bois-Seigneur-Isaac	1328	*Total du district de Nivelles.*	108719
Opprebais	1404		
Orbais	696	TOT. DES 335 COM. DE LA PROV.	556146
Orp-le-Grand	1296		
Ottignies	981		
Perwez	2231		
Piétrain	1088		
Piétrebais-Chappelle-St.-Laurent	1010		

Province du Hainaut.

Anving	1917	Châtelet	2550
Ath	8789	Chièvres	3040
Beaumont	1856	Chimay	2567
Binche	4878	Enghien	3739
Braine-le-Comte	4217	Fontaine-l'Évêque	2801
Charleroy	5908	Gosselies	4187

Villes et Communes.	Population.
Lessines	4592
Leuze	5367
Mons	23010
Péruwelz	6622
Rœulx	2568
Saint-Ghislain	1550
Soignies	6314
Thuin	3632
Touruay	28737
Total des villes	128841
Anvaing	1406
Arbre	397
Are-Ainières	1797
Attre	397
Aubechies	236
Baseilze	2245
Belœil	2216
Bernissaert	1030
Bliequy	1749
Bouvignies	691
Brugelette	1673
Buissenal	1112
Cordes	483
Desgneau	679
Ellezelles	5939
Ellignies-lez-Frasnes	146
Ellignies-Ste-Anne	1417
Everbecq	4082
Flobecq	5258
Forest	958
Fouleng	508
Frasnes	4580
Gages	574
Ghislenghien	829
Gibecq	596
Gondregnies	262
Grandglise	494
Grosage	432
Haequegnies	861
Harchies	1258
Hellebecq	701
Herquegies	713
Houtaing	788
Huissignies	1192
Irchonwelz	874
Isières	900
Ladeuze	1307
Lahamaide	1396

Villes et Communes.	Population.
Lanquesaint	472
Maffles	650
Mainvault	1931
Meslin-l'Evêque	1709
Mevergnies	709
Moulbaix	855
Moustier	1499
Ormeignies	1136
Ostiches	985
Pommerœul	1440
Quevaucamps	1882
Rameignies	250
Rebaix	1004
Saint-Sauveur	2132
Stambruges	1753
Thumaide	745
Tongre-Notre-Dame	664
Tongre-Saint-Martin	173
Tourpus	1214
Ville	746
Villers-Notre-Dame	216
Villers-Saint-Amand	695
Wadelincourt	416
Wodecq	2830
Total du district d'Ath	78282

Acoz	449
Aiseau	580
Arquennes	1543
Bellecourt	344
Boignée	411
Bois-d'Haine	523
Bouffiont	1008
Braye	258
Buzet	721
Chapelle-lez-Ezerl	1438
Châtelineau	1207
Couillet	609
Courcelles	3160
Dampremy	1065
Familleureux	926
Farcieunes	1398
Fayt	952
Feluy	1907
Fleurus	2937
Forchaies-la-Marche	892
Frasnes	1798
Gerpinnes	1365
Gilly	5523

Villes et Communes.	Population.
Gougnies	422
Gouy-le-Piéton	2548
Heppignies	752
Joncret	280
Jumet	6528
Lahestre	969
Lambusaert	385
Landelies	394
Leernes	960
Liberchies	587
Lodelinsart	1534
Loverval	270
Marchième-au-Pont	870
Marcinelle	1094
Mellet	1020
Monieau-sur-Sambre	642
Montignies-le-Tilleul	1252
Montigny-sur-Sambre	3134
— — Marchienne	1250
Obaix	971
Petit-Rœulx	304
Piéton	556
Pont-à-Celles	2238
Pont-de-Loup	564
Presles	801
Ransaert	2086
Rèves	1201
Roux	2151
Saint-Amand	777
Seneffe	3418
Souvret	1015
Thiméon	864
Trazegnies	1431
Viesville	853
Villers-Perwin	608
Villers-Potterie	392
Wagnelée	416
Wanfériée-Boulet	2020
Waugnies	456
Wayaux	319
Total du dist. de Charleroy.	79346
Angre	1090
Angreau	519
Asquillies	214
Attries	411
Audregnies	800
Aulnois	420
Autreppe	319

Villes et Communes.	Population.
Baisieux	632
Baudour	2522
Beauffe	911
Blaergnies	815
Blaugnies	1359
Bougnies	259
Boussu	2839
Cambron-Casteau	618
Cambron-Saint-Vincent	1132
Chaussée-Notre-Dame	1261
Ciply	477
Caesmes	2244
Dour	5484
Elouges	2233
Erbaut	400
Erbiseul	504
Erquennes	518
Eugies	1362
Fayt	568
Frameries	7847
Genly	526
Ghlim	2248
Givry	1468
Goegnies-Chaussée	404
Hamin	425
Harmignies	710
Harvengt	674
Hautrage	1159
Havay	750
Havré	1819
Hensies	1906
Hachies	2241
Hormi	2963
Hyon	1117
Jemmapes	4635
Jarbin	691
Lens	2062
Lembise	586
Marchipont	118
Masnuy-Saint-Jean	1204
— Pierre	349
Mesvin	258
Montignies-lez-Lens	1266
Montignies-sur-Roi	908
Montrœil	836
Neufmaison	570
Neuvilles	1804
Nimi-Maisières	1895
Noirchain	189
Nouvelles	271
Obourg	822
Onnezies	295
Pâturages	5606

Villes et Communes.	Population.
Quaregnon.	3927
Quévy-le-Grand.	687
Quévy-le-Petit.	813
Quiévrain	2001
Roisin	1379
Saint-Symphorin.	1081
Saxe-la-Bruyère	828
Sirault	1855
Spiennes	497
Thulin	1880
Villerot	362
Warquignies	611
Wasmes	5003
Wasmael	755
Wihéries	1500
Total du district de Mons. .	103612
Acren (les deux)	3364
Bassilly.	1489
Bievène.	3270
Bois-de-Lessines.	1648
Boussoit	502
Bray.	324
Casteau.	1477
Ecaussines-d'Enghien . . .	2684
Ecaussines-Lalleu	832
Estines-au-Val	731
Ghoy	2159
Gottignies	985
Haine-Saint-Paul.	821
Hennuyères	1416
Henripont	280
Horrues	2677
Houdaing-Aimeries	2140
Houdaing-Gaugnies	2470
Hoves	2193
Marche-lez-Écaussines . . .	1624
Marcq	2342
Maurage	559
Mignault	981
Naast	1343
OEudeghien	1841
Ogy	1290
Olligniet	1323
Papignies	683
Peronnes	325
Petit-Enghien	1908
Petit-Rœulx	908
Ronquières	1209

Villes et Communes.	Population.
St.-Denis	654
St.-Pierre-Capelle	2330
St.-Vaast	2220
Villy	2383
Steenkerke.	1016
Strepy	1056
Thien	632
Thieusies	1049
Thoricourt	745
Trivières	772
Veillerelle-le-Sec.	88
Ville-Sur-Haine	502
Villèze-St.-Ghislain	590
Wannebecq	1051
Total du dist. de Soignies.	62886
Anderlues	2662
Baileux.	1213
Bailievres	265
Barbanson.	740
Battegnies	437
Bauwelz	677
Bersillies-l'Abbaye	357
Biesme-Lez-Happ	310
Bierceé	433
Biesme	271
Bossu-lez-Walcourt	583
Boulers.	507
Buvrinnes	1086
Carnières	1943
Cour-sur-Heure	306
Croy-lez-Rouvroy	352
Doustienues	148
Epinois.	270
Erpion	285
Erquelinnes	536
Estinnes-au-Mont	1552
Fauroeulx	410
Fontaine-Walmont.	509
Forges	584
Froid-Chapelle	1603
Gosée	1027
Grandrieu.	741
Grandreng.	1205
Haine-St.-Pierre	917
Ham-sur-Heure	1592
Haute-Wiheries	476
Haulchin	895
Jamioulx	532

Villes et Communes.	Population.
Labuissière	584
Leeze-et-Fosteau	427
Leugnies	353
Leval-Chaudeville	235
Leval-Trahegnies	1151
Lobbes	2266
Lomprit	132
Maion	924
Marbaix	476
Merbes-le-Château	996
Merbes-Ste.-Marie	473
Momignies	2200
Montbliard	524
Monceaux-Imbrechies	374
Monlignies-St.-Christ	348
Mont-Ste.-Aldegonde	486
Mont-Ste-Geneviève	334
Morlanwelz	1672
Nalinnes	1598
Peissant	640
Ragnée	557
Rance	987
Renlies	632
Ressaix	318
Robechies	263
Rouveroy	521
St.-Remy	340
Salles	353
Sars-la-Buissière	793
Seloignes	950
Sivry	2770
Solze-St.-Géry	833
Solze-sur-Sambre	1181
Strée	1030
Thirimont	579
Thuillies	1138
Vaux	111
Vellercille-lez-Braieux	446
Vergnies	322
Villers-la-Tour	536
Virelles	478
Wandrez	578
Total du dist. de Thuin.	57333
Anserœul	1824
Bailleul	769
Bary	751
Baugnies	1032
Beclers	1429

Villes et Communes.	Population.
Blandain	2737
Blaton	2301
Bleharies	864
Braffe	831
Brasmenil	1364
Bruyelles	956
Bury	890
Calinelle	624
Calonne	679
Celles-Molembaix	2719
Chapelle-à-Oie	708
Chapelle-à-Walt	1217
Chercq	587
Ere	491
Escanaffles	2004
Esplechin	1249
Esquelmes	296
Estaimbourg	1040
Estaimpuis	1087
Evregnies	880
Fontenoy	674
Froidmont	691
Froyennes	1228
Gallaix	387
Gaurain-Rameroix	2717
Grand-Metz	1308
Guignies	837
Havinnes	1127
Hérinnes	1937
Hertain	224
Hollain	931
Havardries	220
Jollain-Merlin	628
Kain	1908
Lamain	559
Laplaigne	870
Leeze-Nord	735
Lesdain	588
Ligne	941
Marquain	1077
Maubray	1474
Maulde	1313
Melle	505
Montrœul	848
Mont-Saint-Hubert	1320
Mourcourt	1553
Nechin	1752
Obigies	705
Orcq	571
Pecq	2204
Péronnes	881
Pipaix	1584
Popuelles	529

Villes et Communes.	Population.	Villes et Communes.	Population.
Pottes	1954	Warchin	194
Quartes.	419	Warcoing	1067
Rameguies-Chin	961	Wasmes-and-Briff	974
Rongy	1122	Waltipont	472
Roucourt	1303	Vez-Velvain	953
Rumes	2977	Wieze	3032
Rumillies	552	Willaupsies	559
Saint-Léger	1269	Willemeau.	483
— Maur.	285		
Tintignies	2068		
Templeuve.	3613	*Total du dist. de Tournay.*	94657
Thieulin	1143		
Thimougies	383		
Vaulx	862		
Velaines	2294	TOT. DES 425 COM. DE LA PROV.	476116
Vezon	1563		

Province de Namur.

Andennes	3920	Bois-de-Villers	1197
Fosse	2465	Bolinne.	584
Namur.	21571	Boneffe.	441
Dinant	4834	Boninne	449
Philippeville	1429	Bossière	586
		Bothey	293
		Bouge	375
Total des villes	34219	Bovesse.	262
		Branchon	526
		Champion	631
		Corroy-le-Château	658
Asche-en-Réfail	821	Cortil-Wodon	727
Arbre	574	Courrière	467
Assesse	1316	Crupet	562
Auvelais	1941	Daussoux	252
Balâtre	626	Dave	1045
Beez	267	Denée	460
Beuzet	408	D'huy	1079
Bierwart	257	Eghezée	569
Biesme	952	Enines	630

Villes et Communes.	Population.
Erneton-St.-Biert.	428
Ernage	701
Erpent	352
Evelette.	781
Falisolle	801
Flawinne	1339
Florée	418
Floreffe	1544
Floriffoux	322
Forville.	991
Franc-Waret	263
Franière	350
Furnaux	345
Gelbressée	437
Gembloux	2145
Gesve	1401
Grosne	280
Grand-Leez	1359
Grand-Manil	507
Graux	218
Haillot	639
Haltinne	772
Ham-sur-Sambre	866
Hanret	804
Hemptinne.	517
Hingeon	567
Isne	324
Jallt.	152
Jambe	1412
Jemeppe	1505
Keumiée	242
Lesvée	1425
Leuze	791
Lierme	559
Ligny	942
Live.	265
Longchamp	409
Lonzée	903
Loyers	396
Lustin	795
Maillen	626
Maizeret	168
Malonne	1925
Marche-les-Dames	587
Marchovelette.	338
Mazy	422
Mehagne	451
Mellet	1924
Meux	1015
Moignelée	364
Mornimont.	254
Moustier	652
Mozet	1406

Villes et Communes.	Population.
Namêche	491
Noville-les-Bois	978
Ohey	843
Onoz.	185
Perwez	362
Pontillas	255
Profondeville	705
Rhisne	414
Roux (Le)	476
Saint-Denis	565
Saint-Gérard	1287
Saint-Germain	446
Saint-Marc.	320
Saint-Martin	306
Saint-Servais	504
Sart-Eustache.	221
Sauvenière.	960
Selayn	1205
Sombreffe	1852
Sorée	327
Sosoye	415
Soye.	610
Spy	2050
Suarlée	351
Tamine	1049
Taviers	583
Temploux	1189
Thon	655
Tellier	198
Tongrinne	898
Vedrin	1250
Velaine.	1260
Vezin	990
Vitrival.	601
Warét-la-Chaussée	679
Warisoux	745
Wepion.	554
Wierde	1008
Total du dist. de Namur . .	86141
Achêne	532
Alle	392
Ambly	377
Anthée	446
Annevoye	471
Anseremne.	407
Ave et Auffe	268
Baillamont.	176
Baillonville	313

Villes et Communes.	Population.
Baronville	146
Barvaux-en-Condroz	421
Beauraing	839
Belle-Fontaine	112
Bièvre	454
Broux	910
Blaimont	102
Bohan	545
Bonsin	355
Bourseigne-Neuve	375
Bourseigne-Vieille	206
Bouvigne	779
Braibant	262
Buissonville	395
Bure	415
Celle	806
Chevetogne	516
Ciergnon	349
Ciney	1421
Chairière	259
Conneux	294
Cornimont	111
Custinne	330
Dion	187
Dortinne	329
Dréhance	179
Emptinne	415
Eprave	348
Evrehaille	622
Falaen	525
Falmagne	257
Falmignoul	279
Feschoux	267
Felenne	725
Finnevaux	207
Flostoy	688
Focant	280
Foy (N.-D. de)	188
Fronville	546
Furfooz	162
Gedinne	452
Gézin	242
Godinne	624
Graide	473
Gros-Fays	261
Hamois	769
Han-sur-Lesse	339
Hastière-Lavaux	458
Hastière-par-Delà	196
Haut-le-Wastia	205
Havelange	746
Heer	420
Heuze	452
Hogne	119
Honnay	347
Houdremont	243
Hour	313
Houx	172
Houyet	573
Hulsonniaux	279
Javingne	388
Jemelle	253
Jeneffe	242
Laforêt	262
Lavaux-Ste.-Anne	293
Leignon	823
Lessive	173
Lisogne	361
Louette-St.Denis	299
Louette-St.Pierre	350
Maffe	721
Malvoisin	188
Martouzin-Neuville	168
Membre	171
Mesnil-Eglise	262
Mesnil-St.-Blaise	502
Mieeret	410
Mohiville	303
Monceau	228
Mont-Gauttrier	467
Mouzaive	71
Nafraiture	256
Naomé	144
Natoye	622
Nettine	196
Noiseux	420
Oisy	261
Onhay	394
Orehimont	284
Patignie	197
Petit-Fays	127
Pessoux	509
Pondrome	556
Porcheresse	237
Purnode	190
Resteigne	514
Rienne	479
Rivière	448
Rochefort	1026
Sart-Custinne	220
Schaltin	712
Scy	234
Serinchamp	573
Sinsin	359
Somme-Leuze	355
Sommière	290

Villes et Communes.	Population.
Sorinne	337
Sovet	446
Spontin	760
Thyne	383
Vencimont	546
Verlée	99
Villers-sur-Lesse	452
Vonêche	889
Vresse	141
Waillet	162
Wancenne	192
Wanlin	208
Warnant	328
Waulsort	376
Wavreille	287
Weillen	250
Wiesme	124
Willerzie	431
Winenne	659
Yvoir	640
Total du dist. de Dinant	51919

Villes et Communes.	Population.
Agimont	317
Anthée	737
Aublain	509
Berzée	470
Biesmerée	497
Boussu-en-Fagne	450
Bruly	745
Castillon	424
Cerfontaine	1086
Chastrés	341
Clermont	679
Corenne	302
Couvin	2094
Cul-des-Sarts	938
Dailly	253
Daussois	676
Doische	342
Dourbe	310
Fagnolle	261
Flavion	604
Florenne	1375
Fontenelle	269
Fraire	658
Franchimont	243
Frasnes	454
Gimnée	481
Gochenée	361
Gonrieux	752
Gourdinne	386
Hanzinelle	583
Hanzinne	518
Hemptinne	180
Hermeton-sur-Meuse	313
Jamague	280
Jamiolle	115
Laneffe	388
Marienbourg	696
Matagne-la-Grande	206
Matagne-la-Petite	232
Mazée	300
Merlemont	178
Mesnil (le)	324
Morialmé	836
Neuville	517
Niesme	876
Niverlée	88
Oignie	917
Olloy	758
Omezée	123
Oret	386
Pesche	916
Petigny	623
Pry	375
Rognée	323
Roly	231
Romerée	429
Rosée	672
Saint-Aubin	470
Samart	93
Satr-en-Fagne	151
Sautour	318
Senzeille	694
Serville	258
Silenrieux	880
Somzée	345
Soulme	256
Soumois	267
Stave	616
Surice	736
Tarcienne	406
Thy-le-Bauduin	239
Thy-le-Château	610
Treigne	549
Vaucelle	87
Vierve	490
Villers-deux-Églises	340

Villes et Communes.	Population.
Villers-en-Jagne	189
Villers-le-Gambon	367
Vodecée	144
Vodelée	217
Vogenée	217
Walcourt	865
Yve-Gomezée	1245
Total du d. de Philippeville.	40446
TOT. DES 343 COM. DE LA PROV.	212725

Province de Liége.

Liége	58087
Verviers	19592
Huy	6880
Stavelot	3681
Herve	3099
Limbourg	2202
Visé	1834
Total des villes.	95375
Acosse	371
Attenhoven	685
Avennes	389
Avernas-le-Bauduin	330
Avin	583
Bergelez	524
Berloz	443
Bertrée	250
Bettincourt	189
Bleret	202
Boëlhe	371
Bovenistier	216
Braives	648
Celles	766
Ciplet	719
Cras-Avernas	400
Créhen	537
Crisnée	336
Darion	118
Donceel	258
Elixem	184
Embressin	562
Fallais	576
Fexhe-le-Haut-Clocher	342
Fise-le-Marsal	268
Fréloux	84
Fumal	531
Geer	249
Grand-Axhe	217
Grand-Hallet	661
Grand-Ville	346
Hanneffe	711
Hannut	1075
Hodeige	506
Hollogne	576
Houtain	661
Jeneffe	533
Kemexhe	505
Laer	297
Lamine	274
Lantremange	358

Villes et Communes.	Population.
Latinne	696
Lens-Saint-Rémy	1290
Lens-Saint-Servais	248
Lens-sur-Geer	261
Landen	688
Ligney	349
Limont	388
Lineent	912
Meeffe	846
Momalle	854
Moxhe	531
Merdop	573
Neerhespen	311
Neerlanden	291
Neerwinden	331
Noville	196
Odeur	247
Oley	509
Omal	182
Overhespen	231
Oreye	576
Overwinden	286
Pellaines	288
Petit-Hallet	353
Poucet	251
Pousset	560
Racour	655
Remicourt	345
Rosoux	501
Rumsdorp	70
Saint-Georges	3369
Thisnes	1173
Thys	275
Tourinne	178
Trognée	320
Viemme	434
Ville-en-Hesbaye	588
Villers-le-Peuplier	578
Walsbetz	114
Wamont	429
Wanghe	132
Wanzin	387
Waremme	1443
Wasseige	898
Weseren	106
Total du dist. de Waremme.	42094
Alleur	675
Ans-et-Glain	3852

Villes et Communes.	Population.
Anthisnes	871
Argenteau-Sarolai	670
Angleur	893
Awans	709
Awirs	1091
Ayeneux	1007
Aywaille	1607
Beaufays	608
Bellaire	812
Berneau	383
Beyne-Heusay	1764
Bierset	365
Bombey	559
Boncelles	818
Cerexhe-Heuseux	800
Chaufontaine	973
Chênée	1689
Cheratte	1918
Chockier	451
Comblain-au-Pont	1393
Dalhem	1131
Embourg	661
Engis	679
Esneux	1522
Evegnée	216
Feneur	334
Fexhe-près-Slins	911
Flémalle-Grande	1256
Flémalle-Haute	931
Fléron	1188
Fooz	345
Foret	1808
Fouron-le-Comte	1324
Fraipont	882
Glons	1965
Gomzé-Andoumont	304
Grace-Montegnée	3664
Grivegnée	2199
Haccourt	1281
Hermée	759
Hermalle	867
Herstal	6032
Heure-le-Romain	1003
Hognoul	372
Hollogne-aux-Pierres	969
Horion-Hozemont	2096
Housse	838
Houtain-St.-Siméon	887
Jemeppes	1948
Jupille	2124
Juprelle	624
Gleixhe	138
Lantin	338

Villes et Communes.	Population.
Liers	326
Lixhe	635
Loncin	405
Louvegnez.	1683
Magnée.	316
Mélen	683
Micheroux	104
Millemorte	868
Mons	1121
Mortier.	1004
Mortroux	506
Mouland	436
Nessonvaux	485
Othée	921
Ougrée.	1400
Oupeye.	751
Paive	218
Plainevaux	588
Queue-du-Bois	942
Ramet-Ivoz	1287
Retinne.	515
Richelle	489
Rocour.	430
Roloux.	231
Romsée.	1342
Rotheux-Rimière.	710
Saive	1015
St.-André	521
St.-Remy	848
St.-Nicolas.	1400
Seraing.	3458
Slins	734
Soumagne	2366
Sprimont	2849
Tignée	271
Tilff.	997
Tilleur	598
Trembleur.	1670
Vaux-Sous-Chevremont.	2193
Velroux	300
Villers-l'Évêque	915
Villers-St.-Siméon	261
Vivegnies	958
Voroux-les-Liers.	249
Voroux-Goreux	255
Volemme	1499
Waudre	2448
Warsage	716
Wihogue	207
Xhendremael.	718
Total du dist. de Liége.	111346

Villes et Communes.	Population.
Andrimont	808
Aubel	3156
Baelen	1916
Battice	4280
Bilstain.	600
Bolland	615
Charneux	2264
Clermont	2132
Cornesse	1115
Dison	3807
Ensival.	2722
Fouron-St.-Martin	1091
Fouron-St.-Pierre	421
Gemmenick	1055
Goé	496
Grand-Rechain	1075
Henri-Chapelle	1329
Hodimont	2499
Hombourg.	1657
Jalhay	2141
Julémont	265
Lambermont.	1160
Membach	651
Montzen	1070
Moresnet	504
Neufchâteau	902
Olne.	2874
Petit-Rechain.	1574
Polleur.	1399
Reid.	1773
Sart.	2320
Soiron	909
Spa.	3589
Stembert	1994
Teuven.	902
Theux	4367
Thimister	2682
Wegnez.	966
Wekenraedt	406
Xhendelesse	1394
Total du dist. de Verviers.	66880

Abée.	373
Aineffe	119
Amay	2470
Ampsin.	832
Antheit	1427
Avin (les).	313
Basse-Oha	629

Villes et Communes.	Population.
Basse-Bodeux	486
Beu-Ahin	1200
Bois-Borsut	564
Borlez	284
Bra	959
Burdinne	811
Chapon-Seraing	315
Chevron	759
Clavier	610
Clermont	490
Couthuin	2114
Ehein	97
Ellemelle	223
Ernouheid	151
Fairon	649
Ferrières	936
Filot	277
Fise-Fontaine	472
Flonc	93
Fosse	510
Fraiture	313
Franeorehamps	909
Gleize	1406
Hamoir	521
Hannêche	340
Harzée	728
Hermalle-sous-Huy	594
Héron	932
Hody	450
Huccorgne	486
Jehay-Bodegnée	1060
Lamontzée	298
Landenne	855
Lavoir	238
Lierneux	1951
Linchet	68
Lorcé	617
Marehin	1710
Marneffe	587
Modave	363
Moha	934
Nandrin	770
Neuville-en-Condroz	570
Neuville-sous-Huy	129
Ocquier	527

Villes et Communes.	Population.
Oteppe	573
Ouffet	843
Outrelouxhe	131
Pailhe	365
Rahier	495
Ramelot	155
Saint-Severin	408
Seilles	992
Seny	207
Serain-le-Château	221
Soheit-Tinlot	206
Strée	679
Stoumont	539
Tavier	830
Terwagne	252
Tihange	842
Vaux-et-Borset	676
Verlaine	1111
Vierset-Barse	600
Vieuville	202
Vieux-Walleffe	293
Villers-aux-Tours	279
Villers-le-Temple	698
Villers-le-Bouillet	1484
Vinalmont	915
Vissoul	140
Vyle-et-Taroulle	269
Walleffes (les)	516
Wanne	846
Wanze	215
Warêt-l'Evêque	561
Warnant	728
Warzée	321
Werbomont	270
Xoris	652
Yernée-Fraineux	209
Total du district de Huy	54242
TOT. DES 326 COM. DE LA PROV.	369937

Province du Limbourg.

Villes et Communes.	Population.	Villes et Communes.	Population.
Amby (1)	644	Hees.	416
Amstenrade	455	Hems	281
Bassenghe	700	Herderen	431
Beek	2343	Herstappe	137
Bemelen	269	Heur-le-Tuxhe	248
Berg et Terblyt	749	Hex	361
Berg (sous Tongres)	346	Hoelbeek	278
Beverst	207	Hoensbroek	1200
Bilsen	3041	Hoesselt	1917
Bingelrade.	429	Houthem	732
Bocholz	884	Hulsberg	906
Bommershoven	334	Jabeek	430
Boorsheim	727	Itteren	387
Borghaeren	396	Kerkrade	3260
Born	1257	Klimmen	995
Broek-Sittard	620	Koningxheim	496
Brunssum	1007	Lanaken	1779
Bunde	590	Lanaye	713
Cadier-et-Keer	568	Lanklaer	188
Canne	616	Leuth	559
Eben-Emael	1014	Limbricht	1247
Elsloo	786	Lewaige	812
Eygelschoven.	447	Maestricht.	21673
Eygelbilsen	747	Mall.	252
Eysden (R. D.)	1896	Malgraten	879
Eysden (R. J.)	276	Martenslinden	312
Fallet-Mheer	796	Mechelen	1100
Fauquemont	673	Meerssen	1737
Freeren.	403	Meeswyk	416
Galoppe	1720	Merkerbeek	627
Geleen	2166	Mesch	236
Gellick	484	Mheer	872
Genoels-Elderen	225	Milleu	800
Geulle	923	Mopertingen	455
Grand-Spauwen	684	Munstir-Bilsen	914
Greveubicht	952	Munstir-Geleu	551
Grondsvelt	1360	Nederheim.	423
Heer.	1152	Neerhaeren	321
Heerleu.	4140	Neerrepen	173

(1) Les villes sont mêlées avec les communes rurales.

Villes et Communes.	Population.
Nieuwenhaegen	1074
Noorbeek	762
Nuth	1185
Obbicht-et-Papenhoven.	542
Oirsbeek	1049
Opgrimby	104
Otrange	370
Overrepen	345
Petit-Spauwen	378
Pirange.	394
Reekheim	987
Rimpst	264
Rimburg	300
Rixingen	296
Roelinge	780
Rosmeer	430
Russon	956
Ryckholt	193
Schuesberg.	1006
Schimmert.	1308
Schinnen	1930
Schin-sur-Geuille.	349
Schinveld	740
S'Heeren-Eliteren.	464
Sichen, Sussen et Holre	1035
Simperveld	1084
Sittard	3740
Sainte-Gertrude	850
Saint-Pierre	666
Slenaken	557
Sluse	420
Spanbeek	637
Steyn	1576
Stockheim	978
Strucht.	282
Tongers	4893
Ubachs-sur-Worm	1242
Ulestraten	747
Urmond	956
Uykhoven	432
Vaels	2700
Veehmael	545
Veltwezelt.	994
Vieux-Fauquemont	542
Vlytengen	965
Voerendael	1605
Vroenhoven	1220
Vucht	378
Wultwelder	580
Widoye	188
Wittem.	2995
Wonck	1441
Wylré	1608

Villes et Communes.	Population.
Wynandsrade.	472
Total du dist. de Maestricht.	139075
Aelst	324
Alken	2685
Asch.	362
Basheers	127
Beeringen	893
Berbroek	334
Berlingen	246
Beverloo	1421
Binderveld.	325
Looz.	1450
Borloo	291
Bouck-Hout	167
Brouckhom	222
Brusthem	906
Buvingen	152
Corswaren	370
Cortessem	1141
Corthys.	210
Cosen	580
Coursel	1616
Courange	1173
Cuttecoven.	123
Diepenbeek	2482
Donck	558
Duras	236
Engelmans-Hoven	184
Exel	1093
Fologne.	317
Fresin.	178
Gelinden	552
Gench	1437
Gimgelom	499
Gors-op-Leeuw	391
Geossum	336
Gossoncourt	166
Gothem	175
Goyer	777
Grand-Brogel.	567
Grand-Gamine	368
Grand-Looz	201
Guygoven	336
Haelem.	2111
Halmael	174
Hasselt	7393
Hechtel	828
Heers	746

Villes et Communes.	Population.
Helchteren	685
Hendriken	109
Herck (La ville)	1729
Herck-St-.Lambert	1054
Hern-St.-Hubert	235
Herten	64
Heusden	1248
Horpmael	541
Hoepertingen	833
Houthaelen	1397
Jesseren	346
Kerkom	319
Kermpt	508
Kerniel	518
Linkhout	560
Lommen	2229
Lummen	2835
Marlinne	647
Meldert	558
Membruggen	558
Mettecoven	160
Mielen-Sur-Aelst	404
Moutenaken	834
Muysen	109
Neerglabeck	118
Niel (près d'Asch)	165
Niel (près de St.-Trond)	283
Nieuwerkerker	564
Oost-Ham	1092
Opglabeek	487
Opheers	244
Ordingen	160
Pael	1852
Peer	1410
Petit-Brogel	280
Petit-Jamine	210
Quaed-Mechelen	1043
Roelingen	268
Rommershoven	337
Runkelen	227
Ryckel	250
Schaelkhoven	225
Schuelen	855
Spalbeek	306
Stevort	781
St.-Trond	8291
Sutendael	837
Tessenderloo	2821
Ulbeek	514
Velm	747
Vliermall	1785
Voordt	205
Wellen	2004

Villes et Communes.	Poputation.
Werm	191
Weyer	438
Wilderen	154
Wimmertingen	150
Winterhoven	209
Wychmaal	375
Zeelhem	580
Zeyieren	1281
Zolder	2339
Zonhoven	2830
Total du dist. de Hasselt.	92637
Achel	689
Arcen-et-Velden	1547
Baexem	488
Beegden	535
Beek	545
Belfeld	448
Bergen	3445
Beesel	1237
Boeholt	1337
Bree	1573
Broekhuisen	841
Buggenum	607
Dilsen	157
Echt	3210
Eelen	690
Ellicom	166
Gennip	1065
Gerdingen	421
Grathem	920
Grubbenvorst	1180
Gruytrode	696
Halen	596
Hamont	1188
Heel-en-Panheel	746
Helden	2430
Heerkenbosch-et-Medicht	1157
Herten	660
Heythuyzen	1253
Horn	688
Horst	4760
Hunsel	1046
Ittervoort	334
Kaulille	379
Kessel	1045
Kesseních	836
Lille-St.-Hubert	507
Linne	700

Villes et Communes.	Population.
Maesbracht	1000
Maesbrée	3858
Maeseyck	3936
Maesniel	1282
Meuwen	949
Meyel	840
Merloo	1288
Montfort	664
Mook	929
Nederweert	4101
Neer	1402
Neeritter	223
Neeroeteren	1107
Neerpelt	1089
Nieuwstadt	729
Nunhem	190
Odilienberg	707
Ohe-en-Laek	549
Ophoven	970
Opitter	403
Opoeteren	519
Ottersum	1402
Overspelt	1313
Posterhott	853
Reppel	180
Ruremonde	5280
Roggel	1364
Roosteren	779
Rothem	782
Stamproey	1167
Stevensweert	908
Sustereu	1677
Swalmen	1445
Tegelen	1126
Thorn	1150
Tongerloo	515
Venloo	6610
Venray	4237
Vlodorp	871
Wonssum	674
Weert	5855
Wessem	752
Wyshagen	194
Total du dist. de Ruremonde.	105991
TOT. DES 321 COM. DE LA PROV.	337703

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Arrêté du 29 septembre 1828, relatif à un dénombrement nouveau et général de la population du royaume.

Nous GUILLAUME, etc.,

Considérant que sans un recensement exact de la population, les données statistiques offrent peu de certitude, puisque la détermination précise du nombre d'habitans d'un pays doit servir de base à toutes recherches ultérieures de cette nature;

Considérant qu'il n'a pas été opéré jusqu'ici dans le royaume des Pays-Bas un dénombrement général, uniforme et simultané, d'après des instructions arrêtées à cet effet, et qu'il importe, vu l'accroissement continuel de la population, de prescrire l'exécution d'une pareille mesure, et de la renouveler de temps en temps;

Vu le procès-verbal d'une séance de la commission de statistique, en date du 18 avril 1828;

Vu les rapports de Notre Ministre de l'Intérieur;

Le Conseil-d'État entendu;

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. Il sera fait dans le courant de l'année 1829, à une époque à fixer ultérieurement, un dénombrement nouveau et général dans toute l'étendue du royaume, et qui servira à constater l'état de la population ou le nombre exact des habitans du royaume au 1er janvier 1830. Ce dénombrement aura lieu d'après des instructions approuvées par nous sur la proposition de Notre susdit Ministre.

Art. 2. Ce dénombrement sera renouvelé tous les dix ans.

Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Journal Officiel*.

Donné au Loo, le 29 septembre 1828, de Notre règne le quinzième.

(Signé) GUILLAUME.

Par le Roi :

(Signé) J.-G. de Mey de Streefkerk.

Arrêté du 3 *septembre* 1829, *contenant des dispositions relatives au recensement général dans le courant de* 1829, *prescrit par l'arrêté du* 29 *septembre* 1828 (Journal Officiel, n° 57).

Nous GUILLAUME, etc.,

Voulant prescrire les dispositions nécessaires à l'exécution du recensement général, prescrit par Notre arrêté du 29 septembre 1828 (*Journal Officiel*), et qui devra avoir lieu dans le courant de 1829 ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur, en date du 25 juin 1829, n° 52 ;

Le Conseil-d'État entendu ;

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er Le dénombrement ou recensement ci-dessus mentionné, commencera dans toutes les villes et communes du royaume le 16 novembre 1829, et devra être terminé avant le 31 décembre suivant.

Art. 2. Les Administrations locales enverront dans les maisons

des habitans au moins *huit* jours auparavant, des bulletins imprimés conformes à un modèle donné, que les chefs de familles, ainsi que les particuliers demeurant dans ces familles, seront tenus de remplir exactement, en affirmant que leur déclaration est véritable.

Art. 3. Ceux des habitans qui ne sont pas en état de remplir eux-mêmes les bulletins mentionnés dans l'art. 2, ou qui n'ont pas eu la faculté de faire remplir cette formalité pour eux par une personne capable, pourront se borner à donner verbalement, le jour de l'inscription, les renseignemens demandés par les bulletins aux personnes chargées de ce travail, qui procèderont à l'inscription en leur présence.

Lorsque les bulletins auront été recueillis chez les habitans, il sera accordé à ceux qui auraient témoigné en cette circonstance quelque négligence ou mauvaise volonté, un délai de *huit* autres jours, pour remettre à l'administration locale de leur domicile, les bulletins convenablement remplis, ou pour faire à cette administration des déclarations verbales.

En cas de retard continu ou de refus, ils seront punis conformément à l'art. 1er de la loi du 6 mars 1818 (*Journal Officiel* n° 12), à moins qu'ils ne puissent prouver qu'ils ont été dans l'impossibilité d'obtempérer, dans le temps prescrit, aux injonctions qui leur ont été faites, soit pour cause d'absence, soit pour tout autre motif légitime.

Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Journal Officiel*.

Donné à Laeken, le 3 septembre de l'an 1829, de Notre règne le seizième.

(Signé) GUILLAUME.

Par le Roi :

(Signé) J.-G. de Mey de Streefkerk.

Publié le 7 septembre 1829.

Le Secrétaire d'État,

J.-G. de Mey de Streefkerk.

Instruction relative au recensement général de la population du royaume des Pays-Bas, en exécution de l'arrété du 29 *septembre* 1828 (Journal Officiel, n° 57).

Art. 1er Le recensement de l'enregistrement des habitans domiciliés dans le royaume, a pour objet principal d'établir dans chaque localité des registres de population contenant les renseignemens et les détails sur la population qu'il est nécessaire et utile de posséder dans l'intérêt de l'État.

Ces registres seront tenus dans tout le royaume, d'après le modèle approuvé et annexé à cette instruction.

Art. 2. L'inscription de chaque ménage dans ces registres, commencera par le chef, immédiatement après suivront la femme, les enfans du sexe masculin et ceux du sexe féminin d'après l'ordre de leur âge, à l'exception cependant de ceux qui sont placés aux académies, aux écoles ou aux pensionnats et qui, d'après l'art. 5, doivent être inscrits dans le lieu où ils séjournent; ensuite viendront les domestiques mâles et les servantes ou ouvrières pour autant qu'ils demeurent chez leurs maîtres, et enfin tous ceux qui appartiennent au ménage ou qui habitent la même maison, à moins que ceux-ci ne soient étrangers et qu'ils n'aient pas une année de domicile dans la commune. Les étrangers, dans le cas d'être inscrits, seront indiqués spécialement dans la colonne d'*observations*.

Art. 3. Toutes les mutations qui surviendront dans la population d'une localité, depuis l'époque de l'inscription jusqu'au 1er janvier 1830, par naissances, décès, mariages ou déménagemens, soit que l'on vienne d'un autre endroit, soit qu'on y aille, seront tirées avec soin des registres de l'état-civil ou d'autres documens, et ajoutées ou retranchées ensuite au registre de la population; en conséquence, il sera laissé entre chaque ligne, l'intervalle nécessaire pour indiquer facilement ces changemens, et pour dresser après, le véritable état de la population au 1er janvier 1830.

Art. 4. Tous les habitans seront inscrits dans le lieu où ils ont leur demeure.

Art. 5. Les étudians et les élèves des académies, séminaires, écoles d'enseignement, etc., les cadets de l'académie royale militaire, ceux de l'institut de la marine, les jeunes gens que l'on élève dans des pensionnats, les individus placés aux colonies de bienfaisance, dépôts de mendicité, établissemens de pauvres, et en général tous ceux qui se trouvent dans des établissemens de bienfaisance ou autres quelconque où ils sont recueillis ou entretenus, de même que les détenus dans les maisons de correction et les prisons, ainsi que les orphelins mineurs qui n'habitent pas la maison de leurs tuteurs, seront inscrits dans le lieu où ils séjournent. Quant aux jeunes gens désignés ci-dessus, qui sont placés aux académies, écoles ou pensionnats, et les orphelins, on indiquera dans la colonne d'*observations* le domicile de leurs parens ou tuteurs.

On indiquera de même dans la colonne d'*observations*, les communes auxquelles appartiennent et où devront éventuellement retourner les détenus aux maisons de correction et prisons.

Les chefs des administrations des établissemens, institutions, etc., mentionnés ci-dessus, devront faire parvenir, dans le courant du mois de janvier 1830 aux administrations locales, un relevé dressé d'après les indications du registre modèle, de toutes les personnes présentes dans ces établissemens ou institutions, pour autant toutefois qu'elles ne soient pas entièrement indépendantes, mais peuvent être considérées comme des pensionnaires vivant et habitant en communauté sous une administration.

Art. 6. Les militaires de tout grade seront inscrits dans l'endroit où ils sont en garnison, et ceux qui sont annuellement en congé, au lieu de leur résidence ordinaire.

Les chefs de corps devront faire parvenir également au commencement de janvier 1830, au commandant de la place où ils sont en garnison, un relevé détaillé d'après le modèle du registre, des hommes sous leurs ordres, à l'exception des officiers qui ont une habitation particulière. Dans les endroits où il n'y a pas de commandant de place, ce relevé sera adressé à l'administration locale.

Ce commandant formera, avant la fin de janvier, avec les relevés particuliers, un état général conforme au modèle du registre

susdit, et le fera parvenir à l'administration locale avant la fin du mois de janvier.

Art. 7. Les relevés mentionnés dans les deux articles qui précèdent, seront inscrits dans les registres des habitans de la ville ou commune qu'ils concernent, à la suite de la partie de ce registre qui se rapporte à la section de la ville ou commune où ces établissemens ou institutions et la garnison sont placés.

Art. 8. Les personnes temporairement absentes, parmi lesquelles on doit comprendre celles qui, lors du recensement, seront éloignées de leur domicile, mais qui conservent l'intention d'y revenir, seront, à l'exception des individus désignés à l'art. 5, et de ceux qui servent dans l'armée de terre ou de mer du royaume, inscrites dans l'endroit où elles ont établi leur domicile habituel.

Art. 9. Ceux qui voyagent ou naviguent une grande partie de l'année, tels que marchands, colporteurs, musiciens, artistes, bateliers, et autres semblables, seront inscrits dans l'endroit où ils paient ou devraient payer les contributions de l'État, et principalement le personnel.

Les personnes qui ont une habitation d'été et d'hiver séparée, ou qui sont imposées à la contribution personnelle dans plus d'un endroit, ne seront inscrites qu'au siége de l'établissement de leur fortune.

Art. 10. Les administrations des villes nommeront dans chaque section des commissaires pour faire l'enregistrement; l'aptitude de ces commissaires pour ce travail, devra être suffisamment constatée, pour être certain qu'ils s'en acquitteront avec exactitude.

Dans les communes rurales, ce travail devra être fait par le bourgmestre ou par le premier assesseur en personne, ou bien par un membre de l'administration locale, assisté du secrétaire; en cas d'empêchement de celui-ci, un autre membre de l'administration le remplacera.

Art. 11. Les chefs des administrations communales veilleront spécialement à ce que les habitans donnent les renseignemens exigés et remplissent les bulletins d'une manière exacte; s'ils découvrent qu'ils agissent de mauvaise foi, ils en feront rapport

à la Députation des États, afin de les poursuivre s'il y a lieu, d'après les circonstances.

Si, contre toute attente, les administrations locales ne satisfaisaient pas d'une manière conforme à leurs devoirs à ce qui est prescrit, et ne remplissaient pas, soit par mauvaise foi, ou autrement, les vues utiles de la mesure dont il s'agit, les États-Députés y pourvoiront d'après les circonstances, ou feront au Gouvernement les propositions qu'ils croiront nécessaires.

Art. 12. Le Département de la Marine et des Colonies fera parvenir après le 1er janvier 1830 au Département de l'Intérieur, un état exact des marins qui seront au service de l'État à cette époque.

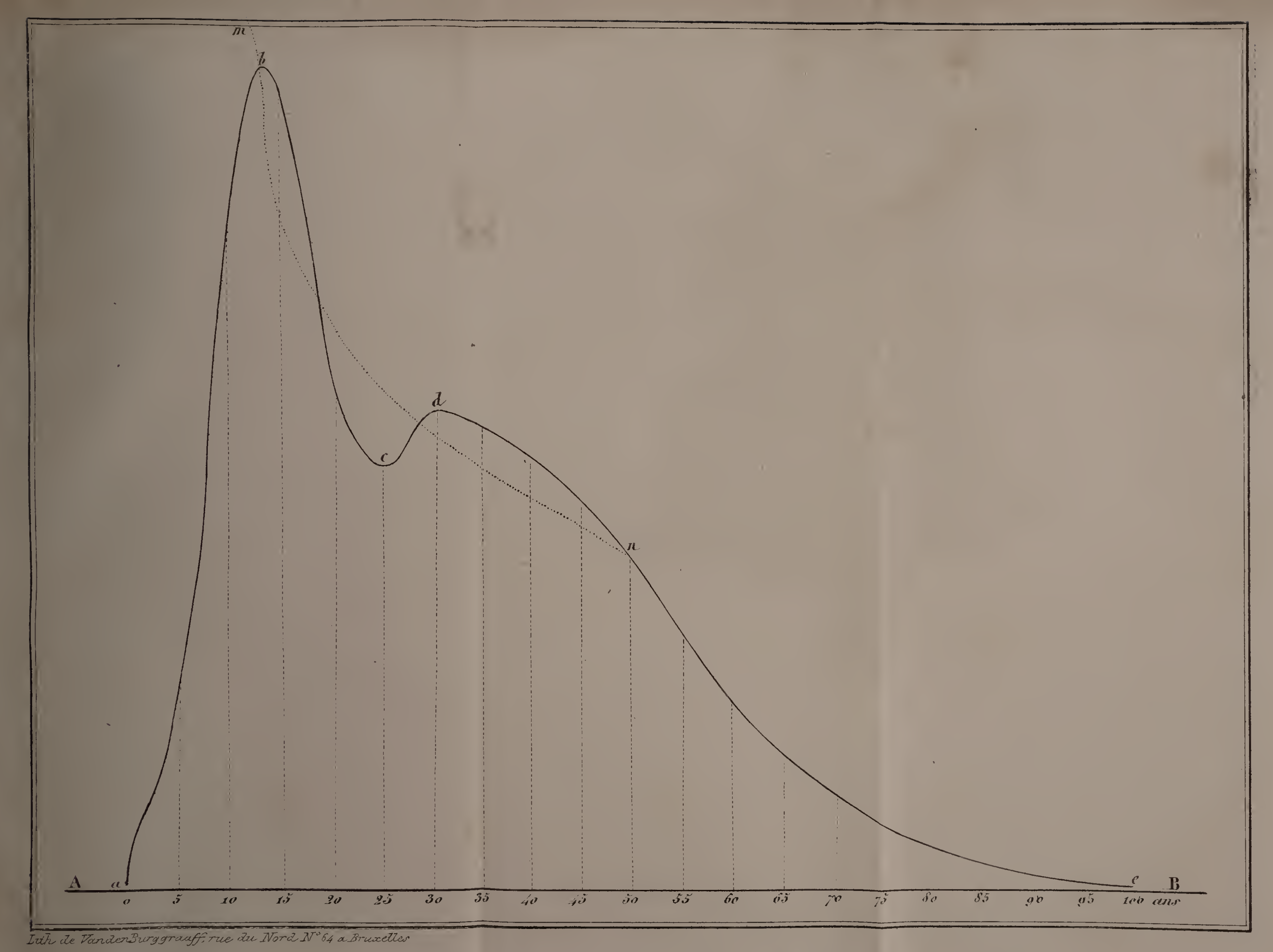
Art. 13. Nous déterminerons ultérieurement de quelle manière les résultats du recensement général de la population devront être communiqués dans le commencement de l'année 1830, au Département de l'Intérieur, par l'intermédiaire des gouverneurs provinciaux.

Approuvé par arrêté royal du 3 septembre 1829, nº 90.

Le Secrétaire d'État,

(Signé) J.-G. de Mey de Streefkerk.

TABLE DES MATIÈRES.



Lith de Vanden Burggraaff, rue du Nord N° 64 a Bruxelles

Courbe indiquant les dégrés de Viabilité de l'homme aux différens âges.